

UNIVERSITE DU QUEBEC

RAPPORT DE RECHERCHE

PRESENTE A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN EDUCATION

PAR

VICTOR DALLAIRE

LES ECOLES POPULAIRES DE MONTREAL

SOUS LE REGIME FRANCAIS

D E C E M B R E 1 9 8 1

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION.....	1 - XVI
PREMIERE PARTIE:           LES ORIGINES DE MONTREAL	
<u>CHAPITRE I.</u> LA FRANCE EN PLEINE EFFERVESCENCE RELIGIEUSE.	1-12
<p>Fondation de la Société du Saint-Sacrement et de la Société Notre-Dame de Montréal, 3; concession de l'île de Montréal à la Société Notre-Dame de Montréal par la Compagnie des Cent-Associés, 9.</p>	
<u>CHAPITRE II.</u> MAISONNEUVE.....	13-20
<p>Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, commandant du poste de Montréal, 13; recrutement de colons et d'artisans, 14; Jeanne-Mance au soin des malades, 14; intervention du Gouverneur de la Nouvelle-France pour convaincre Monsieur de Maisonneuve de renoncer à son projet de s'établir à Montréal, 15; arrivée de l'expédition au printemps de 1642, 18; fondation de Montréal, oeuvre d'un groupe apostolique et mystique, 19; la Société Notre-Dame de Montréal: amis puissants en France, 19.</p>	
DEUXIEME PARTIE:           MARGUERITE BOURGEOYS	
<u>CHAPITRE III.</u> MAISONNEUVE ET MARGUERITE BOURGEOYS.....	21-29
<p>Recrutement d'une centaine d'hommes pour défendre la colonie de Montréal, 21; visite de Maisonneuve à la Congrégation de Notre-Dame à Troyes, 23; volonté de Maisonneuve d'avoir des soeurs séculières, 25; Mademoiselle Marguerite Bourgeoys, recrue, 25; traversée de l'océan, été de 1653, 28; arrivée à Montréal en novembre 1653, 29.</p>	
<u>CHAPITRE IV.</u> PREMIERE ECOLE DE VILLE-MARIE.....	30-34
<p>Séjour de Marguerite Bourgeoys chez Monsieur de Maisonneuve, 30; première école de Marguerite Bourgeoys, quatre ans après son arrivée, 31; noms des premiers élèves, 32; première élève indienne, le 4 août 1658, 33.</p>	
<u>CHAPITRE V.</u> PREMIER VOYAGE DE RECRUTEMENT EN FRANCE....	35-40
<p>Retour de Marguerite Bourgeoys à Troyes, chez les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, 35; quatre recrues, 37;</p>	

dépenses considérables des Sulpiciens de Paris en vue du recrutement, 38; retour de Marguerite Bourgeoys et de ses recrues, été 1659, 39;

CHAPITRE VI. LE TRAVAIL DE L'ENSEIGNEMENT..... 41-49

Objectifs de Marguerite Bourgeoys: donner une bonne éducation, 41, apprendre aux jeunes filles à subsister du produit de leur travail, 41; appui de Monsieur de Denonville, 43; hébergement des Filles du Roi, 44; institutrices de Ville-Marie: filles séculières, 45; arrivée du Régiment de Carignan-Salières, 46; demande d'approbation de la petite société de Marguerite Bourgeoys, 47; la petite communauté capable de subvenir à ses besoins, 48; besoin de plus grands locaux, 48.

CHAPITRE VII. DEUXIEME VOYAGE EN FRANCE, 1670-1672..... 50-56

Travail et dévouement des institutrices de Montréal, 50; reconnaissance juridique souhaitée par Marguerite Bourgeoys, 50; obligation pour Marguerite Bourgeoys de faire du recrutement en France, 51; recommandations élogieuses de la part des autorités canadiennes en faveur du groupe de Marguerite Bourgeoys pour l'obtention de lettres patentes, 51; embarquement de Marguerite Bourgeoys, à Québec, à l'automne de 1670, 51; obtention de lettres patentes, 53; embarquement au Havre et retour à Québec, 56.

CHAPITRE VIII. EXPANSION DE LA CONGRÉGATION..... 57-69

Population de Montréal, 57; fin de l'administration Talon, 57; arrivée du comte de Frontenac, 1672, 57; nomination de Mgr de Laval au titre officiel d'évêque de Québec, 59; érection canonique de la Congrégation de Notre-Dame en communauté religieuse, 59; culture des terres de la Congrégation de Notre-Dame à Pointe Saint-Charles, 60; fondation de missions à Montréal, 64; octroi généreux du Roi à la mission indienne de la Montagne, 68; incendie et reconstruction du village indien de la Montagne, 69; déménagement du village indien au Sault-au-Récollet, 69.

CHAPITRE IX. TROISIEME VOYAGE EN FRANCE..... 70-76

Désir de Marguerite Bourgeoys de donner à sa congrégation des règles approuvées par l'Eglise, 70; troisième voyage de Marguerite Bourgeoys pour consultation des Instituts français séculiers et recrutement, 71; rencontre de Mgr de Laval à Paris, 73; retour de Marguerite Bourgeoys au Canada, 75; profession de Marie Barbier, première professe canadienne chez les soeurs de la Congrégation, 75; autres religieuses canadiennes chez les Soeurs de la Congrégation, 76.

CHAPITRE X. FONDATIONS DANS LA REGION DE QUEBEC..... 77-92

Personnel de la Congrégation en 1681, 77; incendie de la Maison-Mère en 1683, décès de deux religieuses, 78; habitat temporaire de la Congrégation: l'Hôtel-Dieu, 79; reprise des classes dans la vieille étable et à la "Providence" de pointe Saint-Charles, 79; la Cour et la population au secours des religieuses, 80; fondation à l'île d'Orléans en 1685, 80; fondation d'une maison de la "Providence" à Québec, 85; fondation d'une école dans la haute-ville, 1688, 86; désir de Mgr de Saint-Vallier de confier l'Hôpital général de Québec aux Soeurs de la Congrégation, 87; école à la basse-ville, 88.

CHAPITRE XI. MORT DE MARGUERITE BOURGEOYS, 1700..... 93-98

Mort de Marguerite Bourgeoys, 93; sépulture dans l'église paroissiale et garde du coeur à la Congrégation, 94; éloge funèbre de Dollier de Casson, 94; mérite principal de Marguerite Bourgeoys: adapter les grands objectifs pédagogiques de la France au XVIIe siècle, 95; objectif primordial: donner l'instruction au plus grand nombre d'enfants à Montréal et dans les campagnes, 95; floraison prochaine d'un grand nombre de communautés séculières, 97; continuation de l'oeuvre de Marguerite Bourgeoys, 98.

CHAPITRE XII. ETAT DES MISSIONS DE LA CONGREGATION..... 99-109

Vie besogneuse des soeurs de la Congrégation, 99; dette considérable aux Sulpiciens, 105; communications coupées entre la France et le Canada, 106; grande misère des canadiens, 106; initiative des Soeurs de la Congrégation, 106; héritage de Jeanne Le Ber, 107; congrégation ouverte aux filles de tous les états, 108; installation des soeurs à l'île Saint-Paul, 109.

CHAPITRE XIII. FONDATION DE LA MISSION DE NEUVILLE..... 110-115

La mission de Neuville, 110; mission indienne transférée au lac des Deux-Montagnes, 111; hommage du Père Charlevoix, 112; dernière mission sous le régime français, 113; siège de Québec, transfert des religieuses à Montréal, 114.

## TROISIEME PARTIE: LES SULPICIENS

CHAPITRE XIV. ECOLES POPULAIRE DE GARCONS A MONTREAL... 116-131

Garçons peu nombreux, 116; arrivée des Sulpiciens, 1657, 117; éducation et instruction des garçons par les Sulpiciens, 117; clercs français au secours des Sulpiciens, 118; école indienne par les Sulpiciens, 119; difficultés permanentes de trouver des maîtres, 121; idée des supérieurs de Paris envers les écoles populaires, 122; prestige donné à l'école populaire

par des pédagogues de génie, 123; trois grands principes de monsieur Tronson, supérieur des Sulpiciens à Paris, dans les décisions administratives concernant les petites écoles de Montréal, 124; recrutement des maîtres, constante préoccupation des Sulpiciens, 125; communauté de Frères implantée à Montréal, 128; les Frères maîtres d'écoles, 129; situation financière désastreuse des Frères Rouillier, 129; cession des biens de la communauté au Curé et aux marguilliers de la paroisse de Ville-Marie en septembre 1693, 129; durée de la société des Frères Rouillier, 128-129; recensement de 1688, 129.

CHAPITRE XV. ANTOINE FORGET, PROFESSEUR LAIQUE.....132-152

Les Sulpiciens et l'enseignement populaire, 133; immense progrès de l'enseignement, 133-134; maîtres laïques très difficiles à trouver, 135-137; essor considérable des congrégations de femmes, 135; immense succès de Saint Jean-Baptiste de la Salle, 136; séjour d'Antoine Forget au séminaire des maîtres de Saint Jean-Baptiste-de-la-Salle, 138; programme du séminaire des maîtres de Saint-Hippolyte, 139-140; arrivée au Canada d'Antoine Forget, 140; engagement d'Antoine Forget par les Sulpiciens, 141; classe spéciale de latin confiée à Antoine Forget, 147; fin de carrière d'Antoine Forget, 151.

QUATRIEME PARTIE: ECOLES POPULAIRES DE GARCONS A MONTREAL

CHAPITRE XVI. FRANCOIS CHARON DE LA BARRE..... 153-223

Traité de Ryswick, 1697, 153; population des colonies britanniques d'Amérique, 153; population de la Nouvelle-France, 154; Sulpiciens toujours responsables de l'éducation des garçons à Montréal, 154; François Charon, nouvelle figure dans le domaine de l'éducation à Montréal, 155; désir de François Charon de se consacrer à l'éducation des garçons, 157; dons des habitants de Ville-Marie, 158; construction à Montréal d'un hôpital et d'une école, 160; voyage de recrutement en France, 161; retour de France de François Charon, 163; habit religieux et vœux émis par les Frères Charon, 165; obstacles rencontrés par les Frères Charon, 167; état lamentable de la petite communauté, 171; comportement étrange des Sulpiciens, 172; obtention d'une subvention annuelle, 174; négociations renouvelées avec les Frères des Ecoles Chrétiennes, 181; double décès du fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes et de François Charon, 1719, 183

Louis Turc, nouveau supérieur des Frères Hospitaliers de Saint Joseph de la Croix, 186; difficultés de la communauté des Frères Charon, 187; voyage de recrutement en France, 188; rapport peu flatteur du gouverneur de Montréal, 189; jeunes recrues du frère Turc placées chez les Frères

des Ecoles Chrétiennes, 194; projet d'union des deux communautés, 195; retour au Canada du Frère Turc, 196; réorganisation de la petite communauté, 197.

Deuxième voyage du Frère Chrétien en France, 198; nombre d'écoles, 198; les Sulpiciens dans l'impossibilité de loger le Frère Turc, 199; recrutement et projet d'établissement d'école normale à Larochelelle, 199; frère Chrétien, supérieur itinérant, 202; départ pour les Antilles, 202; trop grande diversité des entreprises de la communauté, 206; isolement des religieux dans leurs missions de campagne, 207; vocation d'instituteur très peu reconnue, 207; formation des maîtres, condition primordiale, 208; fuite du Frère Chrétien pour Saint-Domingue, 211.

Frères Hospitaliers découragés par l'aventure de leur supérieur, 213; efforts pour se joindre aux Frères des Ecoles Chrétiennes, 216; protocole d'entente pour la fusion des deux communautés, 217; venue à Montréal de trois frères des Ecoles Chrétiennes en 1737, 216; échec des pourparlers en faveur de la fusion, 220; disparition définitive de la communauté des Frères Charon, 222.

#### CINQUIÈME PARTIE: LA SOCIÉTÉ EN NOUVELLE-FRANCE AU XVIIIÈME SIÈCLE

##### CHAPITRE XVII. LA SOCIÉTÉ EN NOUVELLE-FRANCE..... 224-301

Importance d'établir le régime scolaire dans son cadre social, 224; institutions sociales en Nouvelle-France au XVIIIème siècle, 225; civilisation particulière et nouvelle société sur les bords du Saint-Laurent, 226; essor considérable sous Colbert et Talon, 226; forts contingents d'immigrants dans les dernières années du régime français, 227; fécondité des familles canadiennes-françaises, 227; gouvernement royal, 228; liste des gouverneurs de la Nouvelle-France, 230; liste des intendants de la Nouvelle-France, 231; organisation militaire, 233; budget de la colonie, 239; commerce de la fourrure, 242; commerce, 244; construction navale, 246; Forges du Saint-Maurice, 247; petite industrie, 248; fabrication du goudron, 249; pêcheries, 250; agriculture, 251; famille, 254; église, clergé, vie religieuse, 263; paroisses de la Nouvelle-France en 1722, 274; enthousiasme et indifférence des habitants lors de la fondation des paroisses, 295; croissance de Montréal au XVIIIème siècle, 297; nombre de garçons et de filles dans les écoles de Montréal, 304.

CONCLUSION GENERALE . . . . . 305 - 307  
IMPORTANCE DE L'HISTOIRE DE LA PEDAGOGIE. . . . 309 - 328  
BIBLIOGRAPHIE . . . . . 329 - 334

## INTRODUCTION

La France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles exerce une influence considérable sur toute l'Europe.

Aucune monarchie, depuis Auguste, n'a compté autant de grands écrivains, de peintres, de sculpteurs et d'architectes et n'a été aussi admirée pour ses modes, ses arts, ses idées et ses moeurs.

Pendant toute cette période, la France donne le ton à toutes les nations étrangères. De partout, on se rend à Paris comme à une école de perfectionnement de toutes les grâces du corps et de l'esprit. D'un bout à l'autre de l'Europe, des souverains puissants ou minuscules s'efforcent d'imiter la France en affichant des goûts raffinés et en encourageant les oeuvres de l'esprit.

Au cours de cet épanouissement et de cet équilibre que constitue le Classicisme français au XVII<sup>e</sup> siècle et tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle appelé le siècle des lumières et dominé par le clan impressionnant des philosophes et des intellectuels, la société française passe par des étapes de progression constante.

A partir des efforts autoritaires de Richelieu, en passant par la triomphante majesté de Louis XIV,

"Roi toujours admirable d'application, de sagesse, de dignité et de grandeur."(1)

---

1. Gaxotte, Pierre. Le Siècle de Louis XV.

pour rejoindre la Régence et le règne de Louis XV, il est impossible de ne pas noter cette influence dominante de la France qui lui donne le prestige et lui confère l'apanage des grandes nations.

Que de contrastes au cours de ces deux siècles qui constituent, d'une part, l'ère des grandes prédications, des grands raffinements de la politesse française, des grandes randonnées missionnaires, des guerres mémorables, des fastueuses constructions, du prestigieux éclat des lettres, de la philosophie, des sciences et des arts; et, d'autre part, l'époque de l'usage immodéré des poisons, de la puissance des passions, de cette manie fâcheuse et ruineuse des duels, époque des enfants trouvés, des ruineuses exactions, de l'ignorance grossière des masses, des revers militaires coûteux et de l'intolérance religieuse.

Quel rôle les éducateurs ont-ils joué tout au long de cette période tourmentée?

Contrairement à ce que certains historiens - et non des moindres - affirment, les XVIIe et XVIIIe siècles constituent un grand moment dans l'histoire de la pédagogie et représentent, pour la France, pour toutes les classes de la société, un net progrès dans le domaine de l'éducation.

A l'exemple de Louis XIV qui confie l'éducation du Dauphin et du Duc de Bourgogne aux soins attentifs de deux grands précepteurs dont la réputation n'est plus à faire: Bossuet et Fénelon, la noblesse et la bourgeoisie s'en remettent surtout aux Jésuites et aux Oratoriens pour l'éducation et l'instruction de leurs fils.

Quand on considère l'enseignement donné dans les

collèges à cette époque - ce que nous appellerions aujourd'hui l'enseignement secondaire - il ne faut pas craindre de dire que les Jésuites furent d'éminents éducateurs qui donnèrent à des générations d'élèves le goût de la rhétorique et de la dialectique aristotélicienne.

Les plus grands noms des XVIIe et XVIIIe siècles ont été, pour la plupart, les élèves des Jésuites. Au sein de cette pléiade d'anciens élèves, qu'on nous permette de citer trois noms prestigieux: Descartes, Corneille et Molière.

L'enseignement des Jésuites a contribué, pour une large part, à former le génie national français et à lui donner, au Grand Siècle, les caractéristiques distinctives qu'il présentait à l'époque de sa pleine maturité et de son apogée.

Tout en soulignant l'oeuvre admirable des Oratoriens et sans vouloir minimiser la réputation des Petites Ecoles de Port-Royal qui réalisèrent, elles aussi, des progrès considérables dans l'enseignement supérieur et furent pour beaucoup dans la magnifique éclosion littéraire, scientifique et mystique qui marqua ce que Daniel Rops appelle le "Grand Siècle des Ames", il en reste toujours que les Jésuites, tout au long de cette époque glorieuse, conservèrent une primauté indiscutable dans l'enseignement secondaire et supérieur.

L'exemple prestigieux et les succès remportés par les institutions d'enseignement secondaire ne devraient cependant pas nous permettre de passer sous silence l'oeuvre si admirable des "Petites Ecoles" qui déployèrent, à la même époque et avec peut-être moins d'éclat, des efforts plus modestes, mais non moins méritoires, en faveur de l'instruction élémentaire des masses populaires qui laissait grandement à désirer dans tout le royaume.

Ce mouvement de l'expansion de l'enseignement populaire, les idées nouvelles qu'il apporta et les modifications importantes qui en résultèrent servirent de base à la science pédagogique de notre temps et devait élever la profession de maître d'école à une dignité inconnue jusqu'alors.

Est-il nécessaire de rappeler ici le vif intérêt que l'Eglise porta à l'enseignement populaire pendant les XVIIe et XVIIIe siècles?

On sait que sous l'Ancien Régime, la royauté attribuait à l'Eglise et aux évêques un droit exclusif sur l'enseignement qui se donnait dans les "petites écoles".

L'Eglise, de tout temps, a toujours cru à son rôle d'enseignante et de formatrice de l'intelligence, surtout depuis que le Concile de Trente a fait aux évêques et aux prêtres une obligation stricte de prendre le plus grand soin de l'éducation des enfants.

Jamais peut-être, on ne vit, dans les rangs de l'Eglise de France, autant de saints personnages rivalisant de zèle et de charité pour l'éducation des masses populaires. Toutes les grandes figures religieuses de l'époque se préoccupèrent de ce problème de première importance que constitue l'éducation des classes populaires.

Saint Vincent de Paul, un des saints les plus illustres du royaume de France, qui consacra sa vie à la défense des classes pauvres et déshéritées du royaume et qui exerça sur les ecclésiastiques de son temps une si grande et une si heureuse influence, fut l'un des premiers à appliquer, à l'oeuvre admirable des écoles populaires, tout le zèle et le dévouement qui le caractérisaient.

Saint Vincent de Paul eut des imitateurs qui, comme lui, étaient hantés par le souci de lutter contre l'analphabétisme des masses populaires.

En premier lieu, il convient de citer Saint Pierre Fourier, curé de Mattincourt, en Lorraine, qui ne pouvait se faire à l'idée que beaucoup d'enfants étaient exclus des écoles à cause des frais que leurs parents étaient incapables de payer.

Aussi résolut-il de fonder des institutions d'enseignement gratuit. Il jeta les bases de communautés d'hommes et de femmes qui devaient se vouer à l'éducation des enfants du peuple.

Les jeunes gens auxquels il voulut confier l'éducation des garçons ne répondirent pas à ses attentes et se dispersèrent. Il fut plus heureux cependant en ce qui concerne l'éducation des filles et fonda pour elles la Congrégation de Notre-Dame.

En 1653, une fille de la communauté externe de cette congrégation se rendra à Montréal pour devenir la fondatrice, au Canada, des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame qui devait rendre les plus grands services à la population française du Québec.

Les règles et les directives que Saint Pierre Fourier donna à ses religieuses sont empreintes de sagesse et plusieurs idées pédagogiques qu'il a émises à l'époque sont encore d'actualité.

Tous les diocèses de France semblaient, en ce temps-là, rivaliser de zèle et d'émulation pour la fondation de "petites écoles." On arrivait à trouver des maîtres par le biais des communautés religieuses. C'est alors que la région de Lyon connut un saint prêtre du nom de Charles Démia qui désirait, lui aussi, se vouer à l'oeuvre de l'éducation des classes laborieuses. Pour l'abbé Démia, l'éducation était le plus grand

de tous les biens:

"Quand on fournit aux pauvres des vivres contre la faim et des vêtements contre la rigueur de l'hiver, disait-il, ce sont là des bienfaits passagers; mais la bonne éducation est une aumône permanente, et la culture de l'esprit chez les jeunes gens est un avantage qu'ils possèdent pour toujours et dont ils tirent des fruits tout le reste de leur vie."<sup>(2)</sup>

En quelques années l'abbé Démià avait fondé une dizaine d'écoles gratuites et populaires pour lesquelles il avait écrit des règlements minutieux concernant les heures de classe, les méthodes d'enseignement et les moyens d'émulation.

L'abbé Démià a été un véritable précurseur en matière d'éducation et d'instruction primaire chez les garçons. Il a vraiment organisé l'école primaire, réglé son programme et institué quelques-unes de ses méthodes.

Malheureusement, il ne laissa pas de successeurs capables de comprendre et de continuer son oeuvre qui disparut presque complètement après sa mort.

Adrien Bourdoise, grand bienfaiteur de l'enfance eut la préoccupation constante de multiplier les écoles populaires. Il se disait prêt à mendier pour faire subsister les écoles. Il considérait la tâche de former des maîtres chrétiens comme une oeuvre plus valable et plus utile à l'Eglise que de prêcher dans les chaires les plus considérables du Royaume.

Le Père Nicolas Barré, religieux minime de grande vertu, s'affligeait du lamentable état des écoles de garçons. Il eut le grand mérite de découvrir Saint Jean-Baptiste de la Salle et vit en lui l'homme prédestiné qui devait être le fondateur d'une communauté d'instituteurs pour les enfants du peuple. Nicolas Barré devait rester jus-

---

2. Riboulet, L. Histoire de la Pédagogie, édition 1925, 283.

qu'à sa mort le conseiller et le guide du saint fondateur que sera Jean-Baptiste de la Salle.

Dans cette galerie de noms prestigieux, nous voudrions joindre le nom de Saint Louis-Marie Grignon de Montfort, celui qu'on devait appeler, par la suite, le saint Père de Montfort; ce grand prédicateur de missions de l'ouest de la France et dont les premiers soins étaient de pourvoir les paroisses de bons maîtres et de bonnes institutrices. En 1714, il fonda les écoles charitables de La Rochelle que des milliers d'enfants fréquentèrent par la suite.

Saint Louis de Montfort fonda ces admirables Filles de la Sagesse que nous verrons à l'oeuvre dans les écoles et les hôpitaux pendant que Napoléon régnait. Elles viendront renforcer - en milieu scolaire et hospitalier - le travail des autres communautés en sol d'Amérique.

Saint Louis de Montfort fonda aussi des religieux enseignants chargés, en tout premier lieu, de la direction et de l'enseignement dans les écoles qu'il avait fondées. Il appela ces religieux les Frères du Saint-Esprit qui existent encore aujourd'hui sous le nom de Frères de Saint-Gabriel.

C'est à ces religieux et indirectement à Saint Louis-Marie Grignon de Montfort que nous devons d'avoir consacré la plus grande partie de notre vie, soit de 1926 à 1978, à l'éducation de la jeunesse de notre province.

Enfin, parut le génial Jean-Baptiste de la Salle; sa plus grande innovation et son plus grand mérite en ce qui concerne la pédagogie résident dans le soin tout spécial qu'il apporta à la préparation des maîtres.

Il fut l'apôtre par excellence de l'école populaire en France et dans le monde entier.

Jusqu'à la venue de monsieur de la Salle, l'organisation pratique et efficace restait encore à faire. En dépit d'initiatives louables entreprises par ses prédécesseurs, peu d'oeuvres survécurent à leurs promoteurs.

Certes, les communautés de femmes étaient nombreuses au commencement du XVIIIe siècle, mais il n'en était malheureusement pas de même des congrégations d'hommes. Les bons instituteurs étaient difficiles à trouver et offraient de préférence leurs services aux écoles payantes. Les écoles charitables de garçons avaient énormément de difficultés à recruter du personnel enseignant.

Il n'y avait ni tradition, ni milieu favorable à la formation des instituteurs destinés à enseigner aux garçons.

Il ne semble pas y avoir eu pénurie de professeurs dans l'enseignement secondaire. On a répété sur tous les tons combien les collèges des Jésuites étaient florissants. L'attrait du sacerdoce, la dignité et les honneurs qu'il pouvait conférer, y étaient-ils pour quelque chose? Était-ce parce que l'enseignement secondaire donnait plus de satisfaction aux professeurs oeuvrant dans un système éducatif où l'on proposait à des jeunes gens un programme plus complexe et plus élaboré que dans les écoles primaires où l'on n'inculquait aux jeunes enfants que des rudiments de la religion, du français et des mathématiques?

Jean-Baptiste de la Salle aura le mérite essentiel d'avoir mis sur pied une congrégation d'enseignants religieux qui auraient

pour but et mission de se charger surtout de l'éducation des garçons des classes populaires.

Cette communauté d'hommes, en plus de se vouer au service de l'Eglise et de la jeunesse, devait aussi former les futurs instituteurs en leur donnant une éducation professionnelle qui les préparerait à la très noble tâche de l'enseignement. C'était la mise en place des écoles normales que nous devons connaître par la suite. En plus de la formation morale des futurs maîtres, leur préparation intellectuelle demeurait au premier rang des préoccupations du saint fondateur.

"Le principal mérite de saint Jean-Baptiste de la Salle est d'avoir, en son temps et son milieu, résolu les problèmes de l'éducation populaire."<sup>(3)</sup>

Un volume intitulé: "La Conduite des Ecoles" exerça une très grande influence à l'époque et nous livra la pensée pédagogique de Saint Jean-Baptiste de la Salle.

A l'instar du "Ratio Studiorum" des Jésuites, la "Conduite des Ecoles" est une espèce de charte officielle qui devait servir de guide aux "petites écoles" dirigées par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Pour ceux qui s'intéressent de près à l'histoire de la pédagogie, il existe un grand intérêt à connaître et à étudier cet ouvrage magistral qui devait être réimprimé par les successeurs de saint Jean-Baptiste de la Salle et adapté aux exigences des différentes époques qui ont suivi la mort du saint fondateur.

---

3. Guérin et Vertefeuille. Histoire de la Pédagogie par les textes, 161.

On sera étonné de rencontrer, dans ce manuel de la "Conduite des Ecoles", à côté de choses évidemment périmées et dépassées, des notions pédagogiques et des méthodes d'enseignement qui gardent encore un très grand caractère d'actualité et qui étaient nettement d'avant-garde à l'époque.

Le saint fondateur donnait dans ce recueil pédagogique des conseils éclairés à ses disciples, sur l'art d'enseigner, de maintenir l'ordre et la discipline dans les différentes matières au programme. Ces avis et ces recommandations avaient d'autant plus de prix que la pédagogie du temps en était encore à chercher sa voie.

En rédigeant cette "Conduite des Ecoles", Saint Jean-Baptiste de la Salle prônait des méthodes pédagogiques qui, pour le temps, paraissaient avancées et révolutionnaires.

Ainsi, au lieu d'enseigner la lecture aux enfants à l'aide de livres dont les textes étaient en latin, il proposait qu'on apprenne aux jeunes enfants à lire dans des livres dont les textes étaient rédigés en français. Ce qui nous paraît bien simple aujourd'hui était fort hardi pour le temps. Cette nouvelle méthode d'apprentissage de la lecture battait en brèche un usage très ancien, fortement enraciné et communément employé dans l'Europe catholique.

Jean-Baptiste de la Salle opérait encore une autre révolution dans le monde de l'éducation, en substituant l'enseignement simultané à l'enseignement individuel. De cette manière, les professeurs pouvaient instruire en même temps, et à voix haute, tout un groupe d'enfants. Ce système d'enseignement si répandu de nos jours permettait à un même maître de diriger une classe plus nombreuse et de faire travailler

plus d'élèves à la fois.

Ce directoire de l'enseignement, bien que rédigé par le fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes, était néanmoins le résultat de la mise en commun des expériences de ses disciples. Par humilité, le saint ne fit point imprimer la "Conduite des Ecoles" de son vivant. Les religieux-éducateurs avaient des copies écrites à la main de ce manuel de pédagogie qu'ils emportaient avec eux dans les différentes maisons de leur congrégation.

A la même époque, les congrégations de religieuses vouées à l'éducation des filles étaient très florissantes; on en comptait une cinquantaine dans le Royaume. Ces religieuses-enseignantes s'inspiraient largement des règlements en usage dans les institutions des Ursulines. Ces règlements édités par les religieuses et contenus dans un volume de deux cent soixante-quinze pages constituaient un véritable traité pour l'éducation des jeunes filles.

On sait que les Ursulines, à cette époque, jouaient en France, un rôle de première importance dans le domaine de l'éducation. Ces religieuses qui comptaient au-delà de deux cent cinquante maisons réparties dans les différents diocèses du Royaume permirent aux femmes, malgré une situation juridique et des droits civils très réduits et avec l'aide de personnages considérables tels que Madame de Maintenon et l'évêque de Cambrai, de jouer un rôle très important dans la société du temps.

Les "Petites Ecoles" ont donc existé au temps de la Royauté. Pour insister davantage sur le sujet, il suffirait de faire enquête dans presque toutes les chancelleries des diocèses de France, pour

découvrir dans leurs dossiers des noms d'évêques zélés et de prêtres de grandes vertus. Plusieurs de ces évêques et de ces prêtres allèrent même jusqu'à dépenser toute leur fortune personnelle pour établir et soutenir l'oeuvre des écoles populaires dans leur diocèse. Ces anciens dossiers indiquent les actes de nomination des maîtres et les nombreuses requêtes sollicitant l'approbation épiscopale. Faut-il encore rappeler ici que l'éducation, à l'époque que nous étudions, était plutôt une affaire d'Eglise. La consultation de ces dossiers nous renseignerait donc sur l'existence des " petites écoles " et sur les programmes scolaires du temps.

A ces données fournies par les chancelleries diocésaines, il faudrait ajouter la documentation précieuse que les congrégations enseignantes d'hommes et de femmes sont en mesure de nous fournir.

Sous le régime de la royauté, il n'y eut aucune organisation scolaire officielle telle que nous la connaissons aujourd'hui. A la suite des décrets royaux de 1698 et de 1724, les finances scolaires relevaient surtout de la juridiction des intendants. On pourrait donc découvrir dans les archives locales des pièces qui indiquent qu'on imposait des impôts scolaires dans les différentes provinces du royaume. On verrait également des noms de paroisses et de municipalités qui, pour s'assurer de bons maîtres, sollicitaient des impositions spéciales d'impôts.

Il y a aussi les minutes des notaires qui constituent toujours une mine inépuisable de renseignements concernant les actes de fondations en faveur des petites écoles. Ces minutes, si elles étaient consultées nous apprendraient que ces fondations furent nombreuses

tout au long de cette période qui nous préoccupe et au cours de laquelle l'enseignement primaire fit d'énormes progrès.

Les registres des délibérations des municipalités constituent un fond de renseignements précieux sur l'existence des "petites écoles" au temps de l'ancien régime. Ces registres nous feraient voir comment se faisaient les nominations des instituteurs, les baux d'engagement qu'ils signaient avec la communauté locale et les émoluments qui leur étaient versés.

Le rôle de l'Eglise dans le domaine de l'éducation aux XVIIe et XVIIIe siècles était très important. La royauté s'en remettait à l'autorité de celle-ci pour assurer la fondation et le bon fonctionnement des "petites écoles."

Louis-Philippe Audet, citant Emile Lesne dans le premier tome de son Histoire de l'Enseignement au Québec, rappelle que les Capitulaires de Charlemagne qui datent de la première moitié du IXe siècle, sont à l'origine des "petites écoles" de France. Dès leur origine, ces "petites écoles" sont nettement ecclésiastiques. Pendant les siècles qui vont suivre, l'Eglise, soutenue par le gouvernement royal, aura la charge exclusive des "petites écoles" du royaume. Voilà pourquoi on retrouve ces écoles, tout au long du Moyen-Age, auprès de chaque cathédrale, de chaque collégiale et de chaque monastère.

Cette coutume, fortement enracinée dans les moeurs françaises et européennes fit l'objet d'une proclamation royale datée du 13 décembre 1698:

"Voulons que l'on établisse, autant qu'il sera possible, des maîtres et des maîtresses dans toutes les paroisses du royaume... Enjoignons à tous les pères, mères, tuteurs et autres personnes chargées de l'éducation des enfants... de les en-

voyer aux dites écoles et aux catéchismes, jusqu'à l'âge de quatorze ans. Enjoignons aux curés de veiller avec une attention particulière sur l'instruction des dits enfants de leurs paroisses..."(4)

Louis XV fera une déclaration semblable, le 14 mai 1724. Enfin, une autre proclamation royale, celle-ci adressée au diocèse d'Autun, viendra une fois de plus confirmer l'autorité de l'Eglise en matière d'éducation:

"... l'instruction des enfants a toujours été si importante, que, de tout temps, les lois civiles aussi bien que les ecclésiastiques l'ont commise aux soins des évêques, en sorte qu'il n'est permis, à qui que ce soit, de s'y ingérer ni de tenir des écoles, qu'il n'ait obtenu auparavant la permission et l'approbation de l'évêque diocésain. Sa Majesté ordonne que ceux qui voudront tenir des petites écoles pour l'instruction de la jeunesse, de l'un ou l'autre sexe, seront tenus d'observer exactement les règlements que l'évêque leur donnera pour cet effet." (5)

On voit, par ces proclamations royales, que l'Eglise était énergiquement soutenue par l'Etat et assumait l'entière responsabilité de l'éducation. Il ne faudrait pas se surprendre de retrouver en Nouvelle-France des conditions à peu près identiques et des directives analogues.

Tout comme dans la métropole, l'autorité suprême en matière d'éducation en Nouvelle-France, sera l'évêque. C'est lui qui précisera les règlements relatifs au choix des maîtres, à la visite des écoles, à l'enseignement du catéchisme; c'est encore lui, l'évêque, qui approuvera les nouvelles communautés qui voudront se consacrer à l'en-

---

4. Audet, Louis-Philippe. cite Louis XIV dans son Histoire de l'Enseignement au Québec, tome 1, 117.

5. Audet, Louis-Philippe. op. cit., cite Louis XV.

seignement.

Les statuts du quatrième synode de Québec en 1700 et les ordonnances de Monseigneur de Saint-Vallier dans son Rituel publié par son ordre en 1703 indiquent les modalités à suivre pour le choix des maîtres et la conduite des écoles. Le gouvernement de sa Majesté en Nouvelle-France comme dans la métropole apporte une collaboration soutenue et un appui aux autorités ecclésiastiques en matière d'éducation. Il suffirait de mentionner, à cet effet, les ordonnances de l'intendant Dupuy, le 4 juin 1727. Il serait bon de mentionner que l'établissement, le maintien et l'amélioration des "petites écoles" sous le régime français fut souvent le résultat de nombreux sacrifices que s'imposèrent l'Eglise, le clergé, les membres des communautés enseignantes et même les colons qui rêvaient d'établir en Amérique des écoles semblables à celles qui existaient dans la mère-patrie.

En effet, nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, qu'on adopta pour les "petites écoles" de la Nouvelle-France les livres, les méthodes et les programmes qu'on suivait en France à la même époque.

Il eut été difficile de procéder autrement dans un pays où toutes les institutions d'enseignement étaient modelées sur celles de la France, où les professeurs étaient des maîtres, venus de France, et où enfin, faute d'imprimerie, on ne pouvait se servir que des livres publiés et imprimés en France.

Il va sans dire qu'on accordait aux choses religieuses une très grande importance. La religion constituait alors la matière qui importait le plus et formait la base de l'instruction que l'on

donnait dans les "petites écoles."

La famille, profondément chrétienne, exerçait aussi sur l'éducation des enfants une influence considérable et décisive.

Mais bientôt, ce sera la fin de l'empire français en Nouvelle-France, ce sera la fin de l'histoire de la Nouvelle-France, ce sera pour notre petit peuple une volonté de survivre et de durer dont sera responsable en grande partie l'organisation scolaire du régime français.

La guerre qui amena, en 1760, la capitulation du Canada-français et trois ans plus tard, sa cession à la Grande-Bretagne, constitue, peut-être pour nous, un des faits les plus importants de notre histoire. Il s'ensuivit, pour notre peuple, un cataclysme historique dont on n'a pas encore fini de mesurer toute la signification et qui a eu pour notre population des répercussions formidables dont on sent encore les effets.

"Les petites écoles qui, sous le régime français, dispensèrent les premières notions du savoir dans l'immense territoire qui constituait alors la colonie naissante méritent plus qu'une sèche mention. Si on les replace dans leur cadre géographique et historique, on comprendra quelle estime avaient pour l'instruction ces pionniers, ces rudes colons, ces missionnaires dévoués, ces humbles religieuses, ces maîtres d'école qui consacrèrent leur vie à la tâche méritoire de l'éducation. Les bâtisseurs de ce pays avaient compris que l'école demeure toujours à l'avant-garde de la civilisation et qu'elle reste le principal facteur de la survivance des peuples." (1)

"Qu'il suffise de rappeler que, pour mener de front les travaux herculéens de l'époque: refoulement de l'immense forêt laurentienne, exploration et conquête d'un pays plus vaste que l'Europe, il fallait des hommes assumant à la fois des tâches du colon, de l'explorateur et du militaire. Les colons canadiens seront par devoir et nécessité: des coureurs de forêts et de fleuves, des soldats de camp volant, maniant l'aviron et le fusil autant que la hache et la char-rue. L'on sait que pendant le Régime français, ces colons vivront quatre-vingts années de guerre, guerre indienne s'aggravant parfois de la guerre avec les anglais."

"N'y a-t-il pas lieu aussi de compter avec le climat, lui aussi, en quelque façon, ennemi de l'école?"

"Cette neige fabuleuse dont parle le Père Charlevoix dans son histoire de la Nouvelle-France qui va jusqu'à rendre les distances infranchissables, dans ce Canada dépourvu de la voirie la plus rudimentaire."

"Mère Marie de l'Incarnation a beau nous vanter l'endurance des enfants du pays, elle nous fait cependant cet aveu: que le froid très grand et les neiges obligent une partie des externes du couvent de Québec, de demeurer l'hiver en leur maison."

"Que voilà un pays et une colonie médiocrement favorisés pour l'établissement d'institutions scolaires !(2)

---

1. Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'Enseignement au Québec, tome 1, 153.

2. Groulx, Chanoine Lionel. L'Enseignement Français au Canada, 12, 13.

PREMIERE PARTIE

LES ORIGINES DE MONTREAL

## CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ NOTRE DAME DE MONTRÉAL

MESSIEURS JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE

ET JEAN JACQUES OLIER

A la mort de Champlain, le jour de Noël 1635, la Nouvelle-France n'était encore qu'une toute petite colonie sérieusement menacée par les Iroquois. C'est pourtant à cette époque que s'accomplit ce qu'on appellera "le miracle mystique de la fondation de Montréal."  
(1)

La France était alors en pleine effervescence religieuse et mystique. "Ce jaillissement spirituel fut prodigieux."<sup>(2)</sup> Parmi les grandes figures qui dominent ces années fécondes en réalisations chrétiennes de toutes sortes, ~~permettes-nous~~ de citer le Cardinal de Bérulle, ce saint prêtre "dont la figure austère allait donner une impulsion nouvelle à tout le catholicisme français de cette époque et dont la pensée allait marquer profondément toute la vie spirituelle du siècle."<sup>(3)</sup> Il avait fondé la Congrégation de l'Oratoire en 1611; celle-ci exerçait déjà une influence considérable et

---

1. Lanctôt, Gustave. Montréal sous Maisonneuve, 27.

2. Rops, Daniel. L'Eglise des temps classiques, le Grand Siècle des âmes, 65.

3. Ibid., 14.

un grand rayonnement spirituel. Saint Vincent de Paul (Monsieur Vincent), surnommé le Père des pauvres, multipliait les oeuvres de charité. Homme de grand esprit et de haute prière, l'un des saints les plus illustres de France qui domine toute cette période du grand siècle des âmes. Saint Jean Eudes, "fondateur d'ordre, créateur de séminaires, missionnaire infatigable, réformateur du clergé"(4) et qui fut surnommé le grand apôtre du Sacré Coeur. Grignon de Montfort, ardent missionnaire, dévoré d'un grand zèle pour la cause de Dieu qui évangélisa l'ouest de la France et fonda des communautés religieuses. Saint Ignace de Loyola qui, à Paris, en 1534 mit sur pied la célèbre Compagnie de Jésus qui, dès sa fondation, jouissait

"d'une popularité extraordinaire due à la sainteté, à la science de ses membres et à l'excellence de ses méthodes d'éducation. Un siècle après la mort de leur fondateur, les Jésuites étaient déjà répandus dans le monde entier."(5)

Saint Jean-Baptiste de la Salle, cet apôtre et ce maître incomparable, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes qui fut amené par d'heureuses circonstances à créer un enseignement pour les classes moyennes et populaires et à arracher aux misères de l'ignorance les enfants des artisans et des pauvres.

A cette époque la France rayonnait spirituellement sur tout l'univers chrétien. Elle était à la tête de la réforme catholi-

---

4. Ibid., 288.

5. Riboulet, L. Histoire de la Pédagogie, 1941, 266.

que et s'affirmait par ses oeuvres innombrables. Les prêtres et les religieux n'étaient pas seuls à agir dans cet immense effort pour rendre à la foi catholique toute sa vigueur. Des laïcs, hommes et femmes, travaillaient en grand nombre pour la même cause. De toutes les entreprises d'apostolat laïc dans l'Eglise de France, il en est une qui, à notre sens, revêt une importance particulière; nous voulons parler de la Société du Saint-Sacrement, fondée par le Duc de Vantadour, pair de France, aidé et encouragé par son directeur spirituel, le Père Philippe D'Angoumois, capucin, par le Père de Coudren, deuxième supérieur de l'Oratoire et par le Père Suffren, jésuite et confesseur du Roi.(6)

Cette société secrète d'action catholique comprenait des prélats, des magistrats, de grands bourgeois, de hauts fonctionnaires, des membres de la noblesse, bref, des personnages de marque qui "consacraient leur temps et leur fortune à des oeuvres pieuses."(7)

Cette société du Saint-Sacrement contribuera indirectement à la fondation de Montréal. "Tout le monde sait aujourd'hui que la très puissante Compagnie, par les Messieurs de Montréal qui en étaient membres, a joué un rôle actif et considérable dans la fondation de Ville-Marie."(8)

"C'est dans ce climat de haute spiritualité que naquit

---

6. Rops, Daniel. L'Eglise des temps classiques, le Grand Siècle des âmes, volume V, 117.

7. Lanctôt, Gustave. op. cit., 27.

8. Daveluy, Marie-Claire. La Société Notre-Dame de Montréal, 92, citant Mgr Albert Tessier, Cahiers des Dix, no 7, Montréal, 1942, Compagnie du Saint-Sacrement, 27-43.

chez un fervent laïque l'idée de créer une mission religieuse dans l'île de Montréal."(9) Cet homme se nommait Jérôme Royer de La Dauversière, un des grands serviteurs de Dieu de l'époque, âme inspirée, créateur d'oeuvres d'envergure, soit hospitalières, missionnaires, civilisatrices ou de simple dévotion. Né le 18 mars 1597 à La Flèche, il fut l'un des premiers élèves du collège de La Flèche, fondé en 1604 par Henri IV et dirigé par les Jésuites. Il y connut le Père Charles Lalemant et aussi le Père Paul Le Jeune.

"Comme condisciples, il eut, en outre du philosophe René Descartes, plusieurs grands missionnaires de la Nouvelle-France, tels François Ragueneau, Claude Quentin, Charles Du Marché et Jacques Buteux.

"A la mort de son père, à l'été de 1618, Jérôme hérita du nom et du fief de La Dauversière, ainsi que de la charge de receveur de tailles à La Flèche. En 1620, il épousait Jeanne de Baugé, qui lui donna six enfants. D'une piété solide, d'un zèle merveilleux pour les oeuvres, il devint bientôt le promoteur et l'organisateur des créations charitables de sa petite ville."(10)

Les Jésuites intéressaient leurs anciens élèves qui peuplaient la Cour, les Parlements et la haute administration, aux missions. Le Père Charles Lalemant, rentré en France et nommé procureur des missions canadiennes, possédait des amitiés de choix dans la société parisienne."(11)

Dans la Relation de 1611, le Père Briard donnait les raisons pour lesquelles on devait s'occuper de la Nouvelle-France d'une manière plus active.

---

9. Lanctôt, Gustave. op. cit., 27.

10. Dictionnaire Bibliographique du Canada, volume 1, 219.

11. Rumilly, Robert. Histoire de Montréal, volume 1, 21.

"C'est, dit-il, une autre France dix ou douze fois plus grande si nous voulons; en qualité aussi bonne si elle est cultivée; en situation à l'autre bord de notre rivage pour nous donner la science et la seigneurie de la mer."(12)

Le Père Paul Le Jeune, Supérieur des Jésuites à Québec, avait rédigé les fameuses Relations qui étaient très lues en France. Ses reportages sur les missions en pays sauvage enflammaient le zèle des personnes avides d'aider ces missions ou même d'y participer. Le Père Le Jeune s'adressait particulièrement aux femmes: "N'y a-t-il point en France quelques dames pour fonder un séminaire de filles? Il y en a bien dans Paris qui emploient tous les ans, plus de dix mille francs en leurs menus plaisirs; si elles en appliquaient une partie pour sauver tant d'âmes qui se perdent tous les jours."(13)

Des âmes généreuses ne purent s'empêcher de répondre à cet appel. On sait que Madame de la Peltrie, dame riche d'Alençon, offrit sa personne ainsi que sa fortune pour l'établissement d'un monastère d'Ursulines à Québec. Une nièce de Richelieu contribua à la fondation d'un hôpital.

On sait que le Père Le Jeune était l'un des hommes qui ont le mieux connu le Canada. Ce Jésuite était donc tout à fait qualifié pour plaider la cause du Canada. Venu avec Champlain à Québec, il avait assisté à la renaissance de la Nouvelle-France après le départ

---

12. Relations des Jésuites, 1611, 67.

13. Rumilly, Robert. op. cit., 22.

des Anglais en 1632. Le Père Le Jeune avait des dons très certains en littérature. Il savait surtout convaincre. Il rédigea dix relations, de 1632 à 1641. De toutes ces relations, c'est celle de 1636 qu'il faut lire le plus attentivement. (14)

La Dauversière entretenait des liens étroits avec les Jésuites du collège de La Flèche. Il est évident que c'est à ses anciens maîtres que La Dauversière doit d'avoir été tenu au courant des choses et des hommes du Canada et que c'est là l'origine de sa vocation. Le témoignage de Dollier de Casson est catégorique à cet égard. Dans cette maison, se trouvaient les lettres et les Relations des missionnaires en Nouvelle-France.

"L'évangélisation des Indiens formait un sujet de fréquents entretiens d'un passionnant intérêt, encore accru par la présence parmi les professeurs du collège, de missionnaires revenus d'Amérique après la capture de Québec en 1629, tel le Père Massé qui, après un séjour de quatre ans en Nouvelle-France, fut ensuite attaché au collège La Flèche de 1629 à 1632." (15)

"C'est dans ce milieu tout imprégné de zèle apostolique que, selon l'abbé Olier, La Dauversière forma le dessein de la fondation de Montréal." (16)

"Le jour où de La Dauversière demanda à son confesseur, le Père François Chauveau, recteur du collège La Flèche, si son inspiration de fonder une colonie à Montréal venait de Dieu et s'il devait donner suite, ce dernier répondit sur le champ: "N'en doutez pas monsieur, employez-vous y tout de suite." (17)

---

14. Salone, Emile. Consulter son magnifique volume sur la Colonisation de la Nouvelle-France, chap. III, 65 à 82.

15. Lanctôt, Gustave. *op. cit.*, 28.

16. *Ibid.*, 28-29.

17. Rumilly, Robert. *op. cit.*, 23.

Dès que son projet eut reçu l'encouragement de son confesseur, de La Dauversière s'empressa d'en faire part à son ami, Pierre Chevrier, baron de Fancamp, fort riche et dévot, dont la bourse était toujours ouverte aux saintes entreprises.(18)

"Sur le conseil du Père Chauveau, de La Dauversière et Fancamp se rendirent à Paris, à la mi-février 1639, dans l'espoir d'intéresser les hautes autorités au projet naissant. Les Jésuites et la Compagnie du Saint-Sacrement constitueront, le cas échéant, leurs appuis."(19)

"Tous deux, une fois dans la capitale française, s'efforceraient, suivant encore en cela les conseils du Père Chauveau, d'y former une compagnie de dévots riches et influents. Leurs relations avec la Compagnie du Saint-Sacrement dont ils étaient membres actifs, leur étaient d'un grand secours. Cette fondation d'une société s'imposait vraiment pour réussir les projets d'envergure qu'ils avaient en vue et qui nécessiteraient de très fortes dépenses."(20)

Marie-Claire Daveluy nous dit que, une fois dans la capitale française, Monsieur de La Dauversière et le baron de Fancamp rencontrèrent l'abbé Jean-Jacques Olier, le futur fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice et alors âgé de 31 ans.

Monsieur de La Dauversière ne manqua surtout pas d'aller rendre visite au puissant chancelier de France, Pierre Séguier d'Autry qui habitait un somptueux palais qu'il venait de se faire construire. Monsieur Olier était le cousin du chancelier Séguier et avait de grosses relations de famille et d'amitié. Il était membre, lui aussi, de la puissante Compagnie du Saint-Sacrement. Par modestie, à deux re-

---

18. Lanctôt, Gustave. op. cit., 29

19. Rumilly, Robert. op. cit., 24.

20. Daveluy, Marie-Claire. op. cit., 20-21.

prises, au cours de sa vie, il refusera la mitre. Il voulait plutôt réformer le clergé de France qui en avait bien besoin.

On était en mars 1639. Les deux serviteurs de Dieu parlèrent longtemps de Ville-Marie et décidèrent de fonder la Société de Montréal.

Cette fondation devait se composer de "personnes de condition dont la fortune ou l'influence en assurerait le progrès."(21)

"Tels furent les débuts de l'association de la Société qui prit le nom de: Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France. Dès le début, Olier se révéla l'âme dirigeante de la Société. La Dauversière en devint l'homme chargé d'affaires, chargé de tous les détails financiers et matériels. Un autre membre, Bernard Drouart, sieur de Sommelan, se vit confier les fonctions de secrétaire. L'entreprise s'organisa sans retard."(22)

Fancamp, Olier, Renty forment le noyau de la Société de Notre-Dame de Montréal. Les six fondateurs de la Société souscrivent soixante-quinze mille livres dont Fancamp fournit vingt mille. L'appartenance de La Dauversière à la Compagnie du Saint-Sacrement expliquerait l'aisance et la rapidité avec lesquelles il a mis en branle des personnages considérables. Les Associés de Montréal ont hâte de réalisations. La Dauversière et Olier expédièrent à Québec, vingt tonnes de vivres et d'outils pour l'usage des colons qu'ils se proposaient de faire passer, le printemps de 1641, dans l'île de Montréal.

---

21. Daveluy, Marie-Claire. op. cit., 24.

22. Lanctôt, Gustave. op. cit., 30; Casson, Dollier de. Histoire de Montréal, Mémoires de la Société Historique de Montréal, 12.

CONCESSION DE L'ILE DE MONTREAL  
PAR LA COMPAGNIE DES CENT ASSOCIES  
A LA SOCIETE NOTRE DAME DE MONTREAL

Au moment où nous en sommes rendus, les Associés de Montréal ne possédaient aucun terrain dans l'île qu'il leur fallait acquérir pour atteindre leur dessein. La Compagnie des Cent-Associés avait déjà concédé l'île de Montréal à Jacques Girard, Sieur de la Chaussée, le 15 janvier 1636. Ce Sieur de la Chaussée reconnaissait avoir servi de prête-nom à Jean de Lauzon - ce grand accapareur(23) - et président des Cent-Associés qui était devenu officiellement propriétaire de l'île de Montréal le 30 avril 1638.

Mais Jean de Lauzon, maintenant Intendant du Dauphiné, n'avait pas colonisé l'île de Montréal. La concession devenait donc caduque. La Dauversière et le baron de Fancamp désirèrent se rendre à Vienne, chef-lieu du Dauphiné, dans le but d'"acheter de luy la dite isle de Montréal."(24)

La Société Notre-Dame de Montréal pouvait compter de gros appuis du Chancelier Séguier dont la femme, immensément riche, s'intéressait à la Société de Montréal. Lauzon se fit prier, mais à la fin de l'entrevue, demanda un prix exorbitant. Les négociateurs décidèrent alors de ne pas conclure de marché et retournèrent à Paris

---

23. Lanctôt, Gustave. op. cit., 30

24. Ibid., 30

consulter les membres de la Société de Montréal sur le prix maximum que ces derniers accepteraient de payer.

Le Père Charles Lalement, ami personnel de Lauzon, accompagna La Dauversière dans une seconde visite à Vienne afin d'appuyer la cause des Sociétaires de Montréal. Cette fois, la démarche réussit. Lauzon, pour une importante somme qui, cependant, ne figure pas au contrat, céda l'île de Montréal à Pierre Charrier, baron de Fancamp et à Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière, par acte notarié conclu à Vienne la même date. Un autre acte, portant la même date, cédait aux Associés de Montréal, les droits de navigation et de pêche dont Lauzon avait réussi à se faire donner le monopole.(25)

La Compagnie des Cent-Associés contesta cette transaction et la déclara nulle et de nul effet parce que Lauzon n'avait pas rempli l'obligation essentielle qui était de coloniser cette seigneurie. La Compagnie de la Nouvelle-France (Cent-Associés) révoqua la concession faite en 1636 et les transferts effectués par la suite au baron de Fancamp et à Monsieur de La Dauversière. Il fallut donc recommencer les négociations avec la Compagnie des Cent-Associés qui, elle aussi, consentit au transfert de l'île de Montréal en faveur des Associés de la Société Notre-Dame de Montréal.

Les Associés de Montréal, nouveaux seigneurs de l'île de Montréal, recevaient un magnifique territoire d'une grande fertilité

---

25. Casson, Dollier de. Histoire de Montréal, Montréal 1868, et Donation et transport de la concession de l'île de Montréal, 276-278; Morin, Soeur. Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 121; voir notes 2 et 6, Lanctôt, Gustave. op. cit., 38.

occupant une position très favorable à la tête de la navigation sur le Saint-Laurent et au confluent de plusieurs rivières qui donnait accès au pays des indiens et au commerce des fourrures.

La Société de Montréal devait fournir à la Compagnie des Cent-Associés le recensement des concessions, des étendues cultivées, des têtes de bétail, etc... Elle pouvait nommer des juges, mais on pouvait en appeler à la Cour Souveraine que les Cent-Associés allaient établir à Québec. La Société Montréalaise devait livrer ses fourrures à la Compagnie de la Nouvelle-France (Cent-Associés) au prix fixé par elle. Les colons de Montréal pouvaient établir des fortifications pour assurer leur défense. La Société s'engageait encore à ne pas accorder de concession aux colons déjà établis à Québec, aux Trois-Rivières ou ailleurs, mais de les amener directement de France.(26)

En retour, la Compagnie des Cent-Associés permettait de transporter gratuitement trente colons choisis par Messieurs de Fancamp et de La Dauversière ainsi que trente tonnes de provisions pour leur subsistance. De plus, on enjoignait au gouverneur de Montmagny de donner aux messieurs de Montréal deux entrepôts, l'un à Québec, l'autre aux Trois-Rivières.

Un second acte accordait à la Société de Montréal le droit de libre navigation sur le Saint-Laurent. Louis XIII confirma la cession de l'île de Montréal et autorisa la Société de Notre-Dame de

---

26. Daveluy, Marie-Claire, op. cit., 21-22; Rumilly, Robert, op. cit. 27; Lanctôt, Gustave, op. cit., 30-31.

Montréal à nommer le gouverneur de l'île et à entretenir l'artillerie et les munitions nécessaires à sa défense.(27)

Les buts de la Société de Montréal seront donc d'établir des colons dans l'île, d'instituer un séminaire pour l'instruction et la formation des missionnaires, d'ouvrir une école pour l'éducation des filles sauvages et françaises, ainsi qu'un hôpital pour les malades.(28)

---

27. Edits et Ordonnance, Concession de Montréal, 20-24; Rumilly, Robert. op. cit., 28-29; Lanctôt, Gustave. op. cit., 31-32.

28. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris... ; Lanctôt, Gustave. op. cit., 32.

## CHAPITRE 11

### MAISONNEUVE

Pour jeter les fondements de cette Société de Montréal, il fallait en confier la tâche à une forte personnalité religieuse et militaire. Le personnage destiné à jouer un grand rôle dans cette mission canadienne est Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, né en France, à Neuville-sur-Vanne, en février 1612.(1)

A vingt-huit ans, ne prenant plus de service actif dans l'armée, Monsieur de Maisonneuve désirait organiser sa vie comme il l'entendait. Un jour, alors qu'il séjournait à Paris, il lut une des Relations des Jésuites où l'on parlait du Père Charles Lalement, revenu depuis peu du Canada et nommé procureur des missions canadiennes. Cette lecture l'impressionna beaucoup.(2) Il se rendit auprès du Père Lalement et s'entretint longuement avec lui de son désir d'aller dans ce coin éloigné du monde. Aussi, lorsque peu après, Jérôme Le Royer de La Dauversière exposa au même religieux ses inquiétudes au sujet du commandant qu'il cherchait pour diriger les colons recrutés pour la fondation de Montréal, le Père Lalement lui proposa Paul Chomedey de Maisonneuve qui deviendra ainsi le cinquième membre de la So-

---

1. Lanctôt, Gustave. op. cit., 33.

2. Casson, Dollier de. op. cit., 131.

ciété de Montréal.(3)

La Société de Montréal venait donc de trouver un sujet de choix qui voulait employer "sa vie au service de Dieu et du Roy son maître."(4) Cet homme de grande oraison possédait un jugement solide. Il ne désirait ni les richesses ni les honneurs; il donnait généreusement de ses biens personnels.(5)

Ayant trouvé le chef de l'expédition, les Associés de Montréal s'occupèrent d'assembler le matériel et les provisions nécessaires ainsi que de recruter des colons et des artisans capables de défricher le sol et de faire le coup de feu. Tâche difficile qui obligea La Dauversière et Fancamp à parcourir tout le pays entre La Flèche, La Rochelle et Dieppe, et

"garantir à chaque engagé, par contrat devant notaire, un salaire, le vivre et le logement pendant trois ans, avec pleine liberté de retourner en France à l'expiration" (6)

de ce contrat.

Les Associés cherchaient aussi une femme "de vertu assez héroïque et de résolution assez mâle" pour aller s'établir en ce pays lointain, pour prendre soin des malades. Cette femme qui répondit à ces exigences s'appelait Jeanne Mance.

La courageuse décision de cette femme admirable suscita

---

3. Daveluy, Marie-Claire. op. cit., 131.

4. Lanctôt, Gustave. op. cit., 33.

5. Daveluy, Marie-Claire. op. cit., 121; Lanctôt, Gustave. op. cit., 38, note 11.

6. Lanctôt, Gustave. op. cit., 34.

beaucoup d'intérêt. Les dames de la Cour et même la Reine Anne d'Autriche voulurent la connaître. C'est ainsi que Jeanne Mance entra en relation avec la marquise de Bullion, très riche veuve d'un surintendant des finances qui voulut lui confier la tâche de fonder un hôpital en Nouvelle-France. Jeanne Mance devint, de cette manière, membre de la Société de Montréal.(7)

Une fois les contrats signés et les membres de l'expédition rassemblés, deux navires appareillèrent de La Rochelle en mai 1641, l'un portant Maisonneuve et vingt-cinq hommes, l'autre Jeanne Mance et douze hommes. Un troisième quittait Dieppe, avec à son bord, dix hommes, deux femmes, une jeune fille et quelques enfants. Après une traversée de deux mois, les navires jetèrent l'ancre devant Québec.(8)

Le gouverneur, Monsieur de Montmagny et les notables supplièrent Monsieur de Maisonneuve et Jeanne Mance de renoncer "à la folle entreprise." On fit valoir au fondateur de Montréal que Ville-Marie était un poste trop exposé aux incursions iroquoises. On proposa même aux nouveaux arrivés de s'établir plutôt dans l'île d'Orléans en insistant sur sa commodité et sa fertilité et sur le besoin de renforcer Québec. D'un ton ferme, Maisonneuve répondit:

"Ayant été déterminé par la Compagnie qui m'envoie que j'irais à Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les ar-

---

7. Ibid., 34-35; Daveluy, Marie-Claire. op. cit., 131-132.

8. Lanctôt, Gustave. op. cit., 36.

bres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois."(9)

"On objecta aux fondateurs que leur oeuvre était téméraire, d'une dépense infinie, plus convenable à un roi qu'à des particuliers, qu'ils étaient trop faibles pour l'entreprendre et la soutenir; que, d'ailleurs, aller se fixer dans un lieu si exposé à la cruauté des barbares, c'était manifestement tenter Dieu, en supposant qu'il ferait des miracles pour protéger un pareil établissement."(10)

Le 14 octobre, en compagnie du Gouverneur et du Père Vi-  
mont, Maisonneuve atteignit l'île de Montréal. Le lendemain, le Gouverneur mit le sieur de Maisonneuve représentant de la Société Notre-Dame de Montréal, en possession de l'île. L'hiver n'étant pas très éloigné, le groupe, après la signature de l'acte officiel, décida de retourner à Québec.(11)

Maisonneuve passa l'hiver chez un nommé Pierre de Puiseaux, ancien armateur enrichi par le commerce aux Antilles, qui était maintenant établi au pays sur une seigneurie à Ste-Foy. Ce vieillard de soixante-quinze ans, tout heureux d'accueillir Maisonneuve et ses compagnons, demanda d'être admis dans la Société de Montréal.(12)

De son côté, Jeanne Mance impressionna tellement Madame de La Peltrie, fondatrice du couvent des Ursulines de Québec, que cette dernière se lia d'amitié avec elle et demanda d'aller à Montréal pour participer à la fondation de la nouvelle colonie.(13)

---

9. Ibid., 36 et note 14, 38; Casson, Dollier de. op. cit., 23.

10. Faillon. Vie de Soeur Bourgeoys, tome 1, introduction, XV.

11. Lanctôt, Gustave. op. cit., 37; Casson, Dollier de. op. cit. 29-32.

12. Lanctôt, Gustave. op. cit., 37 et note 15, 38.

Au cours de l'hiver, pendant que Maisonneuve se préparait au voyage qui le conduirait jusqu'à Montréal, la haute société parisienne manifestait un véritable engouement pour l'entreprise de Montréal. La Société de Notre-Dame de Montréal comptait maintenant trente-cinq membres. Ces personnes "de condition" se réunirent dans l'église Notre-Dame de Paris, le 27 février 1642.

Outre La Dauversière, il y avait là Fancamp, Olier et de Renty, des personnages comme Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, le marquis de Liancourt qui sera bientôt duc de La Roche, Guyon, madame la chancelière Pierre Séguier, Henri de Lévis, duc de Vantadour, principal fondateur de la Compagnie du Saint-Sacrement, de grandes dames, de hauts fonctionnaires, des magistrats, des avocats, des prêtres distingués.

Après avoir entendu une messe dite par Monsieur Olier et avoir communiqué, les Associés consacrerent l'île de Montréal à la Sainte Famille, sous la protection particulière de la Sainte Vierge, d'où le nom de Société Notre-Dame de Montréal.

A l'issue de la cérémonie, les Associés tiennent une assemblée à l'hôtel de Jean de Lauzon qu'ils élirent directeur. Riches pour la plupart et généreux, les Associés firent un nouvel effort et fournirent quarante mille livres pour un deuxième envoi d'hommes et de provisions au Canada.(13)

Enfin, ce fut le printemps. Le 8 mai 1642, accompagnés du

---

13. Ibid., 37-38; Rumilly, Robert. op. cit., 42; Daveluy, Marie-Claire. op. cit., 42; Relations des Jésuites, 1642.

Gouverneur, Monsieur de Montmagny, de Madame de la Peltrie, du Père Vimont, supérieur des Jésuites, et de Monsieur de Puiseaux, Maison-neuve et Jeanne Mance s'embarquèrent pour leur destination avec une quarantaine d'hommes, quatre femmes et quelques enfants. Ce voyage devait durer neuf jours. Le 17 mai, la flottille arrivait en vue de l'île de Montréal.(14)

Le 18 mai au matin, l'expédition mit pied à terre. On s'empressa de dresser un autel et le Père Vimont célébra la messe. C'est au cours de la cérémonie que le Père Jésuite, s'adressant au petit groupe de fidèles, prononça ces mots vraiment prophétiques:

"Ce que vous voyez n'est qu'un grain de moutarde, mais il est jeté par des mains si pieuses et animées de l'esprit de la foi et de la religion que, sans doute, il faut que le Ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels ouvriers, et je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre et ne fasse un jour des merveilles."(15)

"Au début du mois d'août, arriva le précieux renfort de douze nouveaux colons avec des vivres, des marchandises, des armes, de l'ameublement, de la vaisselle et des médicaments. Le poste recevait aussi deux boeufs, trois vaches, vingt brebis."(16)

"Au début de juillet 1643, les colons furent grandement réconfortés par la visite du gouverneur de Montmagny. Il apportait avec lui une lettre du Roi informant les colons qu'il recommandait à Monsieur le Gouverneur d'assister en tout ce qu'il pourrait le sieur de Maisonneuve. Montmagny annonça de plus que le Roi avait fait don aux Associés d'un navire de trois cent cinquante tonneaux nommé le Notre-Dame. Le

---

14. Casson, Dollier de. op. cit., 36-37-39; Lanctôt, Gustave. op. cit., 39-40.

15. Casson, Dollier de. op. cit., 38-42; Relations des Jésuites 1642, 38; Marin, Soeur. op. cit., 41; Lanctôt, Gustave. op. cit., 40

16. Relations année 1642, citées par Gustave Lanctôt, op. cit., 41.

Gouverneur apportait aussi la nouvelle qu'une bienfaitrice anonyme - Madame de Bullion - en plus d'une rente de deux mille livres offrait douze mille livres pour la construction d'un hôpital et qu'une recrue était en route pour Montréal."(17)

Les colons commencèrent à organiser leur vie. Le travail était dur et lent; on manquait d'attelages et tout se faisait à force de bras: le défrichement des terres, la culture, l'abattage des arbres, la construction des bâtiments du poste et des bastions de l'enceinte. Tous ces travaux étaient conditionnés "par l'incessante guérilla iroquoise, même l'hiver n'arrêtait pas les incursions de l'ennemi."(18)

On voit jusqu'à quel point la fondation de Montréal est unique dans l'histoire des expéditions coloniales. Approuvée par l'état auquel elle ne coûtait pratiquement rien, cette entreprise se réalisait presque sans l'intervention royale. Elle était l'oeuvre d'un groupe fermé, apostolique et mystique ayant à sa tête Jérôme de La Dauversière et Paul Chomedey de Maisonneuve qui avaient tout sacrifié: temps, fortune, santé pour fonder cette colonie.

La colonie de Montréal ne devait pas manquer de protection. Même après la mort de Louis XIII, des personnages influents continuèrent de veiller sur l'oeuvre de Montréal. Les Associés avaient de puissants amis en Cour, le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, le prince de Condé dont l'épouse, Charlotte de Montmorency faisait partie de la Société de Montréal, Monsieur de Renty, grand con-

---

17. Relations, 1643, 53-55-61; Lanctôt, Gustave. op. cit., 44-45.

18. Casson, Dollier de. op. cit., 51-54; Lanctôt, Gustave. op. cit. 46-47.

seiller de la Reine et aussi membre de la Société, qui s'était assuré la protection royale contre toute opposition religieuse et mercantile. Les Associés obtinrent d'Anne d'Autriche des lettres patentes émises au nom de Louis XIV alors âgé de cinq ans et datées du 13 février 1644. Ces lettres patentes confirmaient et renforçaient l'autonomie de Montréal dans la Nouvelle-France. Elles ratifiaient les contrats de concession de l'île, permettaient d'en désigner le gouverneur, d'y établir des fortifications et des habitations pour les Français et les Indiens chrétiens, d'ériger un corps de communauté de navigation librement dans le fleuve et de recevoir des legs et des fondations pour l'entretien des sauvages et des prêtres qu'il conviendra d'y entretenir. (19)

"Nous sommes forcés d'admettre aujourd'hui que sans la puissante activité de Jérôme de La Dauversière en France, et de Paul Chomedey de Maisonneuve au Canada, la Société Notre-Dame de Montréal aurait succombé sous le poids de difficultés et de traverses sans nombre. Il fallait des chefs tenaces, ces âmes dont on devinait la sainteté pour la maintenir un quart de siècle et lui garder des mystiques de même taille qu'eux (un Olier, un Fancamp, une Jeanne Mance, une Angélique de Bullion et une Marguerite Bourgeoys)." (20)

---

19. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice; Lettre de Louis XIV, 13 février 1644; Edits et Ordonnances, tome 1, 24-25; Fallon. op. cit. 487-490; Daveluy, Marie-Claire. op. cit., 55; Lanctôt, Gustave. op. cit., 50; Rumilly, Robert. op. cit., 58.

20. Daveluy, Marie-Claire. op. cit., 131.

DEUXIEME PARTIE

MARGUERITE BOURGEOYS

### CHAPITRE III

#### RENCONTRE DE MAISONNEUVE ET DE MARGUERITE BOURGEOYS

DEPART DE MARGUERITE POUR LA NOUVELLE-FRANCE, 20 JUIN 1653

Nous sommes en 1651, les temps sont durs pour la colonie de Montréal et la situation tourne au tragique. Les Iroquois font une guerre sans merci aux pauvres colons. Enhardis par le nombre de leurs victimes, ils exécutent des coups de main aux Trois-Rivières et jusque dans la région de Québec. La peur et l'anxiété étaient tellement grandes chez les colons qu'on récitait des prières publiques dans toutes les églises de la Nouvelle-France pour que cessent les hostilités.

(1)

Maisonneuve décide alors de passer en France afin de recruter une centaine d'hommes qui viendront défendre la colonie de Montréal. Il déclare qu'il ne reviendra pas à Ville-Marie s'il ne réussit pas à lever cette recrue.(2)

Jeanne Mance juge, elle aussi, que la situation est très grave et qu'il faut absolument assurer le salut de Ville-Marie. Elle décide alors de se départir des vingt-deux mille livres que lui avait données Madame de Bullion pour la fondation de l'Hôtel-Dieu. Elle pense que cet argent sera plus utile et servira mieux les intérêts

---

1. Lanctôt, Gustave. op. cit., 73.

2. Ibid., 74.

de la colonie en permettant à Monsieur de Maisonneuve d'aller en France pour lever une recrue suffisante qui viendra assurer le maintien de Ville-Marie, plutôt que de bâtir un hôpital qui ne serait plus d'aucune utilité une fois le poste anéanti.

Maisonneuve s'embarque donc pour la France le 5 novembre 1651. Une fois rendu en France, Maisonneuve commence sa mission de recrutement. Le gouverneur de Montréal rencontre Madame de Bullion, la bienfaitrice de la colonie. Cette dernière ne se révèle pas à Maisonneuve; elle a appelé Monsieur de La Dauversière pour approuver le transfert des vingt-deux mille livres de l'Hôtel-Dieu proposé par Jeanne Mance.

Madame de Bullion fait parvenir aux Associés de Montréal, vingt mille livres supplémentaires pour recruter des volontaires.(3)

Jusqu'à maintenant, Maisonneuve peut donc compter sur quarante-deux mille livres. C'est évidemment une grosse somme; elle est cependant insuffisante pour lever, armer, équiper et transporter une centaine d'hommes à Ville-Marie.(4)

Une fois de plus, le zèle d'Olier et de La Dauversière devra opérer des merveilles. Les Associés de Montréal, moins puissants, du fait de la mort de quelques membres influents de la Société de Montréal, finiront par réunir une somme supplémentaire de trente-cinq mille livres.(5)

---

3. Rumilly, Robert. op. cit., 81.

4. Ibid.

5. Lanctôt, Gustave. op. cit., 92.

Au cours de ses pérégrinations, Maisonneuve va rendre visite à ses deux soeurs qui demeurent à Troyes, capitale de la Champagne. Sa soeur aînée, Mère Louise de Chomedey de Sainte-Marie, est membre de l'Institut des Congréganistes. Ces religieuses, connues sous le titre de Congrégation de Notre-Dame, venaient de Lorraine. Elles avaient été fondées pour l'éducation des jeunes filles par saint Pierre Fourier. On les appelait les Congréganistes. Elles étaient cloîtrées, tout comme les Ursulines. Elles ne pouvaient donc s'adonner à leurs fonctions d'enseignantes que dans les murs de leur cloître. La ville de Troyes, lors de leur venue en 1628, avait cependant obligé les religieuses d'ouvrir des écoles externes et gratuites pour les enfants du peuple. La Congrégation avait donc ouvert des petites écoles en plusieurs endroits de la ville. Ne pouvant les diriger elles-mêmes, en raison de leur clôture, les religieuses les avaient confiées à des jeunes filles séculières qui par piété et par charité voulaient embrasser cette bonne oeuvre. Une pieuse association s'était ainsi formée. Celles qui en faisaient partie, continuant à demeurer dans leurs familles, n'y faisaient ni voeux ni promesses, mais s'assemblaient à des jours fixes pour leurs dévotions, et le reste du temps vquaient aux écoles. Cette association s'appelait la Congrégation externe. Une religieuse cloîtrée de la Congrégation de Notre-Dame était spécialement préposée au gouvernement et à la conduite de ces jeunes maîtresses. Dans le temps où Marguerite Bourgeoys était admise dans leurs rangs, c'était Louise Chomedey de Sainte-Marie, soeur de Monsieur de Maisonneuve, qui était chargée de la Congrégation externe. Elle devait exercer cette charge pendant

une quinzaine d'années. De toutes les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame que connut Marguerite, c'est elle surtout qui devait avoir sur elle une influence prépondérante. On peut donc dire que Soeur Louise de Sainte-Marie fut l'instrument de la vocation de Marguerite Bourgeoys au Canada.(6)

Par le seul fait de la présence à Troyes des deux soeurs de Maisonneuve, on s'intéressait vivement, dans cette localité, à la fondation de Montréal. Dans ce milieu qui recevait des lettres de Maisonneuve, la fondation de Ville-Marie était devenue un sujet attachant dans le monde religieux.(7)

Par la lecture des Relations que les missionnaires Jésuites publiaient en France depuis 1633, et grâce aux visites que leur avait faites antérieurement Monsieur de Maisonneuve, les Congréganistes de Troyes avaient une assez bonne idée de l'oeuvre civilisatrice et du dangereux travail d'évangélisation auquel se livraient les missionnaires en Nouvelle-France. Lorsqu'en 1652, le gouverneur de Montréal vint de nouveau les visiter, il leur fit le récit des grands événements survenus à Montréal les années précédentes.(8)

Les religieuses de la Congrégation ne manquèrent pas de rappeler au Gouverneur de Montréal ses promesses, faites lors de ses visites précédentes, d'amener avec lui quelques religieuses qui exer-

---

6. Jamet, Dom Albert, de l'Abbaye de Solesmes. Marguerite Bourgeoys, 1620-1700, tome 1, 31-32-33.

7. Lanctôt, Gustave. op. cit., 78-79.

8. Charron, Yvon. Mère Bourgeoys, 33.

ceraient leur zèle au Canada. Il fallut leur faire comprendre qu'il n'y avait pas à Ville-Marie, de logement convenable pour recevoir des religieuses cloîtrées et leur permettre d'enseigner. Le gouverneur fit encore valoir que la Compagnie de Montréal ne pouvait admettre "pour les écoles que des filles séculières non cloîtrées qui pussent se transporter partout où le bien du prochain réclamerait leurs services."<sup>(9)</sup>

"D'ailleurs dans ses lettres, la Mère de l'Incarnation écartait toute idée de fondation religieuse cloîtrée à Montréal. Monsieur de Maisonneuve et ses associés ne pouvaient avoir d'autre sentiment."<sup>(10)</sup>

Devant le refus de Monsieur de Maisonneuve d'emmener des religieuses cloîtrées à Montréal, Soeur Louise de Sainte-Marie et les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame s'empresment de parler au Gouverneur de la préfète de leur Congrégation externe, Mademoiselle Marguerite Bourgeoys, qu'on appelle déjà Soeur Bourgeoys, tellement elle ressemble aux religieuses. Celles-ci ne tarissent pas d'éloges sur leur préfète: pieuse, active, douée pour l'enseignement, éprise de zèle "pour le salut des jeunes filles"; enfin, elles n'omettent rien pour représenter à Monsieur de Maisonneuve "les avantages inappréciables qu'on pourrait retirer de ce caractère dans un pareil établissement."<sup>(11)</sup> En entendant ce récit, Monsieur de Maisonneuve conçut aussitôt le désir de voir Marguerite Bourgeoys et de la con-

---

9. Faillon. op. cit., 35; Charron, Yvon. op. cit., 33-38; Rumilly, Robert. op. cit., 83.

10. Jamet, Dom Albert. op. cit., 47.

11. Casson, Dollier de. Histoire de Montréal, cité par Faillon, 33, 34.

naître. Il pria sa soeur de la faire appeler.

Dès que Maisonneuve vit et entendit parler Marguerite Bourgeoys, pénétré d'estime et de confiance pour elle, il eut immédiatement le désir de l'emmener à Montréal pour y faire les écoles et y instruire chrétiennement les enfants afin de se conformer au dessein des associés de la Société de Notre-Dame d'ouvrir une école pour l'éducation des filles.(12)

Marguerite qui,

"de son côté, s'était sentie remplie de respect et d'estime pour Monsieur de Maisonneuve dès qu'elle l'avait vu, répondit sans hésiter que, si ses supérieurs ecclésiastiques l'approuvaient, elle était prête à partir, et qu'elle irait avec bonheur se consacrer au service des enfants et à la gloire de Dieu dans cette nouvelle colonie."(13)

Une des compagnes de Soeur Marguerite Bourgeoys dans la Congrégation externe, Mademoiselle Grolo, pria Monsieur de Maisonneuve de lui permettre d'aller la seconder à Ville-Marie. Le Gouverneur de Montréal, jugeant que dans l'état présent de la colonie, une seule maîtresse suffirait aisément pendant plusieurs années à l'instruction des enfants, refusa d'accepter les services de Mademoiselle Grolo.(14) Comme il était sur le point de quitter la ville de Troyes, Maisonneuve voulut, avant de partir, avoir une entrevue avec Monsieur Jendret, son confesseur, pour avoir son sentiment sur le départ de Soeur Mar-

---

12. Casson, Dollier de. op. cit., cité par Faillon, Vie de Soeur Bourgeoys, 34-35.

13. Faillon. op. cit., 35.

14. Bourgeoys, Soeur. Ecrits autographes; Vie de Soeur Bourgeoys par Monsieur Ransonet; Faillon, op. cit., 36.

guerite Bourgeoys pour la Nouvelle-France. Monsieur Jendret, convaincu depuis longtemps que Dieu avait des desseins particuliers sur Marguerite répondit qu'il souscrivait volontiers au départ de la sainte femme qui alla également consulter Monsieur Profit, un autre de ses confesseurs qui, après lui avoir demandé trois jours de réflexion, conseilla à notre fondatrice d'aller au Canada. Après être allée consulter le grand vicaire du diocèse de Troyes, elle reçut la même réponse que les deux autres lui avaient donnée. Elle résolut de venir au Canada.(15)

Ayant quitté Troyes, la Soeur Bourgeoys partit pour Paris. Elle était logée chez une personne de qualité appelée Mademoiselle de Bellevue. Cette demoiselle, dès qu'elle apprit que Marguerite allait en Canada pour y faire l'école aux petites filles, en fut très affligée craignant qu'elle n'eût à se repentir d'avoir pris un parti aussi téméraire et incertain. Elle offrit donc à Marguerite, par l'intermédiaire de son frère qui était provincial des Carmes de la province de Paris, de la faire entrer au Carmel. Cette offre du provincial la jeta dans une grande perplexité. Aussi décida-t-elle d'aller s'adresser aux Pères Jésuites de la rue Saint-Antoine. Sans le savoir, elle se présenta à un Père qui connaissait le Canada. Ce Père la confirma dans le dessein de continuer son voyage et l'assura qu'elle faisait la volonté de Dieu. Remplie de confiance, Marguerite

---

15. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Morin, Soeur. op. cit.; Juchereau, Mère. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 128; Faillon. op. cit., 38-39.

alla rejoindre Maisonneuve à Nantes.(16)

Ce fut le 20 juin 1653, qu'eut lieu l'embarquement dans la rade de Saint-Nazaire. Ayant à son bord Monsieur de Maisonneuve, Marguerite Bourgeoys et le contingent de colons, le bâtiment Saint-Nicolas leva l'ancre.(17) "Marguerite eut une joie qu'elle n'avait pas escomptée: quelques femmes devaient faire la traversée."(18) Quelques-unes de ces femmes vivront à Montréal jusqu'à leur mort, comme Marie-Marthe Pinson, de La Flèche, qui, sur le bateau, fera la connaissance de Jean Milot qu'elle épousera à Montréal quelques semaines après le débarquement. Parmi les passagers il y avait aussi Perrine Mousnier (Meusnier) qui accompagnait son mari Julien Daubigeon. Il y avait encore la petite Marie Dumesnil, une enfant de douze ans qui épousera André Charly dit Saint-Ange, et donnera plus tard quatre de ses filles à la Congrégation de Marguerite Bourgeoys.(19)

Vieux bateau à demi pourri, le Saint-Nicolas ne tarda pas à faire eau dès le départ, si bien que le capitaine dut, à trois cent cinquante lieues des côtes revenir au port. De crainte de voir désertter ses engagés, Maisonneuve les fit descendre dans une île. Finale-

---

16. Bourgeoys, Soeur. op. cit; Ransonat. Vie de la Soeur Bourgeoys, 40; Bourgeoys, Soeur. Lettre à Monsieur Tronson; Faillon. op. cit., 46-48-49.

17. Actes de Belliotte, notaire à St-Nazaire, 20 juin, 1653; Faillon, op. cit., 62.

18. Charron, Yvon, op. cit., 48.

19. Jamet, Dom Albert. op. cit., 82-83.

ment, il réussit à nolisier un autre navire et à lever l'ancre pour Québec.(20)

Enfin après trois mois et demi, depuis qu'à Nantes on avait mis la voile, le vaisseau se trouva devant Québec.

"Nous arrivâmes le jour de la Saint-Maurice, le 22 septembre, devait écrire Soeur Bourgeoys, ce qui donna de la joie à tout le monde."(21)

A cause des entraves créés par Monsieur de Lauzon alors gouverneur de la Nouvelle-France (1651-1656), la recrue de Ville-Marie ne put atteindre Montréal que le 16 novembre 1653. Ce fut donc dans la froidure de l'hiver qui, cette année-là, s'avéra précoce (le 10 novembre, Relations des Jésuites) que Marguerite Bourgeoys remonta le fleuve jusqu'à Ville-Marie qui n'était encore qu'une pauvre bourgade (22)

---

20. Lanctôt, Gustave. op. cit., 82-83.

21. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Jamet, Dom Albert. op. cit., 89-90.

22. Charron, Yvon. op. cit., 56.

## CHAPITRE IV

UNE ETABLE: PREMIERE ECOLE DE VILLE MARIE

25 NOVEMBRE 1657

Depuis le commencement de la colonie, Montréal n'avait reçu que des célibataires. Monsieur de Maisonneuve ayant permis à des soldats de s'établir, il y eut quatorze mariages; on pouvait donc espérer que quelques années après ces mariages, Soeur Bourgeoys aurait des enfants à instruire.(1)

En attendant que Soeur Bourgeoys pût se rendre utile aux enfants de Ville-Marie, Maisonneuve lui confia le soin de sa maison. Ses quatre premières années de son séjour à Montréal, Marguerite les passa chez Monsieur de Maisonneuve qui la considérait comme une femme d'une très grande vertu.(2)

On sait que la Compagnie de Montréal s'était engagée à créer un "séminaire de religieuses pour instruire les filles des colons français et un séminaire pour les petits sauvages." Les Sulpiciens qui allaient bientôt arriver de France, assureraient l'instruction des garçons et Monsieur Souart allait devenir leur premier mai-

---

1. Casson, Dollier de. op. cit.; Registres de la paroisse de Ville-Marie, 1654; Faillon, op. cit., 78.

2. Morin, Soeur. op. cit.; Archives du Séminaire de Ville-Marie; Lettres de Monsieur Tronson, Faillon. 79.

tre. Il fallait donc penser à l'éducation des filles.

"Marguerite quitta donc la maison de Monsieur de Maisonneuve et alla habiter une pauvre étable que ce dernier lui offrit avec un terrain adjacent. C'était là qu'elle devait former sa communauté.

"Quatre ans après mon arrivée, écrit Soeur Bourgeoys, Monsieur de Maisonneuve voulut me donner une étable de pierre pour en faire une maison, et y loger celles qui feraient l'école. Cette étable avait servi pour y loger les bêtes à cornes. Il y avait un grenier au-dessus où il fallait monter par une échelle, par dehors, pour y coucher. Je la fis nettoyer, j'y fis faire une cheminée et tout ce qui était nécessaire pour loger les enfants. J'y entrai le jour de la Sainte-Catherine (25 novembre 1657). Ma soeur Marguerite Picaud demeurait avec moi, et là, je tâchais de recorder le peu de filles et de garçons capables d'apprendre."(3)

"Le désir des Associés de Montréal étant de mettre Soeur Bourgeoys en pleine possession de cette propriété, Monsieur de Maisonneuve lui en fit la donation en leur nom par un acte en forme, le 28 janvier 1658. On voit par cet acte que le bâtiment en pierre avait trente-six pieds de long sur dix-huit de large, et qu'il était accompagné d'un terrain de quarante-huit perches, destiné sans doute aux récréations des maîtresses et des enfants: "La présente concession, ajoutait-on, faite pour servir à l'instruction des filles de Montréal au dit Ville-Marie, tant pendant le vivant de la dite Marguerite Bourgeoys qu'après le décès d'icelle à perpétuité."(4)

Plusieurs témoins importants intervinrent dans cette transaction. Leurs noms seuls évoquent tout un passé d'héroïsme: Gabriel Souart, premier curé de la colonie; Dominique Galinier, missionnaire; Marin Jannot, syndic des habitants; Lambert Closse, major de l'île; Jeanne Mance, directrice de l'Hôtel-Dieu; enfin les quatre premiers marguilliers de Montréal: Louis Prud'homme, Jean Gervai-

---

3. Faillon, op. cit., 93-94; Registres des Baptêmes de Ville-Marie, sept. 1657; Bourgeoys, Marguerite. op. cit.

4. Archives de l'Hôtel-Dieu, acte du 22 janv. 1658; Faillon, op.cit.94

se, Gilbert Barbier et Charles Lemoyne.(5)

"Un terrain adjacent de quarante-huit perches carrées venait compléter les générosités du gouverneur de Montréal pour la cause de l'éducation chrétienne."(6)

"Dans l'accomplissement de sa nouvelle fonction, Marguerite Bourgeoyz allait apporter tout ce qu'elle possédait de formation intellectuelle et morale; et nous savons approximativement quel bagage cela pouvait représenter: l'art de lire et d'écrire en français, les rudiments de la grammaire et du calcul, son sens pratique et son jugement droit, une connaissance et une expérience de la vie chrétienne. A ne regarder que l'apport des connaissances strictement profanes, le bagage de l'éducatrice pouvait paraître mince; mais pour quiconque ne perd point de vue la situation concrète dans laquelle le colon français de la Nouvelle-France devait vivre en cette deuxième moitié du 17<sup>e</sup> siècle, il était clair que l'éducatrice avait de quoi répondre aux besoins de l'heure."(7)

L'histoire nous a conservé les noms des enfants de colons français en état d'apprendre et que possédait le poste de Ville-Marie en 1658. Une enfant de huit ans, Jeanne Loisel, pour laquelle Marguerite Bourgeoyz jouait le rôle de mère depuis 1654, et le petit Jean Desroches furent les deux premiers élèves de cette école de Ville-Marie. Auprès de ces deux élèves vinrent se grouper: Marie Lucant, Léger Hébert, Charlotte Chauvin, Mathurin Juillet, François-Xavier Prud'homme, Paul Tessier, Adrienne Barbier, Nicolas Desroches, Jean Leduc, Françoise Loisel et Catherine Daubigeon.(8)

---

5. Archives de l'Hôtel-Dieu; Charron, Yvon. op. cit., 68.

6. Ibid. 69.

7. Ibid., 69-70.

8. Ibid., op. cit., 70.

C'est donc dans une pauvre étable que Soeur Bourgeoys commença à exercer gratuitement ses fonctions d'institutrice en faveur des petites filles et des petits garçons de Ville-Marie.

C'est aussi dans cette étable qui lui servait d'école, qu'elle fonda, le 2 juillet 1658, pour les jeunes femmes déjà épouses ou en passe de le devenir, une congrégation externe à l'image de celle qu'elle avait connue à Troyes. Dans sa pensée, cette institution devait venir en aide à celles que les besoins du temps engageaient très tôt dans les devoirs de la vie conjugale et familiale. Encore là, l'histoire nous a conservé quelques noms de ces jeunes épouses qui, sans doute, furent membres de cette congrégation externe: la très Jeune femme du major Lambert Closse, Catherine Primot, Marie Dumesnil, Marie Archambault, Jeanne Hébert, etc.(9)

Toutes ces dispositions visaient à assurer le sort des enfants français, mais un autre problème se posait: L'éducation des enfants des indiens.(10) Marguerite ne voulait aucunement se dérober à l'obligation que s'était imposée la Société de Montréal: la fondation d'un "séminaire pour les enfants des sauvages." Ce fut donc cette troisième tâche que Marguerite Bourgeoys jugea nécessaire et se donna en juillet 1658.

Dans ses écrits autographes, Soeur Bourgeoys nous raconte que ce fut cette même année 1658 qu'elle reçut la première fille iroquoise à qui on ait conféré le baptême (4 août 1658). On l'avait ap-

---

9. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit., 95; Charron, Yvon. op. cit., 72.

10. Charron, Yvon. op. cit., 70.

pelée Marie-des-Neiges. L'enfant mourut à six ans, le 19 août 1663 à la Congrégation, chez la Soeur Bourgeoys qui l'avait élevée depuis l'âge de dix mois avec des soins particuliers.(11)

"Il y aura par la suite, une deuxième et même une troisième Marie-des-Neiges, enfants de sauvages elles aussi, qui assoieront la tradition de l'apostolat auprès des indiens, dans l'Institut de la Congrégation."(12)

"Décidément, l'année 1658 sera une année marquante dans la vie de Soeur Bourgeoys. Sa vocation d'éducatrice avait pris des modalités concrètes. C'était un beau spectacle que cette floraison d'oeuvres dans un poste de colonisation encore si mal assuré de survivre. C'était beau, mais c'était beaucoup pour les forces d'une seule femme secourue par une compagne d'occasion, Marguerite Picaud (ou Picard). Soeur Bourgeoys décida donc d'aller chercher des recrues en France."(13)

---

11. Faillon. op. cit., 97-98; Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Registres de la paroisse de Ville-Marie, 19 août 1663.

12. Charron, Yvon. op. cit., 71; Bourgeoys, Soeur. op. cit.

13. Charron, Yvon. op. cit., 72; Faillon. op. cit., 102.

## CHAPITRE V

### PREMIER RETOUR EN FRANCE DE MARGUERITE BOURGEOYS 1658 - 1659

---

Soeur Bourgeois et Mademoiselle Mance se disposèrent à partir pour Québec. Elles quittèrent Ville-Marie le 29 septembre 1658, en la fête de Saint Michel, et s'embarquèrent à Québec pour la France, le 14 octobre suivant qui était un lundi. (1) Peu après cette traversée nos deux voyageuses partirent pour Paris. (2) Marguerite Bourgeois laissa Jeanne Mance à Paris où elle avait une soeur et se rendit à Troyes.(3)

Marguerite voulait donner suite au projet qui constituait la raison principale de son retour en France; recruter des collaboratrices pour Ville-Marie. Il fallait donc user de diligence.

Après six ans d'absence, Marguerite revoyait la ville de son enfance.(4)

"Étant arrivée à Troyes, dit-elle, je fus logée chez les religieuses de la Congrégation. Je dis que je voulais emmener trois filles d'une assez forte santé pour nous

- 
1. Faillon, op.cit., 111.
  2. Faillon, op.cit., 112.
  3. Bourgeois, Soeur, op.cit., 113
  4. Charron, Yvon, op.cit., 78 - 79

soulager dans nos emplois."(5)

Soeur Bourgeoys retrouva sa première collaboratrice chez les Congréganistes externes de la Congrégation. Elle n'eut pas à chercher longtemps la fille forte qui ferait la lessive, boulangerait, tiendrait la maison et ferait le jardin. Cette fille s'appelait Catherine Grolo. Elle avait déjà voulu partir pour Montréal en 1653.(6)

La demoiselle que Soeur Bourgeoys accepta après Catherine Grolo fut la fille d'un notaire apostolique Aimée ou Edmée Châtel. Ce bon notaire éprouva grande peine à se séparer de sa fille bien-aimée. Le brave homme hésitait à donner son consentement à sa fille pour lui permettre de venir au Canada. Il alla consulter les dignitaires de l'évêché qui encouragèrent fortement Monsieur Châtel à laisser partir sa fille. A la fin, Monsieur Châtel s'inclina et c'est dans son étude que furent passés les contrats de sa propre fille et de Catherine Grolo. Les contractantes s'engageaient à mener la vie commune avec la première institutrice de Montréal. (7)

Une autre congréganiste, dont le père partageait son temps entre Troyes et Paris où son fils était avocat au parlement et qui s'était enrichi dans son négoce de marchand tailleur, voulait à tout prix s'engager pour les missions du Canada. Monsieur Raisin se mon-

---

5. Ecrits autographes de la Soeur Bourgeoys cité par Faillon; Vie de la Soeur Bourgeoys, volume 1, 115.

6. Jamet, Dom Albert. op. cit., 202-203.

7. Ibid., 203-204; Charron, Yvon. op. cit., 79-80.

tra intraitable: il n'avait que cette fille et un fils, il ne voulait perdre ni l'un ni l'autre. A la fin, Marie gagna la partie et son père céda.(8)

Marguerite Bourgeoys avait désormais des compagnes qui constituaient avec elle une petite famille, une sorte de communauté. Ces femmes allaient devenir maîtresses d'école par dévouement et par charité, sans nul désir de gain temporel, comme bien d'autres filles et femmes qui enseignaient déjà dans les grandes villes ou villages de France. Ces femmes seraient missionnaires. Elles quitteraient tout pour s'en aller dans un pays inconnu, aider une femme qui avait établi des classes dans une étable.

"Selon le désir que j'avais, j'emmenai trois filles, mes soeur Châtel, Grolo, Raisin. J'emmenai encore une petite fille qui a été ensuite la femme de Nicolas Boyer. Enfin, il se présenta aussi un jeune homme studieux pour servir notre maison et se donner au service de Dieu toute sa vie. Dans le navire, il fut attaqué d'un flux de sang dont il est mort dans notre maison, deux ans après être arrivé à Ville-Marie. De Troyes à Paris, nous étions quinze à seize personnes."(9)

Une fois arrivée à Paris, Soeur Bourgeoys revit Jeanne Mance. Ce séjour à Paris donna une quatrième vocation pour les institutrices de Ville-Marie: Anne Héroux, demoiselle de vingt-et-un ans qui devait être la première religieuse dans la communauté.(10)

---

8. Jamet, Dom Albert. op. cit., 208.

9. Faillon. op. cit., 118.

10. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit., 120; Charron, Yvon. op. cit., 83.

Soeur Bourgeoys ne nous donne pas d'autres détails sur son séjour à Paris avant de se rendre à La Rochelle, lieu d'embarquement pour le retour au Canada. On peut cependant supposer qu'elle rendit visite aux Messieurs de Saint-Sulpice. Elle écrira en 1702, dans une lettre au ministre de la marine: " Les Messieurs du séminaire de St-Sulpice de Paris ont attiré les soeurs de la Congrégation dans l'île de Montréal pour travailler à l'éducation des jeunes filles de cette île." (11)

Le Père Le Clerck, récollet, rapporte de son côté que "Soeur Bourgeoys, après s'être associée en France de zélées coopératrices qui conspiraient à un même dessein, sous la direction des Messieurs de Saint-Sulpice, arriva en Canada en 1659, où elle donna un commencement à l'établissement des filles de la Congrégation." (12)

En prévision de cet embarquement qui, comme nous le disions plus haut, devait avoir lieu à La Rochelle, les Sulpiciens firent des dépenses considérables pour engager des hommes et des filles pieuses qui iraient s'établir à Ville-Marie. Le nombre des hommes s'éleva à soixante et celui des filles à trente-deux. Ces filles devaient être confiées à Marguerite Bourgeoys pendant la traversée. (13)

Dollier de Casson rapporte dans son Histoire de Montréal, en parlant de ce voyage, qu'un homme riche, membre de la Compagnie de

---

11. Archives de la Marine, lettre du 11 octobre 1702; Faillon, op. cit., 12.

12. Premier établissement de la Foi, 1691, vol. 11, 59, Faillon, op. cit., 121.

13. Faillon, op. cit., 122.

Montréal, très impressionné par l'esprit de zèle et de dévouement de Marguerite Bourgeoys, lui offrit une somme considérable pour assurer un revenu stable à l'oeuvre de la Congrégation. La fondatrice refusa la somme en question croyant que cet argent pourrait nuire à l'esprit de pauvreté qu'elle pratiquait si religieusement et qu'elle voulait léguer à ses filles.(14)

C'est donc dans les premiers jours d'avril 1659, que Soeur Bourgeoys arriva à La Rochelle avec un contingent d'une vingtaine de personnes. Elle y arrivait pour attendre Jeanne Mance et les autres membres de l'expédition. Lorsque cette nombreuse recrue se trouva réunie au lieu de l'embarquement, le maître du navire, à qui on avait fait croire que les chefs de cette entreprise étaient insolvables, refusa d'embarquer les passagers pour Ville-Marie, à moins qu'on ne payât d'avance soixante-quinze livres par personne alors qu'auparavant, on s'était entendu pour cinquante livres. Le maître du navire se résolut à la fin à embarquer tous les passagers sur parole, le 29 juin 1659.(15)

Enfin, après trois mois d'attente, la recrue de Ville-Marie leva l'ancre le jour de la Visitation, le 2 juillet. Il y avait environ deux cents personnes à bord dont cent dix étaient destinées pour Ville-Marie, dix-sept ou dix-huit filles pour Québec. Nous avions, dit la Soeur Bourgeoys, Mademoiselle Mance et ses religieuses,

---

14. Casson, Dollier de. op. cit. 1658-1659; Faillon. op. cit., 122.

15. Faillon. op. cit., 124-125; Casson, Dollier de. op. cit.; Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Morin, Soeur. op. cit.

sept ménages ainsi que deux prêtres pour Montréal.(16)

La traversée de l'océan fut pénible et remplie d'épreuves. On finit par arriver à Québec le 8 septembre 1659. Les nouveaux arrivés destinés pour Villemarie demeurèrent quelque temps à Québec afin d'y rétablir leur santé.

La joie que fit naître l'arrivée de tout ce contingent à Montréal, le jour de la Saint-Michel, le 29 septembre 1659, fut grande. Marguerite Bourgeoys débarquait au pays une première équipe d'apôtres qui deviendraient les Congréganistes de Ville-Marie.(17)

---

16. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Morin, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit., 126.

17. Morin, Soeur. op. cit.; Bourgeoys, Soeur, op. cit.; Faillon. op. cit., 128; Charron, Yvon. op. cit., 86.

## CHAPITRE VI

### SOEUR BOURGEOYS ET SES COMPAGNES

#### COMMENCENT

#### LE TRAVAIL DE L'ENSEIGNEMENT

Nous avons vu dans le chapitre précédent que Marguerite Bourgoys était revenue de France avec quatre filles: Catherine Grolo, Aimée Châtel, Marie Raisin, Anne Héroux, qui devaient former le noyau de sa future communauté et l'aider par leur dévouement et leur charité à instruire et à éduquer les enfants de Ville-Marie.

Une fois installées, Soeur Bourgoys mit ses compagnes au travail.

#### "L'objet capital du zèle de la Soeur Bourgoys"

fut de donner aux enfants de la colonie une bonne éducation.

"Elle les réunissait dès l'âge le plus tendre."(1)

"La première fille qu'elle éleva n'avait que quatre ans et demi lorsqu'elle la reçut et elle la garda près d'elle jusqu'à son mariage."(2)

"Dans l'accomplissement de leur tâche, les institutrices mettaient en exercice les rudiments de pédagogie inculqués par Pierre Fourier aux Congréganistes de Troyes avec lesquels Marguerite Bourgoys avait été à même de se familiariser pendant son séjour à la Congrégation externe."(3)

---

1. Faillon. op. cit., 181.

2. Ibid.; Bourgoys, Soeur. op. cit.

3. Charron, Yvon. op. cit. 90.

"En s'efforçant de graver dans le coeur des enfants les premiers traits de la crainte de Dieu et la vertu, elle leur faisait contracter encore, dès cet âge tendre, des habitudes de douceur, d'affabilité et de politesse."(4)

"Outre la science de la religion, Soeur Bourgeoys et ses compagnes donnaient aux petites filles les premiers principes des lettres humaines avec un succès qui répondit à leurs soins. Il arriva même que les femmes eurent la prépondérance sur les hommes, occupés les uns aux travaux de défrichement, les autres à la guerre ou au commerce, à cause du zèle infatigable des soeurs de la Congrégation à les instruire et à les former."(5)

"En plus de la lecture, de l'écriture et des éléments de mathématiques, Marguerite Bourgeoys inspirait à ses jeunes élèves l'amour du travail. "Les soeurs de la Congrégation, écrit-elle, doivent se rendre habiles à toutes sortes d'ouvrages, afin d'apprendre aux enfants à éviter l'oisiveté. Il est donc nécessaire de faire travailler les enfants des écoles."(6)

"Dans les commencements où les enfants étaient encore en très petit nombre, Marguerite Bourgeoys élevait tous ceux de Ville-Marie, sans distinction, jusqu'à ce qu'enfin, la population devenant plus considérable, elle se borna à l'éducation des filles, les prêtres du séminaire s'étant chargés du soin d'instruire et de former les garçons."(7)

Qu'y avait-il à Ville-Marie en 1659 pour tenir en haleine l'équipe des cinq éducatrices de la Congrégation? Tout d'abord il y avait l'école, ouverte en avril de l'année précédente.

"Pour entretenir et augmenter dans ses élèves les sentiments qu'elle leur avait inspirés, Soeur Bourgeoys réunissait aussi les dimanches et jours de fêtes, toutes

---

4. Charlevoix, Père. Histoire de la Nouvelle-France, tome 1, 312-313; Faillon. op. cit., 182.

5. Faillon. op. cit., 182-183.

6. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit., 183.

7. Faillon. op. cit., 181.

celles dont l'éducation était terminée. Elles composaient ce que la soeur appelait sa Congrégation externe."<sup>(8)</sup>

En somme elle refaisait ce qu'elle avait connu à Troyes.

"On ne saurait dire les fruits que produisit une telle institution qui alluma chez ces jeunes une sainte émulation de ferveur qui fut l'occasion d'un bon nombre de vocations pour son Institut."<sup>(8)</sup>

Outre les exercices spirituels de la Congrégation externe, la soeur Bourgeoys voulut de plus apprendre aux jeunes filles à subsister du produit de leur travail. Dans ce dessein, elle établit un ouvroir appelé la Providence. Elle fournit pour cet usage, une maison située près de celle de la Congrégation, et désigna quelques-unes de ses compagnes pour apprendre à ses filles à travailler. Le séminaire se chargeait de l'entretien de plusieurs d'entre elles et donnait chaque semaine une certaine quantité de pain pour les nourrir.  
(9)

Cet utile établissement de l'ouvroir attira même l'attention de Monsieur de Denonville, gouverneur général du Canada qui s'empressa de le recommander à la protection du ministre de la marine.

"J'ai trouvé à Ville-Marie, en l'île de Montréal, lui écrivait-il, un établissement des soeurs de la Congrégation sous la conduite de la Soeur Bourgeoys, qui fait de grands biens à toute la colonie; et, en outre, un établissement de filles de la Providence qui travaillent toutes ensemble. Elles pourraient commencer quelque manufacture

---

8. Faillon. op. cit., 184-185.

9. Registres de la paroisse de Ville-Marie; Morin, Soeur. op. cit.; Tronson. Lettre à Monsieur Dollier, 14 mars 1693; Faillon. op. cit. 186.

si vous aviez la bonté de leur faire quelque gratification."<sup>(10)</sup>

"Comme le zèle de la Soeur à élever les jeunes filles avait pour fin de les former afin qu'elles fussent un jour de sages et vertueuses mères de famille, sa charité s'étendait aussi à celles qui arrivaient de France dans l'intention de s'établir et d'accroître la colonie."<sup>(11)</sup>

La soeur Bourgeoys les recevait dans sa maison, les logeait, les nourrissait, leur donnait à toutes les instructions qui leur étaient utiles, et les gardait avec elle jusqu'à leur établissement.

"Quelques années après le voyage de 1658, écrit la soeur Bourgeoys, il arriva environ dix-huit filles du Roi que j'allai quérir au bord de l'eau. Notre maison étant trop petite pour loger tout ce monde, nous fîmes accommoder une maison que j'avais achetée, et là je demeurai avec elles."<sup>(12)</sup>

"Marguerite désigne sous le nom de Filles du Roi de jeunes personnes que le Roi faisait élever à l'Hôpital général de Paris. Elles étaient toutes issues de légitimes mariages, les unes orphelines et les autres appartenant à des familles tombées dans la détresse. Comme l'expérience montra bientôt que ces jeunes filles élevées délicatement n'étaient pas assez robustes pour résister au climat du Canada, ni à la culture des terres à laquelle chacun était alors obligé de s'appliquer, Monsieur Colbert, en 1670, pria Monsieur de Harlay, archevêque de Rouen, d'en faire choisir par les curés de trente à quarante paroisses situées près de cette ville, une ou deux dans chaque paroisse. On voit avec quelle circonspection on procédait dans le choix des jeunes personnes destinées à devenir des mères de famille du Canada. C'est ce qui explique pourquoi Marguerite Bourgeoys leur témoignait tant d'affection et de

---

10. Archives de la Marine, lettre de Monsieur de Denonville, 13 nov. 1684; Faillon. op. cit., 186-187.

11. Faillon. op. cit., 187.

12. Ecrits autographes de soeur Bourgeoys; Faillon. op. cit., 188.

confiance, et les gardait souvent, dans sa maison, jusqu'à leur mariage. Le recensement de 1667, fait par Monsieur Talon, intendant, nous informe qu'il y avait alors à la Congrégation quatre filles à marier que soeur Bourgeoys gardait auprès d'elle pour les former et les instruire."(13)

En 1659, Marguerite Bourgeoys dut faire face à une assez grande difficulté. Monseigneur de Laval voulait assimiler ses soeurs aux Ursulines de Québec. Ces deux communautés n'auraient formé qu'un seul institut chargé de l'instruction de toutes les filles de la colonie.(14)

Ce qui devait protéger les institutrices de Ville-Marie, c'est qu'elles étaient séculières et pouvaient aller partout où les besoins de la colonie l'exigeaient; ce que ne pouvaient faire les Ursulines qui étaient cloîtrées et étaient incapables de se déplacer. L'Institut de Marguerite Bourgeoys montrait par le fait même beaucoup plus de souplesse et d'adaptation aux exigences du temps.

Saint Vincent de Paul fut l'un des premiers en France à avoir l'idée de ces communautés séculières de femmes qui devaient jouer un si grand rôle dans l'Eglise et qu'il utilisa partout. Dans les paroisses, ses Filles de la Charité allaient visiter les pauvres à domicile; elles faisaient l'école aux petites filles; elles furent aussi envoyées dans les hôpitaux où elles mirent un sourire de lumière."(15)

---

13. Archives de la Marine, Registre des expéditions concernant les Indes Occidentales, 1670 et Recensement 1667, Canada; Faillon. op. cit., 189-190.

14. Charron, Yvon. op. cit., 92.

15. Rops, Daniel. op. cit.; Fayard, Arthème. Le Grand Siècle des Ames, Paris, 1958, 43.

Péniblement, avec des retards et des déceptions de tout genre, le programme de Messieurs Olier et de La Dauversière, se réalisait dans la colonie. L'étonnant n'était pas que la colonie fût, après tant d'efforts, si éloignée des rêves ambitieux des fondateurs de Ville-Marie, mais qu'elle fût encore debout et plus résolue que jamais à vivre.

En 1661, le jeune roi Louis XIV avait décidé de gouverner la France par lui-même. Colbert avait remplacé Mazarin comme premier ministre. La Compagnie des Cent-Associés n'ayant pas rempli ses obligations envers la colonie venait d'être dissoute. Désormais, la Nouvelle-France allait être administrée directement par le gouvernement royal. (16)

Louis XIV comprit qu'il fallait absolument forcer les sauvages à la paix, autrement la Nouvelle-France ne ferait jamais que végéter. Le Roi envoya donc le régiment de Carignan-Salières. Ce régiment, avec ses vingt-quatre compagnies, représentait des effectifs de mille deux cents à mille trois cents hommes. Le marquis de Tracy en était le commandant. La venue de ce régiment allait donner un grand réconfort moral à Québec, Montréal et Trois-Rivières. En effet, depuis plus de vingt ans, la Nouvelle-France affaiblie et désorganisée était aux prises avec cet ennemi insaisissable et cruel qui, chaque

---

16. Tessier, Mgr Albert. Boulet, Gilles. Gravel, Pierre. Lacoursière, Jacques. Vaugeois, Denis. Le Boréal Express, Journal d'Histoire du Canada, 1524-1760, Fides, Montréal et Boréal Express Limitée, Trois-Rivières, Québec.

jour un peu plus, menaçait sa fragile existence.(17)

Au cours de la visite de Monseigneur de Laval en 1668, Marguerite Bourgeoys prit sur elle de rappeler à l'évêque la pétition des paroissiens de Ville-Marie de 1667. On disait de plus en plus communément "La Congrégation ". On entendait plus par là une maison qu'une institution. Elle demanda donc à l'évêque qu'il approuvât par un acte public sa petite société de soeurs des écoles, pour répondre au voeu des habitants.

"Monseigneur de Laval prit la décision d'autoriser la Congrégation non seulement pour Montréal mais encore pour toute la colonie, leur permettant d'aller dans toutes les places où elles seraient appelées."(18)

Nous n'avons plus cette ordonnance de Monseigneur de Laval. Pour en parler, nous en sommes réduits aux pièces postérieures. Elle est la première reconnaissance officielle de l'oeuvre de Marguerite Bourgeoys.

"Cette ordonnance est le prélude de l'approbation royale et l'érection canonique de la communauté des Filles séculières de Notre-Dame avec sa règle et ses voeux perpétuels. La Congrégation, institution de Montréal, devenait canadienne.

Tout cela était de grande importance. Soeur Bourgeoys en eut la claire vue. Elle résolut dans ces jours-là de transporter au nom de la Congrégation toutes les

---

17. Ibid., 93; Lanctôt, Gustave. Histoire du Canada, 1663-1713, volume 11, chapitre 111, 35-47; Groulx, Lionel. Histoire du Canada-français, tome 1, 61-66; Salone, Emile. La colonisation de la Nouvelle-France, 505, et Boréal Express, 1970, 143-146; Trudel, Marcel. Initiation à la Nouvelle-France, 67-69-70; Héroux, Lahaise et Vallérand. La Nouvelle-France, 67-68.

18. Jamet, Dom Albert. op. cit., 347.

propriétés qui lui avaient été concédées ou qu'elle avait acquises à Montréal et dans les environs depuis 1658."(19)

La petite communauté vivait de son travail et n'était à charge de personne. Ce qui fit dire avec raison à Monsieur Dollier de Casson dans son Histoire de Montréal: "Ce que j'admire le plus, c'est que ces filles, étant sans biens, et voulant instruire gratuitement les enfants, aient néanmoins acquis, par le travail de leurs mains, et sans avoir été à charge à personne, plusieurs maisons et plusieurs terres dans l'île de Montréal."(20)

La Soeur Bourgeoys ayant reçu une concession de soixante arpents de terre et quelques autres arpents que Monsieur de Bretonvilliers fit ajouter à cette concession en mit trente-cinq en valeur, y construisit une grange, et y établit un fermier afin de retirer de ce fonds de quoi faire subsister sa communauté naissante.(21)

L'étable où la petite communauté et l'école s'étaient logées en 1657 devint bientôt insuffisante aux besoins des soeurs et à ceux de l'école. La Soeur Bourgeoys fit bâtir alors sur le même terrain une maison assez grande pour loger douze personnes.(22)

---

19. Basset. Archives judiciaires de Montréal citées par Dom Jamet, tome 1, 348.

20. Casson, Dollier de, op. cit.; Faillon. op. cit., 202.

21. Archives de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie; Archives de la Marine, recensement de 1667; Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit., 203.

22. Morin, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit., 203.

Enfin, la maison qu'elle avait fait construire étant encore insuffisante, et les soeurs témoignant toutes le désir d'en avoir une plus spacieuse, Soeur Bourgeoys consentit à leur dessein; et on bâtit une grande maison toute en pierre.(23)

---

23. Ibid.

## CHAPITRE V11

### DEUXIEME VOYAGE EN FRANCE

#### DE MARGUERITE BOURGEOYS

1670-1672

Tout n'était pas parfait dans cette oeuvre d'éducation commencée par Marguerite Bourgeoys depuis son arrivée à Ville-Marie en 1653. Ce travail de dévouement laissait cependant voir des fruits dont on ne pouvait minimiser l'importance. L'on avait lieu d'en espérer de plus grands encore si la petite société de Soeur Bourgeoys était établie d'une façon plus permanente par l'autorité royale. On sait que l'intendant Talon avait autorisé les citoyens de Ville-Marie, en 1667, à s'assembler pour dresser une requête au Roi, dans le but d'obtenir des lettres patentes pour la petite communauté. Ceux qui dirigeaient Soeur Bourgeoys lui conseillèrent de ne pas négliger plus longtemps un moyen que la prudence rendait nécessaire. On lui recommanda donc, en cette année 1670, de repasser en France.(1)

Ce deuxième voyage en France de Marguerite Bourgeoys fut très important. Il s'agissait d'abord de donner aux institutrices de Ville-Marie une charte civile, une existence légale qui leur assureraient les droits, les privilèges et la sécurité de pair avec la reconnaissance juridique. Marguerite Bourgeoys sentait, de plus, le besoin

---

1. Faillon. op. cit., 210-211; Charron, Yvon. op. cit., 114.

d'augmenter les effectifs de sa petite communauté par un deuxième recrutement de collaboratrices en la Mère-Patrie. Québec et Montréal ne semblaient pas pouvoir lui fournir de nouvelles compagnes. Soeur Bourgeoys devait donc s'adresser encore à la France.(2) Tel était le double objectif qui poussait cette femme admirable à tenter, pour la quatrième fois, la traversée de l'Atlantique.(3)

On sent également, comme le dit si bien Charron que l'idée "de fonder une communauté de religieuses non cloîtrées qui voueraient leur vie à l'éducation des filles au Canada" devenait de plus en plus précise dans l'esprit et la volonté de Marguerite Bourgeoys.(4)

A l'automne de 1670, Marguerite Bourgeoys arrivait donc à Québec pour s'embarquer pour la France. Elle avait en mains le procès-verbal de l'assemblée des habitants de Ville-Marie, daté du 9 juin 1667 où ces derniers demandaient au Roi de bien vouloir accorder à l'institutrice de Montréal des lettres patentes. Elle détenait également des lettres de recommandation du Curé de la paroisse et du juge de la colonie. Elle obtint aussi une lettre élogieuse de l'Intendant Talon dont les sympathies pour sa Congrégation étaient connues. Enfin, avant de s'embarquer, elle rendit visite à Monseigneur l'Evêque pour recevoir ses encouragements et sa bénédiction.

---

2. Jamet, Dom Albert. op. cit., 351.

3. Charron, Yvon. op. cit., 111.

4. Ibid., 113.

5. Faillon. op. cit., 212; Charron, Yvon. op. cit., 114-115.

On sait, par les écrits autographes de Soeur Bourgeoys, que les précieux papiers si nécessaires aux démarches qu'elle entreprenait et qu'elle avait déposés dans une boîte avec ses hardes, furent égarés à Québec. Elle partit donc pour la France sans vêtements de rechange et sans papiers.

Heureusement qu'un certain Monsieur Dupuis, major de Montréal qui était à Québec, ayant ouvert cette boîte dont on ignorait le propriétaire reconnu, par les hardes, qu'elle appartenait à Soeur Bourgeoys. Il fit un paquet des papiers de valeur que cette boîte contenait et expédia en France les précieux documents, par le navire suivant.(6)

La traversée entreprise par Marguerite Bourgeoys fut rapide (trente-et-un jours). "Une des plus courtes enregistrées dans les annales maritimes. Au bout d'un mois, le vaisseau entra au port de La Rochelle d'où Marguerite Bourgeoys devait se rendre à Paris."(7) Un prêtre, Monsieur de Fénelon, compagnon de traversée de Soeur Bourgeoys, dut lui prêter cinquante livres pour qu'elle put atteindre Paris."(8)

Notre fondatrice se rendit d'abord au Séminaire de Saint-Sulpice, pour remettre des lettres qu'on lui avait confiées à son départ de Montréal. Après cela, "je fis en sorte de trouver Monsieur de

---

6. Faillon. op. cit., 213-214; Bourgeoys, Soeur. op. cit.

7. Jamet, Dom Albert. op. cit., 361.

8. Charron, Yvon. op. cit. 116.

Maisonneuve qui était logé au fossé Saint-Victor, proche des Pères de la Doctrine Chrétienne."(9)

"Je frappai à la porte et lui-même descendit pour m'ouvrir, car il logeait au deuxième étage, avec Louis Frin, son serviteur; et il m'ouvrit la porte avec une joie très grande."(10)

Les détails nous manquent sur les démarches que fit Soeur Bourgeoys à Paris pour obtenir ses lettres patentes. On peut cependant croire que les anciens associés de Montréal et les autres personnes zélées pour l'établissement de cette colonie, ne l'aient aidée de leur crédit auprès de Monsieur Colbert, si bien disposé lui-même pour l'avancement de Montréal qu'il favorisait de tout son pouvoir. Non content de faire obtenir à la Soeur Bourgeoys les lettres patentes qu'elle était venue solliciter, il écrivit en sa faveur à Monsieur Talon, intendant du Canada.

"Enfin, sachant toutes les oppositions que le séminaire de Ville-Marie avait éprouvées de la part du Conseil Souverain de Québec, Monsieur Colbert voulut que les lettres patentes de la Soeur Bourgeoys fussent d'abord enregistrées au parlement de Paris avant d'être présentées à Québec, afin qu'elles ne pussent rencontrer aucun obstacle dans cette dernière cour."(11) Dans ses écrits autographes, Marguerite Bourgeoys nous raconte que le secrétaire chargé d'écrire

---

9. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit., 217

10. Ibid.

11. Archives de la Marine, registre des dépêches de 1671 à Monsieur Talon, fol. 31; Faillon. op. cit., 219.

les lettres patentes ne voulut rien recevoir pour les frais du sceau.

(12) Les lettres patentes furent signées par le Roi à Dunkerque, en mai 1671, et enregistrées au parlement de Paris, le 20 juin suivant.(13)

Le document royal contient des choses très intéressantes à l'endroit de la petite congrégation de la Soeur Bourgeoys. On souligne les résultats déjà acquis; on parle du dévouement de la fondatrice et de son zèle pour l'éducation de la jeunesse; on fait aussi état des approbations obtenues de Monseigneur de Laval et de l'intendant Talon.

"Voulant contribuer de notre part, continuait le Roi, comme nous ferons toujours autant qu'il nous sera possible, aux bonnes intentions de la dite exposante, de ses associés et de celles qui leur succéderont en leur donnant le moyen de fortifier et d'étendre leur établissement dans tous les lieux où il sera jugé le plus à propos pour la gloire de Dieu et le bien du pays; nous confirmons par les présentes, signées de notre main, l'établissement de la dite Congrégation, sous la juridiction de l'Ordinaire, sans qu'elles y puissent être troublées sous quelque prétexte que ce soit."(14)

Une fois les lettres patentes obtenues et enregistrées, ce qui assurait la personnalité civile à son institut naissant qui gagnait ainsi en solidité, Marguerite Bourgeoys pensa au deuxième objectif qui l'avait amené en France: le recrutement de nouvelles compa-

---

12. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit., 220.

13. Faillon. op. cit., 220.

14. Archives de la Marine, 1671; Archives du Parlement de Paris, enregistrement, 1671; Archives de la Congrégation à Ville-Marie; Vie de la Soeur Bourgeoys, 1818, 88-89-90; Charron, Yvon. op. cit., 120; Faillon. op. cit., 220-221.

gnes pour sa Congrégation. "Nous sommes sans chronologie précise sur cette période qui s'écoula du 20 juin 1671 au 15 avril 1672, soit près d'une année entière."(15)

Marguerite Bourgeoys dut vraisemblablement diriger ses pas vers la Champagne et surtout vers Troyes, sa ville natale, sa terre de prédilection pour le recrutement de nouvelles compagnes.

"Quoi qu'il en soit, lorsque nous retrouvons la fondatrice à Paris, elle groupe autour d'elle six compagnes résolues à donner leur vie pour la cause de l'instruction des filles à Ville-Marie. Ce sont: Elisabeth de la Bertache, une bourguignonne de la ville de Dijon; quatre parisiennes: Geneviève du Rosoy, Madeleine Constantin, Claude Durand, Marie-Anne-Perrette Laurent de Beaume; et enfin, Marguerite Soumillard, une Troyenne avec Marie Raisin, Anne Hioux et Catherine Grolo, ces six collaboratrices compteront plus tard parmi les plus anciennes mères de la communauté. Pour compléter le contingent que Marguerite Bourgeoys devait ramener au pays, vinrent s'ajouter cinq autres jeunes filles dont la vocation restait encore à décider."(16)

Avant de partir pour le Havre où le groupe devait s'embarquer, Marguerite Bourgeoys apprit que Monseigneur de Laval était arrivé en France pour entreprendre les démarches en vue de l'érection de Québec comme siège épiscopal en titre. Elle s'empressa d'aller lui demander sa bénédiction et de lui présenter ses nouvelles compagnes.(17)

Probablement en mai 1672,(18) Marguerite Bourgeoys se mit en route et

---

15. Charron, Yvon. op. cit., 120.

16. Ibid., 121; Faillon. op. cit., 222.

17. Faillon. op. cit., 222.

18. Charron, Yvon. op. cit., 123.

"descendit la Seine en bateau de Paris à Rouen avec sa petite troupe de onze filles; et là, elles furent obligées de séjourner plus d'un mois, le navire sur lequel elles devaient s'embarquer, n'étant pas encore prêt à partir. Un séjour si prolongé dans une grande ville eut bientôt épuisé leurs modiques ressources. Heureusement que Louis Frin, le serviteur de Maisonneuve que Marguerite avait rencontré à Paris, arriva à Rouen et apporta, pour chacune de ses filles, un montant de deux cents livres et une rétribution journalière de onze sols six deniers jusqu'à leur arrivée à Québec; secours qui, selon toutes les apparences, leur était procuré par Monsieur Colbert, si dévoué à l'oeuvre de Montréal."(19)

Quinze jours de retard au Havre reculèrent l'embarquement jusqu'au 2 juillet. Enfin, le 13 août 1672, Marguerite Bourgeoys rentra à Québec après une absence de deux ans: détentrice d'une charte civile, s'appuyant sur une nouvelle recrue et ayant l'espoir de donner un institut de religieuses séculières à la Nouvelle-France.(20)

---

19. Vie de la Soeur Bourgeoys, 1818, 108; Faillon. op. cit., 226-227.

20. Charron, Yvon. op. cit., 124.

## CHAPITRE V111

### EXPANSION DE LA CONGREGATION DANS VILLE MARIE ET AILLEURS EN NOUVELLE FRANCE 1672-1679

Ville-Marie comptait maintenant une population d'environ mille cinq cents âmes. Les besoins de la colonie, les ressources de la Congrégation permettront le moment venu, des développements nouveaux dans l'île de Montréal et ailleurs.

En cette année 1672, l'intendant Talon terminait une administration de cinq ans (1665-1668) (1670-1672) au cours de laquelle la Nouvelle-France avait connu de grands progrès dans tous les domaines: colonisation, agriculture, industrie, commerce, finances et justice.(1)

L'année 1672 voyait aussi l'arrivée d'un nouveau gouverneur, le comte de Frontenac. "Cet homme de cour, ami du faste et autocrate d'un caractère intraitable,"(2) ce militaire expérimenté qui allait maintenir le prestige de la France sur les rives du Saint-Laurent, allait aussi jeter la discorde dans tous les milieux. Marguerite Bourgeoys allait être témoin, au cours de cette période qui s'étend de

---

1. Ibid., 126.

2. Ibid.

1672 à 1678, des querelles du gouverneur avec le Conseil Souverain, avec l'intendant, avec les Jésuites, avec Monseigneur de Laval, avec le gouverneur de Montréal et avec Monsieur de Fénelon.

"Son âme serait parfois navrée de tant de divisions et de mesquineries où s'annuleraient parfois des forces dont le pays avait le plus grand besoin."<sup>(3)</sup>

Le retour de la Soeur Bourgeoys, après une absence de deux ans, fut donc un sujet de grande joie pour tous les citoyens de Ville-Marie.

"Dollier de Casson, supérieur du Séminaire de Montréal, lui rendait un témoignage non équivoque, peu de temps après ce deuxième voyage en France: "elle a fait ici, écrivait-il, un corps de communauté laquelle a été depuis peu autorisée par lettres patentes du Roi; ce que j'admire ici dans ces filles, étant sans biens, soient si désintéressées qu'elles veuillent instruire gratis les filles du pays et font beaucoup de cette manière, et que néanmoins, par la bénédiction de Dieu verse sur le travail de leurs mains, elles aient, sans avoir été à charge à personne, plusieurs maisons et terres en valeur dans l'île de Montréal, et que cette bonne soeur, en divers lieux, vienne de faire comme elle a fait, un voyage de France de deux ans dans lequel sans ami ni argent elle a subsisté, obtenu ses expéditions de la Cour et est revenue avec douze ou treize filles dont il y en avait bien peu qui eussent de quoi payer leur passage. Tout cela est admirable."<sup>(4)</sup>

Un des premiers soucis de Mère Bourgeoys fut d'installer ses compagnes à Ville-Marie, et elle eut pour le faire une spacieuse maison de pierre maintenant terminée. Une réelle pauvreté n'en continuait pas moins d'être le fait des institutrices.<sup>(5)</sup>

Les compagnes de Marguerite Bourgeoys "ne vivaient pas

---

3. Ibid.

4. Ibid., 127; Casson, Dollier de. op. cit.

5. Montgolfier. Vie de Soeur Bourgeoys, 1818.

d'une autre manière que les plus pauvres gens de la campagne; elles travaillaient de leurs mains pour n'être à charge à personne et exercer leurs fonctions gratuitement. Tout cela réussissait."(6)

En septembre 1675, Monseigneur de Laval revint de France, non plus cette fois comme vicaire apostolique de la Nouvelle-France, mais comme évêque de Québec.

Dès le mois de mai 1676, Monseigneur de Laval entreprenait la visite de son immense diocèse. Une fois revenu à Québec, le 6 août de la même année, il rédigeait le mandement qui érigeait canoniquement la Congrégation en communauté religieuse.(7)

Il serait peut-être intéressant de citer la conclusion de ce document historique:

"Connaissant la bénédiction que Notre-Seigneur a donnée jusqu'à présent à la Soeur Bourgeoys et à ses compagnes dans la fondation des petites écoles où nous les avons employées; et voulant favoriser leur zèle: Nous avons agréé l'établissement de la Soeur Bourgeoys et des filles qui se sont unies avec elle, ou qui y seront admises à l'avenir, leur permettant de vivre en communauté en qualité de filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame, observant les règlements que nous leur prescrivons ci-après, et de continuer les fonctions de maîtresses d'école, tant dans l'île de Montréal qu'aux autres lieux où Nous et nos successeurs jugerons à propos de les envoyer; sans qu'elles puissent néanmoins prétendre passer à la vie cloîtrée: ce qui serait contre notre intention, de subvenir par ce moyen à l'instruction des enfants conformément aux lettres patentes à elles accordées par Sa Majesté."(8)

---

6. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit. 311.

7. Charron, Yvon. op. cit., 130.

8. Mandement de Monseigneur de Laval, 6 août 1676; Archives de l'archevêché de Québec; Archives de la Congrégation; Faillon. op. cit., 247.

EXPANSION DE L'OEUVRE DE MARGUERITE BOURGEOYS

POINTE SAINT CHARLES (SAINT GABRIEL)

LE PENSIONNAT

POINTE AUX TREMBLES (COTE SAINT-JEAN)

COTE SAINT SULPICE (LACHINE)

MISSION DE LA MONTAGNE

---

La période qui suit le deuxième voyage est caractérisée par l'expansion de l'oeuvre de la Congrégation.

Il semble que la recrue du deuxième voyage et le mandement de Monseigneur de Laval aient contribué pour beaucoup à cette expansion. Les colons s'étant groupés en différents endroits sur l'île de Montréal, ils formaient maintenant des groupes assez considérables pour pouvoir réclamer des prêtres et des institutrices.

De cet ensemble de circonstances sont nées les premières missions situées en dehors de l'enceinte du fort de Ville-Marie.

POINTE SAINT CHARLES (SAINT GABRIEL)

Au cours des années 1666 à 1670, Marguerite Bourgeoys mit les terres du domaine Saint-Gabriel en culture. On se souviendra que ces terres lui avaient été données par Maisonneuve. Ce domaine fut appelé par la suite Pointe Saint - Charles.

Une fois les terres mises en culture, Marguerite Bourgeoys décida d'y installer un ouvroir pour les grandes filles de Vil-

le-Marie. Cet ouvroir qu'on appela "La Providence" était un atelier de charité ayant pour but de venir en aide aux grandes filles pauvres de la colonie. Tout en acquérant une certaine instruction, ces filles pouvaient s'initier aux différents travaux auxquels s'adonnaient les femmes de cette époque.

Deux témoignages permettent de porter un jugement de valeur "sur l'initiative prise par la Mère Bourgeoys à la Pointe Saint-Charles." Le gouverneur de Denonville après avoir visité "La Providence qui groupait à cette époque une vingtaine de filles, rédigea le commentaire suivant:

J'ai trouvé à Ville-Marie, en l'île de Montréal, un établissement des Soeurs de la Congrégation sous la conduite de la Soeur Bourgeoys qui fait de grands biens à toute la colonie; et en outre un établissement de filles de la Providence qui travaillent toutes ensemble..."(9)

L'année suivante, Monseigneur de Saint-Vallier, vicaire général de Monseigneur de Laval, lors de sa visite à Montréal, sera, lui aussi, frappé par l'esprit qui règne à l'ouvroir. Il écrira à la Soeur Bourgeoys, par la suite, pour lui demander de venir en fonder un semblable à Québec; jugeant que les Soeurs de la Congrégation étaient les seules capables de fonder un tel établissement et de lui donner le même esprit.(10)

---

9. Charron, Yvon. op. cit., 140.

10. Ibid., 141

LE PENSIONNAT

"L'idée d'un pensionnat pour filles avait été" discutée depuis plusieurs années.(11) Malgré les temps difficiles de la colonie, certains colons et marchands de Ville-Marie jouissaient d'une certaine aisance. Des militaires venus au pays décidaient de s'y établir. On les encourageait à le faire. D'une classe sociale plus aisée, ces gens se montraient désireux de donner à leurs enfants une meilleure formation. Déjà, certains d'entre eux envoyaient leurs filles chez les Ursulines de Québec, malgré la séparation et les distances.

"C'est donc pour répondre à ces besoins que Marguerite Bourgeoys ouvrit un pensionnat vers l'année 1677, dans la maison de pierre terminée depuis trois ans environ."(12)

Quelle sorte de formation les pensionnaires de Ville-Marie recevaient-elles? "Comme aux autres élèves, les filles de Mère Bourgeoys apprenaient à vivre chrétiennement, à lire, à compter et à bien tenir une maison."(13) Soeur Bourgeoys employait les méthodes pédagogiques héritées des religieuses de Troyes: enseignement collectif, élèves groupées selon leur degré d'avancement, usage du tableau noir et de l'ardoise, sanctions diverses, récompenses et punitions en usage à l'époque. Il est probable aussi que l'on donnait une attention particulière aux bonnes manières.

---

11. Ibid.

12. Ibid., 142.

13. Ibid., 143.

Le recensement de 1681 nous a conservé les noms de sept pensionnaires issues de familles plus aisées; ce sont: Louise Migeon de Branssat, Marie Soumende, Jeanne Dufresnay-Carrion, Marie de Hautmesnil, Marie Lenoir et Madeleine de Varennes.(14)

Marguerite Bourgeoys tenait d'abord et avant tout les petites écoles. En fondant un pensionnat elle demeurait dans sa fonction essentielle d'éducatrice et répondait ainsi aux besoins de Ville-Marie en prodiguant l'instruction aux filles quelles qu'elles fussent.

Quel était le prix que payaient les pensionnaires dans les couvents de la Congrégation à cette époque? L'Abbé Lionel Groulx nous dit que le prix de la pension était de trente-six livres par année, plus douze minots de blé.(15)

#### POINTE-AUX-TREMBLES (COTE SAINT-JEAN)

Dès qu'on eût appris, en 1665, que le Roi envoyait des troupes pour mettre fin aux incursions des sauvages, des colons commencèrent à s'établir dans l'est de l'île de Montréal. C'est ainsi qu'un noyau de colons se forma à la Pointe-aux-Trembles appelée alors Côte Saint-Jean.

C'est à la demande de Monsieur Séguenot, curé de la Pointe-aux-Trembles pendant vingt ans (1674-1694), que deux filles de

---

14. Ibid.

15. Groulx, Lionel. L'Enseignement Français au Canada, 35.

la Congrégation vinrent dès 1678 s'occuper de l'instruction des enfants.(16)

En 1690, grâce aux largesses de Monsieur Dollier de Casson, on érigea à Pointe-aux-Trembles une maison pour les religieuses de Marguerite Bourgeoys.(17)

#### LACHINE (COTE SAINT-SULPICE)

Le domaine de Lachine appelé aussi Côte Saint-Sulpice fut, pendant neuf années (1660-1669), la propriété de Robert Cavalier de la Salle, le célèbre explorateur du Mississippi.

En 1670, le Séminaire de Montréal prenait possession de ce domaine qui était érigé en paroisse par Monseigneur de Laval en 1676.(18)

C'est Monsieur le Curé Rémy, pendant vingt-six ans à la tête de la paroisse, qui demanda aux religieuses de la Congrégation de venir s'établir à Lachine. Il alla jusqu'à donner son presbytère aux filles de Marguerite Bourgeoys.

"Par ce moyen, écrivait-il, les habitants espèrent avoir pour leurs filles une école qui ne saurait être mieux faite que par les soeurs de la Congrégation."(19)

C'est en 1685 que Marguerite Bourgeoys aurait établi ses

---

16. Charron, Yvon. op. cit., 144-145.

17. Ibid., 145.

18. Ibid.

19. Ibid., 146.

religieuses à Lachine où elles instruiront les enfants jusqu'à la nuit tragique du 5 août 1689. La religieuse à qui fut confiée la direction de la mission n'était nulle autre que Soeur Catherine Soumillard, une des nièces de la fondatrice.(20)

Lors du massacre de 1689, les religieuses furent épargnées parce que leur maison était dans l'enceinte du fort, mais à cause du manque de sécurité suffisante, les religieuses ramenèrent à Ville-Marie leurs pensionnaires et leurs orphelines. Les soeurs y reviendront une première fois en 1692 et y demeureront jusqu'en 1700. Elles y reviendront encore pour quitter définitivement la paroisse en 1784.(21)

#### MISSION DE LA MONTAGNE

1676-1685

La mission de la Montagne fait partie de l'expansion que connut la Congrégation après le second voyage de la fondatrice en France. On se souvient que Marguerite Bourgeoys était venue au Canada pour travailler à la conversion des sauvages.

Il semble qu'au cours des guerres iroquoises (22) qui avaient duré près de vingt-cinq ans (1641-1667), des membres des tribus Huronnes et Algonquines et même Iroquoises (23) soient venus

---

20. Ibid.

21. Ibid., 147.

22. Faillon. op. cit., 272.

23. Ibid., 274.

s'installer sur les flancs de la Montagne, à proximité de Ville-Marie. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal mentionnent ce rassemblement et nous disent que ce groupement comptait environ cent soixante Indiens.(24)

"C'est à l'automne de 1676 que Marguerite Bourgeoys envoya à la Montagne deux de ses filles pour y vaquer à l'instruction des petites indiennes. Les institutrices y connurent des débuts très pénibles et n'eurent pour toute habitation que l'une ou l'autre des cabanes d'écorce dont était fait le village indien."(25)

Le Roi avait octroyé des subsides de mille livres par année(26) pour le soutien de cette mission de la Montagne. Marguerite Bourgeoys utilisa les gratifications reçues de la Cour pour construire un logis mesurant vingt-six pieds de long sur vingt de large.(27)

Monsieur Duchesneau, intendant du Canada, qui visita la mission de la Montagne, faisait remarquer au ministre, dans le mémoire qu'il lui adressait le 13 novembre 1681, que les filles de la Congrégation s'appliquaient à l'instruction des filles et les faisaient travailler en couture.(28)

Monsieur de Meulles, le nouvel intendant, écrivait en 1683 à Monsieur de Seignelay, devenu ministre de la Marine après la mort de Monsieur Colbert:

---

24. Charron, Yvon. op. cit., 150.

25. Ibid., 151; Faillon. op. cit., 279.

27. Charron, Yvon. op. cit., 151.

26. Faillon. op. cit., 279.

28. Faillon. op. cit., 281.

"Les Messieurs de Saint-Sulpice ont fait deux classes pour instruire les petits sauvages de la Montagne. Dans l'une il n'y a que les garçons qu'ils instruisent eux-mêmes. Deux filles de la Congrégation sont chargées de la seconde où sont les filles. Elles ont soin de leur enseigner leur croyance, de les faire chanter à l'église, de leur apprendre à lire, à écrire, à parler français et tout ce qui convient aux filles."(29)

"Pour procurer à la Soeur Bourgeoys les moyens de former les petites indiennes, Monsieur de Seignelay obtint du Roi, non seulement les cinq cents livres que Monsieur de Meulles avait demandées, mais encore une nouvelle gratification de deux mille livres dont mille pour acheter de la laine et du fil, afin d'apprendre à ces enfants à filer, à tricoter, à faire du point et autres ouvrages; et mille livres pour l'entretien des ouvrières qui leur apprendraient ainsi à travailler."(30)

Toutes ces sommes devaient être remises à la Soeur Bourgeoys pour qu'elle les employât selon sa sagesse.(31) Enfin, Monsieur de Seignelay envoya trois femmes de France pour que celles-ci pussent apprendre aux filles sauvages de la Montagne à tricoter, et trois autres pour leur apprendre à filer et à faire de la dentelle.(32)

Loin de tirer vanité de la protection qu'elle recevait du Roi de France, Soeur Bourgeoys fut un peu alarmée à la vue de la charge qu'on lui imposait. Ces premiers sentiments de crainte furent vite écartés, et bientôt, le succès que connurent les religieuses justifia pleinement les espérances qu'on avait placées en la fondatrice. En plus de l'amour du travail, les jeunes sauvagesses apprirent à fi-

---

29. Ibid., 284; Archives de la Marine.

30. Registres des dépêches 1683; Lettre à Monsieur de Meulles, 10 avril 1684; Registres des expéditions 1685, fol. 40; Faillon. op. cit. 286.

31. Lettre de M. Tronson à M. de Belmont 1686; Faillon. op. cit., 286.

32. Registres des dépêches 1683, fol. 19; Faillon. op. cit., 286.

ler la laine, à tricoter des bas; "et enfin elles quittèrent leurs couvertures qui, jusque alors avaient été leur unique vêtement." On sait que les sauvagesses s'enveloppaient de couvertures qui leur servaient de robes et même de lit.(33)

Monsieur de Lacroix de Saint-Vallier, étant arrivé au Canada en 1685, en qualité de vicaire-général du diocèse de Québec, visita l'école de la Montagne et rendit compte de son voyage dans les termes suivants:

"Les filles de la Congrégation répandues en plusieurs endroits de la colonie, ont surtout, dans la mission de la Montagne, une école d'environ quarante filles sauvages, qu'on habille et qu'on élève à la française. On leur apprend en même temps les mystères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'Eglise, non seulement en leur langue, mais encore dans la nôtre, pour les faire peu à peu à notre air et à nos manières. On voit plusieurs de ces filles qui, depuis quelques années, ont conçu le dessein de se consacrer à Dieu avec les soeurs de la Congrégation dont elles suivent déjà fidèlement les règles et les observances. Mais on n'a pas jugé à propos encore de leur faire contracter aucun engagement."(34)

De toutes les sauvagesses de la mission de la Montagne, voici les noms de deux indiennes qui joignirent les rangs de la Congrégation: Marie Attontinon, de la tribu des Onnontagués et qui y est demeurée douze ans pour mourir à l'âge d'environ trente-cinq ans, Marie-Thérèse Gannensagonas, née d'un père iroquois et d'une mère huronne. Elle vécut d'abord à l'école des Soeurs. En 1679, Mère Bour-

---

33. Vimont, Père. Relations de 1640 et 1641; Faillon. op. cit., 289,

34. Saint-Vallier, Monsieur de. Etat présent de l'Eglise de la Nouvelle-France 1688, in. 8<sup>e</sup>, 67.; Faillon. op. cit., 290.

l'admettait comme postulante bien qu'elle n'eut que douze ans. Elle fit profession le 25 mars 1681. Devenue religieuse, elle revint à la Montagne comme maîtresse d'école jusqu'à l'âge de vingt-sept ans. Elle décéda le 25 novembre 1695.(35)

En 1694, l'imprudence d'un Indien en état d'ébriété fera qu'en un rien de temps tout le village soit rasé par le feu.

De nouveau, la générosité et la fortune de Monsieur de Belmont rétabliront les choses. En 1697, le fort de la Montagne sera reconstruit en pierre où les religieuses seront à nouveau installées et pourront continuer leur oeuvre d'éducatrices jusqu'à ce que, pour soustraires les Indiens aux dangers de l'ivrognerie, on décidera d'éloigner le village de la ville en le transportant au Sault-au-Récollet.(36)

---

35. Faillon. op. cit., 293-294-301.

36. Ibid., 305.

## CHAPITRE 1X

### TROISIEME VOYAGE EN FRANCE

1679-1680

Depuis 1679, la Congrégation avait pris de l'expansion. Les filles de Mère Bourgeoys oeuvraient à La Chine, à la Pointe-aux-Trembles, à la Montagne. On pouvait les voir à Rivière-des-Prairies, à Champlain et à Batiscan près des Trois-Rivières. Ces nouveaux progrès et ceux qu'on prévoyait forçaient Soeur Bourgeoys à vouloir imposer une unité d'esprit, d'observances et de coutumes à toutes ces missions. Or, seulement une règle approuvée par l'Eglise en plus des lettres patentes obtenues du Roi au cours de son deuxième voyage pouvait lui assurer une vraie stabilité.

En venant au Canada, la Soeur Bourgeoys avait apporté avec elle les règles que Monsieur Gendret lui avait données et qu'elle avait suivies avec les six premières maîtresses d'école de Ville-Marie. Elle continuait d'en faire la forme de vie de toutes les Filles de Notre-Dame. D'autant plus que les filles de Monsieur Gendret se dévouaient, elles aussi, aux petites écoles de France. (1)

On sait que Marguerite Bourgeoys était avant tout, sinon exclusivement, maîtresse d'école à Montréal. Elle avait voulu,

---

1. Jamet, Dom Albert. op. cit., 554.

par-dessus tout, établir une compagnie d'institutrices; les autres emplois imposés par les circonstances n'étaient que passagers. La règle de Monsieur Gendret répondait parfaitement à cet état.(2)

Monseigneur de Laval ne semblait pas éprouver la même hâte de prendre une décision concernant l'état définitif des Soeurs de la Congrégation. Sans doute, l'évêque était-il heureux de voir les institutrices de la Congrégation dans les paroisses, mais il craignait de voir cette oeuvre si généreuse vouée à l'échec si les compagnes de Marguerite Bourgeoys n'étaient pas cloîtrées. Il faut dire que les Congrégations séculières étaient rares à cette époque.(3) Monseigneur de Laval savait aussi que Monsieur Vincent (Saint Vincent de Paul) ne s'était pas hâté de donner une règle aux Filles de la Charité, malgré toutes les bonnes raisons de Mademoiselle Legras. Pour justifier sa lenteur, l'évêque de Québec citait l'exemple de Saint Ignace et de la Compagnie de Jésus, de Saint François de Sales et de la Visitation.(4)

Marguerite Bourgeoys décida donc d'entreprendre ce troisième voyage dans le but de consulter en France des personnes d'expérience qui avaient établi des instituts semblables au sien, et de conférer avec Monseigneur de Laval qui était retourné en Europe au printemps de 1679, pour qu'il approuvât les règlements qu'il jugerait les plus convenables pour la Congrégation.(5)

---

2. Ibid., 556.

3. Rops, Daniel. op. cit., 42.

4. Jamet, Dom Albert. op. cit., 560.

5. Faillon. op. cit., 250.

Marguerite Bourgeoys eut encore un autre motif de passer en France. Aucune fille née en Canada ne faisait encore partie de sa communauté. Toutes ses compagnes venaient de France. Elle désirait donc ramener avec elle de nouvelles associées pour répondre aux besoins du pays qui grandissaient de jour en jour.

"En 1679, dit-elle, Madame Perrot (femme de Monsieur le gouverneur de Ville-Marie) avait besoin d'aller en France. Je m'offris, avec le consentement de nos soeurs, pour l'accompagner, me servant du prétexte de nos règles et de Monseigneur de Laval qui était pour lors à Paris. Mais c'étaient plus mes peines d'esprit qui me faisaient entreprendre ce voyage, en ayant une très-grande de voir que les choses n'étaient pas comme je voulais."(6)

Soeur Bourgeoys se rendit donc à Québec "pour l'embarquement qui devait avoir lieu dans les premiers jours de novembre 1679."

(7) A cette époque, c'était toujours un long et dur voyage que de traverser l'océan. Il faut aussi penser que la fondatrice s'en allait sur ses soixante ans.

Etant débarquée à La Rochelle, elle quitta Madame Perrot et prit le chemin de Paris.

"Le Lendemain de mon arrivée à Paris, je couchai chez Madame de Bellevue où je demurai quelques jours, mais aussitôt que Monsieur de Turmenie (chargé de nos affaires) eut appris mon arrivée, il me fit préparer une chambre où il me fit traiter comme si j'eusse été sa propre soeur. J'y restai jusqu'au rétablissement de ma santé. Après, je fus logée aux Filles de la Croix, rue Saint-Antoine."(8)

Les Filles de la Croix dont parle ici Soeur Bourgeoys

---

6. Faillon. op. cit., 250-251.

7. Ibid., 253.

8. Ibid., 257.

dirigeaient des petites écoles à Paris et dans la campagne. Ces religieuses séculières dont parle Daniel Rops dans "Le Grand Siècle des Ames", (9) avaient été établies à Paris par Madame de Villeneuve. Monsieur Olier et ses prêtres avaient aidé à la formation de l'institut de ces religieuses. On peut donc supposer que les prêtres sulpiciens du Séminaire de Ville-Marie avaient recommandé à Soeur Bourgeoys d'aller rencontrer ces religieuses afin d'avoir leur avis sur les futurs règlements de sa communauté.

Le voyage de Soeur Bourgeoys n'eut pas tout le succès qu'elle en aurait pu attendre.

"Elle était partie dans l'espérance de faire approuver les règles de sa communauté par l'évêque de Québec, et d'emmener avec elle de nouvelles compagnes. Dieu permit qu'elle vit toutes ses espérances s'évanouir presque à son arrivée." (10)

Les affaires de Monseigneur de Laval n'avançaient pas à la Cour. "La venue de Mère Bourgeoys en pareil moment lui causait une complication de plus." (11)

"Je vais, écrit-elle, pour saluer Monseigneur de Laval, et lui faire connaître les motifs de mon arrivée. Il me dit que j'avais mal fait d'entreprendre le voyage et qu'il ne trouvait pas à propos que j'emmenasse des filles pour nous aider à Montréal." (12)

"Pourtant, les sujets manquaient à la Congrégation,

---

9. Rops, Daniel. op. cit., 40.

10. Faillon. op. cit., 258.

12. Bourgeoys, Soeur. op. cit.; Faillon. op. cit., 258.

11. Jamet, Dom Albert. op. cit., 575.

et l'évêque lui-même n'avait-il pas exprimé le voeu de voir bientôt ses filles "dans toutes les paroisses de son diocèse", tellement "leur emploi si charitable et si utile au public "lui paraissait nécessaire" dans une colonie naissante."(13)

"Certes, il y avait dans tout cela un peu d'humour. C'est de l'agacement qu'il faut voir dans son interdiction de faire du recrutement pour la Congrégation."(14)

"Cette réponse, et surtout la défense d'emmener de nouvelles maîtresses à Ville-Marie, pourrait autoriser à penser que le prélat avait quelque pensée d'incorporer les soeurs de la Congrégation aux Soeurs Ursulines de Québec."(15)

Soeur Bourgeoys, jugeant qu'un plus long séjour en France serait inutile, se prépara donc à quitter Paris pour La Rochelle. Elle rendit aussi visite à Monsieur Tronson, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice qui conçut pour elle une grande estime. Soeur Bourgeoys se contenta d'"engager par contrat" l'ancien serviteur de Monsieur de Maisonneuve mort à Paris en 1676.(16)

"Les soeurs désiraient de l'attacher à leur maison; et dans ce dessein, elles avaient autorisé la Soeur Bourgeoys à faire un contrat d'engagement avec lui."(17)

On confia également à Marguerite Bourgeoys un certain nombre de vertueuses filles destinées à la colonie de Montréal, "et

---

13. Jamet, Dom Albert. op. cit., 575.

14. Ibid., 576.

15. Ransonnet. Vie de Soeur Bourgeoys, 74.

16. Registres de l'état civil de Paris, paroisse de St-Etienne-du-Mont, 10 septembre 1676; Faillon. op. cit., 202.

17. Faillon. op. cit., 202; Bourgeoys, Soeur. op. cit.

dont plusieurs furent envoyées par le Séminaire de Saint-Sulpice."(18)

Le départ eut lieu à La Rochelle. Les Anglais s'étant rendus maîtres de l'Acadie, on pouvait redouter la présence de l'ennemi sur l'Atlantique.

"On était à peine au milieu de la route quand le capitaine vint à découvrir quatre navires anglais, dont il estimait que le moindre était de trente-six pièces de canons. Mais en moins de deux heures, on les perdit de vue."(19)

La rentrée à Montréal de Soeur Bourgeoys fut assez triste. Les Filles de la Congrégation attendaient de l'aide, leur mère était seule.

"Dans ce même été de 1680, Monseigneur de Laval était, lui aussi, revenu au pays. Comme pour Mère Bourgeoys, la vie n'avait plus pour lui qu'amertume. Devant la colonie, devant le comte de Frontenac, qui, de Québec, avec l'appui du ministre, avait si vigoureusement mené la lutte, il se sentait diminué. Sa santé chancelante, son crédit entamé l'inclinaient déjà à donner sa démission. Pasteur avant tout, il fit taire ses plaintes légitimes et se donna tout entier à ses ouailles. L'année suivante, il entreprit une visite plus complète de son immense diocèse, qui devait le porter à travers les paroisses et les missions des côtes du fleuve, en haut et en bas de Québec, sur plus de cent lieues de pays."(20)

Ce fut le dernier des voyages que la Soeur Bourgeoys fit en France. Si elle n'eut pas la consolation de ramener des compagnes avec elle, elle admit "à la profession, dès son retour à Ville-Marie, la soeur Marie Barbier, la première fille de Ville-Marie qui

---

18. Lettres de Monsieur Tronson à Monsieur Dollier, 22 avril 1680; Faillon. op. cit., 263.

19. Montgolfier. Vie de la Soeur Bourgeoys, 1818, 110; Faillon. op. cit., 263-264.

20. Jamet, Dom Albert. op. cit., 583.

soit entrée en communauté."(21)

"Dans le recensement de 1681, nous trouvons les noms de six autres soeurs qui avaient été reçues après elle. Ce furent les soeurs Marie Denis, Madeleine Bourbeault, Marie Charly, Françoise Lemoyne, Catherine Charly et Catherine Bony. Les soeurs de la Congrégation étaient alors au nombre de dix-huit."(22)

---

21. Vie de la Soeur Barbier; Faillon. op. cit., 265.

22. Archives de la marine, Canada, recensement 1681; Faillon. op. cit., 265.

## CHAPITRE X

### FONDATEURS DANS LA REGION DE QUEBEC

1685-1694

L'année 1681 marque le troisième recensement général de la Nouvelle-France. L'île de Montréal compte mille quatre cent dix-huit âmes. A Ville-Marie, on compte cent quarante familles. Trente-neuf personnes forment le personnel de la Congrégation: la supérieure, dix-huit soeurs, sept pensionnaires et treize domestiques. Mère Bourgeoys déclare cent cinquante arpents en culture, cinq chevaux, vingt-deux bêtes à cornes et vingt brebis.(1)

L'année 1683 sera une année terrible pour la Congrégation et Marguerite Bourgeoys.

Ce fut d'abord un second et un nouveau deuil. Madeleine Constantin était décédée un an et demi plus tôt. Cette fois, il s'agit de Marie Charly, âgée à peine de vingt-et-un ans. Puis, Marie Raisin rentrait à Montréal. La mission de Champlain, décidément trop pauvre, ne pouvait plus se suffire. La Congrégation l'abandonna. On ne sait rien de Batiscan qui dut fermer dans le même temps. Soeur Raisin passait à une autre mission, celle du Sault-St-Louis, à la Prairie-de-la-Madeleine. Deux recrues étaient arrivées de Franche-Comté, l'année précédente, Anne Mayrand et Louise Richard. Revenu

---

1. Voir recensement 1681.

sur sa décision de Paris, Monseigneur de Laval avait autorisé leur entrée au noviciat.(2)

Marguerite Bourgeoys avait maintenant soixante-trois ans. A cette époque, soixante-trois ans passait pour un grand âge. Elle se croyait trop vieille pour continuer sa tâche. Elle crut qu'elle avait sous la main des soeurs capables de conduire la Congrégation. Une catastrophe "vint subitement jeter la consternation dans la communauté" et retarder son projet de démission.(3)

Nous savons que les soeurs de la Congrégation, désirant être un peu moins à l'étroit et plus commodément logées qu'elles ne l'étaient, avaient fait bâtir une maison beaucoup plus spacieuse.

Dans la nuit du 6 au 7 décembre 1683, la Congrégation fut la proie des flammes. L'incendie anéantit

"non seulement la maison entière, mais encore tous les meubles et les effets qui y étaient. L'embrassement fut si soudain et si violent que deux religieuses très utiles à la communauté, Geneviève Durosoy, assistante, et la soeur Marguerite Soumillard, nièce de la soeur Bourgeoys, périrent au milieu des flammes et que même peu s'en fallut que toutes les autres religieuses n'y fussent enveloppées.(4)

Les religieuses parvinrent à grand'peine à sauver les pensionnaires.(5) "Tout était anéanti." Le lendemain, il ne restait plus que des "décombres fumants."(6)

---

2. Jamet, Dom Albert. op. cit., 590.

3. Ibid.

4. Vie de la soeur Bourgeoys, 1818, 121; Faillon. op. cit., 348.

5. Jamet, Dom Albert. op. cit., 590.

6. Ibid.

Les religieuses trouvèrent sans doute asile à l'Hôtel-Dieu qui était voisin; pour se partager quelques jours après entre la vieille étable-école qui était toujours debout et "la Providence" de la Pointe St-Charles. On se serait cru à la vie des commencements. (7)

Mère Bourgeoys ne se laissa pas abattre. Comme leur mère, les religieuses envisagèrent l'avenir avec sérénité. On se remit à la besogne. Seul le pensionnat fut momentanément fermé. On décida de rebâtir. (8)

Il fut résolu de quitter la rue St-Paul et de construire la nouvelle maison près de la rue Notre-Dame où "la ville se construisait maintenant et qu'on appelait la haute ville." (9)

Les soeurs de la Congrégation, n'ayant aucune ressource pour entreprendre une nouvelle bâtisse (4), Monsieur le Marquis de Denonville écrivait au ministre en 1684:

"Les soeurs de la Congrégation qui font de grands biens à toute la colonie sous la conduite de Soeur Bourgeoys, furent incendiées l'an passé, où elles perdirent tout; mais elles n'ont pas le premier sol et il serait nécessaire qu'elles se rétablissent." (11)

Le Supérieur des Sulpiciens, Monsieur Tronson, crut que cette épreuve procurerait aux religieuses des secours extraordi-

---

7. Ibid., 591.

8. Ibid., 592

9. Ibid.

10. Faillon. op. cit., 351.

11. Archives de la Marine, 13 nov. 1684; Faillon. op. cit., 352.

naires de la Cour. Celle-ci ne fit parvenir que cinq cents livres à la Congrégation.(12)

"Des personnes charitables et dévouées fournirent cependant à la Soeur Bourgeoys le moyen de bâtir en pierre une maison plus grande, plus solide et plus régulière que ne l'était l'autre, et qui répondait mieux aux besoins des soeurs, des écoles externes et du pensionnat."(13)

La Soeur Morin ajoute: "Les soeurs ont édifié une troisième maison, elle est grande et spacieuse et des mieux bâties de la ville."(14)

Monseigneur de St-Vallier, après une visite aux soeurs de la Congrégation à Ville-Marie, fut très impressionné par la rapidité avec laquelle les soeurs avaient rebâti leur maison.

"C'est une merveille qu'elles aient pu subsister après l'accident qui leur arriva. Le courage de celles qui échappèrent au malheur les soutint dans leur extrême pauvreté. Il semble même que cette calamité n'ait servi qu'à rendre les religieuses plus utiles au prochain."(15)

#### FONDATION D'UNE MISSION A L'ILE D'ORLEANS

1685

La population de la Nouvelle-France augmentait lente-

---

12. Lettre de Monsieur Tronson à Monsieur de Casson, 7 août 1684; Archives de la Marine, fol. 40, 1685, état de la dépense; Faillon. op. cit., 352.

13. Faillon. op. cit., 353.

14. Annales de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph de Ville-Marie; Faillon. op. cit., 353-354.

15. Etat présent de l'Eglise de la Nouvelle-France, 1688, in. 8e, 64-65; Faillon. op. cit., 355.

ment mais sûrement.

"La fécondité de la race est toujours la même, l'excédent des naissances sur les décès se chiffre annuellement, de 1640 à 1650, entre trois cents et quatre cents âmes. On se marie très jeune en Nouvelle-France et les familles de dix à douze enfants ne sont pas rares sur les rives du St-Laurent."(16)

Le problème de l'éducation de l'enfance se posait toujours avec acuité. Depuis des années, on essayait sans succès de trouver une solution à ce problème. On ne pouvait indéfiniment laisser les enfants abandonnés à eux-mêmes et sans maîtres. On sait que le clergé essayait de faire sa part, mais étant, lui aussi, à court de vocations, il ne pouvait assumer toutes les tâches. Il y avait bien les Ursulines à Québec, mais elles étaient cloîtrées et ne pouvaient, par conséquent, sortir de leur monastère. Logées dans la haute ville, les Ursulines ne pouvaient même pas répondre aux vœux de la population de la basse ville, partie la plus peuplée de Québec, qui demandait l'ouverture d'une école que les autorités ne pouvaient lui accorder.

Depuis que des concessions de seigneries avaient été accordées, des colons commençaient à aller s'établir sur des terres nouvelles.(17) D'autant plus que la terre produit bien.

"Dieu a tellement béni les labours, écrit Mère Marie de l'Incarnation que la terre donne du blé de très bonne qualité et en assez grande quantité pour nourrir les habitants.

---

16. A travers les Registres, abbé Tanguay, Caron, T. 22.

17. Voir Edits et Ordonnances, vol. 1, 70-240; Caron, Y. Colonisation du Canada, 12-20-27.

L'air y est plus chaud à présent que la terre est plus découverte et moins ombragée de ces grandes forêts qui la rendaient si froide."(18)

Peu à peu des groupes plus ou moins nombreux s'organisèrent autour des manoirs seigneuriaux et bientôt les habitants réclamèrent des curés résidant au milieu d'eux. Ces demandes obligèrent Monseigneur de Laval, toujours soucieux du bien spirituel de ses ouailles, à ériger des paroisses qui allaient devenir par la suite, l'élément par excellence de cohésion de la race française en Amérique.(19) C'est ainsi que plusieurs paroisses furent établies le long de la côte de Beaupré et sur les deux rives du St-Laurent:

Beauport	1673
L'Ange Gardien	1666
Château-Richer	1661
Ste-Anne	1657
Charlesbourg	1679
Ancienne Lorette	1676
St-Augustin	1691
Neuville	1679
Cap-Santé	1679
et par delà le Cap Tourmente	
Baie St-Paul	1681
St-Jean-Port-Joly	1679
Pointe-de-Lévy	1679

-Le chiffre placé à la suite du nom de chacune des paroisses indique l'année où l'on a commencé à y tenir les registres de l'état civil.(20)

Dans l'île d'Orléans, on comptait déjà cinq paroisses:

---

18. Lettres de la Mère de l'Incarnation, Richandeanu 11, 136; Caron, Y. op. cit., 12.

19. Mandements des évêques de Québec, vol. 1, 569; Caron, Y. op. cit., 41.

20. Caron, Y. op. cit., 51, note 5, au bas de la page.

St-François-de-Salle	1679
Ste-Famille	1669
St-Jean	1679
St-Laurent	1679
St-Pierre	1679(21)

Tous ces développements étaient bien beaux mais ne donnaient pas beaucoup d'écoles au pays.

"Les habitants étaient si pauvres qu'ils avaient peine à payer la dîme réduite au vingt-sixième minot."  
Et "La Cour se rendit à la demande de Monseigneur de Laval et lui accorda une somme annuelle de six mille livres à être distribuée entre les différentes cures."(23)

La colonie ne fournissait pratiquement pas d'institutrices et partout les filles étaient laissées à l'abandon.(24)

A cette époque, François Berthelot était seigneur de l'île d'Orléans. Ce personnage de fortune et qui ne vint jamais en Nouvelle-France était connu pour ses largesses en faveur des églises et des petites écoles. On sait aussi qu'il favorisait, encourageait les mariages précoces et faisait parvenir aux nouveaux couples de généreuses gratifications.(25)

Ce bon Monsieur Berthelot avait également fait remettre mille deux cents livres au curé de Ste-Famille pour les oeuvres de

---

21. Plan général de l'état des missions du Canada préparé par Mgr de Laval, 1683; Règlement des districts des paroisses de la Nouvelle-France; Edits et Ordonnances, vol. 1, 443; Caron, y. op. cit., 51.

22. Caron, Y. 44.

23. Missions et culte religieux, série F, vol. III, fol. 21; Caron Y. 45.

24. Jamet, Dom Albert. op. cit., 604.

25. Ibid.

sa paroisse.(26) Le curé Lamy ayant entendu parler des résultats qu'obtenaient les soeurs de la Congrégation partout où elles enseignaient, résolut de s'adresser à Monseigneur de St-Vallier afin d'obtenir, par son intermédiaire, des filles de la Congrégation pour sa paroisse. La Soeur Bourgeoys répondit immédiatement à l'invitation de l'évêque et envoya deux religieuses à Québec. Le départ se fit le 11 novembre, à la St-Martin. Il faisait très froid cette année-là. Soeur Barbier, l'une des deux religieuses choisies pour cette mission, nous raconte que lorsqu'elles arrivèrent à l'Île d'Orléans, "elles pensèrent mourir de froid."(27)

Les religieuses furent d'abord logées chez une veuve et exercèrent leurs fonctions d'institutrices dans cette maison.(28)

Pour procurer aux religieuses un moyen de subsistance, Monsieur le curé Lamy fit donation aux Soeurs de la Congrégation, le 15 septembre 1692, d'une terre où étaient construites une maison, une grange et ses dépendances. Plus tard, il leur fit construire une maison de pierre près de l'église où elles purent rendre de très grands services à la jeunesse de l'Île d'Orléans.(29)

Comme partout ailleurs où elles exerçaient leur ministère, les Soeurs de la Congrégation établirent à l'Île d'Orléans,

---

26. Ibid., 605.

27. Vie de la Soeur Barbier; Faillon. op. cit., 314-315.

28. Faillon. op. cit., 315.

29. Archives de l'archevêché de Québec, Remarques sur les missions; Faillon. op. cit., 319-320.

outre une école pour les filles, la Congrégation externe pour toutes les demoiselles de la paroisse. Les jours de fête, et dimanches, elles les assemblaient avant le service divin, leur faisaient des instructions et des conférences pour leur apprendre leurs devoirs et la manière de se conduire dans le monde. Elles les conduisaient ensuite à l'église.

(30)

### La Providence de Québec

1687-1688

On sait que les sœurs de la Congrégation avaient fondé à la Pointe-Saint-Charles, sur l'île de Montréal, (voir chapitre VIII) une institution appelée "La Providence", dans le but de venir en aide aux demoiselles pauvres de la colonie, en leur donnant une certaine instruction et en les initiant aux différents travaux et métiers que les femmes devaient connaître à cette époque.

De telles maisons étaient très utiles à la Nouvelle-France. On ne peut que louer les religieuses d'avoir pris l'initiative de fonder des établissements de ce genre; établissements qui annonçaient déjà nos futures maisons d'enseignement familial qui ont fait tant de bien dans notre province et qu'on aurait dû conserver dans notre système d'enseignement.

On ne peut ici s'empêcher d'admirer l'esprit pratique de Marguerite Bourgeoys qui, déjà à cette époque, entrevoyait la néces-

sité de s'occuper de l'éducation des adultes.

Depuis qu'il avait visité "La Providence" de Montréal, Monseigneur de St.-Vallier rêvait d'établir une institution semblable à Québec.

Le nouvel évêque acheta donc pour loger les religieuses, une maison avec cour et jardin située dans la haute ville près de la grand'place Notre-Dame et non loin de la cathédrale.

Deux religieuses dont Soeur Barbier que Marguerite Bourgeoys fit venir de la mission de l'île d'Orléans furent désignées pour prendre charge de cette nouvelle "Providence" à Québec.

#### ECOLE EN 1688

Mgr de St.-Vallier charmé du succès de l'établissement de "La Providence" désira que les soeurs de la Congrégation étendissent à toutes les petites filles en général le bienfait de l'éducation, en ouvrant des écoles gratuites pour elles, comme elles le faisaient à Ville-Marie et ailleurs. Elles commencèrent donc, en l'année 1688, ce nouvel établissement dans la haute ville qui fut bientôt destiné à ce seul usage.(31)

Cette école que Mgr de St.-Vallier trouvait plus utile à la population remplaça donc "La Providence" qui dans l'esprit de l'évêque devait faire partie d'un autre établissement plus vaste et qui peut être d'une utilité plus générale aux colons.(32)

---

31. Ibid., 328.

32. Ibid.

## FONDATION D'UN HOPITAL GENERAL

1689

En effet, en 1689, le prélat décida de fonder un hôpital à Québec "sur le modèle des maisons établies dans la plupart des villes de France et connues sous le nom d'hôpitaux généraux."(33)

L'évêque "jugea aussi que les soeurs de la Congrégation étaient très propres à assurer le succès de ce nouvel établissement."(34)

La Soeur Bourgeoys se soumit aux ordres de l'évêque mais elle ne put s'empêcher de penser "qu'une oeuvre de cette nature était peu compatible avec la fin de son institut."(35)

Les soeurs de la Congrégation furent donc à l'origine de l'hôpital général de Québec et en eurent la direction jusqu'en 1692, année "où Mgr de St-Vallier, après avoir obtenu des lettres patentes du Roi en faveur de cette maison,(36) se décida à la confier à des filles qui gardassent la clôture, et y mit des hospitalières."(37)

---

33. Ibid., 329.

34. Ibid.

35. Vie de Soeur Bourgeoys, 1818, 128; Faillon. op. cit., 330.

36. Edits concernant le Canada, tome 1, 281.

37. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, Mère Juchereau, 356; Faillon. op. cit., 331.

ECOLE DE LA BASSE VILLE

1692

Marguerite Bourgeoys trouvait que la maison destinée aux écoles dans la haute ville était située trop près du couvent des Ursulines aux quelles elle craignait "que son voisinage ne fût à charge."(38)

"Elle jugeait d'ailleurs que le bien public demandait que la Congrégation allât se fixer dans la basse ville pour donner aux enfants de ce quartier la facilité de recevoir le bienfait de l'instruction gratuite, qu'un trop grand éloignement leur aurait fait négliger, principalement dans la mauvaise saison."(39)

D'ailleurs, les difficultés rencontrées dans leurs transactions immobilières forcèrent les soeurs de la Congrégation à s'installer dans la basse ville pour le plus grand bien des enfants de ce quartier qui devenait de plus en plus peuplé.(40)

"Depuis 1692, les soeurs de la Congrégation occupèrent cet emplacement de la basse ville, et y exercèrent leurs fonctions jusqu'en 1844, année pendant laquelle elles furent transférées à St-Roch."(41)

---

38. Ecrits autographes de Soeur Bourgeoys; Faillon. op. cit., 334.

39. Ibid.

40. Faillon. op. cit., 335-340.

41. Archives de l'Archevêché de Québec; Faillon. op. cit., 340.

## CHATEAU-RICHER

1694

"Outre la mission de l'île d'Orléans et celle de Québec, la soeur Bourgeoys en forma bientôt une troisième, au Château-Richer, qui ne fut pas moins utile que les précédentes."(42)

L'histoire de la mission de Château-Richer n'est pas beaucoup connue. Elle fut fondée par Monseigneur de Laval et le séminaire de Québec. En 1693, le séminaire avait commencé à faire construire une maison pour les soeurs qui l'habitèrent en 1694.(43)

Le couvent était spacieux et pouvait contenir quarante personnes. On en trouve la description aux Archives du Parlement de Québec:

"Sur la devanture du domaine, au bord de l'eau, il y a aussi un grand corps de logis à deux étages de 45 pieds de long sur trente de large, servant à loger les maîtresses d'école pour l'instruction des filles de ladite seigneurie et pensionnaires, une cour et un jardin, le dit bâtiment appartenant aux Seigneurs."(44)

"En 1697, il n'y avait pas encore de fondation qui assurât l'avenir des religieuses, et qui leur permit de se livrer à l'éducation des filles, sans être obligées de subvenir à toutes leurs dépenses par le travail de leurs mains."(45)

---

42. Faillon. Ibid.

43. Archives du Séminaire de Québec, Livres des comptes; Gosselin, Amédée. L'Instruction au Canada, 212.

44. Archives du Parlement de Québec, Aveux et dénombrement, vol. 11, 832; Gosselin, Amédée. op. cit., 212, 213.

45. Archives du Séminaire de Québec; Gosselin, Amédée. op. cit., 213.

"Monseigneur de Laval et le séminaire voulurent compléter leur oeuvre. Le 23 février 1697, ils s'engagèrent à payer, chaque année, la somme de trois cents livres pour l'entretien des Soeurs employées à l'éducation."

Dans l'acte de fondation, il était dit entre autres choses:

"Ayant considéré que les petites écoles pour l'instruction et la bonne éducation des filles en la paroisse du Château-Richer auraient peine à se soutenir s'il n'y était pourvu d'une manière stable et solide à la subsistance des maîtresses d'école qui y sont logées et entretenues jusqu'à présent par les soins et frais du dit seigneur ancien évêque et du Séminaire, poussés du désir de procurer la gloire de Dieu dans l'instruction et la bonne éducation des filles des habitants de Beaupré, et voulant comme seigneur du dit lieu gratifier les dits habitants en procurant aux dites filles les moyens de les instruire et bien élever, comme étant la dite instruction et bonne éducation une chose des plus importantes au bien des familles... Monseigneur de Laval et le Séminaire s'engagent à payer, chaque année, trois cents livres, monnaie de ce pays, pour contribuer à la nourriture et entretien de deux maîtresses d'école..." etc.(46)

Cette fondation mérite d'être soulignée pour montrer que Monseigneur de Laval et le Séminaire s'occupaient autant de l'éducation des filles que de celle des garçons.(47)

En 1699, on constate que les deux évêques, Monseigneur de Laval, appelé Monseigneur l'ancien et Monseigneur de St-Vallier, semblent rivaliser de zèle pour encourager l'instruction des filles sur la côte de Beaupré. Monseigneur de St-Vallier se charge de payer une partie de la pension de trois élèves et Monseigneur l'ancien donne soixante francs pour des filles qui fréquentent les clas-

---

46. Archives du Séminaire de Québec; Gosselin, Amédée. op. cit., 214

47. Gosselin, Amédée. op. cit., 215.

ses des Soeurs du Château-Richer. L'année suivante, il donne le double à distribuer entre sept élèves. Le Séminaire paya fidèlement jusqu'à la conquête, la rente qu'on s'était engagé de verser, comme en témoignent les livres de comptes.(48)

En 1759, les religieuses retournèrent à Montréal, le couvent ayant été incendié par les Anglais.(49)

"Après la conquête, le couvent ne fut pas rebâti. Le Séminaire qui avait grandement souffert du siège de Québec, ne pouvait entreprendre la reconstruction. Les habitants n'étaient pas plus en état de le faire."(50)

Entre les années 1678 et 1694, la Congrégation avait franchi une étape importante. En plus du poste de Ville-Marie, Marguerite Bourgeoys avait vu sa communauté se développer de façon considérable: sur l'île de Montréal, c'étaient les missions de Pointe-aux-Trembles (1678), de Lachine (1685), puis en province, Champlain et Batiscan dans le voisinage de Trois-Rivières; et enfin Québec et Ste-Famille de l'île d'Orléans.

Nous sommes à même d'apprécier ici la sagesse de Marguerite Bourgeoys dans la formation de son institut destiné à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Car si elle eût per-

---

48. Archives du Séminaire, Livres des Comptes; Gosselin, Amédée. op. cit., 216.

49. Faillon. op. cit. tome 11, 391, 392; Vie de la Soeur Bourgeoys; Gosselin, Amédée. op. cit., 217.

50. Gosselin, Amédée. Ibid.

mis que ses religieuses eussent été cloîtrées, comme c'était alors la coutume, toutes les paroisses nouvelles qui se formaient auraient été privées des avantages de l'instruction qu'elles reçurent par ses soins; et les enfants - les filles surtout - condamnées à la plus grossière ignorance.

## CHAPITRE XI

### MORT DE MARGUERITE BOURGEOYS

12 janvier 1700

Marguerite Bourgeoys était maintenant âgée de soixante-dix-neuf ans. Quarante-sept ans s'étaient écoulés depuis son arrivée en Nouvelle-France.(1)

Elle "se sentit atteinte d'une grosse fièvre accompagnée de douleurs aiguës qui ne lui laissèrent presque aucun relâche les douze jours qu'elle vécut encore."(2)

"Le douzième jour, elle tomba le matin dans une douce agonie qui dura trois heures, et les mains modestement croisées sur sa poitrine, elle rendit son âme à son créateur, le 12 janvier 1700."(3)

"Dès que le bruit de cette mort se répandit, on accourut de toutes parts à la Congrégation. Le corps fut exposé dans l'église des soeurs; on y vit un très grand concours de personnes de toute condition."(4)

Monsieur Dollier de Casson, en sa qualité de grand vicaire et de supérieur du Séminaire, voulut que le corps fut enterré

---

1. Vie de Soeur Bourgeoys, 1818; Ransonet. Vie de Soeur Bourgeoys, 80-81; Faillon. op. cit., tome 11, 83.

2. Ransonet. op. cit., 80; Faillon. op. cit., 81.

3. Ransonet. op. cit., 83; Faillon. op. cit., 83.

4. Ransonet. op. cit., 169; Faillon. op. cit., 84.

dans l'église paroissiale et le coeur de la défunte placé dans l'église de la Congrégation.(5) Les obsèques furent célébrées à la paroisse, le lendemain, 13 janvier.

Tous les personnages de marque de Ville-Marie se firent un devoir d'être présents à ces funérailles auxquelles assistèrent de nombreux fidèles.

Monsieur Dollier de Casson, lui-même âgé de quatre-vingts ans, prononça l'éloge funèbre de la défunte.(6)

On fit écrire sur le tombeau l'épithaphe suivante:

"Cy gist, vénérable soeur Marguerite Bourgeoys,  
 "institutrice, fondatrice et première  
 "supérieure des filles de la Congrégation de  
 "Notre-Dame, établies en l'île de Montréal,  
 "pour l'instruction des filles, tant dans  
 "la ville qu'à la campagne, décédée  
 "le douzième janvier 1700. Priez  
 "pour le repos de son âme."(7)

"Le coeur de la défunte ayant été embaumé avec soin,  
 "fut renfermé dans une boîte de plomb en forme de coeur,  
 "et gardé un mois entier avant qu'on le mit dans une  
 "niche creusée dans le mur de l'église de la Congrégation,  
 "destinée à le renfermer."(8)

On ferma l'entrée de cette niche par une plaque de cuivre sur laquelle on inscrivit:

"Le coeur que couvre cette pierre  
 "Ennemi de la chair, détaché de la terre,  
 "N'eut point d'autre trésor qu'un essaim précieux

---

5. Ransonet. op. cit., 170-171; Faillon. op. cit., 84.

6. Ransonet. ibid.; Faillon. op. cit., 85.

7. Ransonet. op. cit., 172-173; Faillon. op. cit., 86.

8. Ransonet. ibid.; Faillon. ibid.

De vierges que son zèle assembla dans ces lieux."(9)

Marguerite Bourgeoys a été à la fois une mystique et une grande réaliste. Elle aura eu le talent d'adapter les grands principes pédagogiques de la France au XVIIe siècle, "et plus précisément ceux de l'excellent éducateur que fut Pierre Fourier, aux cadres de la Nouvelle-France." A une époque où l'on se demandait encore si l'instruction était vraiment nécessaire aux filles du peuple, elle fit tout en son pouvoir pour répandre cette instruction aussi bien dans les campagnes que dans les villes; et pour atteindre le plus grand nombre possible d'enfants. Autre point important, elle tenait à ce que l'école soit gratuite.

"Pour pouvoir instruire gratis, les Soeurs se contentent de peu, se privent de tout et vivent partout pauvrement."(10)

C'est surtout dans la fondation de la Congrégation de Notre-Dame que Marguerite Bourgeoys nous paraît novatrice et moderne. Elle était, de beaucoup, en avance sur son temps en fondant au XVIIe siècle, en Nouvelle-France, une communauté de soeurs enseignantes non cloîtrées. C'était une innovation extraordinaire pour l'époque. La coutume voulait que les religieuses fussent cloîtrées. On avait souffert de cette situation à Québec: les Ursulines avaient été dans l'impossibilité de quitter leur monastère pour aller dispenser l'enseignement aux jeunes filles de la basse-ville qui se

---

9. Ransonet. Ibid.; Faillon. op. cit., 87.

10. Ecrits autographes de Marguerite Bourgeoys.

voyaient ainsi privées des bienfaits de l'éducation à cause des distances.

Cette nouvelle forme de vie religieuse allait s'avérer plus souple et plus adaptée aux exigences d'un pays au climat rude et encore au stade de la colonisation. Pour être plus disponibles et plus utiles à la population, les religieuses de la Congrégation, tout en faisant des vœux, ne gardaient pas la clôture.

Saint Vincent de Paul (monsieur Vincent) avait, non sans difficulté, tenté l'expérience en France avec ses filles de la Charité qu'il utilisa partout. Elles allaient dans les paroisses, visiter les pauvres à domicile, faisaient l'école aux petites filles, furent bientôt envoyées dans les hôpitaux, et quand Monsieur Vincent s'occupa des prisonniers et des forçats, elles l'aidèrent dans cette pénible entreprise. Même quand la reine Anne d'Autriche demanda des secours pour les soldats blessés et malades, ce furent les filles de la charité qui acceptèrent et envoyèrent aux armées quatre de leurs soeurs qui devinrent ainsi les premières infirmières. Voilà ce que firent ces religieuses hors série qui n'étaient pas des religieuses selon les normes du temps. Mesure-t-on la véritable révolution sociale que représentait la création des Filles de la Charité?

Saint François de Sales avait bien conçu, lui aussi, un type de filles consacrées qui vivraient de par le monde, tout en travaillant pour le Christ et l'Eglise; il n'avait pas réussi: ses Visitandines avisitandines avaient préféré retourner à la vie cloîtrée plutôt que de mener une vie séculière.

Par contre, saint Pierre Fourier, hanté lui aussi,

de lutter contre l'ignorance, connut le succès avec ses filles séculières de Notre-Dame.(11)

L'Eglise allait bientôt connaître toute une floraison de communautés séculières qui allaient supplanter en nombre les religieux et les religieuses des monastères et porter aux quatre coins du monde, les lumières et les bienfaits de la civilisation chrétienne, et mettre à la portée de tous, l'éducation réservée jusque-là aux classes privilégiées.

Mais pour l'instant, les dirigeants de l'Eglise de France montraient beaucoup de réticences devant cette nouvelle conception de la vie religieuse.

"La première fois que Monsieur Blaise Méliand, procureur général du Roi, reçut Mademoiselle Le Gras qui venait demander l'enregistrement par le Parlement des statuts de fondation des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, il s'écria, tout surpris: "Vous êtes des séculières? Cela ne se peut pas! Toutes les communautés de femmes sont régulières."(cloitrées)(12)

A diverses reprises, Marguerite Bourgeoys dut s'imposer respectueusement aux pressions de Monseigneur de Laval qui voulait rattacher la Congrégation de Notre-Dame aux Ursulines, sous prétexte qu'il ne fallait pas multiplier inutilement les ordres religieux dans une colonie pauvre comme la Nouvelle-France, et qu'on ne devait pas s'exposer aux risques d'une innovation hardie.(13)

---

11. Røps, Daniel. op. cit., 111, 112; Fayard, Arthème. Paris 1958.

12. Ibid., 42.

13. Bernier, Hélène. Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, 121.

En suivant cette idée originale de fonder une communauté d'enseignantes religieuses et séculières, Marguerite Bourgeoys "a édifié une oeuvre dont la survie est certainement la plus convaincante preuve de son réalisme mystique. Elle ne promettait à ses filles que du pain et du potage. Cette perspective n'engageait guère à l'entrée dans sa communauté. Et pourtant à sa mort en 1700, elles étaient quarante pour continuer son oeuvre."(14)

Des milliers de religieuses de la Congrégation viendront jusqu'à nos jours assurer la relève et iront partout dans le monde porter le flambeau de la foi et de la science auprès de plus de cent mille enfants, "rayonnement apostolique qui prolonge dans le temps et dans l'espace la présence de Marguerite Bourgeoys." (15)

---

14. Ibid., 122.

15. Ibid.

## CHAPITRE XII

### ETAT DES MISSIONS DE LA CONGREGATION

1701

Voici quel était en 1701 l'état de la mission de Québec, d'après le rapport fait au Gouverneur Général et à l'intendant, par la soeur Marie-Madeleine Asselin, dite de Saint-Ignace, supérieure:

"A Québec, il y a ordinairement cinq ou six soeurs occupées à tenir les écoles et à faire l'instruction à plus de cent filles dont le nombre croît tous les jours. Cet emploi les occupe presque entièrement et ne leur laisse pas le temps suffisant pour gagner leur subsistance. Elles font cependant ce qu'elles peuvent pour n'être à charge à personne."(1)

A cette date, les soeurs de la Congrégation étaient au nombre de six à Québec et deux dans chacune des huit autres missions de la Congrégation. Au nombre de ces huit missions, il faut compter celle de la Montagne de Montréal où deux soeurs étaient employées à l'instruction des jeunes sauvagesses. Dans ces huit missions, les religieuses enseignaient gratuitement et vivaient du travail de leurs mains. Elles devaient donc s'imposer de "durs et continuels sacrifices."(2)

---

1. Archives de la Marine, 31 oct., 1701; Etats des biens des communautés dressé par Messieurs de Callières et de Champigny, soeurs de Québec; Faillon. op. cit. tome II, 164.

2. Etat des biens des communautés, ibid.; Faillon. op. cit., 165.

La mission de la Montagne fut transférée à la rivière des Prairies en 1701. Les autorités du Séminaire voyant que les sauvages profitaient de la proximité de Ville-Marie pour se procurer des liqueurs fortes, ce qui les amenait à être la cause d'affreux désordres, résolurent de les établir de l'autre côté de l'île de Montréal, dans un lieu appelé Sault-au-Récollet. Pour attirer les sauvages, le séminaire fit construire un fort défendu par trois bastions et une chapelle. Les soeurs de la Congrégation quittèrent donc la Montagne et continuèrent à instruire les petites sauvagesses au Sault-au-Récollet. La soeur Lemoyne, supérieure, rendant compte de l'état de cette mission à Monsieur de Callières, gouverneur général, et à Monsieur de Champigny, intendant du Canada, expliquait dans son rapport comment les religieuses choisissaient parmi leurs élèves six petites sauvagesses qu'elles formaient d'une manière spéciale pour qu'à leur tour, elles puissent aider les religieuses à mieux former leurs compagnes.(3)

Alors que Soeur Marguerite Lemoyne était supérieure, "la Congrégation ne s'appliqua pas seulement à améliorer l'état des missions qu'elle entretenait alors, elle décida de rétablir deux missions qu'on avait dû fermer pendant les guerres des Iroquois: celle de Champlain et celle de Lachine; de plus, les soeurs ouvrirent deux nouvelles maisons, celle de Boucherville et celle de la Prairie de la Madeleine.

---

3. Etat des biens des communautés, *ibid.*: Faillon. *op. cit.*, 170.

## CHAMPLAIN 1697

Monsieur Louis Geoffroy, prêtre de Saint-Sulpice, fut envoyé en 1697, par Monsieur Dollier de Casson à Champlain, pour prendre charge de cette paroisse.(4)

Ce saint et dévoué curé crut de son devoir de rétablir la mission que les soeurs de la Congrégation y avaient eue autrefois. Il fit construire une maison à ses frais pour les religieuses.

"Il s'imposa toutes sortes de privations pour les soutenir; portant le dépouillement jusqu'à engager pour elles tout ce qu'il possédait, et même à vendre ses livres, ses meubles et sa pendule."(5)

"J'ai rendu compte au Roi, écrivait le ministre de la Marine à Monsieur Geoffroy, des écoles que vous avez établies au Canada pour l'instruction de la jeunesse de ces colonies; et de la dépense que vous avez faite pour l'église de Champlain, et pour la maison que vous avez fait bâtir pour une congrégation de filles. Sa Majesté m'a paru fort satisfaite de votre zèle pour la religion et pour son service. J'écris à Monsieur Raudot, intendant, de vous aider en ce qu'il pourra, et de me faire savoir la dépense que vous avez faite, afin de pouvoir vous procurer quelque grâce de Sa Majesté."(6)

Monsieur Geoffroy avait dépensé plus de huit mille livres en bâtisses.(7) Il n'eut pas le temps de profiter de l'aide

---

4. Registres de la paroisse de Champlain; Catalogue du Séminaire de Ville-Marie, 1683; Faillon. op. cit., 172.

5. Lettre de M. Leschassier, 25 mars 1706; Faillon. op. cit., 172.

6. Archives de la Marine, registre des dépêches de l'Amérique septentrionale, 1707-1708; Lettre à M. Geoffroy, curé de Champlain, 30 juin 1707; Faillon. op. cit., 174.

7. Faillon. op. cit., 175.

du Roi, au moment où le ministre lui écrivait, il était déjà décédé depuis le premier mai 1707.(8)

On place le rétablissement de la mission de Champlain en l'année 1702.(9)

#### LACHINE 1686

Le 18 février 1686, dans une assemblée de paroisse, les habitants de Lachine résolurent d'avoir une école de filles et de proposer aux Soeurs de la Congrégation d'en prendre charge. Les conditions furent acceptées par les religieuses.(10)

Après le massacre de Lachine 1689, les religieuses étaient retournées à Ville-Marie.(11) La paroisse était restée dans un grand état de solitude depuis ce massacre.

Enfin, en 1706, Monsieur de Villermoula, ayant été nommé curé de la paroisse, "contribua de ses largesses à rétablir la mission des soeurs supprimée depuis la guerre."(12)

---

8. Archives du Séminaire de Québec, 1707; Lettres de M. Leschassier, lettre à M. de Lacombière du 1er mai 1707; Faillon. ibid.; Gosselin, A. op. cit., 109.

9. Faillon. op. cit., 175; Mémoire particulier des Soeurs de la Congrégation.

10. Extraits des registres de Lachine; Archives du Séminaire de Ville-Marie; Gosselin, A. op. cit., 201.

11. Gosselin, A. op. cit., 202.

12. L'ingénieur Catalogne, 7 nov. 1712; Faillon. op. cit., 202.

"Cette mission fut définitivement supprimée en 1784."(13)

#### BOUCHERVILLE 1703

Cette paroisse fut aussi cruellement éprouvée par la guerre avec les Iroquois. Malgré l'extrême pauvreté où était réduite la paroisse, le curé Guilbert de la Soudrays, prêtre de St-Sulpice qui, semble-t-il, avait un peu d'argent que ses parents lui faisaient parvenir de France, y établit, en 1703, une mission de la Congrégation pour les filles de sa paroisse.(14)

Monsieur Boucher, seigneur de la paroisse, donna aux soeurs un emplacement situé proche de l'église.(15)

Les commencements de la mission furent assez difficiles à cause de la misère de cette paroisse. Elle ne tarda pas cependant à porter des fruits. Les familles canadiennes étant en général assez nombreuses, les soeurs eurent la consolation de voir leur école fréquentée par un grand nombre d'enfants. Les religieuses ouvrirent, un peu plus tard, un pensionnat que fréquentèrent un bon nombre des futures mères de famille de la région.(16)

---

13. Faillon. op. cit., 202.

14. Archives de l'Archevêché de Québec, remarques sur les missions, 7 mars, 1705; Faillon. op. cit., 175.

15. Archives de l'Archevêché de Québec, ibid.; Faillon. op. cit., 176.

16. Faillon. op. cit., 176.

## LA PRAIRIE-DE-LA-MADELEINE

1703

Les Révérends Pères Jésuites étaient seigneurs de cette paroisse; n'étant pas assez nombreux, ils laissèrent les prêtres de St-Sulpice la desservir pendant plusieurs années. Les Sulpiciens obtinrent de la Soeur Lemoyne deux religieuses pour procurer aux filles de la paroisse les bienfaits de l'éducation. Les Jésuites, voulant contribuer à cette bonne oeuvre, donnèrent aux religieuses un arpent de terre, tout près de l'église paroissiale. Comme partout ailleurs, cet établissement a rendu d'immenses services à cette paroisse.(17)

## ETAT DE LA CONGREGATION

en 1701

En 1701, la Congrégation comprenait cinquante-six religieuses, dont quarante-six professes, quatre novices et quatre postulantes.(18)

---

17. Archives de la Congrégation, 1724; Registres de la paroisse de la Prairie-de-la-Madeleine; Archevêché de Québec, remarques sur les missions; Faillon. op. cit., 177.

18. Archives de la Marine, état des biens des communautés, 31 oct. 1701, citées par Faillon; Histoire de la Congrégation, tome 11, 180.

COMMENT LA CONGREGATION FAISAIT-ELLE  
POUR SUFFIRE A SES CHARGES?

La maison-mère à Ville-Marie pourvoyait au personnel de ses missions. Il est évident qu'elle devait s'imposer de grands sacrifices pour les aider à subsister. On peut difficilement s'imaginer comment cette communauté, qui ne retirait rien de ses établissements, pouvait suffire à toutes ses charges.(19)

Les terres de la Congrégation ne produisaient que sept à huit cents minots de blé par an; ce qui n'était pas suffisant pour nourrir les soeurs qui résidaient à Ville-Marie. Chaque année, les religieuses étaient dans l'obligation d'acheter environ cinq cents minots de blé pour suffire à leur subsistance.(20)

RETRIBUTIONS INSUFFISANTES DES PENSIONNAIRES

Là où les religieuses avaient des pensionnats, elles recevaient une rétribution que l'on pourrait qualifier de modeste et qui suffisait à peine à l'entretien des soeurs. Cette rétribution, à cause de la grande pauvreté des colons, consistait en biens comestibles qu'on venait porter aux religieuses au cours de l'année scolaire.  
(20)

---

19. Faillon. op. cit., 182.

20. Etat des biens des communautés, rapport de 1701, cité par Faillon, *ibid.*

21. Archives de la Marine, lettre de M. Raudot, 8 oct. 1708, 178; Faillon. op. cit., 183.

LA CONGREGATION DOIT UNE SOMME CONSIDERABLE  
AUX SULPICIENS

Pour les fonds de terre que la communauté de Ville-Marie avait acquis dans l'île de Montréal, elle devait depuis longtemps au séminaire St-Sulpice une somme considérable. M. Leschassier **en aurait** accordé volontiers la remise si les jurisconsultes de Paris n'eussent répondu que le Séminaire n'avait pas le droit de remettre de son chef ces sortes de redevances et que la Congrégation pouvait être contrainte à les payer dans la suite. Pour donner toute sécurité aux soeurs, M. Leschassier résolut de faire autoriser cette remise par une déclaration expresse du Roi. Il fit solliciter cette faveur par l'évêque de Chartres, très puissant à la Cour. Mgr de St-Vallier, alors à Paris, prit lui-même beaucoup de part à cette négociation. Le Roi rendit en effet un arrêt qui accorda cette grâce; mais l'arrêt ayant été mis sur le vaisseau La Seine qui portait toutes les dépêches de la Cour, ce vaisseau fut pris par les Anglais alors en guerre avec la France, et l'arrêt fut perdu. (22)

Au rétablissement de la paix, M. Leschassier sollicita la même faveur qui fut accordée de nouveau et insérée aux lettres patentes du Roi, en Juillet 1714. (23)

---

22. Lettres de M. Leschassier, lettre de l'évêque de Chartres à M. de Pontchartrain, 18 janv. 1704; Lettre de M. Leschassier à Soeur du St-Esprit, avril 1704, citées par Faillon, op. cit., 184.

23. Archives du Séminaire de Ville-Marie, 1713; Lois et Edits concernant le Canada, tome 1, 320, cités par Faillon, op. cit., 184.

## GRANDE MISERE DES COLONS

La prise de la Seine plongea tout le Canada dans le deuil. Ce vaisseau portait Mgr de St-Vallier et dix-huit ecclésiastiques qui furent tous faits prisonniers de guerre, et détenus en Angleterre jusqu'à la conclusion de la paix. Ce bâtiment et plusieurs autres qui eurent le même sort, se trouvaient chargés de marchandises de première nécessité que le Canada faisait alors venir de la France, surtout de toiles et d'étoffes. "Les Canadiens se trouvaient alors réduits à la plus désolante misère et à la veille de mourir de froid, faute de vêtements."(24)

A force d'application et d'habileté, les soeurs de la Congrégation finirent par fabriquer des étoffes d'une telle perfection qu'elles n'étaient en rien inférieures à celles de France. C'est le témoignage que leur rendait l'intendant du Canada écrivant au ministre de la Marine: "A Montréal, écrivait-il, les soeurs de la Congrégation m'ont fait voir de l'étoffe qu'elles ont faite pour leur habillement qui est aussi belle que celle qui se fait en France."(25)

---

24. Lettres de M. Lechassier 1705-1706, citées par Faillon, op. cit., 185.

25. Archives de la Marine, lettre de M. Bégon au Ministre, nov. 1714; Faillon. op. cit., 186-187.

GENEROSITE DE MADEMOISELLE JEANNE LE BER  
EN FAVEUR DES RELIGIEUSES DE LA CONGREGATION

Fille unique du plus riche marchand du Canada, Jeanne Le Ber voulut, après la mort de son père, se dépouiller de tout le patrimoine que son père lui avait laissé, en faveur des soeurs de la Congrégation et leur fournir ainsi le moyen de rendre encore plus efficace le bien qu'elles accomplissaient par l'éducation des jeunes filles.

Avant de mourir, Marguerite Bourgeoys avait recommandé à ses soeurs d'ajouter de nouveaux bâtiments, pour le pensionnat et les écoles externes de Ville-Marie lorsqu'elles en auraient les moyens. A cause des dépenses faites pour les missions et du peu d'argent qu'elles avaient pour pourvoir à leur propre subsistance, les religieuses n'avaient pu exécuter ce désir.

Jeanne Le Ber réalisa le voeu de Marguerite Bourgeoys. Elle donna aux soeurs de la Congrégation, par contrat signé le 9 septembre 1714, la somme considérable de treize mille livres qui servit, non seulement, à agrandir les bâtiments du pensionnat et des écoles externes, mais encore à procurer un certain nombre de places à des jeunes filles dont les familles n'avaient pas les moyens financiers de les envoyer au pensionnat.

Le vertueux frère de Mademoiselle Le Ber voulut lui aussi faire montre de générosité envers la Congrégation, en laissant à cette communauté la somme de dix mille livres pour l'entretien des soeurs. Il voulut que son coeur reposât dans l'église de la Congrèga-

tion où son père avait déjà été inhumé.(26)

LA CONGREGATION OUVERTE AUX FILLES DE TOUS LES ETATS  
AUGMENTE EN SUJETS

La Congrégation comptait maintenant quatre-vingts soeurs en 1716. Les autorités n'intervinrent jamais pour limiter ou déterminer le nombre de religieuses que l'institut pouvait recevoir. Cette communauté de filles se suffisait par son travail et rendait au pays les plus importants services.

Disons aussi que la Congrégation était ouverte aux filles de toutes les conditions, riches ou pauvres. Ces filles s'estimaient trop heureuses de se consacrer aux oeuvres de l'éducation des filles de la Nouvelle-France dans l'esprit de leur sainte fondatrice.

Ce qui faisait dire à la Mère Juchereau: "Soeur Bourgeois a laissé pour héritage à ses filles ses vertus et son esprit qu'elles conservent plus chèrement que ne feraient les plus riches successions des biens de ce monde."(27)

---

26. Vie de la Vénérable Jeanne Le Ber par M. de Montgolfier; Actes de Le Pailleur et Adhemar, notaires, 25 oct. 1708; Lettre de M. Leschassier à M. de Belmont, 6 juin 1708, cité par Faillon, op. cit., 228-233-234.

27. Archives de la Congrégation, 1716-1718; Archives de la Marine, 1718; Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 123; Faillon. op. cit. 253-254.

MGR de SAINT -VALLIER  
OBTIENT LA REMISE DES DROITS DE LOTS et VENTES  
DE L'ILE ST - PAUL ( appelée l'île des Soeurs )  
pour les religieuses de la Congrégation

---

Mgr de St-Vallier s'adressa directement aux fermiers de l'île St-Paul ( appelée plus tard l'île des Soeurs ) pour demander à ceux-ci la remise des droits de lots et ventes qui pouvaient leur être dus par les religieuses de la Congrégation.

La lettre de Mgr de St-Vallier est trop élogieuse pour ne pas être rapportée:

" J'ose prendre la liberté, Messieurs, de vous demander la remise des droits de lots et ventes qui vous sont dus par les filles de la Congrégation séculière de Montréal qui ont fait l'achat d'une troisième partie de l'île St-Paul.

" Je n'exagérerai point, Messieurs, en vous assurant qu'un établissement aussi nécessaire pour l'instruction des filles que l'est celui des soeurs de la Congrégation dans notre diocèse, a été fait comme par miracle par une pauvre fille qui, avec une pièce de trente sols, commença cette maison pour les établir. Ces filles de la Congrégation ont été longtemps sans aucun revenu, vivant du travail de leurs mains dans les missions où elles sont employées. Les revenus qu'elles ont par leur industrie est si peu de chose pour quatre - vingts soeurs, qu'en vérité vous auriez plus d'envie de leur donner que de leur demander si vous les voyiez de près comme je le fais.

" Je me joins à elles pour obtenir cette grâce. Ces filles qui sont très pauvres et très vertueuses sont très nécessaires pour l'instruction des personnes de leur sexe qu'elles donnent gratuitement. "

Les fermiers, dans leur réponse à l'évêque, le 10 juin 1717, assurèrent celui-ci qu'ils avaient accordé cette grâce aux soeurs de la Congrégation pour contribuer au bien de la colonie.(28)

---

28. Archives de la Congrégation 1717, citées par Faillon, op.cit. p.260

## CHAPITRE XIII

### FONDATION DE LA MISSION DE NEUVILLE

OU

### LA POINTE-AUX-TREMBLES DE QUÉBEC

Depuis quelques années, les sœurs avaient établi une nouvelle mission à Neuville, fondée en partie par les libéralités de Monsieur Dupont, seigneur de cette paroisse et conseiller au Conseil Supérieur à Québec.

En 1715, Monsieur Bosset, ancien curé de ce lieu, leur donna une terre et une habitation située sur le bord du fleuve Saint-Laurent pour les aider à soutenir cet établissement.(1)

Ce couvent de la Pointe-aux-Trembles (de Québec) fut occupé par les troupes anglaises de 1759 à 1761. A la demande des paroissiens, Murray ordonna de rendre le couvent aux religieuses "pour qu'elles y donnassent, comme précédemment, l'instruction aux jeunes filles du pays."(2)

---

1. Archives de l'archevêché de Québec citées par Faillon, t. 11, 263.

2. Faillon. op. cit., 386 et suivantes.

LA MISSION DES SAUVAGES DE LA MONTAGNE  
ET DU SAULT-AU-RECOLLET  
TRANSFEREE SUR LES BORDS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

D'abord fixée à la Montagne, transférée depuis environ vingt ans au Sault-au-Récollet, la mission sauvage des soeurs fut déménagée cette fois sur les bords du lac des Deux-Montagnes hors de l'île de Montréal.

Depuis plusieurs années les prêtres de St-Sulpice attendaient l'occasion favorable de déplacer cette mission composée alors de huit à neuf cents âmes. (3)

Les Sulpiciens voulaient éloigner les sauvages des habitations françaises à cause des boissons enivrantes; ils voulaient aussi les établir dans un endroit propre à la pêche et à la chasse. M. de Vaudreuil, gouverneur général, qui encourageait ce projet, le fit approuver par la Cour. (4)

Les deux soeurs du Sault-au-Récollet allèrent donc s'établir, vers la fin de 1720 et au commencement de 1721, sur les bords du lac des Deux-Montagnes. (5)

Pendant plusieurs années, les soeurs de cette mis-

---

3. Archives de la Marine, 4 février, 1717; Faillon, op. cit., 265.

4. Archives du Séminaire de Ville-Marie, 1720; Faillon, op. cit., 265.

5. Archives du Séminaire de Ville-Marie; Faillon. *ibid.*

sion furent logées dans des cabanes d'écorce dont la longueur avait environ dix-huit pieds de large, avec un tambour et une porte à chaque extrémité. "On faisait le feu au milieu de la cabane, et la fumée s'échappait par une ouverture pratiquée à la couverture, qu'on bouchait avec un morceau d'écorce quand le temps était mauvais."(6)

Ce fut dans une cabane semblable que les soeurs firent la classe à leurs élèves iroquoises, huronnes et algonquines. La mission se composait de trois nations. Les prêtres de St-Sulpice leur emmenèrent même des petites sauvagesses Nipissinques qui venaient de leur mission de l'île aux Tourtes.(7)

#### HOMMAGE DU PERE CHARLEVOIX

##### A L'INSTITUT DE LA CONGREGATION NOTRE-DAME

Le Père Charlevoix, jésuite et voyageur célèbre, fait un bel éloge aux religieuses de la Congrégation dans son journal et dans son histoire de la Nouvelle-France.

"La maison des filles de la Congrégation à Montréal, quoiqu'une des plus grandes de la ville, est encore trop petite pour loger une si nombreuse communauté. Toute la colonie se ressent des avantages que lui procure cet institut, d'autant plus cher à la Nouvelle-France, et à cette ville en particulier, qu'il y a pris naissance. La Nouvelle-France dont il est aujourd'hui l'un des plus beaux ornements, doit cet institut à Marguerite Bourgeoys.

"Sans autre ressource que son courage et sa confiance en Dieu, elle entreprit de procurer à toutes les jeunes personnes de

---

6. Archives du Séminaire de Paris; Faillon. op. cit., 266.

7. Archives de la Marine; Faillon. op. cit., 266.

son sexe, une éducation. Elle y a réussi au point qu'on voit, toujours avec un nouvel étonnement, des femmes qui n'ignorent rien de ce qu'elles doivent savoir pour s'occuper utilement de leurs familles. C'est le témoignage que rendent aux filles de la Congrégation tous ceux qui ont fait quelque séjour en Canada."(8)

#### ST-LAURENT (MONTREAL)

La dernière mission établie par les soeurs de la Congrégation sous le régime français, fut celle de St-Laurent dans l'île de Montréal. Elle date de 1732. C'est le Séminaire de St-Sulpice qui se chargea de faire construire l'école où les religieuses commencèrent à enseigner.(9)

#### L'INSTITUT POSSEDE DOUZE MISSIONS

en 1747

M. de Pontbriand, évêque de Québec, écrit au Ministre en 1747, que la Congrégation possède alors douze missions qui étaient sans doute celles de Montréal, Lachine, Pointe-aux-Trembles, Boucherville, la Prairie (de la Madeleine), Saint-Laurent, Champlain, Neuville, Château-Richer, Sainte-Famille d'Orléans et celles de Québec.  
(10)

---

8. Histoire de la Nouvelle-France, tome 1, Charlevoix, citée par Faillon, tome 11, 272-273.

9. Gosselin, A. L'instruction au Canada sous le Régime français, 1635-1760, 224; Faillon, op. cit., 333.

10. Archives de la Marine, lettre de Mgr de Pontbriand au Ministre, nov, 1747, citées par Faillon, 326.

Les religieuses de Québec, de Château - Richer  
de l'île d'Orléans, de Neuville  
sont obligées de fuir.

---

Les Anglais étant venus faire le siège de Québec, Mgr. de Pontbriand jugea que les religieuses devaient se retirer à Ville - Marie, la suite fit voir combien cette précaution était sage. Les Anglais, en effet, ruinèrent presque entièrement Québec et ses environs par le feu d'une artillerie formidable.

Mgr. de Pontbriand s'était lui - même retiré à Montréal où se trouvaient réunies un grand nombre de personnes qui avaient fui à l'approche des Anglais. Le prélat devait mourir l'année suivante, le 8 juin 1760. (11)

" Le manque de sujets et le défaut de ressources ont pu seuls empêcher les Soeurs de la Congrégation d'établir, durant la domination française, un plus grand nombre de missions. Celles que la charité du clergé ou des particuliers créa, que la royauté aida et que les Soeurs maintinrent à force de travail et d'économies, firent un bien incalculable. " ( 12 )

Le Père Charlevoix devait être l'écho de toute la colonie quand il écrivait au sujet de l'institut des religieuses de la

---

11. Faillon, op.cit., p. 389

12. L'Instruction au Canada -français, p.224

## Congrégation:

"La Nouvelle-France, dont il est aujourd'hui l'un des plus beaux ornements, le doit à Marguerite Bourgeoys qui a rendu son nom cher et respectable à toute la colonie par ses éminentes vertus et par l'Institut des Filles de la Congrégation dont l'utilité augmente tous les jours avec le nombre des religieuses qui en font partie."(13)

---

13. Charlevoix, F.-Xavier. Histoire de la Nouvelle-France, volume 11, 47; Gosselin, A. op. cit., 224-225.

TROISIEME PARTIE

LES SULPICIENS

## CHAPITRE XIV

### LES ECOLES POPULAIRES DE GARCONS A MONTREAL

#### PREMIERE PERIODE

1657-1673

Les enfants étaient fort peu nombreux à Ville-Marie, dans les commencements de la colonie. L'abbé Faillon, dans sa vie de la Soeur Bourgeoys, attire notre attention sur le fait que dans les années qui suivirent la fondation de Montréal, la France n'y envoyait que des célibataires.(1)

Il s'y fit cependant quelques mariages, mais tous les enfants qui naquirent de ces familles moururent en bas âge. "On a été huit ans, écrivait Soeur Bourgeoys, sans pouvoir garder d'enfants à Montréal."(2)

Quoiqu'il en soit, en 1657, il y avait à Ville-Marie quelques enfants en âge de fréquenter l'école. On sait que Maisonneuve donna à Soeur Bourgeoys une étable de pierre qu'elle transforma en école. "J'y entrai, dit-elle, le jour de la Sainte-Catherine (25 novembre 1657)... et je tâchai de recorder le peu de garçons et de filles capables d'apprendre."(3)

---

1. Faillon. Vie de la Soeur Bourgeoys, tome 1, 78.

3. Faillon. op. cit., 93-94; Gosselin, A. op. cit., 78.

4. Faillon. Histoire de la colonisation française au Canada; Gosselin, A. op. cit. 79.

Marguerite Bourgeoys aurait ainsi fait l'école de 1657 à 1665 ou environ (4)

En 1657, les Sulpiciens arrivent à Montréal. Ils seront appelés à jouer un rôle important dans l'éducation des garçons de Ville-Marie.(5)

La population de Montréal étant devenue plus considérable, Marguerite Bourgeoys se consacra exclusivement à l'éducation des filles et les Sulpiciens se chargèrent d'instruire et de former les garçons.

Les prêtres de St-Sulpice savent que pour se conformer aux exigences du Concile de Trente, il ne suffit pas de bâtir des églises, mais qu'il faut donner des écoles à la jeunesse et des maîtres capables de leur inculquer les principes chrétiens.

C'est dans cet esprit que les Sulpiciens, faute de maîtres, commencèrent à enseigner aux jeunes garçons de Montréal.

Un peu plus tard, ils se firent aider par des clercs du Séminaire qui se préparaient à la prêtrise. Cette coutume devait se perpétuer fort longtemps dans nos maisons d'enseignement dirigées par les prêtres.

Enfin avec des succès divers, ils essayèrent de susciter des maîtres laïques exclusivement orientés vers l'enseignement populaire.

---

2. Faillon. op. cit., 78.

5. Gosselin, A. op. cit., 78.

Un manuscrit du Séminaire de Montréal cité par Jacques Viger, nous permet de conclure que les Sulpiciens ouvrirent leur première école vers 1665.(6)

On lit dans la Bibliothèque Sulpicienne que "Guillaume Bailly arriva au Canada le 7 septembre 1666, et fut appliqué aussitôt aux petites écoles du Séminaire."(7)

Monsieur l'abbé Gabriel Souart qui fit partie du premier groupe de Sulpiciens qui débarqua au Canada le 29 juillet 1657, (8) fut le premier instituteur de cette école, comme on est à même de le constater dans un acte de 1686, où il est mentionné comme "ancien curé de Notre-Dame de Montréal et qui a fait les premières écoles dans ce lieu."(9)

On sait que Monsieur Souart fut curé de Ville-Marie de 1657 à 1666.(10)

Pendant combien d'années l'abbé Souart enseigna-t-il? Faillon nous dit que l'ancien curé de Ville-Marie faisait encore la classe en 1674.(11)

---

6. Viger, Jacques. Saberdache, 234; Gosselin, A. op. cit., 77.

7. Bertrand, L. Bibliothèque Sulpicienne, t. 1, 109; Poutet, Yves. La Compagnie de St-Sulpice et les petites écoles de Montréal, 166.

8. Archives de St-Sulpice, 1279, fo. 146; Poutet, Yves. op. cit., 166.

9. Viger, Jacques. Greffe de Bourguine, Saberdache; Gosselin, A. op. cit., 80.

10. Gosselin, A. op. cit., 80.

11. Faillon. Histoire de la colonisation française, tome III, 264; Gosselin, A. op. cit. 80.

Recruter des maîtres, à cette époque, n'était pas chose facile. Tous les prêtres de St-Sulpice qui arrivaient à Montréal n'étaient pas nécessairement faits pour l'enseignement.

Il n'y avait pas d'école normale en France. La métropole elle-même manquait d'instituteurs qui, soit dit en passant, étaient fort mal payés. Il est vrai que l'Eglise de France comptait déjà dans son sein un chanoine du nom de Jean-Baptiste de La Salle qui allait devenir un des plus illustres pédagogues du XVIIe siècle et qui allait bientôt se pencher sur le problème des enfants dont les parents n'avaient pas les moyens financiers pour les faire éduquer dans les collèges ou dans les couvents: ces enfants demeuraient, pour la plupart, dans une funeste ignorance. Il faudra attendre encore bien des années avant que les Frères des Ecoles Chrétiennes puissent venir au Canada.

La solution pour les prêtres de St-Sulpice chargés des petites écoles de Montréal fut de faire appel à des clercs qui les aideraient à tenir les écoles populaires tout en achevant leur formation sacerdotale.(12)

En juin 1672, les supérieurs de Paris envoient un sous-diacre, Monsieur Pierre Rémy, à la communauté de Montréal avec l'obédience de maître d'école. "Il a fait longtemps les petites écoles," dit le document de la nomination.(13)

---

12. Poutet, Yves. op. cit.

13. Tronson. Correspondance, 11, 201; Gosselin, A. op. cit., 81; Poutet, Yves. op. cit., 166-167.

Ce monsieur Rémy, adjoint de Monsieur Souart, assumera bientôt toute la responsabilité de l'oeuvre.

Comme on peut le constater, les Sulpiciens de Montréal jouaient un rôle de première importance dans l'éducation des garçons de Ville-Marie. Répétons qu'ils étaient les seuls à l'époque à pouvoir s'occuper des écoles. Ce premier établissement scolaire, destiné surtout aux enfants des colons, recevait les élèves gratuitement.

"Le séminaire subvenait à l'entretien des maîtres tandis que les frais de location de l'immeuble que fréquentaient les élèves étaient réglés, chaque année, par une quête organisée par le syndic et le greffier de Montréal."(14)

Parallèlement à l'école populaire des garçons de Ville-Marie et conformément à la demande exprimée par Louis XIV et son ministre Colbert, les Sulpiciens ouvrirent une pension en 1668 (date fournie par Faillon) pour recevoir gratuitement les petits Hurons, Iroquois et Algonquins de la région. On apprenait à ces jeunes Indiens "à parler français, à lire et à écrire, et on les disposait à embrasser le christianisme."(15)

On encourageait aussi les plus brillants à vivre à la française. Force nous est de reconnaître que cette méthode n'eut jamais, chez les Indiens, le succès escompté. Les Ursulines tentèrent, sans résultats, la même expérience à Québec. Les missionnaires semblent avoir eu, presque partout, la maladresse de vouloir assimiler et

---

14. Faillon. op. cit., tome 111, chap. VI, par. V111; Poutet, Yves. op. cit., 167.

15. Poutet, Yves. *ibid*; Faillon. *ibid*.

intégrer à leur mode de vie les indigènes qu'ils allaient soi-disant civiliser. Ils auraient dû simplement épouser leurs us et coutumes.(16)

En 1671, les pensionnaires Algonquins furent transférés près de Lachine, sur les bords du St-Laurent. Les terres y furent défrichées et on ouvrit pour eux l'école de la Présentation. Monsieur de Fénelon, spécialiste de la langue et des moeurs indigènes, fut chargé de cette mission.(17)

Dans une lettre adressée au ministre de la marine, Duchesneau précise que les Jésuites ont, eux aussi, "une école pour instruire et franciser les sauvages" à la Magdeleine (La Prairie-de-la-Madeleine), près de Montréal.(18)

#### DEUXIEME PERIODE

#### EXPANSION DES ECOLES DE GARCONS

1673-1688

Nous sommes en 1673. Les petits garçons des colons français de Ville-Marie bénéficient de l'enseignement donné par les Sulpiciens à l'externat Notre-Dame fondé à leur intention.(19)

---

16. Article "Les Sauvages résistent peu", *Boréal Express*, (journal d'histoire du Canada) 1524-1760, année 1672, p. 11, T.-Riv. 1963, vol. 2.

17. Poutet, Yves. *op. cit.*, 168, note biographique de François de Salignac de Fénelon,

18. Archives de la marine, copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1249; Poutet, Yves. *op. cit.*, 169.

19. *Ibid.*

On sait (voir pages précédentes) que le "Séminaire subvenait à l'entretien des maîtres." Il faut dire qu'il était naturel que le Séminaire payât pour les maîtres, ceux-ci étant des Sulpiciens.

Monsieur Rémy, l'adjoint de Monsieur Souart à l'école de Ville-Marie et de qui on parle, auparavant, reçut la prêtrise au printemps de 1676 et fut aussitôt affecté au service des paroisses.(20)

A tour de rôle, les prêtres de St-Sulpice enseignent aux garçons de Montréal. Une fois Monsieur Rémy ordonné et parti, on dut remanier et redistribuer les tâches. Le bon Monsieur Souart, n'étant plus supérieur du Séminaire put s'occuper à nouveau des écoles d'une façon immédiate. L'économe, l'abbé Mathieu Ranuyer, lui prêta son appui.(21)

L'oeuvre exigeait cependant un personnel plus nombreux. En conséquence, le Supérieur, Monsieur Dollier demanda au Séminaire de Paris de lui envoyer un ecclésiastique capable de remplacer Monsieur Rémy pour l'école de Montréal. On voit que ce n'était pas facile, pour les Sulpiciens, de trouver des sujets pour les envoyer en Nouvelle-France.

En mars 1682, le Supérieur de St-Sulpice à Paris, Monsieur Tronson, écrivait à l'abbé Dollier de Casson au sujet de Monsieur Certain qui partait pour le Canada: "Comme vous avez besoin d'un

---

20. Gauthier, C.F. Sulpitiana; Poutet, Yves. op. cit., 169.

21. Archives du Séminaire de Ville-Marie; Poutet, Yves. op. cit., 171.

maître d'école et d'une personne pour aider Monsieur Ranuyer, vous pourrez l'appliquer à l'un de ces emplois."(22)

Deux ans plus tard, en 1684, Monsieur Tronson annonçait à Monsieur Dollier qu'il allait lui envoyer un sous-diacre plus vertueux que savant.

"Nous vous envoyons Monsieur de la Faye, il n'a pas de grands talents, mais il a une très grande obéissance et je crois qu'il pourra bien être maître d'école à Montréal." (23)

Même de saints prêtres comme l'abbé Tronson, supérieur général de St-Sulpice, entretenaient cette idée ridicule qu'il ne fallait pas être intelligent ou instruit pour faire les petites écoles. On savait très bien que les petites écoles étaient destinées aux pauvres, au petit peuple et qu'il ne fallait pas s'occuper de ces gens-là outre mesure. Voltaire, tout avant-gardiste qu'il prétendait être, ne prônait-il pas que les gens du peuple restassent dans leur ignorance? L'enseignement secondaire avait alors toutes les préférences. Cet enseignement secondaire que les anciennes universités, les Jésuites, les Oratoriens et quelques grands monastères donnaient aux enfants de la noblesse et de la bourgeoisie, ainsi qu'aux mieux doués des enfants du peuple, était hors d'atteinte pour la grande majorité des petites gens qui croussaient dans l'ignorance. C'est grâce au génie d'observation et à l'esprit d'adoption de St-Jean-Baptiste de la Salle, de St-Vincent

---

22. Correspondance de Monsieur Tronson, t. II, 201; Gosselin, A. op. cit., 81.

23. Correspondance de Monsieur Tronson, t. XI, 1684; Poutet, Yves. op. cit., 171.

de Paul, de St-Pierre Fourier, de la fondatrice des Ursulines, de Marguerite Bourgeoys et d'autres que l'école populaire en France allait trouver tout le prestige dont elle avait tant besoin.

En juillet 1684, Monsieur de la Faye s'embarque à La Rochelle et, une fois arrivé au Canada, il commence à instruire les enfants des colons français. Monsieur de la Faye rêve cependant d'évangéliser les "sauvages" et, en dehors de ses heures de classe, il décide d'apprendre la langue des Algonquins. Monsieur Tronson lui conseille alors de consacrer tout son temps à l'enseignement: "L'école et les catéchismes vous occuperont et je ne sais si vous aurez du temps pour apprendre la langue des Algonquins."<sup>(24)</sup>

Cette pensée "l'école exige un homme tout entier" deviendra une expression familière à St-Jean-Baptiste de la Salle qui ne verra pas, pour ses maîtres, la possibilité d'adjoindre à leur tâche d'instituteurs d'autres activités, fussent-elles même cléricales.  
(25)

De toute façon, Monsieur de la Faye ne resta pas longtemps à la tête de l'école Notre-Dame, car "il se déréglaît" nous dit Mgr Olivier Maurault qui s'interroge pour savoir ce que cette expression signifie.<sup>(26)</sup>

---

24. Tronson. Correspondance, 17 oct. 1685; Poutet, Yves. op. cit., 172.

25. Poutet, Yves. ibid.

26. Maurault, Olivier, Mgr. Mémoires de la Société Royale du Canada, Histoire de l'enseignement primaire à Montréal, de la fondation à nos jours, mai 1939, vol. XXX111, série 111.

Il fut relevé de son poste en 1686 par Monsieur Dollier de Casson, supérieur du Séminaire, qui le remplaça par Monsieur de la Colombière, frère du bienheureux Claude de la Colombière qui devint, par la suite, Vicaire Général de Québec.(27)

"Vous avez bien fait d'ôter à Monsieur de la Faye le soin de l'école," écrivit Monsieur Tronson, "mais je ne vous conseille pas d'y laisser longtemps Monsieur de la Colombière qui est capable de quelque chose de plus et qui serait capable de s'user à cet emploi."(28)

De toute façon, on semble à court de personnel puisque l'on rencontre encore ce bon Monsieur de la Faye soit comme administrateur des écoles, soit comme enseignant jusqu'en 1691. On ne lui connaît pas d'autre fonction.(29)

Trois grands principes semblent guider Monsieur Tronson, Supérieur des Sulpiciens à Paris, dans les décisions administratives qu'il lui faut prendre concernant les membres de sa communauté de prêtres: 1) ne jamais confier à des personnes de premier plan des fonctions de second ordre; (pour lui, faire la classe aux gens du peuple est une tâche de second ordre); 2) faire fructifier au maximum les talents de chacun; 3) se soucier de la santé de chacun; (Monsieur de la Colombière serait capable de s'user à cette tâche).

On sait qu'à l'époque de Monsieur Tronson, l'enseignement dans les petites écoles était épuisant. Le silence n'y régnait

---

27. Bertrand, L. Sulpitiana, t. 1., 218; Poutet, Yves., op. cit., 172.

28. Tronson. op. cit., 432; Poutet, Yves. ibid.

29. Dictionnaire biographique du Canada, vol.11, 350.

guère. Saint Jean-Baptiste de la Salle a fait du silence en classe, l'un de ses grands principes pédagogiques. Certains pédagogues modernes le lui ont reproché. Un silence "raisonnable" s'impose pendant les cours si l'on veut avancer à quelque chose. Toute une vie passée dans l'enseignement nous force à croire que le silence est nécessaire à la bonne marche de l'école, et nous croyons qu'il faut donner raison à Saint Jean-Baptiste de la Salle sur cette question.

### TROISIEME PERIODE

#### LES FRERES ROUILLIER

#### MATHURIN ROUILLIER ET SES COMPAGNONS

Les Sulpiciens songent toujours au recrutement des maîtres. Ils savent quel surcroît de travail entraîne l'entretien des écoles en plus du ministère sacerdotal. Ils savent aussi qu'ils sont mal préparés pour ce genre de travail; ils voudraient remettre l'école primaire entre les mains de personnes vouées exclusivement à l'éducation des jeunes enfants. L'Eglise réalise cependant qu'elle ne peut laisser la jeunesse sans éducation et assume la tâche de l'enseignement.

En 1686, Monsieur de la Faye et Monsieur Gabriel Souart organisent une petite société d'enseignants formée de clercs et de laïques. Nos deux Sulpiciens semblent avoir voulu fonder une école d'une certaine importance à Villemarie. Monsieur E.-Z. Massicotte affirme - les documents en notre possession confirment cette opinion - que nos deux religieux voulurent mettre sur pied une communauté de frères enseignants à l'instar de Saint Jean-Baptiste de la Salle qui avait

fondé les Frères des Ecoles Chrésiennes quelques années auparavant.(30) On sait, par ailleurs, que les Frères des Ecoles Chrésiennes étaient installés dans la paroisse St-Sulpice à Paris où les prêtres les avaient appelés pour faire la classe gratuitement aux enfants de cette grande paroisse de la capitale française.(31) La formule géniale de St-Jean-Baptiste de la Salle par laquelle il assurait l'enseignement gratuit aux enfants du peuple et à la classe pauvre tout en formant des instituteurs religieux capables de leur enseigner commençait à porter des fruits. Plusieurs voulaient l'imiter.

Les documents qui se rattachent à ces pages de l'histoire de nos école populaires, nous informent que le 15 septembre, 1686, Monsieur l'abbé Souart "qui a fait les premières escolles en ce lieu" et Monsieur Louis-François de la Faye, ecclésiastique ordonné prêtre le 26 septembre 1688,(32) "ayant la pieuse intention de faire instruire" la jeunesse "et de leur apprendre les bonnes Lettres"... "et de fonder une escolle à perpétuité" comparaissent devant le notaire Hilaire Bourguine et donnent, le premier, la somme de trois mille livres en monnaies de France, et, le second, une maison qui lui appartient, rue Notre-Dame, près de la rue St-François-Xavier, vis-à-vis le Séminaire, afin de faire instruire la jeunesse de Ville-Marie.(33)

---

31. Bernard, Frère. Première biographie de St-Jean-Baptiste de la Salle, 132.

32. Dictionnaire biographique du Canada, vol. 11, 350.

33. Archives du Séminaire de Montréal, contrat du 15 septembre, 1686.

La maison qui devait servir d'école, et l'emplacement d'un demi-arpent de terre avaient été achetés par Monsieur de la Faye, le 23 mars 1685, (Etude Basset) de Jacques Viau dit L'Espérance, marchand bourgeois, habitant la seigneurie de Longueuil.

Les archives ajoutent que la nouvelle école était en construction de pièces sur pièces, à deux chambres seulement.(35)

Poutet nous dit que "Monsieur de la Faye n'agissait pas en son propre nom mais qu'il représentait le Séminaire de Montréal véritable bienfaiteur des écoles.(36)

Cette donation fut approuvée par le curé de la paroisse, l'abbé Etienne Guyotte qui en avait conféré avec les marguilliers et les anciens habitants qui en tant que responsables de l'éducation des enfants de Ville-Marie, acceptèrent officiellement de déléguer aux Frères Rouillier la mission d'enseigner aux garçons de Ville-Marie.(37)

En plus des signatures des cinq principaux marchands de Montréal, les archives du Séminaire St-Sulpice à Paris nous ont conservé les noms des futurs instituteurs fondateurs de la petite communauté: Mathurin Rouillier, Nicolas Barbier, Jacob Thomelet ou (Thoumelet),

---

34. Massicotte, E.-Z. *ibid.*

30. Massicotte, E.-Z. Fondation d'une Communauté de Frères Instituteurs à Montréal en 1686, B.R.H. 1922, LXV111, 37-42.

35. Massicotte, E.-Z. *ibid.*

36. Poutet, Yves. *op. cit.*, 173.

37. *Ibid.*; Massicotte, E.-Z. *op. cit.*, 38.

Pierre Gaulin, Benoist Basset et un clerc minoré, Philibert Boy (alias Bouat). Les documents nous disent aussi que "nul n'hésitait à leur donner le titre de Frères."(38)

Les Frères Rouillier, comme on les appelait, s'engagèrent, par devant notaire, à instruire la jeunesse leur vie durant, moyennant le versement d'un capital de mille livres. En cas d'abandon de l'école, Mathurin Rouillier s'engageait à restituer à la fabrique "les choses données pour être employées à l'école." (39) A Versailles, on se réjouit de cette fondation. "Sa Majesté a fort approuvé qu'on établisse des maîtres d'école au pays."(40)

En décembre 1687, la petite société, afin d'assurer sa subsistance, achetait de Jean-Vincent Philippe, Sieur de Hautmesnil, un fief, borné d'un côté par le fleuve et de l'autre par le Lac St-Pierre, où il se trouve une maison, une étable, une grange et plusieurs animaux. Le prix d'achat de ce fief est de quatre mille cinq cents livres.(41) Messieurs Souart et de la Faye, les bienfaiteurs sulpiciens de toujours et qui ont à coeur la réussite de la petite communauté, aident encore une autre fois les Frères Rouillier. Monsieur Souart, pour

---

38. Archives du Séminaire St-Sulpice, ms 1277, 63 et ms 1242, 152; Massicotte, E.-Z. op. cit., 38

39. Archives du Séminaire de Montréal, ms 1248 H., fo. 111; Poutet, Yves. op. cit., 173.

40. Maurault, Mgr Olivier. op. cit., 3.

41. Massicotte, E.-Z. ibid.

sa part, y va d'un don de quatre mille livres qu'il prend sur son patrimoine et Monsieur de la Faye garantit, au nom du Séminaire, une rente de vingt-cinq livres à René Guillerier, fournisseur du capital complémentaire de cinq cents livres.(42)

La situation financière de la petite communauté n'est pas des plus florissantes. A preuve, le 5 janvier 1690, Mathurin Rouillier, chef des "frères maîtres d'escolle," Philibert Boy, Nicolas Barbier et Jean Charron (Caron) empruntent à nouveau cinq cents livres de René Guillerier et hypothèquent leur fief du lac St-Pierre.(43)

Malgré toute la bonne volonté et le zèle dont les Frères Rouillier firent preuve, la petite communauté ne put se maintenir et le 27 septembre 1693 fit cession de tous ces biens au curé et aux marguilliers de la paroisse de Ville-Marie.

N'anticipons pas et revenons à l'année 1688, fin de l'étape que nous venons d'étudier. Le recensement de 1688 nous apprend qu'il y avait alors dans l'île de Montréal 278 garçons ayant moins que quinze ans et deux cent quarante-neuf filles de moins de douze ans.(44)

A ce moment-là, il y avait dans l'île de Montréal trois paroisses: Montréal unie au Séminaire de St-Sulpice dont la po-

---

42. Poutet, Yves. op. cit., note 51, 174;

43. Massicotte, E.-Z. op. cit., 38.

44. Recensements du Canada, Statistiques du Canada, vol 1V, 1665 à 1871; Recensement de 1688, 21.

pulation était de sept cent vingt-quatre habitants, Lachine au haut de l'île avec une population de trois cent soixante-quinze habitants et la Pointe-aux-Trembles, au bas de l'île, avec une population d'environ quatre cent dix habitants. (45 )

Si nous divisons le nombre de deux cent soixante -dix-huit garçons (total des garçons ayant moins de quinze ans en 1688 dans les trois paroisses ), nous arrivons au chiffre d'environ quatre-vingt-quinze. Comme la population de Ville - Marie était de sept cent vingt-cinq habitants, presque deux fois celle de Lachine et de Pointe-aux-Trembles, on peut sans exagération, en déduire qu'il y avait dans la paroisse de Montréal environ cent cinquante garçons et cent vingt-cinq filles. On sait que les filles se mariaient plus jeunes que les garçons.

Tout le ministère paroissial de l'île était alors assuré par les prêtres Sulpiciens.

Les Sulpiciens qui demeurent au Séminaire de Montréal sont Messieurs Dollier, de la Colombière, Souart, Frémont et Milhardouin. Quatre autres ecclésiastiques qui ne sont pas prêtres demeurent aussi au Séminaire, ce sont Messieurs Ranviers, Certain, Leaulté et de la Faye. ( 46 )

- 
45. Collection Moreau de St-Rémy (1681 - 1690 ) vol. 4, fol 3, citée par Ivanhoe Caron ptre, La Colonisation du Canada sous la Nouvelle-France, Québec, 1916, 45, Recensement de 1685 Statistiques du Canada, vol. IV, 1665 - 1871.
46. État des cures, 1686, Statistiques aux archives de St-Sulpice, Yves Poutet, op. cit., 174.

En même temps qu'il était administrateur des écoles et professeur, Monsieur de la Faye continuait ses études théologiques. En septembre 1688, il reçut le sacerdoce.(47)

L'accès à la prêtrise marqua la fin de ses responsabilités comme administrateur des écoles de Montréal. Il n'en continua pas moins d'enseigner jusqu'en 1691, année où il fut nommé curé de Ste-Anne-de-Bellevue.(48)

On lui avait déjà trouvé un successeur à Paris. Monsieur Chaigneau était arrivé depuis le quinze août pour prendre charge des écoles.(49)

---

47. Archives de l'archevêché de Québec, 234: Poutet, Yves, op. cit. 175.

48. Dictionnaire Biographique du Canada, 350.

49. Archives du Séminaire de St-Sulpice: Poutet, Yves. *ibid.*

## CHAPITRE XV

### ÉCOLES POPULAIRES DE GARÇONS À MONTREAL

ANTOINE FORGET

professeur laïque et disciple

de

ST-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE

1701-1715

On a vu que les petites écoles de garçons à Montréal étaient contrôlées par les prêtres du Séminaire, c'est-à-dire par les Sulpiciens. Il est sûr, comme on le verra par la suite, que ces écoles ne répondaient pas à tous les besoins de la population. L'enseignement y était donné par des séminaristes ou des prêtres de St-Sulpice. L'enseignement n'a jamais été la vocation première de St-Sulpice et dépasse le cadre de sa mission tel que fixé par Monsieur Olier.

Dans l'enseignement populaire, les bonnes volontés ne manquaient pas; seuls les maîtres qualifiés faisaient défaut. Monsieur Tronson, supérieur des Sulpiciens à Paris, écrivait, le 19 mars 1702, à Monsieur Leschassier qui devait un jour lui succéder: "Il sera difficile de trouver des maîtres d'écoles qui aient passé par le Séminaire de St-Sulpice."(1)

---

1. Correspondance Tronson et Leschassier, t. XLV, 252; Poutet, Yves. Une Institution Franco-Canadienne au XVIIIe s., Les Ecoles populaires de Garçons à Montréal; Revue d'histoire ecclésiastique, 1964, no 2, 3, 52-89, 437-485.

Si on retourne en arrière pour passer en revue les noms des éducateurs les plus en vue de l'époque, qui trouve-t-on? Des prêtres. On sait que la pédagogie avait réalisé de grands progrès en France grâce surtout à l'action de l'Eglise. Qu'il nous suffise de citer des noms prestigieux: Bossuet, Fénelon, les Jésuites, les Oratoriens, les Solitaires de Port-Royal, l'abbé Demia, etc. Du côté des femmes: Madame de Maintenon et toute une pléiade de communautés religieuses: les Bénédictines, les Ursulines, les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, fondée par Saint Pierre Fourier, les Filles de la Croix fondées par Madame de Villeneuve,(2) les Filles de la Charité fondées par Monsieur Vincent et plusieurs autres que, pour le moment, nous ne pouvons citer ici et qui tiennent des écoles pour les filles pauvres et riches à Paris et en province.

De grands fondateurs comme Monsieur Vincent veulent surtout qu'on fasse gratuitement l'école aux enfants du peuple.

Faut-il affirmer une fois de plus que l'Eglise a toujours accordé une très grande importance à l'enseignement. Saint Ignace de Loyola, le fondateur des Jésuites, tenait l'éducation en très haute estime. Saint Vincent de Paul ne disait-il pas: "L'instruction de l'enfance est le plus pressant travail."(3)

Le Concile de Trente avait fait une obligation stric-

---

2. Jamet, Dom Albert. Marguerite Bourgeoys, 1620-1700, t. II, 573.

3. Rops, Daniel. Ibid., 112.

te aux évêques et aux prêtres de prendre le plus grand soin de l'enseignement.(4)

Il en était résulté "un mouvement d'expansion pédagogique considérable."(5)

Au seuil du XVIIe s., l'Eglise de France était redevenue fidèle à sa vocation d'enseignante. "Toutes les grandes figures de l'époque étaient préoccupées de ce problème."(6)

Le roi Henri IV se préoccupa de réorganiser l'enseignement. Louis XIII voulut en faire autant avec l'aide de son ministre Richelieu qui fonda l'Académie Française; Anne d'Autriche et Louis XIV suivirent ces exemples.(7)

"Toute cette émulation eut d'heureux résultats. Pendant les soixante premières années du XVIIe s. l'enseignement connut un immense progrès. C'est par milliers qu'on vit naître les écoles en France à cette époque-là. Des fondations généreuses furent faites pour permettre aux enfants pauvres de fréquenter gratuitement les écoles.(8)

"A Angers, par exemple, en 1658, l'évêque ordonnait à tous les curés d'établir une école dans leur pa-

---

4. Riboulet, L. Histoire de la Pédagogie, 4e édition, 259; Le Concile de Trente et les Oeuvres d'éducation.

5. Rons, Daniel. op. cit., 111.

6. Ibid., 112.

7. Ibid.

8. Ibid., 113.

roisse."(9)

Tout n'était évidemment pas pour le mieux et les difficultés furent grandes pour trouver des maîtres vraiment compétents; problème auquel s'attaqueront, un peu plus tard, Charles Déria, le Père Barré, Nicolas Roland et surtout St Jean-Baptiste de la Salle.(10)

Malgré ce départ fulgurant, l'enseignement populaire pour garçons n'avait pas réussi vers la fin du XVIIe siècle à reprendre son second souffle et à s'implanter définitivement.

Il y avait bien alors les collèges des Jésuites et des Oratoriens pour ne nommer que ces deux ordres religieux, mais ces maisons d'enseignement s'occupaient surtout des enfants de la noblesse et des fils de familles aisées. Puis, on avait vu naître en 1643 les "Petites Ecoles" de Port-Royal qui, sous cette appellation modeste, préparaient leurs élèves à entrer dans les collèges auxquels on n'entendait point faire de concurrence.(11)

On ne peut pas dire que les garçons issus des milieux populaires recevaient une éducation valable.

Certes les congrégations de femmes avaient connu un essor considérable, il n'en avait pas été ainsi des congrégations d'hommes.

---

9. Ibid.

10. Ibid.

11. Riboulet, L. 307; Ste-Beuve. Port-Royal, livre IV, t. II, 419, Bibliothèque de la Pléiade.

"Les bons instituteurs se trouvaient difficilement et nulle part, on ne s'inquiétait d'en former. Les écoles charitables de garçons étaient fort délaissées."(12)

Depuis 1688 cependant, et ce à la demande du Curé de St-Sulpice, un homme de génie apparut dans le domaine de l'éducation populaire à Paris. Cet homme merveilleux qui précède de bien des années les pédagogues de son temps se nomme Jean-Baptiste de la Salle. "Il tient à Paris la quasi totalité des écoles populaires gratuites de garçons. A la demande du Curé de St-Hippolyte de Paris, Monsieur de la Salle y ouvre un séminaire de maîtres pour la campagne."(13)

Monsieur Leschassier, supérieur des Sulpiciens à Paris, ayant vu Jean-Baptiste de la Salle à l'oeuvre dans la capitale française et ne pouvant s'empêcher d'apprécier les fécondes réalisations de ses disciples fit les démarches nécessaires pour que l'on confiât au fondateur des Ecoles Chrétiennes la formation d'un maître destiné aux petites écoles de Montréal.(14)

En 1700, l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes possédait déjà des maisons à Paris, Reims, Rethel, Guise, Laon et Chartres.

---

12. Anselme, Frère. Conduite des Ecoles Chrétiennes par St Jean-Baptiste de la Salle, introduction, 12.

13. Rigault, G. Histoire générale de l'Institution des Frères des Ecoles Chrétiennes, t. 1, 216; Poutet, Yves. ibid., 70; Revue d'Histoire Ecclésiastique, ibid.

14. Archives de St-Sulpice, Registre des Assemblées des Consulteurs, t. 1, 415; Poutet, Yves. op. cit., 70.

"Les Frères des Ecoles Chrétiennes reconnaissent que leur institut peut diriger des maisons d'écoles dans lesquelles les frères s'appliqueront à tenir les écoles gratuitement et des maisons de séminaires dans lesquelles les frères s'appliqueront à former pendant quelques années des maîtres d'école pour les paroisses des petites villes, des Bourgs et des villages de la campagne."(15)

A l'aube du XVIIIe siècle, l'école populaire dirigée par les Sulpiciens de Montréal n'avait toujours pas réglé le problème du recrutement et de la formation des maîtres. La colonie éprouvait les mêmes difficultés que la métropole.

On était en face d'une drôle de situation. D'un côté, les Sulpiciens ne voulaient pas abandonner la direction des écoles populaires et de l'autre on aurait voulu que les prêtres employés à l'instruction des enfants fussent désignés à des tâches plus spécialement ecclésiastiques. C'était un cercle vicieux. Le Supérieur de Montréal ne manquait aucune occasion de réclamer des nouveaux maîtres à Paris qui ne pouvait envoyer de remplaçants. Ce n'étaient pas les prêtres qui manquaient mais les enseignants.

Le Supérieur de Paris, Monsieur Leschassier, écrit le premier mai 1700 à Monsieur Dollier de Casson: "Nous vous aurions bien trouvé un maistre d'école, mais comme vous en désirez un qui écrive fort bien, il faut attendre à l'année prochaine; nous vous en formerons un et vous nous manderez si vous en avez encore besoin ."(16)

---

15. Anselme, Frère. *op. cit.*, 319.

16. Correspondance Tronson et Leschassier, t. XLV, 217; Poutet, Yves. *op. cit.*, 72.

Il est permis de penser que Monsieur Dollier, devant les lenteurs de Paris, cherchait lui aussi, par ses propres moyens, à obtenir un bon maître pour ses classes.

Les dirigeants des Sulpiciens décidèrent, en commun accord, de faire confiance à Monsieur de la Salle pour la formation de maîtres qu'on pourra, par la suite, diriger vers la Nouvelle-France.

"Nos messieurs de Montréal, ayant marqué par leurs dernières lettres qu'ils auraient besoin d'un bon maître d'école qui sceut bien écrire, on a proposé d'accepter l'offre qu faisait Monsieur de la Salle d'en fournir un de cette qualité pourvu qu'il ait six mois pour s'y préparer. Toute l'assemblée a esté d'avis d'une commune voix d'accepter cette offre et de faire la dépense nécessaire pour cela pour décharger de cet emploi Monsieur Priat (prêtre) qui peut en avoir quelqu'autre bien plus convenable(sic) et qui n'en sera pas moins utile à l'Eglise."(17)

A cette époque, la rentrée des classes chez les Frères des Ecoles Chrétiennes était fixée au premier octobre. Ce fut donc à l'automne de 1700 qu'Antoine Forget qui devait devenir un des maîtres laïques les plus en vue des écoles populaires de garçons au temps de la Nouvelle-France, fit son entrée au séminaire des maîtres de St-Hippolyte fondé par St Jean-Baptiste de la Salle. En avril 1701, Forget était sur le point de partir pour le Canada, "ce qui correspond bien aux six mois de séjour qu'il devait faire au séminaire des maîtres."(18)

---

17. Archives de St-Sulpice, Registre des Assemblées des Consultants, ibid.; Poutet, Yves. op. cit., 74.

18. Poutet, Yves. ibid.

A la tête de ce séminaire, il y avait un directeur et un formateur de grande classe, le frère Nicolas Veyart qui, avec Gabriel Drolin et Jean-Baptiste de la Salle, avait fait le voeu héroïque de ne vivre que de pain et d'eau, "plutôt que d'abandonner l'oeuvre des Ecoles Chrétiennes."(19)

Dans cette maison du faubourg St-Marcel, Nicolas Veyart applique les principes pédagogiques mis de l'avant par Monsieur de la Salle dans ses Règles du formateur des nouveaux maîtres.(20)

C'est en feuilletant ces Règles du formateur des nouveaux maîtres qu'on peut savoir ce qu'Antoine Forget apprit "au cours de ses six mois d'école normale."

On lui apprit d'abord à réfléchir et à méditer sur

différents points: la manière de parler,  
l'activité,  
la légèreté,  
la rigueur et la dureté,  
l'impatience,  
l'acception des personnes,  
la mollesse,  
l'esprit facile,  
la familiarité,  
la tendresse excessive,  
l'esprit inconstant et journalier,  
un extérieur dissiné, etc.(21)

A l'école d'application attenante à l'école paroissiale où tous les futurs maîtres étaient tour à tour mis en exercice

---

19. Poutet, Yves. op. cit., 75.

20. Copie originale aux Archives de Vaucluse, t. 1, 71, no 1; Poutet, Yves. *ibid.*

21. Anselme, frère. op. cit., 305.

et instruits de la méthode de tenir l'école avec fruit, on lui apprit à garder le silence et à faire usage du signal. Le signal que les plus âgés d'entre nous ont connu était une invention lasallienne aujourd'hui démodée mais qui ménageait beaucoup la voix et l'autorité du maître.

(22)

Pendant sa formation, le frère Nicolas Vuyart s'occupa également de faire acquérir à Antoine Forget de nouvelles habitudes:

l'autorité et la fermeté,  
la retenue,  
un extérieur sage et modeste,  
de la vigilance,  
de la conduite édifiante,  
de la prudence,  
du zèle,  
un air engageant,  
de la facilité à s'exprimer,  
se mettre à la portée des enfants.(23)

On lui a appris également que la pédagogie se situe dans un juste milieu. La plus judicieuse remarque est peut-être celle que nous trouvons à la fin des Règles du formateur: "Il faut beaucoup étudier l'esprit, les moeurs et les inclinations des enfants afin de se pouvoir conduire avec eux d'une manière qui leur soit conforme.

(24)

---

22. Blain, J.-B. Vie de St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, t. 1, 365; Poutet, Yves. op. cit., 75.

23. Anselme, Frère. op. cit., 312.

24. Ibid., 315.

Antoine Forget, né le 19 novembre 1672, (il retourna en France en 1715) était donc dans sa vingt-neuvième année et s'imprégna des méthodes lasalliennes. On annonça à Montréal que le maître qu'on a demandé sera bientôt prêt.(25)

Les Sulpiciens de Paris connaissaient Antoine Forget depuis un temps assez considérable et "qui a fait fort bien l'école, et, qui outre la lecture et l'écriture scoit bien l'arithmétique. On espère qu'il pourra partir par les premiers vaisseaux du printemps." (26)

A remarquer qu'on ne mentionne pas le latin. On sait que St Jean-Baptiste de la Salle voulait absolument qu'on enseignât dans la langue française. "Les Frères" ne feront aucun usage du latin et ils se comporteront comme s'ils ne la savaient pas."(27)

Antoine Forget arriva au Canada le 4 juillet 1701. (28) Il avait été convenu avec lui, avant son départ de Paris, qu'il ne toucherait aucun salaire et devrait se contenter "du vivre et du vêtir." Il avait été également convenu avec Monsieur Dollier, supérieur de Montréal, que ce maître ne devait pas être orienté "dans la voie du sacerdoce."(29)

---

25. Correspondance Tronson et Leschassier, t. XLV, 221; Poutet, Yves. *op. cit.*, 76.

26. Correspondance Tronson et Leschassier, *ibid.*; Poutet, Yves. *ibid.*

27. Bibliothèque Avignon, Règles communes de 1705, chapitre de la langue latine; Poutet, Yves. *op. cit.*, 77.

28. Gauthier, H. Forget, 204.

29. Correspondance Tronson et Leschassier, 240; Poutet, Yves. *ibid.*

C'est donc de l'héroïsme pur que l'on attend de Forget. Comment veut-on dans ces conditions retenir dans l'enseignement des hommes bien disposés et très bien qualifiés pour le temps? Forget "n'aura ni le soutien de la vie communautaire, ni les menues distractions que procure l'argent."(30) Forget fit la traversée avec un Monsieur Donay et un troisième maître débarqua au Canada, le 4 juillet 1701: Jacques-Anne Boësson qui, lui non plus n'est pas prêtre.

La présence de deux autres maîtres permettait à Antoine Forget de passer ses heures de loisirs plus agréablement. Bien qu'ils ne fussent pas prêtres, Donay et Boësson portaient la soutane. Tous les trois formaient un groupe d'enseignants dirigés spirituellement et extérieurement par les prêtres de St-Sulpice.(32)

Ses compagnons ayant la soutane, Antoine Forget fut bien vite tenté lui aussi d'entrer dans les ordres. Monsieur Leschassier de Paris avertit Monsieur Dollier de Casson qu'il ne le croyait pas prêt à entrer dans les ordres "faute d'études suffisantes."(33)

Une fois rendu au Canada, Forget voulut mettre en pratique les enseignements qu'il avait reçu du frère Nicolas Vuyart pendant son séjour au séminaire des frères des Ecoles Chrétiennes.

---

30. Poutet, Yves. op. cit., 77.

31. Gauthier, H. Forget, 77; Poutet, Yves. ibid.

32. Maurice, Auguste. Manuscrit présenté dans le no 162, Bulletin des Frères des Ecoles Chrétiennes; Poutet, Yves, op. cit., 77-78.

33. Correspondance Tronson et Leschassier, t. XLV, 240. Lettre du 22 avril 1701; Poutet, Yves. op. cit., 78.

La règle prévoyait l'usage fréquent de l'Imitation de Jésus-Christ. Elle insistait également sur la nécessité de lire souvent le Nouveau Testament. La Conduite des Ecoles précisait aussi bien pour les maîtres de la campagne que pour les Frères que "Depuis que les maîtres seront assis à leur place, jusqu'à ce que l'on commence l'école, c'est-à-dire, pendant que les élèves se rassemblent avant l'heure de la rentrée des classes, les maîtres s'appliqueront à lire le Nouveau Testament."(34)

On se demande pourquoi Antoine Forget n'a pas apporté ces deux livres lors de sa venue en Canada. De toute façon, en février 1702, il écrivit à Monsieur Leschassier et demanda qu'on lui envoyât un Nouveau Testament et une Imitation de Jésus-Christ. Il réclamait aussi du Frère Nicolas, son ancien maître, des fournitures scolaires.

Monsieur Leschassier répondit à Monsieur Forget: "Je suis bien aise, mon cher Frère, d'apprendre que vous estes content de votre vocation et que votre santé est bonne. Je ne doute pas que par vos soins les écoliers de Villemarie ne profitent beaucoup. Vous aurez un Nouveau Testament et une Imitation de Jésus-Christ pour vous, et vos écoliers auront aussi ce que vous demandez du Frère Nicolas."  
(35)

---

34. Anselme, Frère. op. cit., 11.

35. Lettre adressée à Monsieur Forget, février 1702, Correspondance Tronson et Leschassier, 244; Poutet, Yves. op. cit., 79.

J'ai souligné intentionnellement l'expression Mon cher Frère contenue dans la lettre adressée à Monsieur Forget par Monsieur Leschassier. On dirait que Monsieur Leschassier considère Monsieur Forget comme faisant partie de la communauté des Frères des Ecoles Chrésiennes fondée par St Jean-Baptiste de la Salle.

On peut se demander quelle était la nature des fournitures scolaires auxquelles il est fait allusion dans la lettre de Monsieur Leschassier.

Pendant son séjour au séminaire des maîtres pour la campagne, Antoine Forget avait très certainement utilisé, dans les classes d'application de la paroisse St-Hippolyte, les livres composés spécialement pour les Frères des Ecoles Chrésiennes et recommandés dans la Conduite des Ecoles: le Livre des prières des Ecoles Chrésiennes, le syllabaire, le catéchisme, un psautier et autres ouvrages de ce genre.(36)

Il n'est pas téméraire de penser que le "Frère Forget" comme dit parfois Monsieur Leschassier voulut employer au Canada les livres dont il avait l'habitude et tout particulièrement le Syllabaire français qui mettait de l'avant et renouvelait l'enseignement de la lecture.

On peut supposer qu'Antoine Forget réclama pour ses élèves des récompenses mentionnées dans la Conduite des Ecoles:

"Les choses qu'on donnera pour récompense

---

36. Anselme, Frère. op. cit., 17 à 22; Poutet, Yves. op. cit., 80.

seront de trois différents degrés:

1. des livres,
2. des images de vélin, des figures de plâtre, comme des vierges, des agnus et autres petits ouvrages faits à la main,
3. des images de papier et des sentences en gros caractères,
4. des livres de piété, comme sont l'Imitation de Jésus-Christ, les Sages Entretiens, les Vérités Chrétiennes, les Pensées Chrétiennes, le Pensez-y bien, etc!"(37)

Après bien des démarches auprès de Monsieur Dollier De Casson et malgré les directives de Monsieur Leschassier, Antoine Forget fit un pas vers le sacerdoce en revêtant la soutane qu'il désirait porter depuis plusieurs années. Le 19 mars 1702, Monsieur Leschassier se montra très souple et écrivit au nouveau supérieur de Montréal, Monsieur Caille: "Puisque feu Monsieur Dollier a jugé à propos de donner la soutane à Monsieur Forget, je ne trouve rien à redire. Je souhaite qu'avec cet habit, il se revête aussi de l'esprit de la maison. Je souhaite qu'il continue à contenter tous vos messieurs."  
(38)

Entre temps, Antoine Forget continuait d'enseigner et d'appliquer les pratiques lasalliennes. Il aurait bien voulu réformer et mettre au point les méthodes d'enseignement qu'on lui avait transmises lors de son séjour à l'école normale des Frères des Ecoles Chrétiennes (séminaire des maîtres pour la campagne). D'autres maîtres cependant qui besognaient avec lui tenaient encore aux anciennes

---

37. Anselme, Frère. op. cit., 145-147.

38. Correspondance Tronson et Leschassier, lettre de Monsieur Leschassier à Monsieur Caille, 19 mars 1702, 252: Poutet, Yves. op. cit., 81.

formules. Monsieur Forget exposa ses difficultés à Monsieur Leschassier qui lui répondit en avril 1703:

"Vous avez bien fait de ne pas réduire votre ancien à observer les mesmes règles. Il faut faire le bien et le procurer, mais avec douceur et dans le temps... Il vaut mieux différer et mesme omettre entièrement certaines choses qui sont pour le mieux que de troubler la paix. Monsieur de Belmont règlera toutes choses comme il faudra et quand il faudra."(39)

Pour faire suite à cette lettre envoyée à Monsieur Forget et dont nous venons de prendre connaissance, le supérieur de Paris écrivit en mai 1703 à Monsieur Belmont en charge des petites écoles de Montréal d'agir avec prudence:

"Monsieur Forget voudrait que le silence fût observé dans l'école par les écoliers comme il a vu pratiquer chez Monsieur de La Salle. Vous examinerez si cela serait bon et en ce cas si la chose est possible." (40)

Entre temps le séminaire de Montréal demandait d'ouvrir un pensionnat, à côté de l'école populaire, pour jeunes gentilshommes, afin de les instruire dans les lettres, le latin et les sciences. L'assemblée des consultants, à Paris, donna son accord à Monsieur de Belmont, en lui faisant remarquer:

"sans vous exposer aux reproches que les Révérends Pères Jésuites vous pourront faire de ne les pas instruire comme il faut."(41)

---

39. Correspondance Tronson et Leschassier, lettre de Monsieur Leschassier à Monsieur Forget, avril 1703, 282-283; Poutet, Yves. op. cit., 82.

40. Ibid., 291; Poutet, Yves. *ibid.*

41. Ibid., 289-290; Poutet, Yves. *op. cit.*, 83

Monsieur de Belmont se demanda qui instruirait les jeunes gentilshommes. Il en vint à cette conclusion qui, avec le recul du temps, nous paraît ridicule: un prêtre serait évidemment plus compétent que les clercs Donay et Forget. On envisagea donc la possibilité de leur conférer le sacerdoce. Comme si le caractère sacerdotal allait leur communiquer une science infuse. Monsieur de Belmont demanda donc à ses supérieurs l'autorisation d'élever Messieurs Donay et Forget à la prêtrise.

Monsieur Leschassier se tint sur la réserve et hésita, prétendant que Messieurs Donay et Forget n'étaient pas assez instruits pour accéder à la prêtrise. Il eut également peur qu'une fois prêtre, Monsieur Forget ne fût tenté d'abandonner son poste et de retourner à Paris. Monsieur Leschassier conseilla donc à Monsieur de Belmont de temporiser.(42)

On décida d'ouvrir quand même l'école pour gentilshommes, malgré le manque de maîtres qualifiés pour enseigner le latin. Antoine Forget remédia à son manque de connaissances par sa bonne volonté. On lui assura que la fidélité à l'obéissance (sic) lui obtiendrait l'aide divine. C'est du moins ce que lui écrivit Monsieur Leschassier en avril 1704:

"La confiance en Dieu et la patience, Monsieur, sont de grands remèdes à tous les maux de cette vie. Puisque l'obéissance vous applique à prendre soin des enfants (enfants), je ne doute pas que Dieu ne donne sa bénédiction à votre (vostre) travail. Monsieur de Belmont veillera à leurs besoins et fera suppléer à ce que vous ne pourrez pas faire. Si vous pouvez inspirer des sentiments (sentimens)

---

42. Correspondance Tronson et Leschassier, 1703, t. XLV, 288; Poutet, Yves. *op. cit.*, 83.

de piété à ces jeunes gentilshommes, vous ne rendrez pas un petit service à Dieu et à l'Eglise. Continuez donc de regarder Dieu dans cette occupation et à vous conserver, autant qu'il vous sera possible, dans sa sainte présence."<sup>(43)</sup>

La correspondance de Monsieur Leschassier nous apprend que cette classe spéciale de gentilshommes comptait douze élèves.  
(44)

Monsieur Forget devait posséder des dons innés pour l'enseignement. La correspondance des Sulpiciens nous fait savoir en effet qu'il réussit à merveille dans la nouvelle tâche qu'on lui ait confiée, et ce "au contentement des habitants."<sup>(habitans)</sup> (45)

Tout cela ne contribua pas à détourner Monsieur Forget de l'idée de devenir prêtre (il était vraiment tenace) ! Il envisageait toujours, de plus en plus, la possibilité d'accéder à la prêtrise. Le Supérieur de Montréal soumit de nouveau le cas à Monsieur Leschassier pour savoir si son opposition de principe à l'accession de Monsieur Forget au sacerdoce persistait toujours. A Montréal, on pensait que cette promotion serait très utile à la gloire de Dieu et au progrès des écoles.

Monsieur Leschassier répondit à cette requête le 18 mars 1706. Nous citons cette lettre presque au complet parce qu'elle

---

43. Correspondance Tronson et Leschassier, 315; Poutet, Yves. op. cit., 84.

44. Lettre de Monsieur Leschassier à Monsieur Caille, avril 1704, correspondance Tronson et Leschassier, 318.

45. Ibid.; Poutet, Yves. op. cit., Ibid.

contient des passages qui ont trait aux écoles et à la profession d'enseignant qu'exerce Monsieur Forget.

"Pour se déterminer sur ce que vous demandez... il faudrait que vous examiniez 1<sup>e</sup> s'il a vocation, 2<sup>e</sup> s'il pourra par son étude, faite en son particulier, se rendre capable de bien confesser, 3<sup>e</sup> examiner encore s'il a affection pour votre maison et pour demeurer toujours sous la dépendance de votre communauté et si c'est un esprit sur la fermeté duquel on puisse compter. Car s'il venait à repasser en France, nous serions embarrassés que faire de lui. D'ailleurs quand il sera prêtre peut-être sera-t-il tenté de repasser ici pour avoir quelque bénéfice proche de sa famille. Quand Monsieur Dollier demanda un maître d'école et que nous lui envoyâmes Monsieur Forget, nous lui déclarâmes qu'il ne devait jamais penser à le faire prêtre. Nous convinmes encore qu'il n'aurait point de gages et qu'il se contenterait du vivre et du vêtir. J'oubliais encore de vous marquer qu'il faut examiner si estant prêtre, il continuera les écoles et si ne les continuant pas vous aurez quelqu'un pour les faire. Après tous ces examens et ces précautions prises vous verrez avec votre conseil ce qui sera plus expédient. S'il repassait en France, je ne vois pas qu'il doive s'attendre à avoir une pension comme Monsieur Donay qui vous a servi vingt ans et s'est usé et rendu infirme en travaillant pour le séminaire."(46)

Cette lettre prête à de nombreuses réflexions plus ou moins édifiantes. Les Sulpiciens entendent bien se servir d'Antoine Forget pour l'enseignement dans les petites écoles à Montréal tant que sa santé le lui permettra et cela sans aucun salaire. Dès qu'il manifeste le désir d'être prêtre - ce qui lui permettrait éventuellement de quitter l'enseignement - on ne sait plus que faire de lui.

De toute façon, les conditions que posait Monsieur Leschassier pour l'accession de Monsieur Antoine Forget à la prêtrise étaient tellement nombreuses et exigeantes - on se posait bien des

---

46. Correspondance Tronson et Leschassier, t. XLV, 355; Poutet, Yves. *op. cit.*, 84-85.

questions après l'avoir connu pendant une vingtaine d'années - que ce dernier ne crût pas devoir continuer ses démarches pour devenir prêtre.

Son association avec St-Sulpice demeura si étroite qu'on fut bien obligé de le considérer comme faisant partie de la communauté qui se sentait obligée envers lui, étant donné que pendant tout son séjour en Canada, on ne lui avait donné que le gîte, le vêtement et le couvert sans aucune rémunération.

L'assemblée des consultants de St-Sulpice à Paris fut amenée à prendre plusieurs décisions à son endroit. Après une quinzaine d'année d'enseignement (1715), Forget tomba malade. St-Sulpice le fit revenir en France pour se rétablir.(47)

L'année suivante (1716) se sentant mieux, Antoine Forget demanda à revenir au Canada. L'assemblée des Consultants ne jugea pas prudent d'accepter sa requête et on l'envoya au Séminaire d'Issy, en banlieue de Paris. (Plus précisément Issy-les-Molineaux, qui fait partie aujourd'hui de l'agglomération parisienne et où les Sulpiciens ont un séminaire.) (48)

Lors de l'assemblée du 17 mai, on décida cependant de lui offrir la direction de l'école paroissiale de Villeneuve-le-Roi. (49)

---

47. Gauthier, H. op. cit., 204; Poutet, Yves. op. cit., 85.

48. Dictionnaire Encyclopédique Quillet, Edition 1952, vol. H-M, 2435.

49. Archives de St-Sulpice, Registre des assemblées des Consultants, t. 1, 689; Poutet, Yves. op. cit., 85.

On a l'impression que Monsieur Forget ne demeura que fort peu de temps à Villeneuve-le-Roy, car son nom ne figure pas dans les registres de la paroisse. D'autre part, on sait que l'assemblée des Consulteurs décida, le 6 janvier 1717, d'y envoyer un certain Monsieur Petit "pour y être maître d'école."<sup>(50)</sup>

Il semble qu'il ait été impossible, en raison de la maladie de Monsieur Forget, de le reclasser en France parmi les Sulpiciens. Bien que portant la soutane, il n'était toujours qu'un simple acolyte. Sa santé chancelante et son âge l'empêchèrent peut-être de se recycler pour se lancer dans l'enseignement collégial alors qu'il n'avait été formé que pour l'enseignement élémentaire. Quoiqu'il en soit, Antoine Forget finit ses jours à Angers, à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 21 octobre 1749. Il était procureur du Séminaire.<sup>(51)</sup>

"Par son détachement des richesses, Antoine Forget témoigna jusqu'à sa mort d'un parfait abandon envers la Providence. Se contenter pendant quarante-huit ans du vivre et du couvert pour se consacrer entièrement au service de Dieu et du prochain suppose une haute valeur morale. Celle-là même que Frère Forget laissait pressentir en 1706 lorsqu'il exprimait son idéal en des termes fort proches de ceux que ses formateurs Jean-Baptiste de La Salle et Nicolas Vuyart utilisaient chaque année pour renouveler leur consécration à la Très-Sainte-Trinité: "Je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible."<sup>(52)</sup>

---

50. Archives de St-Sulpice, Registre des Assemblées des Consulteurs, tome I, 704; Poutet, Yves, op. cit., 86.

51. Archives du Grand Séminaire d'Angers, Registre des sépultures du Séminaire, ms 829, fo. 2,8, décès à partir de 1740; Poutet, Yves. op. cit., 87.

52. Poutet, Yves. *ibid.*

Cette recherche de la gloire de Dieu était une caractéristique de l'esprit ignatien de l'époque et une préoccupation constante de St-Jean-Baptiste de La Salle et de son disciple Antoine Forget.

Monsieur Leschassier, supérieur de St-Sulpice à Paris fait aussi allusion à cette recherche de la gloire de Dieu dans sa lettre du 10 avril 1707 à Monsieur Forget et dans celle du 3 juin 1708:

"Je vous estime heureux de travailler à l'instruction et au salut de la jeunesse, le coeur en paix et l'esprit soumis à l'obéissance qui vous marque la volonté de Dieu. Continuez, Monsieur, et croyez que je suis tout à vous."(53)

Je suis très aise de voir dans votre lettre des témoignages de votre persévérance dans le service de Notre-Seigneur et de votre application à instruire les enfants. Continuez à ne rechercher que sa gloire et à l'aimer de tout votre coeur."(54)

---

53. 54. Correspondance Tronson et Leschassier, tome XLV, 376; Poutet, Yves. *op. cit.*, 88.

QUATRIEME PARTIE

ECOLES POPULAIRES DE GARCONS

A MONTREAL

## CHAPITRE XVI

### I

FRANCOIS CHARON DE LA BARRE,

MARCHAND,

FONDATEUR DES FRERES HOSPITALIERS DE STE-CROIX ET DE ST-JOSEPH

ET DE L'HOPITAL GENERAL DE MONTREAL

1654-1719

---

Nous sommes en 1700. On vient de signer un important traité au château de Ryswick en 1697. Ce traité, dans l'esprit de ses auteurs, doit assurer à l'Europe une paix définitive. Ce traité met fin à une guerre qui a duré huit ans. Il rendait la Baie d'Hudson à la France, Terre-Neuve qu'Iberville avait conquise en 1696-1697 retournait à l'Angleterre tandis que l'Acadie libérée retournait à la Nouvelle-France.(1)

A cette époque, L'Amérique a une population anglaise d'environ deux cent cinquante mille habitants qui peut compter sur les produits les plus variés grâce à la diversité de ses climats; population qui forme des colonies fortes et bien organisées dont le commerce extérieur est favorisé par une mer accessible à l'année lon-

---

1. Boréal Express, Journal de l'Histoire du Canada, 1524 à 1760, vol.2, en 1701, 1 et 3; Trudel, Marcel. Initiation à la Nouvelle-France, 77, Holt, Rinehart et Winston, Mont. Toronto, 1971; Lanctôt, Gustave. Histoire du Canada, t. II, 184.

gue. Du côté français, une colonie dont le territoire est "quasi illimité", mais qui ne compte que douze mille habitants; colonie qui n'a pas d'industrie ni de marine dont l'économie précaire repose sur le commerce incertain du castor et qui, surtout, reste isolée du reste du monde, au moins six mois par année. (2)

L'administration royale représentée au Canada par un gouvernement et un intendant assistés par un Conseil général appelé Conseil Souverain.

A Montréal, les prêtres de St-Sulpice ont la responsabilité du Séminaire, de la paroisse Notre-Dame et des paroisses avoisinantes. Le Supérieur des Sulpiciens est Dollier de Casson qui va bientôt céder sa place à Monsieur de Belmont.

Les disciples de Monsieur Olier, suivant en cela les directives du Concile de Trente, s'efforcent de recruter des maîtres pour s'occuper de l'éducation des garçons de Ville-Marie. L'éducation des filles est assurée avec succès par les Soeurs de la Congrégation fondée par Marguerite Bourgeoys.

On a vu que les Sulpiciens tenaient beaucoup à conserver la responsabilité directe de "l'école" sise en face du Séminaire qui sert en fait de petit séminaire ou de collège apostolique.

Les Sulpiciens n'excluaient pas les laïcs de cette oeuvre apostolique, mais il était difficile d'en trouver. On avait cru trouver une solution au problème avec la petite équipe des Frères

---

2. Trudel, Marcel. op. cit., 77.

Rouillier, mais faute de recrues, la petite société avait dû renoncer à tenir les écoles populaires de garçons en 1693 et la Compagnie de St-Sulpice devait en assurer à nouveau la responsabilité.

Pendant ce temps, vers les années 1690, un nouveau venu apparaît dans le domaine de l'éducation sur la scène Montréalaise. Il s'agit de François Charon de la Barre, forte personnalité appelée à jouer un rôle de premier plan dans l'histoire de l'éducation et de l'hospitalisation en Nouvelle - France, qui saura attirer à sa suite les Leber, Fredin et autres riches bourgeois de Montréal dans le but de fonder une société de Frères enseignants. ( 2 )

François Charon de la Barre est né à Québec le 7 septembre 1654, du mariage de Claude Charon ( Charron ) de la Barre et de Claude Le Camus son épouse. Fils d'un riche notable de Québec, François Charon opta pour Montréal carrefour du commerce des pelleteries où il devint bailleur de fonds des trafiquants de fourrures. Durant le seul été de 1688, il endossa les trafiquants de l'époque pour plus de 40,000 livres en argent et en marchandises. ( 3 et 4 )

" C'est à Montréal surtout que les coureurs de bois trouvent le débit le plus assuré et le plus avantageux de leur marchandise. " ( 5 )

Grâce à cette situation exceptionnelle et à l'im -

---

2. Massicotte, E.Z. Archives de la Province de Québec et Archives du Séminaire de Montréal, Poutet, Yves, op. cit. p.176.

3 et 4. Charon de la Barre, Dict. Biog. du Canada, Vol. 1, Univ. Laval, Registres des baptêmes, mariages et sépultures, ANDQ, 1654, Dictionnaire Tanguay, T.1.

5. La Colonisation de la Nouvelle - France, Salons Emile, p.154.

portance de son commerce, la population de Montréal dépassera bientôt celle de Québec. Le recensement de 1688 nous révèle en effet que la population de Québec était de mille quatre cent sept habitants, la population de Montréal de mille trois cent soixante habitants, une différence de quarante-sept.(6)

On sait qu'en 1689, François Charon qui semble avoir un goût prononcé pour le commerce, dirige, pour son père, un comptoir important à Montréal.(7)

Bientôt, encouragé par son père qui lui prête la somme de dix mille livres(8), il s'associe avec Charles Catignon, garde-magasin du Roi à Québec. Il connaît alors la prospérité et acquiert une fortune considérable.(9)

Durant le seul été de 1688, Charon et son associé avancèrent au-delà de quarante mille livres en argent et en marchandises aux détenteurs de permis de traite et les obligations notariées portent les noms des plus grands trafiquants de l'époque.(10)

---

6. Boréal Express, p. 6, 1690.

7. RAPQ, 1923-1924, 165.

8. AN de Paris, voir collections Dictionnaire Biographique du Canada, vol. 11, 141.

9. Dictionnaire biographique du Canada, vol. 11, 139.

10. Ibid.

Après une dizaine d'années d'opérations fructueuses qui avaient fait de lui un des plus riches négociants de Montréal, François Charon contracte une maladie qui le conduit aux portes de la mort.

Revenu à la santé, il réalise la vanité des ambitions mondaines et modifie complètement l'orientation de ses travaux. Ses activités ne seront plus consacrées à l'accumulation des biens terrestres, mais à des oeuvres de charité, d'abnégation et de sollicitude pour les déshérités de la vie.

Il consacrera le reste de son existence et sa fortune à héberger les infirmes, les vieillards, les miséreux du sexe masculin, à instruire la jeunesse et à lui enseigner des métiers.

Dans ce but, il songe à fonder un hôpital à Montréal. A l'instar de St Jean-Baptiste de La Dalle, il rêve aussi d'ouvrir un séminaire à Montréal, destiné à former de maîtres qui pourraient ensuite prendre charge de toutes les petites écoles de l'île de Montréal et de la région. Ce que Marguerite Bourgeoys a réussi pour les filles, pourquoi ne le réussirait-il pas pour les garçons?

François Charon se met résolument à l'oeuvre. A la réalisation de cette louable entreprise, il consacrera toute sa fortune, toute son expérience dans les affaires, toutes les ressources et toutes les énergies que possède sa forte personnalité.

La vie pieuse de François Charon et la réputation d'honnêteté de ses compagnons de la première heure avec qui il s'est associé: Pierre Le Ber, frère de la célèbre recluse Jeanne Le Ber et appartenant, par ses parents, aux deux plus ri-

ches familles de Montréal,(11) et

Jean Fredin, inspirent confiance aux gens de Montréal qui se montrent généreux pour une oeuvre qui leur semble sérieuse. En parcourant les Archives de la Province de Québec, les textes nous indiquent que les habitants de Ville-Marie ont aidé François Charon par des dons, des concessions de terres, des conventions, des obligations et des constitutions de rentes, etc. Certains allèrent même jusqu'à promettre de passer le reste de leurs jours avec les Frères hospitaliers et de travailler pour le profit de la communauté.(12)

En 1689, Charon se défait de ses intérêts avec Charles Catignon afin de se consacrer plus librement et plus activement à la construction de son hôpital qui servira en même temps d'hospice et d'école.(13)

Le 31 août, François Charon et ses associés obtiennent de Monseigneur de St-Vallier, du gouverneur et de l'intendant, la permission de commencer la construction de l'hôpital. Le 23 octobre de la même année 1692, Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens qui sont en même temps seigneurs de l'île de Montréal, concède aux "Sieurs" Charon, Le Ber et Fredin, une terre à la Pointe-à-Callières "sise près de la ville."(14)

---

11. Ibid., 392.

12. RAPQ, 1923-1924, 175.

13. Ibid., 167, 168, 169.

14. RAPQ, 23 oct. 1692, 1923-1924, 169.

Dès l'automne, on vit s'élever le futur hôpital général hors les murs de la ville. C'était un bel édifice de pierre à trois étages et au toit d'ardoise, mesurant quatre-vingt dix pieds de front sur trente pieds de profondeur, flanqué de deux ailes de trente pieds chacune. Il contenait vingt-quatre chambres outre les offices. " La Soeur Marie Morin de l'Hôtel - Dieu écrit que cette construction " surpasse toutes les autres en grandeurs de logement. " ( 16 )

Entre 1695 et 1704, Charon ajoute une église à ces bâtiments. Il devait plus tard y construire également un moulin et une brasserie. (17)

En plus des autorisations des autorités locales, François Charon avait sollicité et obtenu des lettres patentes signées par le Roi Louis XIV, le 15 avril 1694. On sait que sans l'approbation royale aucune institution ne pouvait être viable en Nouvelle - France.

- 
16. Dictionnaire Biographique du Canada, vol. 11, pp. 139 - 140, Archives des Soeurs Grises et Vie de Mme d'Youville 1852, Massicotte, E.Z.

Inventaire des documents et des Imprimés Concernant la communauté des Frères Charon et l'Hôpital Général sous le Régime Français: RAPQ 1923 - 1924. , Edits et Ordonnances, Viger, Jacques, Saberdache.

17. L'enseignement primaire à Montréal , Mémoires de la Société Royale Du Canada, vol. XXXLLL, mai 1939.

Ces lettres patentes autorisaient François Charon à recevoir les enfants pauvres et les orphelins " pour apprendre des métiers aux dits enfants et leur donner la meilleure éducation que faire se pourra..."(18)

Dès 1696, des compagnons viennent se grouper autour de François Charon pour s'occuper de son oeuvre. L'histoire nous a conservé les noms des cinq premiers associés de François Charon, ce sont Nicolas Datte, Jean Jeantôt, Alexandre Turpin, Mathurin-Benoist Durant et François Hadencourt.(19)

Les associés de François Charon qui veulent bien s'occuper d'hospitalisation sont aussi attirés par l'enseignement. On ouvre donc des classes dans l'Hôpital au profit des orphelins que l'on initie à la lecture, à l'écriture et au calcul. La chose n'est pas nouvelle,(voir les premières biographies de St Jean-Baptiste de la Salle, page trois cent.) En 1699, de nouvelles lettres patentes du Roi permettaient d'enseigner des métiers aux orphelins dans "la maison et enclos des Frères Hospitaliers de Montréal."(20)

A l'instar de St Jean-Baptiste de la Salle, François Charon voudrait transformer sa petite société en communauté religieuse avec habit distinctif, voeux, etc. Il sent que cela donnerait à son organisation plus de prestige et de stabilité.(20)

---

18. Dictionnaire biographique du Canada, vol. 11, 140.

19. Maurault, Mgr Olivier. MSRC, op. cit. 5.

20. Archives des Soeurs Grises de Montréal, Jacques Viger; Dictionnaire biographique du Canada, vol. 11, 141; Gosselin, Amédée. L'instruction au Canada, oo. cit., 92.

21. Revue: Histoire de l'Eglise de France, 1963, t. XLIX, article sur les voeux des Frères Charon; Poutet, Yves. Une Institution Franco-canadienne au XVIIIe s.; Revue d'Histoire ecclésiastique, no 2 et 3, 1964.

Muni des références les plus élogieuses,

"Une maison qui sera fort utile à la colonie est celle des Frères Hospitaliers établis à Montréal. Elle n'a encore rien coûté au pays, cependant elle fait beaucoup de bien."(22)

"Rendez à M. Charon tous les services comme aux missionnaires même. C'est un véritable serviteur de Dieu."(23)

en 1700, François Charon passe en France pour aller chercher des associés pour son hôpital, des maîtres pour prendre charge de ses écoles, un directeur spirituel d'expérience qui serait capable de conduire un noviciat et surtout, comme nous le verrons un peu plus tard, des maîtres qui pourraient former d'autres maîtres à l'enseignement.

Leschassier écrit:

"Il veut des personnes capables de mettre un bon ordre dans sa maison, d'y former des sujets et leur donner l'esprit intérieur. Il faut pour cela des hommes de tête et d'expérience, et ils sont rares en ce pays-ci aussi bien qu'ailleurs."(24)

On peut supposer d'après cette lettre de Monsieur Leschassier, nouveau supérieur général de St-Sulpice qui a remplacé Monsieur Tronson, décédé le 26 février 1700, que François Charon voulait vraiment confier aux Messieurs de St-Sulpice la direction spirituelle de l'hôpital et la formation des maîtres. François Charon veut même s'as-

---

22. Messieurs de Callière, gouverneur de la Nouvelle-France et Bochart de Chamigny, intendant, Dictionnaire biographique du Canada, vol. 11, 140.

23. Mgr de Laval, Dictionnaire biographique du Canada, vol. 11, 140.

24. Lettre à Monsieur Priat, 20 avril, 1700, Correspondance Tronson et Leschassier, t. XLV, 205; Poutet, Yves, Les écoles populaires de garçons à Montréal, op. cit., 61.

societ aux Sulpiciens pour diriger les petites écoles de Montréal. Monsieur Leschassier se montre réticent. Voici en quels termes, il conseille Monsieur de Belmont, nouveau supérieur du Séminaire de Montréal:

"Je ne vois point d'apparence de recevoir les Frères de Monsieur Charon à l'école de Montréal. On en est meilleurs amis quand on n'est point dans l'occasion d'avoir quelque chose à démêler ensemble."(25)

Et quelques jours plus tard, Leschassier écrit encore:

"Nous avons fait ce que nous avons pu pour Monsieur Charon. Je n'estime pas non plus qu'il vous faille lui remettre notre école et associer les deux communautés."(26)

L'oeuvre de Charon fortement recommandée, comme nous l'avons vu, par le Gouverneur et l'Intendant ainsi que par l'évêque de Québec qui encouragea vivement les efforts des Frères Charon, reçut l'encouragement de la Cour. En effet, le Roi Louis XIV accorda à Monsieur Charon pendant son séjour en France, une subvention annuelle de mille livres en vue d'aider et de soutenir l'Hôpital Général de Montréal.

François Charon qui a connu Marguerite Bourgeoys et qui sait tout ce que celle-ci a dû entreprendre pour recruter des sujets pour sa petite communauté de filles enseignantes est lui aussi, en plus des autres buts de son voyage, passé en France à la recherche de futurs maîtres d'école pour la petite société qu'il vient de fonder en Nouvelle-France.

---

25. Correspondance Tronson et Leschassier, t. XIV, 212; Poutet, Yves. op. cit., 62.

26. Ibidem, 217; Ibid., 62.

A cette époque, depuis surtout que Jean-Baptiste de la Salle avait fondé sa congrégation de frères enseignants, on voyait surgir un peu partout en France, des écoles populaires de garçons. Tout le monde était rempli d'admiration pour ces maîtres enseignants qui voulaient bien consacrer leur vie à enseigner aux enfants... (des écoles populaires gratuites de garçons).

Les Sulpiciens qui connaissent Monsieur de La Salle établi à Paris depuis 1688 sont au courant de ces diverses tentatives d'imiter le saint fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes et d'établir des écoles populaires de garçons à travers la France. Ils renseignent Frère Charon au meilleur de leur connaissance, lui fournissent des adresses, lui signalent même des vocations.

"Nous avons fait ce que nous avons pu pour Monsieur Charon et l'avons adressé aux endroits où nous croyions qu'il pourrait trouver des sujets, il en emmène trois à ce qu'il me dit. Il paraît content."(27)

Frère Charon revient de France avec trois recrues et un ecclésiastique Monsieur Boy, devenu prêtre, qui vicariait en Franche-Comté et qui, après avoir été soldat lorsqu'il était en Canada, avait fait partie de la communauté des Frères Rouillier, et avait été professeur à nos petites écoles.(28)

---

27. Monsieur Leschassier à l'évêque de Québec. Correspondance Tronson et Leschassier, t. XLV, 216, 217; Poutet, Yves. op. cit., 64, 65.

28. Correspondance Tronson et Leschassier, op. cit., 216; Poutet, Yves. op. cit., 64.

N'ayant pas trouvé de prêtres qui eussent bien voulu s'occuper de la formation des membres de sa communauté, Frère Charon ramène de France Monsieur Philibert Boy, dans le but de lui confier d'importantes responsabilités sacerdotales auprès de ses frères hospitaliers - enseignants. Il pensait ainsi résoudre la question du directeur spirituel et de l'aumônier dont il avait besoin pour son hôpital, son séminaire de maîtres et son noviciat. ( 29 ) Frère Charon entretenait de faux espoirs à son endroit. Une fois rendu au Canada, les Sulpiciens refusèrent à M. Boy la permission d'exercer son ministère à Montréal. Faute de pouvoir exercer le ministère ecclésiastique à Montréal, Philibert Boy demanda d'être curé à Sorel en 1702 et l'hôpital dut se passer de ses services. ( 30 )

En 1701, les Frères Charon - ainsi qu'on les appelait - prennent l'habit religieux. C'est un capot noir en forme de soutanelle, avec un manteau de même couleur, des manchettes et un rabat blanc. Une croix de laine noire, portée sur la poitrine qui distinguera les profès des novices. ( costume semblable à celui porté par les religieux de Saint Jean - Baptiste de la Salle. ) ( 31 )

---

29. Poutet Yves, op. cit. pp.63 - 64

30. Correspondance Tronson et Leschassier, op. cit. 242, Poutet Yves, op.cit., pp. 63 - 64

31. Dictionnaire Biographique du Canada, vol. 11, p.140, Mgr. Olivier Maurault, op. cit., p.6

Au printemps de 1702, les associés émettent les vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et d'hospitalité, auxquels ils ajouteront l'année suivante, celui de stabilité. On procède aussi aux élections. Charon est élu supérieur, Dalte est nommé assistant et maître des novices, Jeantôt devient conseiller et économiste. Au cours des années 1705 et 1706, Pierre Biélard, Pierre Crépeau et Nicolas Becquet entrent au noviciat. A ce moment-là, une centaine de pauvres, ainsi que des pensionnaires et des domestiques habitent l'hôpital.

En plus des fonctions hospitalières, la communauté s'occupe aussi activement de la formation des maîtres pour les écoles de campagne surtout.(32)

Comme cela arrive souvent quand les choses vont trop bien... François Charon se heurta, certes, à plusieurs difficultés, la principale et la plus importante vint du Roi. En 1707, le ministre Pontchartrain fit part aux autorités civiles et religieuses de l'interdiction du Roi Louis XIV aux frères Charon de faire des vœux de religion, de porter un habit uniforme, et de s'appeler Frères.(33)

Il est évident que cette défense venue de la Cour fit grand tort à la jeune communauté et eut pour effet de ruiner l'en-

---

32. Maurault, Mgr Olivier, MSRC, op. cit., vol. XXXIII, mai 1939, 6; Dictionnaire biographique du Canada, vol. II, 140; Massicotte, E.-Z. RAPQ, 1924-1924, 174; Poutet, Yves, op. cit., 66.

33. APQ, Ordonnance publiée par l'Intendant Raudot, 14 décembre 1708; Gosselin, A. op. cit., 95; Dictionnaire Biographique du Canada, vol. II, 66; Maurault, Mgr Olivier. op. cit., MSRC, vol. XXXIII.

thousiasme qui y régnait. Des Frères quittèrent alors la Congrégation et on ne trouva plus de vocations pour combler les vides. Frère Charon ne se découragea pas et à l'automne de 1707, il s'embarqua pour la France afin d'aller plaider sa cause auprès du Roi.(34)

Comme au précédent voyage, Frère Charon eut soin de se munir de lettres de recommandation afin de faciliter ses allées et venues à la Cour et chez ses protecteurs, une fois rendu en France.

Certes, il pouvait compter sur la sympathie de l'évêque de Québec pour son oeuvre. Ne verra-t-il pas ce dernier en 1709 et 1710, "faire des donations de rentes ou de simples donations pour l'établissement des maîtres d'école à l'Hôpital-Général."(35)

Cependant, parmi les hauts personnages et officiers du Roi en Nouvelle-France, personne plus que les Raudot, (Jacques et Antoine-Denis Raudot, père et fils, intendants, arrivés au Canada en septembre 1706), ne se dévouera plus à la cause du Frère Charon et des écoles populaires de Montréal.(36)

A l'occasion, Frère Charon savait également défendre sa propre cause, impressionner le gouvernement royal et obtenir si possible des subventions. Dans une lettre au ministre du 28 octobre,

---

34. Dictionnaire Biographique du Canada, vol. 2, 140; Maurault, Mgr Olivier, op. cit., 6; Gosselin A. op. cit., 95, 96.

35. Massicotte, E.-Z. RAPQ, 1923, 1924, 176, 177.

36. Archives de St-Sulpice, ms 1243, fo. 507.

1706, qui lui a demandé des renseignements d'ordre militaire, relatifs à la région du Niagara, Charon, habilement, avait eu soin de préciser au Ministre que ses Frères instruisaient la jeunesse dans le but de servir les intérêts, même politiques du royaume.(37)

A l'occasion, au départ de Frère Charon pour la France, l'Intendant Raudot rédige en faveur de son ami, un impressionnant mémoire à l'intention du ministre de la Marine.

"Monseigneur, les habitants de ce pays-ci n'ayant jamais d'éducation à cause de la foiblesse qui vient d'une folle tendresse que leur père et leur mère ont pour eux dans leur enfance, imitant en cela les sauvages, ce qui les empêche de les corriger et de leur former l'humeur, comme il n'y a point aussi ici de maître d'école, leurs enfants demeurent toujours avec eux, et en croissant, comme ils n'ont point de discipline, ils se font un caractère dur et féroce... J'ai fait de mon mieux, Monseigneur, depuis que je suis ici pour les tirer de cette barbarie... Il me paroît, Monseigneur, qu'il faudroit prendre la chose de plus loin, et les corriger de cette humeur dans le temps qu'ils sont capables de discipline, et pour cela des maîtres d'école dans toutes les castes qui, outre l'instruction qu'ils leur donneroient, leur apprendroient de bonne heure à être soumis... Le sieur Charon qui, par son Institut, est engagé à instruire la jeunesse en ayant actuellement en pension chez lui s'applique aussi à former des sujets propres pour ces sortes d'emplois, de concert avec quelques curés de ce pays qui, par quelques secours qui leur viennent de France, ou en se retranchant une partie de ce qu'ils tirent de leur cure, sont résolus de prendre l'un de ses sujets. La maison du sieur Charon seroit propre pour les élever, mais elle n'a pas de revenus suffisants pour cela, à moins que S. M. ne volût lui donner quelques secours, et en cas que cette dépense lui fût agréable..., elle ne pourroit pas la faire à meilleur marché qu'en se servant du sieur Charon, lequel se chargeroit d'élever dans sa maison des sujets propres pour les écoles, en ajoutant deux mille livres aux mille livre que S. M. lui donne. Cette dépense, Monseigneur,

---

37. Copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1249, no 70.

me paroît bien petite par rapport aux grands profits que ce pays en retireroit, et il me semble qu'on pourroit ajouter une condition aux offres qu'il fait qui seroit qu'il donneroit cent livres à chaque sujet qu'il auroit formé dans sa maison lorsqu'on l'établiroit dans une Caste. (38)

Monsieur de Ramezay, alors gouverneur de Montréal

depuis 1704, écrivait dans le même sens au ministre:

"L'hôpital que le sieur Charon a établi à Montréal y est d'une très grande utilité tant pour le soulagement des gens qui sont hors d'état de gagner leur vie que pour l'instruction de la jeunesse. Ledit sieur Charon a dessein d'avoir des maîtres dans les paroisses de la campagne, ce qui sera un très grand avantage à tout le Canada, mais il a besoin de quelque secours n'ayant pas assez de fonds pour soutenir cette dépense." (39a)

Au ministre qui - en 1708 - lui demandait de

"l'informer plus amplement au sujet des établissements (d'écoles) proposés pour l'instruction de la jeunesse", l'intendant Raudot répondait:

"Etant persuadé qu'on ne peut rien faire de plus utile dans ce pays-ci que de donner de l'instruction aux garçons comme les filles de la Congrégation la donnent aux filles, je souhaite que vous trouviez avec le frère Charon toutes sortes de facilités pour faire l'établissement qu'il vous a proposé." (39b)

---

38. Poutet, Yves. op. cit., 67,68.

39a. Poutet, Yves. op. cit., 68, note 3.

39b. Gosselin, Amédée. op, cit., 95.

Charon arrive d'autant plus à temps que le voyage de 1707 n'avait pas pour but unique d'aller plaider la cause de la petite communauté des Frères Hospitaliers, mais également de recruter des maîtres pour les écoles de campagne. On se souviendra que "plusieurs prêtres du Séminaire de Montréal, curés dans les environs, désiraient aussi avoir des frères pour l'instruction des garçons."(40)

On sait aussi que Frère Charon connaissait saint Jean-Baptiste de la Salle qu'il avait rencontré lors de son voyage précédent. Les lettres de Monsieur de La Salle en font mention.(41)

Frère Charon arrivait au moment où le fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes venait d'obtenir du Cardinal de Noailles et du Duc du Maine l'autorisation d'ouvrir un séminaire pour la formation de maîtres à St-Denis en France. (42)

Après une visite aux Sulpiciens de Paris, le supérieur de ces derniers écrit à Monsieur de Belmont de Montréal, le 7 juin 1709: "Je viens de quitter Monsieur Charon qui se dispose à repasser en Canada."(43)

Pauvre Monsieur Charon, il se fait grandement il-

---

40. Faillon. op. cit., 196; Gosselin, A. op. cit., 93.

41. Félix-Paul, Frère é.c. Les Lettres de Saint Jean-Baptiste de la Salle, Edition critique; Poutet, Yves, op. cit., 438.

42. Poutet, Yves. op. cit., 438.

43. Archives de St-Sulpice, ms 1248 H., 84 et ms 1249, no 148; Poutet, Yves, op. cit., 438.

lusion. Il ne repassera pas en Canada aussi tôt qu'il l'aurait souhaité. Les démarches qu'il a entreprises auprès de la Cour pour que son association puisse être reconnue par le Roi comme une communauté religieuse ne donnent aucun résultat. Ses amis les Sulpiciens, comme on le verra un peu plus loin, n'intercèdent pas en sa faveur. L'évêque de Québec qui lui est si dévoué d'habitude et qui est certainement au courant de ses démarches ne semble pas être intervenu dans cette affaire.

Des puissances hostiles se liguent sûrement contre lui. Parmi ceux qui l'empêchent d'arriver jusqu'au Roi, il y a le tout puissant ministre Pontchartrain qui écrit à nouveau "à l'évêque de Québec au nom du Roi, le 16 mai 1710, pour lui signifier que les Frères Charon ne doivent faire aucun voeu, ni porter des habits particuliers".  
(44)

Monsieur Charon devra attendre cinq longues années à Paris, toute permission de quitter la France lui étant refusée. Jusqu'en 1712, il fera antichambre chez le ministre "à solliciter en vain la permission de retourner en Canada" pour s'occuper de sa communauté qui est sur le point de disparaître.(45)

Que fait notre zélé fondateur pendant les cinq années qu'il doit passer en France? On peut supposer qu'il a rencontré

---

44. Poutet, Yves. Les voeux des Frères Charon, 14; op. cit., note 3, 438.

45. Archives de St-Sulpice, ms 1249, no 145; Mémoire de l'état présent du Canada, févr. 1712; Dictionnaire biographique du Canada, 141, vol. 11; Poutet, Yves. op. cit., 438.

Monsieur de la Salle, qu'il a vu fonctionner les petites écoles de la paroisse St-Sulpice, qu'il a été à même d'apprécier l'utilité du Séminaire de St-Denis pour la formation des maîtres, et qu'il a étudié, sans doute, l'organisation de l'enseignement dans les principales régions de France.

En 1711, les Sieurs Raudot, intendants, rentrent en France. Etant sur place, ils interviennent en faveur du fondateur des Frères Hospitaliers qui reçoit enfin un passeport qui lui permettra de retourner au Canada en 1712.(46)

A son retour, Frère Charon trouve sa communauté dans un état lamentable. Sur huit frères, il n'en reste plus que quatre. Ceux qui sont restés fidèles ont dû quitter l'habit religieux et renoncer à leurs vœux.(47)

Charon ne se décourage pas. Il cherche à redonner un élan de vie à sa communauté moribonde et sécularisée par ordre royal, en l'unissant à une communauté de France. Il demande conseil aux Sulpiciens sur la conduite à tenir. Il mentionne la communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes. Mais les Sulpiciens ont eu des désaccords avec le fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes, Monsieur de La Salle, au sujet de l'administration de sa congrégation; ils s'opposent à cette fusion. La réponse des Sulpiciens n'est pas favorable aux Frères des Eco-

---

46. Poutet, Yves. op. cit., 439.

47. Maurault, Mgr Olivier. Mémoires de la Société Royale du Canada, série 3, mai 1939, vol. XXXIII; L'Histoire de l'Enseignement primaire à Montréal de la fondation à nos jours.

les Chrétiennes. Elle va même à l'encontre des règles les plus élémentaires de la charité chrétienne. Dans leur réponse au Supérieur de Montréal, les Sulpiciens se montrent cruels, injustes et partiaux envers Monsieur de la Salle. Sa communauté n'est pas moins chancelante que celle de Monsieur Charon, ne sachant s'il se trouvera quelqu'un pour la gouverner et la soutenir après la mort de Monsieur de la Salle qui n'a même point de lettres patentes du Roi et qu'ainsi on ne pourrait faire de traité solide avec elle.(48) Monsieur de la Salle ne résidait plus à Paris mais à Rouen où il avait été obligé de transporter le noviciat de sa congrégation. On ne voit pas que ses Frères appliqués seulement à enseigner les premiers éléments des lettres à de pauvres petits enfants(49) aient assez d'expérience et puissent être propres au

---

48. Il est condamné injustement en 1712 pour accaparement de la fortune d'un mineur (l'abbé Clément) pour ouvrir l'établissement charitable de St-Denis et s'éloigne de Paris pour fuir les mauvaises langues. Le fondateur des Frères, malgré sa sainteté, éprouvait alors une telle contrariété à l'égard de ce qui se tramait contre sa congrégation, qu'elle transparait dans ces mots adressés en 1714 à l'évêque de St-Omer qui réclamait des Frères pour les écoles de son diocèse: "Que voulez-vous que je fasse? Ceux que vous connaissez à Paris (les Sulpiciens) après avoir ruiné mon noviciat en mon absence se mêlent de conduire la Communauté sans permettre que je m'en mêle moi-même." (Blain, J.-B. t. 11, 81, 406, Vie de St Jean-Baptiste de la Salle, Poutet, Yves. 440.)

49. Remarque qui a toujours été très en vogue au sein du clergé du Québec jusque vers l'époque de 1960 où la révolution tranquille qui fit officiellement disparaître les religieux de l'enseignement. Plusieurs des évêques qui siégeaient sur le Comité de l'Instruction publique entretenaient une malveillance flagrante à l'égard des religieux enseignants qui avaient rendu d'imminents services à la cause de l'éducation et de l'Eglise au Québec. Pendant les années "50" lors d'une entrevue avec un évêque à qui l'on se plaignait du manque de débouchés des finissants de nos écoles secondaires du temps, cet évêque répondait malicieusement: "Vos petites écoles, Messieurs, vos petits frères !!!.."

gouvernement de l'hôpital de Montréal où il faudrait quelque personne de tête !(50) Ainsi on a cru inutile de leur en parler, et il faudrait avoir recours à quelque autre moyen ou abandonner au soin de la divine Providence la conduite de cet hôpital après la mort de Monsieur Charon et de ceux qui le gouvernent présentement.(51)

"Il n'est pas exact de dire que les disciples de Monsieur de-la-Salle n'enseignaient, en 1716, "que les premiers éléments des lettres à de pauvres petits enfants." Depuis dix ans déjà, les frères distribuaient un enseignement de valeur général et professionnel à des fils de bourgeois et de commerçants normands. Les frères étaient une centaine à cette époque et dirigeaient une vingtaine d'établissements."(52)

Lorsque le Supérieur des Sulpiciens de Montréal fit part à Monsieur Charon des renseignements qu'il avait reçus de Paris, ce dernier ne dut pas se sentir très encouragé à poursuivre ses démarches en vue de l'union de sa communauté avec la congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes. Il fallait pourtant se hâter d'aller voir sur place ce qu'il était possible de faire.

Monsieur Charon repasse donc en France en 1716. Parmi les affaires qui l'amènent à un retour à la Mère-Patrie, les plus importantes se rapportent

- à la réorganisation de l'institut des Frères Hospitaliers,

---

50. Peut-on croire que des prêtres puissent être aussi méchants !

51. Archives de St-Sulpice, ms 1248, fo. 87V; Poutet, Yves. op. cit. 441.

52. Blain, J.-B. op. cit., t. 11, 116, 117; Poutet, Yves. ibid.

- à la reconnaissance juridique de l'Institut, de lettres patentes qui approuveraient l'habit, les vœux et l'administration de la communauté,
- à l'obtention d'une subvention demandée depuis plusieurs années par l'intendant Raudot et qui aiderait grandement à la formation des maîtres au Canada.

François Charon voit en 1718 ses démarches partiellement exaucées.

Nous sommes maintenant au temps de la Régence. Le Roi Louis XIV et Pontchartrain sont tous deux disparus de la scène politique. Raudot père a utilement secondé Frère Charon auprès du Conseil de Régence et des ministres; il finit par lui obtenir, et ce malgré les protestations de Monsieur Vaudreuil, gouverneur-général, et de Monsieur Bégon, intendant, une subvention annuelle de trois mille livres.(53)

Cette somme devait servir à l'entretien d'abord de six, puis de huit maîtres d'école.(54)

"Etant informé", est-il écrit dans les lettres patentes, "que les jeunes garçons manquent d'instruction dans notre colonie du Canada, pendant que les filles en reçoivent par le moyen des Soeurs de la Congrégation

---

53. Archives de la Marine, lettre de Messieurs de Vaudreuil et Bégon au Ministre, 4 oct. 1718; Faillon. Histoire de la Congrégation, chap. IX, t. II, 268.

54. Lettres patentes pour les maîtres d'école, févr. 1718; Edits et ordonnances concernant le Canada, t. I, 383; Faillon. op. cit., t. II, 268.

qui sont établies dans la plus grande partie des cures de la campagne, nous autorisons les directeurs de l'Hôpital général à faire l'instruction aux jeunes garçons; et pour cet effet voulons qu'ils fassent tenir des écoles publiques dans le dit hôpital et qu'ils puissent envoyer des maîtres d'école dans toutes les paroisses du diocèse de Québec."(55)

Alors que les Sulpiciens de Paris ne favorisèrent pas l'union de la petite communauté du frère Charon à celle des Frères des Ecoles Chrétiennes et ne firent rien pour l'aider en cette circonstance, "nous n'avons eu aucune part dans les lettres patentes obtenues par Monsieur Charon pour établir des écoles et avoir la pension de trois mille livres";(56) les prêtres du Séminaire de Montréal, qui désiraient avoir des frères pour l'instruction des garçons, comprirent mieux, étant sur les lieux, la situation difficile dans laquelle se trouvaient les frères Charon, et les aidèrent à s'établir dans plusieurs villages des environs de Montréal, où ils exerçaient les fonctions de curé, notamment à la Pointe-aux-Trembles, Longueuil et Boucherville. Le Supérieur Général de St-Sulpice reconnaissait malgré tout l'utilité des Frères:

"C'est un si grand bien pour la colonie de pouvoir répandre dans l'île et aux environs de bons maîtres d'école pour les jeunes garçons, qu'il faut contribuer pour faire réussir cet-

---

55. Lettres patentes pour les maîtres d'école, févr. 1718, fo. 447; Edits et Ordonnances concernant le Canada, t. 1, 383; Faillon. Ibid.

56. Lettre de Monsieur Magnien à Monsieur de Belmont, 10 avril 1720; Archives du Séminaire de Montréal; copie Archives de St-Sulpice à Paris, ms 1248H, fo. 95; Poutet, Yves. op. cit., 443.

te bonne oeuvre, et pour procurer qu'il y ait de bons maîtres d'une vraie et solide piété, de moeurs pures et de saine doctrine. Pourtant, ajoutait-il, il ne faut pas pour cela ruiner votre école de paroisse, ni en ôter le fonds; il ne faut pas non plus priver votre église d'enfants de choeur, ni abandonner ceux à qui on enseigne le latin."(57)

Les Sulpiciens - l'occasion nous en est fournie encore une fois - ont tellement peur de perdre leur école de paroisse, réservoir naturel de garçons appelés à rehausser les cérémonies du culte du dimanche et des grandes fêtes, et pépinière possible de vocations sacerdotales. Pauvres prêtres ! Comme ils ont eu peur sans raison de ces religieux-enseignants qui ont, pendant au-delà de deux siècles, suscité de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses et qui préparaient avec soin les cérémonies liturgiques des dimanches et des fêtes de nos églises paroissiales auxquelles les enfants de nos écoles participaient avec toute la ferveur à laquelle pouvaient rêver les prêtres de nos différents diocèses.

Pendant tout ce temps, Monsieur Charon continue ou renoue ses négociations avec les Frères des Ecoles chrétiennes. Cependant, depuis le 18 mai 1717, Monsieur de la Salle n'est plus le Supérieur Général des Frères qu'il a fondés. Le Frère Barthélemi l'a remplacé.(58)

Le chanoine J.-B. Blain, l'un des plus importants auteurs et des plus connus de la vie de St Jean-Baptiste de la Salle nous raconte que "Monsieur Charon, homme d'un grand zèle, venu à Paris

---

57. Lettre de M. Leschassier à M. de Belmont, 1719; Faillon. op. cit. t. II, 269.

58. Rigault, G. op. cit., t. I, 411; Poutet, Yves. op. cit., 442.

pour différentes affaires, fit tant d'instances pour avoir quatre frères et les emmener avec lui en ce pays, qu'à la fin on se rendit à ses prières. Le Frère Barthélemy donna son consentement, Monsieur de-la-Salle son agrément, et de concert avec l'Assistant qu'on fit venir à St-Yvon exprès, ils désignèrent les Frères qu'ils destinaient pour cette mission."(59)

Dans l'addition critique des lettres de St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, on trouve ce passage:

"Il y a beaucoup d'apparence que nous aurons bientôt un établissement dans le Canada, et nous espérons que ce sera avec un pouvoir du Prince qui a eu déjà la bonté d'accorder trois mille livres de rentes annuelles pour la subsistance des maîtres d'école et des nouveaux maîtres qu'on prétend envoyer et que nous demandons pouvoir former tant en France qu'en Canada."(60)

On est en février 1718. Au cours de ces négociations, il y a une question qui inquiète le Frère Barthélemy, supérieur général des Frères des Ecoles Chrétiennes et François Charon, fondateur des Hospitaliers de Montréal, à savoir quelle communauté de prêtres accepterait de prendre en charge la conduite spirituelle de leurs deux communautés sans pour cela les priver de leur gouvernement propre. Les deux communautés songent aux Sulpiciens. On sait que les Frères des Ecoles Chrétiennes font les petites écoles dans la paroisse St-Sul-

---

59. Blain, J.-B. *op. cit.*, t. II, 153; Poutet, Yves. *op. cit.*, 443. Frère Félix-Paul. Les lettres de St Jean-Baptiste de la Salle, Edition critique, Paris 1954.

60. Frère Félix-Paul. *ibid.*; Poutet, Yves. *op. cit.*, 444.

pice à Paris. Ils sont habitués avec les Sulpiciens malgré certaines frictions presque inévitables. Frère Charon connaît bien les Sulpiciens de Montréal, il traite avec eux depuis la fondation de son oeuvre. A plusieurs reprises, des tractations de ce genre ont eu lieu entre les Sulpiciens et les Frères des Ecoles Chrétiennes. Si les Sulpiciens voulaient bien accenter la direction spirituelle des Frères des Ecoles Chrétiennes et des Frères Hospitaliers (appelés les Frères Charon par la population de Montréal), les deux communautés auraient alors une direction unique; les Sulpiciens ayant l'avantage d'être à la fois à Paris et à Montréal. Les deux communautés veulent tout simplement obtenir une assistance sacerdotale de la part des Sulpiciens. (61)

Le 17 février 1718, le Supérieur Général des Sulpiciens rapporte "que les Frères l'étaient venu trouver pour le prier que le Séminaire se chargeât de leur conduite, d'autant que Monsieur Charon en veut emmener quelques-uns en Canada pour faire les écoles de Montréal. On a cru qu'avant de rien déterminer, il fallait prendre des mesures et s'informer de leur état de vie, de leurs règlements, etc.." (62)

On en serait venu à une entente plus rapidement n'eût été le désir des Sulpiciens de s'immiscer dans le gouvernement de la Congrégation, chose que ne pouvait admettre Jean-Baptiste de la Salle et pour laquelle il se montrait hostile. Les Frères auraient

---

61. Poutet, Yves. op. cit., 445.

62. Archives de St-Sulpice, Registre des Assemblées des Consultants, t. 1, 724; Poutet, Yves. ibid.

voulu et souhaitaient voir les Sulpiciens jouer tout simplement le rôle d'aumôniers auprès de leurs religieux.(63)

Pendant que le Frère Barthélemy exerce des pressions sur les Sulpiciens pour que ceux-ci acceptent de devenir les directeurs spirituels de ses religieux, François Charon agit, lui aussi, de son côté. Non seulement souhaite-t-il la triple association: Frères des Ecoles Chrétiennes, Prêtres de St-Sulpice, Frères Hospitaliers de Montréal, mais il pousse les choses encore plus loin, allant même jusqu'à offrir aux Sulpiciens le gouvernement "temporel" et matériel de son hôpital et de sa communauté.

Monsieur Leschassier déclare, le 30 mars 1718, "que Monsieur Charon et les Frères le pressaient de se déterminer touchant l'offre que fait Monsieur Charon de remettre au Séminaire de Montréal la conduite de l'hôpital pour le spirituel et le temporel. On a cru qu'on devait les assurer qu'on ferait ce qu'on pourrait pour les contenter et qu'on pouvait accenter leur offre à la charge que Monsieur Charon continuerait de faire comme à son ordinaire et qu'on prendrait des mesures avec les Messieurs de Montréal pour faire réussir la chose."(64)

---

63. Archives de St-Sulpice, op. cit., 624, 724; Blain, J.-B. op. cit. t. 11, 111; Rigault, G. Histoire Générale de l'Institution des Frères des Ecoles Chrétiennes, t. 1, 212; Poutet, Yves. op. cit., 445, 446.

64. Archives de St-Sulpice, op. cit., 726; Poutet, Yves. op. cit., 447.

Frère Charon est vraiment tenace et veut à tout prix atteindre son but. Il pousse les choses encore plus loin et décide de se faire aider par les autorités civiles. Il est habitué à ces sortes de démarches qui lui ont souvent été utiles. Il rédige donc un mémoire qu'il soumet au Conseil du Ministère de la Marine dans lequel il expose les divers avantages qui résulteraient de l'association des trois congrégations ci-haut mentionnées. Il faut croire que les arguments employés par Monsieur Charon étaient valables puisque le Conseil de la Marine s'y montra favorable et l'autorisa à emmener avec lui six maîtres de France.(65)

D'après ce que les dossiers d'archives nous apprennent, il fallait que les décisions du Conseil de la Marine soient entérinées par l'autorité royale qui en 1718 était représentée par le Conseil de Régence. Cette instance supérieure, après avoir examiné le rapport, rejeta le projet sans qu'on ait jamais su le véritable motif de ce refus. Ainsi, cette fusion des trois communautés que Monsieur Charon souhaitait tant ne se fit pas.(66)

C'est alors que se produisit un événement un peu spécial que l'on rencontre souvent dans la vie des saints. On se souvient que le Frère Barthélemy, en accord avec St Jean-Baptiste de la Salle, et l'assistant venu tout exprès à St-Yvon, avait désigné quatre frères pour la nouvelle mission du Canada. Quelque temps après avoir

---

65. Archives Nationales, Ministère de la Marine, Cl1 Cl5; Poutet, Yves. op. cit., 447.

66. Archives du Séminaire de Montréal, copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1248H, fo. 92; Registre des Assemblées des Consultants, T. 1, 738; Poutet, Yves. op. cit., 447, 448.

approuvé le départ des Frères pour le Canada, "Monsieur de la Salle revint sur son agrément. "Ah mon Dieu ! qu'allez-vous faire, dit-il au frère Assistant, vous allez entreprendre une chose qui vous jettera dans une infinité d'embarras et qui aura des suites fâcheuses." Et le biographe d'ajouter: "Les frais d'embarquement étaient déjà faits." Le saint homme répéta: "Qu'allez-vous faire?" et ne dit rien de plus. Cette double remontrance fit impression sur les Frères: ils ne s'engagèrent pas plus avant."(67)

Les pourparlers pour la fusion des trois communautés ayant été rompus, Monsieur de la Salle n'envisageait pas l'aventure canadienne avec beaucoup d'enthousiasme. L'un des premiers griefs était le manque de novices.(68) Une autre chose qui avait déplu à St Jean-Baptiste de la Salle et que Monsieur Blain nous souligne en ces termes:

"Le bon Monsieur Charon avoua que son dessein était de mettre les quatre frères séparément avec les curés de la campagne, pour y enseigner les enfants; c'est-à-dire qu'il voulait les dérober à l'Institut... Monsieur de la Salle n'a jamais voulu donner de ses disciples pour les écoles de campagne, parce qu'il aurait fallu les envoyer seuls et les abandonner à leur propre conduite."(69)

D'autres raisons ont aussi empêché la venue des Frères des Ecoles Chrétiennes au Canada. Les Sulpiciens avaient été

---

67. Blain, J.-B. op. cit., t. II, 153; Poutet, Yves. op. cit., 448, 449.

68. Félix-Paul, Frère. op. cit., 24.

69. Blain, J.-B. op. cit., t. II, 153, 154; Poutet, Yves. op. cit., 449.

tout spécialement fondés pour s'occuper de la formation des prêtres dans les séminaires; en conséquence ils refusaient le plus possible de diriger des oeuvres étrangères à leur vocation.

Les Sulpiciens ne voulaient pas abandonner l'école paroissiale qu'ils tenaient à Montréal. Cette école fournissait à l'église de la paroisse les enfants de choeur et les choristes qui rehaussaient de leur présence les cérémonies du culte.

Enfin, il faut bien le dire, les Sulpiciens redoutaient la concurrence des Frères des Ecoles Chrésiennes qui auraient pu détourner les élèves de l'école sulpicienne et les amener à fréquenter l'école dirigée par les religieux enseignants. (70)

Le 10 avril 1719, l'assistant du Supérieur Général des Sulpiciens à Paris écrit au Supérieur de Montréal:

"J'ai parlé ce matin à Monsieur Charon en sortant du Séminaire où nous l'avions fait dîner. Je ne crois pas que Monsieur Charon puisse nous obliger à lui abandonner nos écoles si nous ne le voulons pas, nonobstant les lettres patentes qu'il a obtenues pour établir un collège à l'hôpital et moins encore le soin des enfants de choeur etc." (71)

"Pour ce qui est de Monsieur Charon, nous avons cru qu'il était essentiel d'empêcher qu'il ne remit sa maison entre les mains de quelque communauté. Cela pourrait causer du tort au sein du Séminaire." (72)

---

70. Poutet, Yves. op. cit., 450.

71. Archives de St-Sulpice, ms 1248H, fo. 93, 94; Poutet, Yves. op. cit., 451.

72. Lettre du 12 avril 1719, Archives de St-Sulpice, ms 1248H, fo. 94, Monsieur de St-Aubin futur supérieur général à Monsieur de Belmont; Poutet, Yves. op. cit., 451.

Si l'on en croit le Père Le Jeune, François Charon aurait tenté, au cours de ses transactions avec les Frères des Ecoles Chrétiennes, d'établir une école normale à La Rochelle dont il aurait confié la direction aux disciples de St Jean-Baptiste de la Salle. En réalité, il quittera la France sans avoir réussi.(73)

La conséquence immédiate de tous ces échecs fut, pour Monsieur Charon, une prolongation de son séjour en France jusqu'en 1719.

Il lui fallait absolument trouver des maîtres d'école. Les Sulpiciens promirent de l'aider. Malgré tout ce que ces derniers lui avaient laissé entrevoir, le recrutement s'avéra difficile.

"Je n'ai pas trouvé de maîtres à Angers. Je suis obligé d'en prendre à Bordeaux, ceux d'Angers ayant manqué. J'espère en avoir huit en tout et autant d'artisans!"(74)

Ici s'arrête l'histoire des relations de François Charon avec les Sulpiciens et St Jean-Baptiste de la Salle: l'année 1719 verra, en effet, le double décès du fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes(7 avril) et de François Charon.

Nous retrouvons Monsieur Charon à La Rochelle au commencement de juin 1719. Il attend pour s'embarquer pour le Canada, sans doute très épuisé par toutes ses démarches qu'il avait entreprises dans le but de trouver des maîtres pour l'éducation des garçons de

---

73. Le Jeune, L. Père. Dictionnaire Général du Canada, Université d'Ottawa, 1931, t. 1, 668.

74. Archives de St-Sulpice, ms 1248H, fo. 94; Poutet, Yves. op. cit., 453.

Montréal. Il écrit le 4 juin: "On nous fait espérer de partir dans ce mois. Le vaisseau est en rade et chargé."(75)

Le Conseil de Marine avait accordé à François Charon de passer en Canada avec huit maîtres d'école et "neuf ouvriers manufacturiers" sur "la flûte de Chameau."(76)

C'est donc fin juin, commencement de juillet, au tout début de la traversée, que François Charon tomba malade. Il mourut sur le bateau et sa dépouille mortelle fut jetée à la mer.(77)

Ainsi mourut à l'âge de soixante-cinq ans ce bon Monsieur Charon "qui avait abandonné aux pauvres de l'Hôpital Général toutes les sommes d'argent qu'il avait personnellement payées pour la construction de l'hôpital, dont la chapelle seule avait coûté quarante-neuf mille quatre cent quatorze livres. Il fut le fondateur de l'unique communauté d'hommes jamais fondée au Canada."(78)

Il fut l'une des gloires de Eglise canadienne au temps de la Nouvelle-France. Sa charité pour les pauvres et son zèle pour l'éducation des jeunes furent admirables. Monseigneur de St-Val-

---

75. Séminaire de Montréal, copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1248, fo. 94V; Poutet, Yves. op. cit., 454.

76. Archives Nationales, Ministère de la Marine, C<sup>11</sup> C<sup>15</sup>; Poutet, Yves. op. cit., 452, 453.

77. Maurault, Oliver. op. cit., MSRC, mai 1939, vol. XXXIII, 6; Poutet Yves. op. cit., 454.

78. Dictionnaire Biographique du Canada, vol. 11., 141.

lier, déplorant sa perte, écrit: "ce qui nous console tous, c'est que sa mort a été aussi sainte que sa vie."(79)

---

79. Dictionnaire biographique Du Canada, op. cit., vol. 11, 141.

## II

### LOUIS TURC DIT FRERE CHRETIEN DES FRERES CHARON

---

La mort subite de François Charon apporta, sans doute, des difficultés aux Frères Hospitaliers qui, néanmoins, se mirent résolument à l'oeuvre. Les projets du fondateur furent repris par son successeur, Le Turc dit Frère Chrétien. Pendant que Monsieur Charon faisait des démarches en France pour obtenir des maîtres et des directeurs spirituels pour sa petite congrégation, le Frère Chrétien, son futur remplaçant qui venait d'entrer dans la société et qui jouissait de la confiance de Monsieur Charon, bien qu'il n'eût pas encore prononcé de vœux, crut bon, après la mort du fondateur, d'investir des sommes assez considérables dans la culture des domaines qui appartenaient à l'hôpital, dans des manufactures, dans des négoce qui devraient lui apporter l'argent nécessaire pour l'établissement des maîtres d'école qui viendront se joindre à la communauté, une fois celle-ci bien installée.(1)

Le 19 septembre 1719, Louis Turc est élu supérieur de la communauté des Frères Hospitaliers de la Croix et de St-Joseph. Cette élection est approuvée par l'évêque qui a entendu dire beaucoup

---

1. Poutet, Yves. op. cit., 455.

de bien du Frère Chrétien,(2) qui fait ratifier son élection par Sa Majesté le Roi et essaie d'entrer dans les bonnes grâces de St-Sulpice.

(3)

En 1720, à la demande du Frère Chrétien, le Séminaire de Montréal fournit un aumônier à l'hôpital. En retour, les Frères Charon nomment un maître pour "soulager les Sulpiciens employés à l'école."(4)

Des sources de difficultés existent cependant au sein de la communauté des Frères Charon qui ont maintenant six maîtres qui font les petites écoles.(5)

Les maîtres recrutés à la hâte en 1719 par Monsieur Charon n'ont pas eu de formation et manquent bien sûr d'esprit religieux, n'ayant pas fait de noviciat. Disons aussi qu'ils vivent seuls et éloignés les uns des autres, ce qui ne favorise guère ce qu'on appelait, à juste titre, "l'esprit de communauté"; ce à quoi s'opposait St Jean-Baptiste de la Salle qui exigeait que ses religieux fussent au moins trois dans les maisons où il acceptait d'envoyer ses frères enseignants.

---

2. Archives de Paris, vol. VII, 665, Lettres de l'évêque de Québec, 26 oct. 1719 et 7 oct. 1720; Gosselin, A. op. cit., 99.

3. Archives Nationales, Ministère de la Marine, C11A39, 425; Archives de St-Sulpice, ms 1257, fo. 123; Poutet, Yves. op. cit., 455.

4. Archives du Séminaire de Montréal, ms 1248H, fo. 95; Poutet, Yves. op. cit., 456.

5. Rapport du Gouverneur Vaudreuil et de l'Intendant Bégon; Archives de Paris, vol. 11, 728, 26 oct. 1720; Gosselin, A. op. cit., 100.

Louis Turc réalise que son équipe manque de cohésion et à l'instar de son fondateur et de Marguerite Bourgeoys, il décide d'aller recruter en France des sujets qu'il confiera ensuite à une congrégation capable de former des religieux éducateurs.

Avant de s'embarquer pour l'Europe - il semble que ce soit la manière de procéder du temps - (6), le frère Chrétien se fait donner le 22 septembre 1721 une procuration par devant Raimbault, notaire à Montréal, qui lui donne les pouvoirs voulus et lui permet d'agir au nom de la communauté. Cette procuration, signée par tous les membres de sa Congrégation, nous fait connaître les écoles que les Frères dirigeaient en 1721, et nous permet de juger de l'exacte importance de l'oeuvre scolaire entreprise par la petite société des Frères Hospitaliers. La procuration est donc signée par:

Frère Demoire, André, assistant et maître d'école à l'hôpital,  
 Frère Turpin, Alexandre, premier économiste,  
 Frère Hodiesne, Gervais, deuxième économiste,  
 Frère Delorme, Joseph, dépensier,  
 Frère Pillard, Louis, maître d'école à la mission de Boucherville,  
 Frère Simonet de la Croix, François, maître d'école à la mission  
 de Longueuil  
 Frère Héreau, Louis, manufacturier,  
 Frère Jeantôt, Jean, maître d'école à la mission de Point-aux-  
 Trembles,  
 Frère Datte, Nicolas, maître d'école à la mission de Batiscan,  
 Frère Girardièrre ou La Girardièrre, Antoine, maître d'école aux  
 Trois-Rivières.(?)

---

6. Charon, François. 2 nov. 1708.

7. Minutes de Raimbault, notaire de Montréal, 22 sept. 1721, copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1.244, fo. 241; Poutet, Yves. op. cit., 457; Gosselin, A. op. cit., 100.

En tout six enseignants plus un manufacturier chargé de ce qu'on pourrait appeler le centre d'apprentissage de l'hôpital forment l'ensemble des personnes ayant la responsabilité de l'enseignement chez les Frères Charon.

Au moment même où le frère Chrétien s'embarque pour l'Europe, à l'automne de 1721, ainsi que nous le mentionnons un peu plus haut dans ce chapitre, Monsieur de Ramezay, gouverneur de Montréal, faisait parvenir, le 4 octobre 1721, au Conseil de la Marine, un rapport peu flatteur pour les Frères Hospitaliers.

"Je crois être obligé de vous informer que les Frères Charon ne remplissent aucunement leurs devoirs ni pour l'instruction des enfants, ni pour soigner les onze vieillards qui sont dans l'hôpital..."

"Ils n'instruisent pas non plus les enfants n'ayant pas de sujets capables pour cela. Ils sont néanmoins sept frères dans cette communauté dont il n'y en a que deux des anciens dont l'un est en mission à la Pointe-aux-Trembles, les autres ne font rien que de consommer le bien des pauvres."

Après avoir affirmé que ces professeurs sont sans science, sans moeurs et sans discipline, le gouverneur ajoute:

"Il y en a trois de ceux que Monsieur Charon avait amenés qui ont quitté cette communauté. Ceux qui restent ne valent guère mieux. Il n'y en a que deux de ces nouveaux-venus qui sont actuellement dans les paroisses sans avoir part aux mille écus que le Conseil leur fait accorder par Sa Majesté..."(8)

Ce rapport pour le moins exagéré ne correspond pas du tout à celui rédigé par le Gouverneur Vaudreuil et l'intendant Bégon qui quatre jours après Monsieur de Ramezay écrivaient le 8 octobre 1721:

---

8. Archives de Paris, vol. VII, 793; Gosselin, A. op. cit., 100, 101.

"Nous continuerons de tenir la main (surveiller) à ce que le nombre des maîtres d'école que la communauté de l'Hôpital Général doit entretenir soit toujours au complet."(9)

Rien dans le rapport du Gouverneur qui laisse croire que les Frères ne tiennent pas leurs classes et ne font pas leur devoir. Vaudreuil et Bégon ne formulent aucun reproche pour ce qui a trait à la tenue des classes. On sait cependant qu'ils ne partageaient pas les vues de la Cour sur l'opportunité d'octroyer une somme annuelle de trois mille livres aux Frères Charon pour la formation de maîtres d'école pour la campagne.(10)

Dans leur rapport de 1721, concernant les Frères Charon, le Gouverneur et l'Intendant font cependant une remarque au Conseil et à la Cour. Ils attirent l'attention des deux gouvernements sur le fait que les maîtres d'école qui sont dans les paroisses sont à la charge des habitants pour leur entretien et leur subsistance parce que disent-ils, "le frère Turc (frère Chrétien), supérieur de l'hôpital, ne croit pas devoir les entretenir sur les trois mille livres accordées pour ces maîtres d'école, disant en avoir besoin pour ceux qui restent dans l'hôpital, qu'il serait nécessaire que cette somme fut employée en deux articles sur l'état des charges, dont mille cinq cents livres pour les dépenses de l'hôpital et pareille somme pour l'entretien des six maîtres d'école dans les paroisses à raison, pour chacun, de deux cent cinquante livres qui leur seraient payées sur leurs quit-

---

9. Archives de Paris, vol VII, 825; Gosselin, A. op. cit., 102.

10. Rapport défavorable du Gouverneur et de l'Intendant, 3 oct. 1718, Archives de Paris, VII, 557; Gosselin, A. op. cit., 98.

tances et les certificats des curés des paroisses où ils auraient servi. C'est ce qu'on peut demander au frère Turc, puisque sur l'état des charges, ces trois mille livres sont employées pour l'entretien de six maîtres d'école.

On est loin des remarques désobligeantes du Gouverneur de Montréal à l'endroit des Frères Hospitaliers. Avec les années, l'opinion du Gouverneur sur les Frères Charon avait bien évolué. Il est vrai qu'il y avait de cela quelques années, mais c'est le même Gouverneur de Montréal (Monsieur de Ramezay ne semble pas avoir eu un caractère bien aimable: "Ce fat et haineux personnage.")(11), qui écrivait au Ministre, le 12 novembre 1707:

"L'Hôpital du Sieur Charon à Montréal rend bien des services dans mon gouvernement par l'hospitalité qu'il rend aux habitants et aux vieux soldats invalides usés au service du Roi. Outre cela, il y enseigne la jeunesse et même j'y envoie deux de mes enfants pour y apprendre la navigation et les fortifications, et il se dispose à envoyer des maîtres d'école dans les paroisses de la campagne ce qui fera un grand bien à tout le Canada et pour l'exécution, il aurait besoin de quelques secours, cette maison n'étant pas assez bien fondée pour soutenir cette dépense."(12)

Quoiqu'il en soit, la Cour, tenant compte des rapports qui lui ont été soumis, ordonne qu'à l'avenir la somme de trois mille livres soit employée annuellement pour l'entretien de huit maîtres d'école, à raison de trois cent soixante-quinze livres chacun, six de ces maîtres devant servir dans les paroisses de campagne et deux qui

---

11. Rochemonteix, T. Jésuite. Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe s., vol. 1, 11; Gosselin, A. op. cit., 103.

12. Correspondance générale, copie à l'Archevêché de Québec: Gosselin, A. ibid.

enseigneront à l'hôpital des Frères Hospitaliers.

Un second arrêt stipule que les huit maîtres d'école devront faire la classe gratuitement sans rien exiger des parents.

(13)

Enfin, comme pour bien montrer qu'on a pris le rapport de Monsieur de Ramezay en considération, le Roi exige qu'à l'avenir le Supérieur de la communauté produise annuellement un certificat de bonne conduite pour chacun de ses associés qui aura servi dans les paroisses de campagne ou enseigné à l'hôpital. Ce certificat devait être signé par le curé de la paroisse et approuvé par l'évêque ou son grand vicaire.

"Sa Majesté... ordonne qu'à compter du premier jour de janvier de la présente année (1722), et à l'avenir, ladite somme de trois mille livres sera employée annuellement... pour l'entretien de huit maîtres d'école à raison de trois cent soixante-quinze livres par an dont six serviront dans les paroisses de la campagne du diocèse de Québec et deux dans l'hôpital desdits frères à enseigner à lire et écrire aux jeunes gens."(14)

"Le Supérieur dudit hôpital sera tenu de remettre tous les ans au Commis du fermier dudit domaine (d'occident) à Québec des certificats des Curez des paroisses où les huit maîtres d'école auront servi, visez du Seigneur Evêque de Québec, ou de son grand vicaire avec la quittance, et au cas que le nombre desdits huit maîtres d'école ne se trouve point entièrement rempli, veut sa Majesté que par le fermier dudit domaine, il soit déduit sur la somme de trois mille livres celle de trois cent soixante-quinze livres pour chacun des maîtres d'école dont ledit Supérieur n'aura point

---

13. Edits et Ordonnances, t. 1, 465, 466; Gosselin, A. op. cit., 104.

14. Archives Nationales, Colonies, 245, 1722, 860 et suivantes; Poutet, Yves. op. cit., 457; Gosselin, A. op. cit., 103, 104.

rapporté les certificats... Permet audit Supérieur Sa Majesté de faire pour et au nom dudit hôpital telle convention qu'il avisera bon estre avec lesdits maîtres d'école et veut que ce qu'ils recevront de moins des trois cent soixante-quinze livres tourne au profit dudit hôpital."(15)

Yves Poutet fait remarquer que c'est "bien l'enseignement, plus que l'hospitalisation, qui est encouragé par le Roi."  
(16)

Le 17 octobre 1722, Vaudreuil et Bégon accusent réception des ordonnances royales et assurent la Cour qu'ils tiendront la main à leur exécution (expression voulant dire qu'ils veilleront à leur exécution).(17)

On a vu au commencement du présent chapitre que le frère Chrétien, muni d'une procuration signée par tous les membres de la communauté, était parti pour la France à l'automne de 1721 dans le but de recruter de nouveaux associés. Il a trouvé "une recrue de jeunes gens généreux et de bonne volonté, prêts à passer les mers et à aller sur ses traces tenir des écoles charitables."(18)

Le frère Chrétien aurait voulu loger ses futurs maîtres chez les Sulpiciens pour permettre à ceux-ci de les préparer

---

15. Archives Nationales, Colonies, *ibid.*; Poutet, Yves. *ibid.*; Gosselin, A. *op. cit.*, 104.

16. Poutet, Yves. *op. cit.*, fin de la note 2, 457.

17. Archives de Paris, vol. VIII, 958; Gosselin, A. *ibid.*

18. Blain, J.-B. Abrégé de la vie de quelques frères de l'Institut des Ecoles Chrétiennes morts en odeur de sainteté (relié avec le t. II de la vie de Monsieur Jean-Baptiste de la Salle, Rouen 1733, 115); Poutet, Yves. *op. cit.*, 457.

à leur mission; comme au temps du frère Charon, les Sulpiciens refusent toujours alléguant que tel n'est pas le but de leur communauté. On sait par ailleurs qu'ils craignent, en acceptant de former des futurs maîtres, de se voir enlever l'école comme on l'a vu précédemment.

Cet échec du frère Turc ne nuit en rien aux bonnes relations qui existent entre le Supérieur des Frères Hospitaliers et les Messieurs de St-Sulpice puisque, pendant tout son séjour à Paris, il est "logé et nourri gratis à la table du grand séminaire." (19) Cette politique neut "faire un bon effet pour maintenir la paix et l'union."(20)

Ne pouvant trouver l'assistance nécessaire à St-Sulpice, le frère Chrétien qui a recruté une dizaine de sujets, se tourne à nouveau, à l'instar de son fondateur, (François Charon), vers les disciples de Monsieur de la Salle. "Dans le dessein d'affermir ses nouveaux maîtres en leur résolution de le suivre en Canada et pendant qu'il allait solliciter la protection des puissants", (il réussit) à "placer ses jeunes recrues chez les Frères des Ecoles Chrétiennes à Paris (pendant) quelque temps afin de leur donner le moyen de faire l'apprentissage de l'emploi auquel il les destine. Mais l'un des jeunes gens est si touché des exemples de vertu qu'il voit chez les Frères

---

19. Lettre de Magnien à de Chaumaux, 26 mai 1722, Archives du Séminaire de Montréal, Archives du Séminaire de St-Sulpice, ms 1248H, fo. 100; Poutet, Yves. op. cit., 458.

20. Lettre de Magnien à de Chaumaux, 26 mai 1722, ibid.

qu'il demande une place parmi eux, et entre au noviciat de St-Yvon."

(21)

Le frère Louis Turc voudrait bien, lui aussi, en arriver à une véritable union entre les Frères des Ecoles Chrétiennes et les Frères Hospitaliers de Montréal. Pour arriver à son but, il fréquente des milieux influents et recherche l'appui de personnalités bien en cour. Il a retrouvé Monsieur Raudot, ancien Intendant de la Nouvelle-France, bien vu à Versailles et qui, on s'en souvient, s'était montré si sympathique à l'endroit des Frères Charon alors qu'il était en Canada. Monsieur Raudot comprend, peut-être mieux que tout autre, combien cette union serait profitable aux Frères Charon et à la jeunesse du Canada. On lui assure en haut lieu que la fusion des deux communautés est favorablement accueillie et qu'elle sera acceptée dès que les Frères des Ecoles Chrétiennes auront obtenu des lettres patentes.

"Leur établissement est appuyé fortement par Monsieur Raudot. Il est même goûté à la Cour; et effectivement peut-être fort utile au Canada s'il est bien conduit. On lui a fait espérer de l'unir à la communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes de feu Monsieur de la Salle, d'abord que cette communauté de La Salle aura obtenu les lettres patentes confirmatives de son établissement qu'on lui promet de lui faire accorder."(22)

---

21. Blain, J.-B. Abrégé de la vie de quelques Frères, 115, 116; Bulletin des Ecoles Chrétiennes, première année, nov. 1907, Les origines des Ecoles Chrétiennes dans l'Amérique du Nord; Dépêches de Messieurs de Vaudreuil et Bégon, Archives Nationales, Ministère de la Marine; Faillon, E. M. Vie de Mme d'Youville, 27; Poutet, Yves. op. cit. 459.

22. Lettre de Monsieur Magnien à Monsieur de Belmont, supérieur de Montréal, 27 mai 1722, conservée aux Archives du séminaire de Montréal; Poutet, Yves. op. cit., 460.

Ces lettres patentes, jugées si nécessaires, que les Frères des Ecoles Chrétiennes espéraient bien avant 1722, ne seront accordées qu'en 1724.

Le frère Chrétien et Monsieur Raudot savent bien que cette union des deux communautés

- enlèverait des préoccupations financières aux Hospitaliers de Montréal;
- permettrait et faciliterait leur recrutement en France;
- assurerait la formation des jeunes maîtres d'école.

En attendant que le temps fasse son oeuvre, le frère Chrétien quitte Paris le 27 mai 1722 pour le Canada.(23)

Il emmène les jeunes gens de bonne volonté qu'il a recrutés et qui ont reçu chez les Frères des Ecoles Chrétiennes quelques notions de pédagogie pratique. On peut supposer que pendant leur séjour chez les disciples de Monsieur de la Salle, les futurs maîtres d'école avaient pris connaissance du livre initiateur et génial du fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes: "Conduite des Ecoles Chrétiennes" qui venait d'être imprimé et qui est comme le testament pédagogique du saint fondateur.(24)

Louis Turc revient donc en compagnie de huit nouveaux associés.(25)

---

23. Archives du séminaire de Montréal, Lettre de Monsieur de Magnien à Monsieur de Belmont; Poutet, Yves. op. cit., 461.

24. De La Salle, J.-B. Conduite des Ecoles Chrétiennes, 1720; Anselme, Frère. Procure Générale, Paris, 335 p., 1951.

25. Poutet, Yves. op. cit., 461; Maurault, Olivier. *ibid.*

Un garçon cordonnier les avait précédés en s'embarquant, en avril 1722, à Nantes.(26)

Une fois revenu à Montréal (probablement en août 1722), le frère Chrétien, encouragé par les résultats obtenus en France et par le nombre de ses nouvelles recrues, s'occupe activement à restaurer la vie religieuse de sa compagnie.

Avec la permission de la Cour, l'évêque de Québec, Monseigneur de St-Vallier, autorise les frères Charon à porter à nouveau le costume religieux et à prononcer des voeux et à former une communauté de religieux laïques. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. (On se souvient que Louis XIV ainsi que le duc d'Orléans, prince régent du royaume, avaient défendu aux Frères Charon de porter le costume religieux et de prononcer des voeux. "Cela semble, dit Benjamin Sulte, avoir contribué à diminuer leur prestige dans le peuple, et à les empêcher de se perpétuer comme organisation.")

A l'automne de 1722, soit le 2 octobre, Monsieur de la Colombière, vicaire-général du diocèse, reçoit à la profession les Frères Louis Turc dit Chrétien, Biélard, Demoyre, Hérault et Gervais Hodiesne qui font les voeux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, d'hospitalité envers les pauvres et en plus celui d'instruire la jeunesse.

---

26. Archives du Séminaire de Montréal, lettre de Magnien à de Chaumaux, 9 avril 1722; Poutet, Yves. op. cit., 461.

Deuxième voyage du Frère Chrétien  
en France.

Malgré les résultats obtenus, le frère Chrétien ne considère pas encore sa congrégation comme étant assez solidement établie. Il croit sans doute que des enseignants plus nombreux seraient indispensables. Un manque d'artisans à ses manufactures et de personnel hospitalier nuit au bon fonctionnement des différents services de l'hôpital général. Le frère Chrétien entreprend trop; il court trop de lièvres à la fois, ce sera pour son oeuvre une cause de ruine.

Maintenant que sa communauté a reçu à nouveau l'approbation royale et qu'elle est autorisée et reconnue par l'Eglise, le frère Chrétien se fait signer une seconde fois par les membres de la Congrégation une procuration qui lui permettra d'agir commercialement au nom de sa communauté. La liste des signataires révèle l'existence de douze écoles.(27)

On est toujours à l'automne de 1722. Le frère Chrétien arrive d'Europe mais voyant plus que jamais la possibilité de jumeler sa communauté avec celle de St Jean-Baptiste de la Salle retourne immédiatement en France. En décembre, les Sulpiciens de Paris apprennent que le Supérieur des Frères Hospitaliers est de retour à Paris. Les Sulpiciens s'attendent à recevoir la visite du frère Chrétien qui voudra sans doute loger gratuitement au Séminaire comme il l'a

---

27. Minutes Raimbault, notaire à Montréal, 3 oct. 1722; Archives de St-Sulpice, ms 1254, 118; Poutet, Yves. op. cit., 463.

fait l'année précédente. Monsieur Leschassier écrit alors à Monsieur de Belmont, supérieur de Montréal, que, cette fois, les Sulpiciens ne pourront pas loger le frère Chrétien, les places du Séminaire étant toutes prises.(28)

A nouveau, le frère Chrétien se livre à un recrutement intense. En effet, au printemps de 1723, le Conseil de la Marine donne passage, sur les vaisseaux du Roi, à douze recrues, tant pour le service de l'hôpital que pour l'enseignement dans les écoles.(29)

Le gouverneur et l'intendant ajoutent: "Ils ont tous été remis par les capitaines à celui à qui le frère Chrétien les a adressés". (en marge est écrit le mot "bon")(30) Ce dernier rapport du gouverneur nous fait savoir que le frère Chrétien n'accompagnait pas ses recrues. En effet, une fois le recrutement terminé, il se met à la tâche; il travaille à la réalisation du projet auquel François Charon a consacré beaucoup de temps et d'énergie, à savoir: l'établissement d'une école normale à Laroche(31) d'où l'on pourrait tirer des maîtres pour le Canada.

La requête présentée au Roi par le Frère Charon

28. Archives de St-Sulpice, Registre des Assemblées des Consulteurs, T. 1, 830, lettre du 13 déc. 1722; Poutet, Yves. op. cit., 463.

29. Lettre de Vaudreuil et Bégon, 14 oct. 1723; Gosselin, A. op. cit. 104, note 4.

30. Archives de Paris, vol. Vlll, 1066; Gosselin, A. op. cit., 104, 105.

31. Poutet, Yves. op. cit., 465 et notes, même page; Gosselin, A. op. cit., 105.

à ce sujet est si importante pour notre travail qu'on nous permettra d'en citer les passages les plus importants:

"...afin de multiplier les maîtres d'école et les mettre en état d'instruire les jeunes garçons de la campagne dans notre sainte religion, les détourner de se joindre aux sauvages, les policer et les rendre plus propres au service de la colonie, ... le suppliant étant pleinement instruit que les bonnes vues que Sa Majesté se propose par ses lettres patentes n'auront jamais leur exécution que les maîtres d'école du Canada n'aient un établissement en France où les personnes qu'on y trouve pour cette bonne oeuvre puissent s'affermir pendant une espèce de noviciat (on dirait aujourd'hui: une école normale) dans leur vocation et se former à l'instruction des jeunes enfants et sachant que ceux qu'on fait en Canada sans cette épreuve avec des frais considérables pour les voyages et les embarquements, se trouvent souvent peu propres lorsqu'ils se trouvent sur les lieux, à instruire la jeunesse et abandonnent quelquefois avec scandale leur premier dessein...

"Le suppliant offre de donner une maison valant neuf mille livres et une somme de huit mille livres qui, joint à ce que pourrait encore donner la maison-de-ville de La Rochelle, comme elle donnait autrefois pour les écoles de charité pour les garçons, suffiraient pour établir une communauté des Frères d'école du Canada à La Rochelle où ils seraient portés à s'embarquer dans le besoin, où ils feraient leur noviciat (école normale) instruisant à La Rochelle les pauvres enfants des nouveaux convertis dans les principes de la religion catholique et pourraient apprendre les premiers éléments de la grammaire aux enfants que les parents destinent à étudier au collège de la ville."(32)

Tel était le projet du Frère Charon. Le frère Chrétien, après la mort du fondateur, le reprenait à son compte. "Cette idée, nous dit A. Gosselin, n'était pas si mauvaise et plusieurs bonnes raisons militaient en sa faveur."(33)

Dans sa requête, Frère Charon ne nous disait pas

---

32. Archives de Paris, 3e série, vol. VII, 545; Gosselin, A. op. cit. 106, 107;

33. Gosselin, A. op. cit., 107.

quelle communauté il souhaitait voir diriger cette école normale. Nous savons très bien qu'il s'agissait des Frères des Ecoles Chrétiennes. Il les voyait à la tête de cette école en vue d'éprouver la vocation des maîtres destinés au Canada.

On semble être allé assez loin dans ces pourparlers, puisque le Ministre de la Marine écrit à l'évêque de Québec, le 3 juin 1724:

"Le séjour du frère Chrétien en France a été très avantageux à cet hôpital. Il passe cette année au Canada, mais il écrit qu'il sera obligé de revenir... pour achever de terminer tout ce qui regarde la maison de La Rochelle, de l'établissement de laquelle il vous rendra compte."(34)

En même temps qu'il intéressait les autorités civiles à son projet, le frère Chrétien faisait part à l'évêque de La Rochelle, Mgr Champflour, de son idée de fonder une école normale dans sa ville épiscopale.

L'évêque de La Rochelle se montra très intéressé au projet de fondation d'une école normale dans son diocèse; il savait que ses paroisses seraient les premières à en bénéficier. Il légua donc une maison aux "Frères des Ecoles Chrétiennes établis au Canada pour faciliter la fondation d'un établissement scolaire dans sa ville épiscopale."(35)

---

34. Archives Nationales, Ministère de la Marine, Dépêches 1724; Archives de l'Hôpital de Montréal, F. C. 50, copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1257, fo. 134; Poutet, Yves. ibid.

35. Tisserant, E. Cardinal. Louis-Marie de Montfort, les Ecoles de Charité et les Origines des Frères de St-Gabriel, 226; Poutet, Yves. ibid.

A la fin de juillet ou au début d'août 1724, le frère Chrétien qu'on aurait pu surnommer le Supérieur itinérant, revient à Montréal avec cette fois encore un renfort de six enseignants.(36)

En l'espace de deux ans, grâce au travail accompli par son prédécesseur, le frère Chrétien a quand même réalisé une besogne assez considérable et recruté une vingtaine de sujets pour l'hôpital et les petites écoles de Montréal et des paroisses environnantes.

Tout à coup, alors que les choses semblaient s'orienter vers un heureux dénouement, on apprend, à l'automne de 1724, donc quelque temps à peine après son arrivée d'Europe, que le frère Chrétien était parti pour les Antilles, plus précisément à St-Domingue pour "y faire plusieurs établissements de pêche,"(37) apparemment avec l'approbation des administrateurs de la Nouvelle-France.

"Le frère Turc après jugement de son procès, nous a demandé la permission de passer à St-Domingue où il espère se faire des ressources... Les créanciers ne se sont point opposés à son passage et nous le lui avons accordé."(38)

Le religieux a sans doute pris peur à la vue des dettes qu'il avait accumulées et il crut pouvoir les régler en s'occupant de commerce.(39)

---

36. Archives Nationales, Dépêches de 1724, copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1257, fo. 135; Poutet, Yves. *ibid.*

37. 38. Lettre de Monsieur de Beauharnois et de Monsieur Hocquart, Ministère de la Marine, C11 A39, Dépêches de 1725, copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1269, fo. 160; Poutet, Yves. *op. cit.*, 466.

39. Maurault, Olivier. MSRC, section 1, série 111, mais 1939, vol. XXX111.

Disons que c'est pour le moins un dénouement inattendu et une manière bien originale de régler un problème.

Il faut admettre que les solutions au problème n'étaient pas faciles à trouver. Dès son retour en terre canadienne, le frère Chrétien voulut faire approuver son projet d'école normale à La Rochelle par les membres de sa communauté. On peut supposer que pressé de toutes parts par les créanciers de l'hôpital, il dut quitter Montréal plus tôt qu'il ne l'aurait voulu. De toute façon, lors de la réunion des Frères Hospitaliers, le 22 octobre 1724, pour l'approbation du projet de fondation à La Rochelle, le texte des archives dit bien que le frère Chrétien, supérieur, était absent, probablement en route pour St-Domingue.

Texte d'approbation par les Frères Hospitaliers  
du projet d'établissement d'une école  
normale à La Rochelle, France.

22 octobre 1724.

Consentement donné par les Frères Hospitaliers à  
l'établissement de leur communauté à La Rochelle.

Furent présents, frère André Dumoire (Demoire), assistant et premier conseiller des frères de l'hôpital général de cette ville et les frères Alexandre Turpin, économiste, Antoine Lagirardière, maître d'école, Louis Pillard, bibliothécaire, Jérôme Héraud, manufacturier, Gervais Hodienne, (Hosdiesne), hospitalier, Joseph Delerin, (Delerm), François Simonet, hospitalier et maître d'école, Guy de Gournay (il signe Guigournay), maître d'école, Laurent Bruno dit de Simiol

(Simiot), maître d'école, Benoit de Chavanne et François Niquet, tous assemblés en une salle dudit hôpital et ainsi représentant la communauté desdits frères dudit hôpital général, en l'absence du frère Louis Turc Chrétien, leur supérieur, et des autres frères qui sont actuellement en mission dans les paroisses de cette colonie...

Lesquels dits comparants, audit nom et encore en la présence et assistés de Messire Nicolas Boucher, prêtre de l'Eglise Cathédrale de Québec, directeur spirituel de cet hôpital ont dit que sur ce qui leur a été présenté que Mgr l'évêque de La Rochelle voulait établir dans sa ville épiscopale des écoles pour apprendre à lire et écrire à la jeunesse ainsi que lesdits frères le font en cette colonie et que Sa Grandeur avait jeté la vue sur leur dite communauté pour cet établissement, si elle voulait l'accepter.

Ils en ont mûrement conféré dans les précédentes assemblées qu'ils ont faites à ce sujet; et que ne croyant pas perdre une si belle occasion de contribuer à l'éducation de la jeunesse de La Rochelle et de perfectionner en même temps, l'établissement que lesdits frères ont en cette ville.

Reconnaissant les grands biens qui reviendraient de cet établissement, ils ont tous d'une voix consenti et ont en conséquence déclaré par ces présentes qu'ils consentent et approuvent que l'union s'en fasse et que les lettres patentes qu'ils ont obtenues de Sa Majesté s'étendent audit Etablissement de La Rochelle, comme à un membre dépendant de leur maison de Montréal, donnant tout pouvoir pour obtenir cette grâce de Sa Majesté au porteur...etc.

Fait en une salle dudit hôpital général, à Mont-

réal, le 22 octobre 1724. Suivent les signatures.(40) Il s'y trouve les erreurs des noms suivants: Dumoire pour Demoire, Hodiennne pour Hosdiesne, Delerin pour Delern, Simiol pour Simiot.

Pour revenir au départ précipité du frère Chrétien pour les Antilles, on peut raisonnablement croire que ce sont les dettes considérables engendrées par le commerce et les manufactures qu'on avait voulu développer trop rapidement, dans le but, bon en soi, de permettre à l'hôpital de subvenir à ses propres besoins.

Quand on parcourt les archives ayant trait aux Frères Charon, on réalise vite que la communauté faisait des dépenses qui dépassaient ses moyens. Elle fut, à plusieurs reprises, obligée d'aller en procès avec ses propres employés. (Exemple: les sieurs François Darles et André Souste, ouvriers fabricants de bas de soie et laine dans la manufacture établie audit hôpital, au sujet de la nourriture ou pension desdits sieurs Darles et Souste, 13 décembre 1719 et 21 mars 1720)(41)

Il faut dire aussi que la formation religieuse et intellectuelle de ces religieux hospitaliers, surtout chez les enseignants, devaient laisser grandement à désirer. Les démarches entreprises par les supérieurs Charon et Chrétien auprès des Sulpiciens et

---

40. Archives Bibliothèque St-Sulpice de Montréal; Collection Faillon; Massicotte, E.-Z. RAPQ 1923, 1924, 163, 201.

41. RAPQ 1923, 1924, 163-201; Massicotte, E.-Z. Inventaire des documents et des imprimés concernant la Communauté des Frères Charon et l'hôpital Général de Montréal sous le Régime français.

des Frères des Ecoles Chrétiennes font voir qu'ils étaient vraiment conscients de cette carence et qu'ils avaient le désir sincère de mettre au point la formation de leurs sujets.

La trop grande diversité de leurs entreprises et le trop grand éparpillement de leurs activités: hôpital, hospice, écoles, manufactures, brasserie, moulin, mise en valeur des terres, investissements et administration financière de tous ces départements qui auraient, chacun, exigé un administrateur compétent. On sait que les Frères Charon et Chrétien ont passé la majeure partie de leur temps en Europe, dans le but de faire du recrutement ou de nouer des relations avec les Sulpiciens et les Frères des Ecoles Chrétiennes. On ne peut être, à la fois, en Europe et s'occuper activement de la bonne marche d'un hôpital, de la formation des maîtres, de la bonne éducation des élèves et du fonctionnement efficace de manufactures en Amérique.

Il est permis aussi de se poser des questions sur la qualité des recrues que François Charon et le frère Chrétien emmenèrent ou firent venir de France. Ces recrues, recommandées par des prêtres ou par les Sulpiciens étaient, sans doute, de braves personnes. Jusqu'à quel point avaient-elles la compétence pour accomplir les tâches qu'on se proposait de leur confier? Juste un petit point qui nous laisse songeur. Dans le procès-verbal de l'assemblée pour l'approbation du projet d'établissement d'une école normale à La Rochelle, celui qui a rédigé le rapport, un membre de la communauté sûrement, fait des fautes d'orthographe en communiquant les noms des religieux qui ont assisté à l'assemblée. Les membres de la communauté étant peu nombreux, on a de la peine à s'imaginer qu'on puisse ne pas savoir écrire

les noms de ceux avec qui l'on vit tous les jours. Il serait curieux également de voir l'original du procès-verbal de l'assemblée pour juger de la qualité de l'orthographe du texte.

Autre motif qui a pu également nuire au bon fonctionnement de la petite communauté religieuse: l'isolement dans lequel vivaient les religieux envoyés dans les missions de campagne. On a vu au chapitre précédent que Saint Jean-Baptiste de la Salle n'envoyait jamais moins de trois frères en mission, on sait que l'isolement est à déconseiller surtout lorsqu'il est question de communauté.

Avant de terminer ces réflexions sur les causes qui ont entraîné la ruine et la disparition des Frères Hospitaliers de la Croix appelés les Frères Charon, que le lecteur de ce travail nous permette de lui faire observer qu'au temps de la Nouvelle-France, la vocation d'instituteur était loin d'être reconnue. A cette époque si brillante par ailleurs, l'enseignement populaire était assez négligé. Le statut d'enseignant exigeait alors un esprit d'abnégation exceptionnel et était marqué au coin du zèle le plus pur. Celui qui s'adonnait à cette profession ne pouvait espérer que peu de profits matériels. Seuls les membres des ordres religieux soutenus qu'ils étaient par l'idéal évangélique, par la foi en l'au-delà et par un amour peu commun et désintéressé de la profession d'enseignant pouvaient consacrer leur vie à cette sublime vocation.

N'eût été la présence de l'Eglise - cette éducatrice de toujours - en sol canadien, qui par le truchement des communautés religieuses para au dénuement intellectuel des classes populaires de l'époque, le gouvernement royal eût été dans l'impos-

sibilité - telle était du moins la croyance généralement répandue - de retenir les services d'instituteurs et d'institutrices pour prodiguer l'enseignement aux enfants de la Nouvelle-France.

Pour arriver à ses fins, François Charon comprit qu'il fallait de toute nécessité, à l'instar de Marguerite Bourgeoys, fonder un institut religieux qui donnerait à ses membres la formation nécessaire leur permettant, par la suite, de se livrer, avec chance de succès, à la tâche difficile de l'éducation des jeunes.

Sans doute, François Charon avait-il appris au cours de ses voyages en Europe et lors de ses rencontres avec St Jean-Baptiste de la Salle, cet apôtre et réalisateur de génie, qu'une solide formation était nécessaire avant de se lancer dans cette entreprise ardue et magnifique qu'est l'éducation de la jeunesse.

Cette formation devait se faire à la fois sur deux plans: d'abord sur le plan moral et religieux et ensuite sur le plan pédagogique. D'éminents pédagogues comme Démià et d'autres avaient échoué parce qu'ils avaient oublié une des choses essentielles en éducation: la formation des maîtres.

"La plus grande innovation pédagogique et le principal mérite de St Jean-Baptiste de la Salle, il faut, à notre avis, les chercher dans le soin tout spécial qu'il apporta à la préparation des maîtres.

"Jusqu'alors, à part quelques louables initiatives locales, dont peu survécurent à leurs promoteurs, les pédagogues, les régents destinés aux écoles, ne recevaient aucune formation spéciale.

"Si les congrégations enseignantes de femmes étaient nombreuses en 1679, il n'en était pas de même des congrégations d'hommes. Les bons instituteurs se trouvaient difficilement et nulle part on ne s'inquiétait d'en former... Les écoles de garçons étaient fort délaissées.

St.Jean-Baptiste de la Salle n'a pas créé les petites écoles; il n'a pas non plus créé les écoles charitables, mais aux unes et aux autres il a donné des maîtres et des méthodes. (42 )

" Dans son excellente étude historique et critique sur les Ecoles Normales de St. Jean - Baptiste de la Salle, le Frère Maximin détaille tout ce que le saint préconise pour la formation religieuse et morale, intellectuelle et professionnelle de ses disciples."

" Si la formation morale occupe une place importante, la préparation intellectuelle et professionnelle n'est pas négligée. Les futurs maîtres s'exercent d'une manière pratique à la conduite des classes sous la surveillance d'un frère expérimenté. Le saint veut des maîtres d'un niveau intellectuel nettement supérieur à celui des populations qui les verront au travail. "

" C'est par là surtout que le saint se montra le réformateur de l'enseignement populaire, selon les paroles mêmes du Souverain - Pontife Pie XI dans son encyclique sur l' Education " ( 43 )

42. Gimbert, J. Histoire de St. Jean - Baptiste de la Salle, XXXII.

43. De la Salle, J.B. Conduite des Ecoles Chrétiennes, par la Frère Anselme, Introduction, pp. 8 et 9 .

François Charon réalisa qu'il n'avait peut-être pas la préparation voulue pour travailler efficacement à la formation de ses futurs maîtres et qu'il manquait de méthode et d'habileté pédagogique. C'est ce qui explique ses démarches auprès des Sulpiciens pour que, d'une part, ces derniers prennent en main la formation spirituelle des Frères Hospitaliers et, d'autre part, ses négociations longues et tenaces avec les Frères des Ecoles Chrétiennes pour les convaincre d'assumer la formation pédagogique des futurs maîtres d'école du Canada. Ses fréquents voyages en Europe l'auraient empêché de toute façon de se vouer à la formation des maîtres qu'il avait recrutés. On sait que François Charon et le frère Chrétien passèrent une grande partie de leur temps en Europe à faire du recrutement ou à essayer de nouer des relations avec les Sulpiciens ou les Frères des Ecoles Chrétiennes. N'ayant pu retenir les services des prêtres de St-Sulpice et ceux des Frères des Ecoles Chrétiennes, ils échouèrent lamentablement dans leur dessein de former une congrégation de religieux-éducateurs.

Le lecteur de ce travail est sans doute curieux de savoir ce qu'il advint du bon frère Turc (Chrétien) dans tout cela.

---

44. (suite) Dévotion au Sacré-Coeur, Bréviaire(2 tomes), Méditations sur la vie de Jésus-Christ(3 tomes), Epîtres de St-François de Salle, la Bible(6 tomes), l'Examen particulier, Catéchisme du Concile de Trente, Martyrologe romain, Graduel et Antifonaire de chœur.

Cette bibliothèque, dont plusieurs volumes font encore autorité, était d'une richesse rare pour l'époque et indique bien le goût qu'avait Frère Charon pour la vie et les choses religieuses.

Le gouvernement royal lui donna l'ordre de se "rendre à Québec par la première occasion."(45)

Le ministre écrivit à l'évêque de Québec par deux fois, pour réclamer, au nom du Roi, la destitution du frère Chrétien comme supérieur de la communauté des Frères Hospitaliers.(46)

Pour échapper à la justice royale, le frère Chrétien s'enfuit dans la partie espagnole de St-Domingue, et chose plus grave, il apporta avec lui "les fonds que plusieurs personnes pieuses" lui ont confiés pour l'établissement d'une maison de charité à Léogane.(47)

Nous sommes en plein roman policier. On ne sait plus quoi penser de ce frère Chrétien qui a déjà jout de la confiance de son fondateur et de celle de l'évêque de Québec et de celle de ses confrères qui l'avaient élu leur supérieur.

Chose encore surprenante, le frère Chrétien revint à Montréal en 1728. Il était endetté plus que jamais. Il devait cinquante-trois mille neuf cent soixante-huit livres et n'avait que quatorze mille six cent quarante livres pour payer cette dette énorme.

---

45. Lettre à Monsieur de Beauharnois, 7 mai 1726, Archives Nationales, Ministère de la Marine, C11, A40, Dépêches de 1726; Poutet, Yves, op. cit., 467.

46. Archives Nationales, Ministère de la Marine, 1725, Mémoire du Roi à Beauharnois, 14 mai 1726; Poutet, Yves. op. cit., 467.

47. Mémoire du Roi à Messieurs de Beauharnois et Dupuy, 29 avril 1727, Dépêches de 1727, 500, 501; Poutet, Yves. op. cit., 467.

Pendant son séjour à Montréal, le frère Chrétien "se retira chez les Récollets. Le frère Gervais Hodiesne s'y rendit et lui fit signer une procuration."(43)

Enfin le frère Chrétien réalisant qu'il n'avait plus rien à faire à Montréal, accablé de dettes, découragé par les déficiences nombreuses des membres de sa communauté, se défit alors de la direction de la communauté des Frères Hospitaliers et retourna en Haïti où il fonda un hôpital qu'il dirigea jusqu'à sa mort en 1752.(49)

---

48. Maurault, O. op. cit., 7.

49. Maurault, O. MSRC, série III, mai 1939, vol. LXXIII, 7.

### III

1. TENTATIVE D'UNION ENTRE LES FRERES CHARON  
ET LA COMMUNAUTE DES FRERES DES ECOLES  
CHRETIENNES
2. DISPARITION DES FRERES CHARON (1747)

On pense bien que l'aventure du Frère Chrétien n'aida pas les religieux de Montréal qui voulaient continuer l'oeuvre de François Charon. Les terres que les Frères Hospitaliers possédaient ne rapportèrent plus, faute de main-d'oeuvre et devinrent ainsi un fardeau que la communauté ne pouvait plus supporter. La brasserie, le moulin, les ateliers, le magasin, tout périssait. Malgré sa bonne volonté, le frère Gervais Hosdienne, économiste, ne put faire face aux échéances et fut contraint de diminuer le traitement des maîtres. Les créanciers allèrent jusqu'à saisir des rentes que les Hospitaliers avaient sur l'hôtel de ville de Paris (huit cents livres).<sup>(1)</sup>

Les frères Charon connaissaient maintenant la misère. Surchargés de travail et accablés d'épreuves, ils se détachèrent de leur oeuvre et retournèrent dans le monde pour se marier. Les huit ou dix maîtres partis de France en 1722 et les six recrutés en 1724 ont presque tous quitté le bercail.

---

1. Archives de l'Hôpital de Montréal, M102; Faillon, E.-M. Vie de Mme d'Youville, 132; Poutet, Yves. op. cit., 467.

L'évêque de Québec intervient alors et "nomme André Demoire supérieur de l'hôpital de Montréal et envisage avec les administrateurs du Canada un moyen pratique de suppléer à l'absence de maîtres dans les écoles de campagne."

"Le Roi approuve le choix du Supérieur de l'Hôpital général de Montréal et approuve aussi les vues qu'ont les sieurs de Beauharnois et Dupuis d'essayer d'établir en Canada ce qui se pratique en France pour la multiplication des maîtres d'école. Il y a lieu de croire qu'ayant dans chaque paroisse quelques personnes qui sachent lire et écrire, on pourra les porter avec le temps à montrer aux enfants de leurs voisins moyennant quelque rétribution."<sup>(2)</sup>

Comme on peut le constater, les Frères Hospitaliers éprouvaient beaucoup de difficultés à la suite du coup que leur avait porté le frère Chrétien lors de son départ. Pour comble de malheur, le Roi Louis XV leur enleva en 1730 la gratification de trois mille livres qu'il leur accordait chaque année, "parce qu'ils ont mal satisfait à leurs obligations d'instruire la jeunesse et de maintenir les écoles dans les campagnes."<sup>(3)</sup>

La situation devenait, pour le moins, difficile et presque sans issue. Mgr Dosquet, coadjuteur de l'évêque de Québec, défendit alors aux Frères Charon, et ce conformément aux ordres du Roi, d'accepter d'autres vocations. Il accorda même aux religieux profès qui le désiraient la dispense de leurs vœux et la permission de re-

---

2. Mémoire du Roi à Messieurs de Beauharnois et Dupuis, Dépêches de 1728, 203; Poutet, Yves. *ibid.*

3. Archives Nationales, Ministère de la Marine, Dépêches du 11 avril 1730, 433; Poutet, Yves. *op. cit.*, 468.

tourner dans le monde.(4)

Les plus fidèles disciples de François Charon n'abandonnèrent pas la communauté pour autant. Les quelques frères, restés fidèles à la congrégation (les frères Jeantôt, supérieur, et André Demoire, assistant, Pierre, économe, et Alexandre Turpin, pour ne nommer que les principaux), signèrent en 1734 une procuration au frère Gervais Hodiesne, procureur de la communauté, lui permettant de passer en France et de "travailler à les unir à quelque ordre édifiant et solide, établi dans le royaume."(6)

Une fois en France, le frère Gervais Hodiesne essaie encore d'unir sa communauté à un institut de maîtres d'école. Une lettre de l'évêque de Samos, datée du 17 mars 1933, nous apprend que le frère Gervais a repris les négociations avec les Frères des Ecoles Chrétiennes.(7)

Les Frères des Ecoles Chrétiennes forment maintenant une congrégation de droit pontifical qui a été officiellement reconnue par Benoît XIII (bulle *In apostolice dignitatis apostolica*) en 1725.

Louis XV leur a concédé des lettres patentes en 1724. Ces lettres patentes ont été enregistrées au parlement de Rouen

---

4. Le Jeune, L. op. cit., article Frères des Ecoles Chrétiennes, La dispense serait de 1731.

5. Massicotte, ".-Z. RAPQ, 1923, 1924, 163-201, 186.

6. Ibid.

7. Poutet, Yves. *ibid.*

en mars 1725 sous l'autorité duquel se trouve la maison de St-Yvon, résidence habituelle du Supérieur Général de la congrégation. Sous l'habile direction du frère Timothée, la communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes a connu un essor considérable et jouit maintenant d'une grande réputation.

Les négociations que le frère Gervais Hosdienne reprend avec les Frères des Ecoles Chrétiennes, ne sont pas faciles. La réputation des Frères Charon a été quelque peu ternie par le scandale de leur ancien supérieur. Il y a aussi les dettes de la communauté qui sont très lourdes. Il faudrait que le Roi rétablisse l'octroi annuel de trois mille livres destiné à l'entretien des maîtres.

Il serait bon également que l'école des Sulpiciens, pour laquelle François Charon avait promis un maître, passât sous la dépendance des Frères des Ecoles Chrétiennes. Il faudrait, en un mot, que les Frères des Ecoles Chrétiennes puissent avoir le moyen de vivre au Canada tout en se conformant aux exigences de leur vocation.

Les négociations sont lentes: la navigation retardant souvent d'une année les décisions qu'on est appelé à prendre.

En 1736, les Frères Charon adressent au Frère Timothée, une demande formelle d'incorporation à son Institut.

Le 13 mai 1737, le Frère Timothée répond favorablement à la demande d'incorporation des Frères Hospitaliers et leur annonce "l'arrivée prochaine à Montréal de deux frères des Ecoles Chrétiennes chargés d'élaborer et de rédiger avec eux l'acte d'asso-

ciation.(8)

Le 11 septembre 1737, devant Maître Adhémar, notaire à Montréal, les deux groupes (cinq frères Charon et deux frères des Ecoles Chrétiennes) (les frères Denis et Pacifique) signent ce que nous appellerions aujourd'hui un protocole d'entente.

L'union des deux communautés tant souhaitée par les Frères Charon est enfin devenue une réalité ! On est tellement convaincu à Montréal que l'union de deux congrégations est chose faite, que, "le 22 septembre 1738, les frères Jeantôt, supérieur, André, assistant, Pierre Martel, économiste, Alexandre Turpin, conseiller, et Dclerm désignent comme leur procureur général et spécial en France, Jacques Beaudry, sieur de la Marche, bourgeois de Paris. Il sera chargé de percevoir les rentes et sommes dues à la communauté, de régler les créances et de s'occuper de l'union projetée avec les vénérables Frères de la Salle, dits Frères des Ecoles Chrétiennes."(9)

Une fois l'union accomplie, le Frère Denis, profitant des dernières traversées d'automne, s'empresse de rentrer en France pour informer son supérieur de la tournure des événements. Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le Frère Pacifique, convaincu du succès des démarches du Frère Denis auprès de ses supérieurs, décide de ne pas retourner en Europe et de demeurer avec ses nouveaux confrères de Montréal en attendant la confirmation de l'accord.(10)

---

8. Massicotte, E.-Z. *ibid.*, 187; L'Oeuvre d'un Siècle, 1837-1937, Les Frères des Ecoles Chrétiennes au Canada, 1937, 55.

9. Massicotte, E.-Z. *ibid.*

10. Archives Nationales, Ministère de la Marine, corr. génér., 1737.

On oubliait que Monsieur Normant, supérieur du Séminaire St-Sulpice à Montréal et qui jouissait par surcroît d'un grand prestige dans tout le diocèse de Québec, était vraiment opposé à la venue des Frères des Ecoles Chrétiennes à Montréal. A plusieurs reprises d'ailleurs, nous avons été à même de constater que les Sulpiciens craignaient toujours de perdre le contrôle des petites écoles à Montréal.

On ne se soucie pas des écoles populaires de Ville-Marie, les Sulpiciens n'ont qu'un but: faire en sorte que les Frères des Ecoles Chrétiennes ne viennent pas à Montréal.

Ce Monsieur Normant, sulpicien supérieur de Montréal et de plus vicaire-général du diocèse de Québec, pousse l'évêque à écrire au Ministre pour convaincre ce dernier d'empêcher les Frères des Ecoles Chrétiennes de venir à Montréal. De Paris, l'évêque reçoit la réponse suivante:

"Les Frères des Ecoles Chrétiennes n'ont point encore demandé de lettres patentes pour confirmer l'acte d'union qu'ils ont fait avec les Hospitaliers. S'ils en demandent, je ferai usage des observations que vous faites sur cette union.(11)

Pourtant on sait que Messieurs de Beauharnois et Hocquart se montrent favorables au projet dans une lettre adressée au ministre, le 2 octobre 1738.(12)

---

11. Archives Nationales, Ministère de la Marine, Lettre à l'évêque de Québec, 14 avril 1738; Poutet, Yves. op. cit., 472, 473.

12. Archives Nationales, Lettre de Messieurs de Beauharnois et Hocquart au ministre, octobre 1738; Poutet, Yves. ibid.

La population de Montréal était aussi favorable à l'union des deux communautés parce qu'elle savait tout le bien que les écoles populaires pourraient en retirer. Le Frère Pacifique, l'un des deux religieux qui était resté à Montréal "avait dû produire une très bonne impression et laisser envisager des lendemains pleins de promesses,"(13) car dès l'annonce de son retour en France, la population en fut très mécontente. Une pétition signée par le gouverneur de Montréal, Bois-Berthelot de Beaucourt, par huit officiers des troupes royales et par dix-neuf marchands et particuliers est envoyée au compte de Maurepas, alors Secrétaire d'Etat, en vue de demander au Roi et au Supérieur des Frères des Ecoles Chrétiennes de consentir à l'union projetée. Cette pétition contenait des passages comme ceux-ci:

"Cette maison (hôpital) qui est un asile pour les pauvres enfants orphelins et les vieillards de la colonie, et pour l'instruction des enfants de famille de tous ceux de Montréal et de toutes les paroisses établies dans le pays.

"C'est, Mgr, ce qui oblige les représentants de supplier Votre Grandeur... d'engager les dits Frères des Ecoles Chrétiennes à se joindre aux dits Frères Hospitaliers de Montréal et obtenir de Sa Majesté la gratification de trois mille livres qui leur avait été accordée... pour aider à l'entretien desdits Frères pour les écoles..."(14)

Le 9 mai 1739, une lettre très encourageante est envoyée de France aux Frères Charon par Monsieur de l'Orme:

"Il ne paraît plus, mes très chers Frères, d'obstacles du

---

13. Poutet, Yves. *op. cit.*, 474.

14. Pétition en faveur des Frères, 2 novembre 1738, Archives de l'Hôpital de Montréal: Poutet, Yves. *ibid.*

côté de la Cour pour l'union que vous voulez faire avec les Frères des Ecoles Chrétiennes de France. Monsieur de Maurenas y paraît porté, le frère Timothée, supérieur général, m'a écrit qu'il ne demandait pas mieux; ni votre nouvel évêque n'y met aucun obstacle. (Mgr de l'Auberivière fut évêque de Québec de 1739 à 1740 seulement.) Ne vous persuadez point que les (Messieurs de St-Sulpice) puissent accepter l'union que vous demandez... L'on voit bien qu'il n'y a qu'un intérêt particulier de la part de ces Messieurs qui les éloigne de cette union: mais l'intérêt particulier ne l'emportera pas, à ce que j'espère, sur l'intérêt public.(15)

De son côté, Monsieur de la Marche écrit également aux Hospitaliers, le 14 mai 1737:

"J'engagerai l'évêque à représenter au Ministre d'attacher à votre communauté les Frères de la Salle. J'ai pour cet effet dressé un placet pour demander qu'il soit envoyé deux de ces frères avec une pension chacun, en considération des mille écus que le Roi avait accordés à feu Monsieur Charon, qui vous ont été ôtés... Si la Cour voulait accorder cette demande, cela ferait sensiblement ce que vous demandez: d'être adjoints aux Frères de la Salle."(16)

On constate que l'union des deux communautés est venue tout près de se faire. Tous ces efforts furent vains et sans lendemain. Le siège épiscopal de Québec venait d'être confié à Mgr de Pontbriand qui ne voulait pas voir les Frères des Ecoles Chrétiennes s'établir à Montréal. Monsieur de la Marche écrit en ce sens aux Frères Hospitaliers, le 16 mai 1741:

"J'ai eu l'honneur d'entretenir Mgr l'évêque à votre sujet. Je lui ai parlé de l'association des Frères de la Salle.

---

15. Lettre de Monsieur de l'Orme aux frères Jeantôt, supérieur, et André, assistant, Archives de l'hôpital de Montréal; Poutet, Yves. op. cit., 475.

16. Lettre de Monsieur de la Marche, Archives de St-Sulpice, ms 1241, 171; Poutet, Yves. *ibid.*

Il m'a paru qu'il n'y était pas trop porté. Il veut voir par lui-même et prendre connaissance de votre communauté pour faire son rapport à la Cour."(17)

Les Frères Charon ont vu leur communauté diminuer à un point tel qu'il leur était pratiquement impossible dorénavant de se recruter et de se perpétuer. Pour comble de malheur, les Frères Charon "voient le discrédit jeté sur leur communauté par l'imprudence du frère Martel, économe, qui manque de discrétion dans ses relations" avec Marianne Roy qu'il est accusé de fréquenter.(18)

Le premier juillet 1747, on célèbre à Montréal les funérailles du frère Michel-André de Moire natif de l'Anjou et dernier supérieur des Frères Charon. Il était âgé de soixante ans.(19)

Un peu plus de cinquante ans après la fondation de l'hôpital général qui est comme chacun sait criblé de dettes l'Institut des Frères Hospitaliers ne compte plus que deux frères: le frère Jean-tôt qui meurt le 12 août 1748 et le frère Delerm qui passe en France après qu'on eut décidé de le gratifier d'une rente viagère constituée à même les biens de l'hôpital général. Il mourut le 19 mars 1772.(20)

Ce fut à cette époque que Marie-Marguerite du Frost de la Jemmerais née en 1701, à Varennes, près de Montréal, fille

---

17. Archives de l'Hôpital de Montréal; Poutet, Yves. op. cit., 476.

18. Archives de l'Hôpital de Montréal, copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1260; Poutet, Yves. op. cit., 477.

19. Registre de l'Hôpital général de Montréal, copie aux Archives de St-Sulpice, ms 1260; Poutet, Yves. op. cit., 477.

20. RAPQ, op. cit., 190.

d'un officier de marine et veuve de Monsieur d'Youville, prit la direction de l'hôpital général de Montréal.(21)

L'entrée de Madame d'Youville et de ses compagnes dans l'hôpital général marque "la fin d'une généreuse entreprise scolaire."(22)

Mme d'Youville "n'accepta l'administration de l'hôpital général qu'à la condition expresse de ne point se charger de l'école que les frères Hospitaliers tenaient auparavant dans cette maison."(23)

"Quant aux écoles de campagne, il n'était pas dans la vocation de Mme d'Youville de s'en occuper. Elles retournèrent à la charge exclusive des curés qui se virent, comme au début du XVIIe siècle, dépourvus de maîtres qualifiés."(24)

Les Frères Charon disparus, il n'y avait plus personne chargé de recruter, ici ou en France, des maîtres susceptibles de dispenser l'enseignement aux garçons. On fut obligé d'appliquer le système préconisé par le pouvoir royal: payer modestement les personnes qui accepteraient de montrer à lire et à écrire aux garçons, surtout dans les paroisses de campagne.

Il faudra attendre la venue d'un successeur de

---

21. Hôpital général de Montréal, 1916, vol. 1, 75; RAPQ, op. cit., 190.

22. Poutet, Yves. op. cit., 478.

23. Faillon, E.-M. Vie de Père d'Youville, 60; Poutet, Yves. ibid.

24. Poutet, Yves. op. cit., 479.

Monsieur Normant pour qu'un Sulpicien fasse venir, un siècle plus tard, soit en 1837, les Frères des Ecoles Chrétiennes dont le Canada avait tant besoin pour l'éducation de ses garçons.

"Tout en reconnaissant que l'oeuvre scolaire des Frères Charon n'a pas été parfaite et qu'elle n'a pas produit tous les fruits qu'on en attendait, nous jugeons cependant que les frères Hospitaliers ont été utiles non seulement aux orphelins qu'ils recueillaient et aux jeunes qu'ils instruisaient à Montréal, mais encore aux paroisses de la campagne où ils ouvrirent des écoles."(25)

---

25. Gosselin, A. *op. cit.*, 113.

CINQUIEME PARTIE

-----

ORGANISATION DE LA SOCIETE

EN NOUVELLE - FRANCE

AU

XVIII<sup>e</sup> SIECLE

## CHAPITRE XVII

### LA SOCIÉTÉ EN NOUVELLE-FRANCE

"Lorsqu'on étudie historiquement la manière dont se sont formés et développés les systèmes d'éducation, on s'aperçoit qu'ils dépendent de la religion, de l'organisation politique, du degré de développement des sciences, de l'état de l'industrie, etc... Si on les détache de toutes ces causes historiques, ils deviennent incompréhensibles."(1)

"Et voilà pourquoi l'organisation scolaire établie en Nouvelle-France, sous le régime français, doit être replacée dans le cadre qui l'a vue naître; il importe de bien connaître le milieu sociologique de la nouvelle colonie et de préciser le rôle que l'école fut appelée à y jouer durant le siècle et demi que dura l'allégeance française. On indiquera également le rôle assumé par l'Eglise et par l'Etat dans l'institution des établissements scolaires et l'influence non moins considérable des conditions économiques de l'époque sur la multiplication des petites écoles."(2)

"On aurait grandement tort de vouloir exclure de l'étude sociologique toutes les oeuvres de civilisation et toutes les activités concrètes des groupes et des sociétés. Que seraient ces groupes et ces sociétés sans la Religion, le Droit, l'Art, la Connaissance, l'Economie et la Technique?"(3)

"La sociologie et l'histoire ne sont qu'une seule aventure de l'esprit, non pas l'envers et l'endroit d'une même étoffe, mais cette étoffe même, dans toute l'épaisseur de ses fils."(4)

- 
1. Durkheim, Emile. Education et Sociologie, Paris, Alcan, 3<sup>e</sup> édition, 1934, cité par Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'Enseignement au Québec, t. 1, p. 86.
  2. Audet, Louis-Philippe. op. cit., 86.
  3. Gurvitch, Georges. Traité de Sociologie, T. 1, 5, P.U.F., 1967.
  4. Braudel, Fernand. Histoire et Sociologie, 88.

Nous voulons donc nous en tenir au principe énoncé plus haut par Louis-Philippe Audet dans son ouvrage: "Histoire de l'Enseignement au Québec", tome 1, qui consiste à replacer les faits étudiés dans le contexte sociologique de l'époque.

Il s'ensuit alors qu'avant de conclure notre travail nous parlerons des institutions sociales du temps:

1. Gouvernement royal et administration civile;
2. Organisation militaire;
3. Vie économique:
  - budget de la colonie
  - commerce
  - contrôle des prix
  - industrie
  - construction navale
  - forêt
  - agriculture
4. Famille;
5. Eglise, Clergé, vie religieuse;
6. Développement de Montréal au XVIIIe siècle jusqu'à la conquête;
7. Etat des petites écoles de Montréal de 1720 à la fin du régime.

Il y a maintenant plus de cent cinquante ans que les Français ont tenté de s'établir dans la vallée du St-Laurent.

Ces colons et habitants français dépendent encore, il va sans dire, de la mère-patrie. Les personnages en autorité qui, pour la plupart, viennent de France, exercent une influence considérable sur la vie politique, intellectuelle, économique, sociale et religieuse du Canada.

En dépit de cette hégémonie de la Mère-Patrie, la Nouvelle-France est en train, néanmoins, de se doter d'une civilisation particulière.

De culture française, ce nouveau et immense pays se distingue déjà de la métropole.

Devant les exigences de ce jeune pays au climat rigoureux et grâce surtout aux facultés d'adaptation étonnantes de sa population isolée, une nouvelle société commence à se former sur les bords du Saint-Laurent.

La colonie, sous l'impulsion de Colbert et de Talon, a pris un essor considérable.

"Tout est à présent magnifique et vous pleureriez de joie de voir de si heureux progrès..."

déclare Marie de

l'Incarnation.(5)

On doit avouer que le Canada a grandi très lentement au cours du XVIIe siècle. En 1665, le pays comptait trois mille deux cent quinze âmes. Le recensement de 1685 nous indique plus de dix mille sept cent vingt-cinq habitants. Celui de 1698 fait état d'une population qui se chiffre à treize mille huit cent quinze personnes. Quand on songe qu'à cette même époque, la population des colonies anglaises de l'Amérique du Nord atteignait presque deux cent cinquante mille âmes.(6)

---

5. Cité par Frégault, Guy. Le XVIIe siècle canadien, Montréal, 68, 364.

6. Trudel, Marcel. Recensement du Canada, Volume IV, Ottawa 1876, Initiation à la Nouvelle-France, 142.

L'immigration a toujours été faible du côté de la Nouvelle-France.

Elle connut néanmoins une assez grande intensité au temps de Talon: de 1660 à 1680, la colonie reçut au cours de ces années, près de deux mille cinq cent cinquante colons.

Chose assez surprenante, les plus forts contingents d'immigrants arrivèrent pendant les vingt dernières années du régime français: de 1740 à 1760, un total de trois mille cinq cent soixante-cinq colons. En tout et partout, la Nouvelle-France aurait reçu dix mille immigrants.(7)

Cette nouvelle race française venue s'établir en Amérique a fait preuve, il est vrai, d'une fécondité extraordinaire. Cette fécondité frappe tous ceux qui arrivent de l'ancienne France. Montcalm consignera dans son journal "qu'un seul homme, un soldat du régiment de Carignan, a deux cent vingt descendants dans les paroisses des Eboulements, de Baie St-Paul, de l'Île-aux-Coudres et de la Petite-Rivière. Cela, dit-il, paraîtra singulier dans le royaume et surtout à nos seigneurs de la Cour qui craignent d'avoir plus d'un héritier."  
(8)

De 1713 à 1730, la colonie passe, grâce à cette fécondité des familles canadiennes-françaises, de dix-neuf mille trois cent quinze habitants à trente-quatre mille, gagnant ainsi quinze mille âmes et doublant presque sa population en quinze ans.(9)

---

7. La Nouvelle-France et ses dix mille colons, RHAF, vol, VI, no 4.

8. Journal du Marquis de Lévis, 8 mai 1756, 56-57, cité par Salone, Emile, La colonisation de la Nouvelle-France, 353.

9. Salone, Emile, *op. cit.*, 362.

## 1. GOUVERNEMENT ROYAL

Quelle était la forme de gouvernement de cette lointaine province de la France métropolitaine?

En 1663, le premier geste du Roi, concernant la Nouvelle-France, a été de dissoudre la Compagnie des Cent-Associés réduite à l'impuissance et écrasée de dettes et d'instituer le Gouvernement Royal.

Ce Gouvernement Royal comprend:

- le Gouverneur-Général
- l'Evêque
- l'Intendant
- le Conseil Souverain

### LE GOUVERNEUR:

- représentant personnel du Roi
- principal administrateur de la colonie

### L'EVEQUE:

- second personnage officiel de la colonie
- partage avec le Gouverneur le droit de nommer les membres du Conseil Souverain
- exerce une juridiction exclusive sur toutes les questions religieuses
- membre ex-officio du Conseil-Souverain

### L'INTENDANT:

- est en fait un premier ministre
- chargé de surveiller le Gouverneur
- est responsable de l'administration intérieure de la colonie, tout ce qui regarde:
  - les fonctionnaires
  - l'intendant de la police
  - les lois
  - les distributions de terres
  - l'immigration
  - les finances (budget et dépenses)
- fait partie du conseil de guerre
- principal conseiller du Gouverneur
- membre du Conseil Souverain qu'il préside en l'absence du Gouverneur

## LE CONSEIL SOUVERAIN:

- composé: - du Gouverneur-Général  
 - de l'Evêque  
 - de l'Intendant  
 - de membres choisis par le Gouverneur et l'Evêque  
 (mandat d'un an renouvelable)  
 - de conseillers ( cinq en 1663, douze à compter de  
 1703)  
 - d'un procureur  
 - d'un greffier

Le Conseil Souverain a tous les pouvoirs:

- législatifs
  - judiciaires
  - administratifs
- "- il est aussi la Cour Suprême de la  
 Colonie."

Telles sont au XVIIIe siècle les structures administratives que connaîtra la Nouvelle-France depuis l'instauration du Gouvernement Royal (1663) jusqu'à la conquête, c'est-à-dire pendant cent ans.(10)

"Ces structures administratives ne sont ni meilleures ni pires que celles de la France métropolitaine. Elles excluent toute forme de gouvernement populaire, incompatible d'ailleurs avec la monarchie de droit divin, mais n'érigent pas en système l'oppression des administrés comme l'ont affirmé plusieurs historiens; ces structures créent plutôt une forme de paternalisme administratif plus ou moins bienveillant, favorisant certes les manoeuvres égoïstes des puissants, mais pas plus que le parlementarisme embryonnaire des propriétaires terriens de la Nouvelle-Angleterre."(11)

Le Roi "n'entend pas enlever aux habitants le droit de faire connaître leur opinion. Dans toutes les

---

10. Héroux, Denis. Lahaise, Robert. Vallerand, Noël. La Nouvelle-France, 62, 63.

11. Idem, 64.

affaires importantes, le Gouverneur, l'Intendant et le Conseil Souverain sont invités à solliciter l'avis des notables ou même, au besoin, d'une assemblée plénière." (12)

Les personnages suivants ont présidé au gouvernement général de la Nouvelle-France, à titre de vice-roi, de gouverneur en titre ou de gouverneur par intérim:

- 1608-1635: -Samuel de Champlain, capitaine de la marine, mort et inhumé à Québec en 1635.  
-Marc-Antoine Bras de fer de Châteaufort, chevalier de Malte, commandant par intérim de 1635 à 1636.
- 1636-1648: -Charles Huault de Montmagny, chevalier de Malte, nommé environ à cinquante-trois ans.
- 1648-1651: -Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay, nommé à trente-six ans.
- 1651-1656: -Jean de Lauzon, nommé à soixante-sept ans, ne finit pas son mandat et rentre en France.  
-Charles de Lauzon de Charny, fils du précédent, nommé administrateur en 1656 à l'âge de vingt-sept ans, puis gouverneur par intérim en 1657, en attendant d'Argenson, rentre en France la même année pour devenir prêtre, reviendra en Nouvelle-France pour faire du ministère.  
-Louis d'Ailleboust de Coulonge, ancien gouverneur qui reprend sa tâche en 1657, en attendant d'Argenson, mort à Montréal.
- 1657-1661: -Pierre Voyer d'Argenson, vicomte, nommé à trente-deux ans en 1657, n'arrive qu'en 1658.
- 1661-1663: -Pierre Dubois Davaugour, baron, nommé à soixante ans.
- 1663-1665: -Augustin Saffray de Mézy, chevalier, mort à Québec pendant son mandat.
- 1665-1672: -Daniel de Rémy de Courcelle, nommé à 39 ans.

---

12. Le Roi à Frontenac, 22 avril 1675, Archives du Canada, 1674-1675, fol. 10.

- 1672-1682: -Louis de Buade de Frontenac, comte, nommé à cinquante ans, rappelé en France en 1682.
- 1682-1685: -Joseph-Antoine Lefebvre de La Barre, nommé à soixante ans.
- 1685-1689: -Jacques-René de Brisay de Denonville, marquis, nommé à quarante-trois ans.
- 1689-1698: -Louis de Buade de Frontenac, nommé à nouveau à soixante-sept ans, mort à Québec en 1698.
- 1698-1699: -Louis-Hector de Callières, chevalier, gouverneur par intérim de 1698-1699.
- 1699-1703: -Louis-Hector de Callières, chevalier, promu gouverneur en titre à cinquante-trois ans, mort à Québec en 1703.
- 1703-1725: -Philippe de Rigaud de Vaudreuil, marquis, nommé à soixante ans, mort à Québec en 1725.  
-Charles-Lemoyne de Longueuil, baron, gouverneur par intérim 1725-1726, premier canadien à occuper un poste aussi élevé.
- 1726-1746: -Charles de la Boische de Beauharnois, marquis, nommé à cinquante-six ans, restera jusqu'en 1747, en attendant son successeur,  
-Roland-Michel Barrin de la Galissonnière, gouverneur par intérim 1747-1749 en attendant la Jonquière.
- 1749-1752: -Jacques-Pierre de Taffanel de la Jonquière, marquis, nommé en titre en 1746 à soixante-et-un ans, mort à Québec en 1752.
- 1752-1755: -Ange de Menneville Duquesne, marquis, nommé à cinquante ans.
- 1755-1760: -Pierre de Rigaud de Vaudreuil, fils du précédent Rigaud de Vaudreuil, nommé à cinquante-sept ans, premier canadien à devenir gouverneur en titre de la Nouvelle-France.(13)

Liste des Intendants de la Nouvelle-France:

- 1663: -Louis-Robert de Fortel, nommé en 1663, n'est jamais venu au Canada.
- 1665-1668: -Jean Talon, nommé à quarante ans.

---

13. Cette liste des Gouverneurs-généraux de la Nouvelle-France est copiée presque mot à mot de celle fournie par Marcel Trudel dans "Initiation à la Nouvelle-France", 163-164.

- 1668-1670: -Claude de Boutroire d'Aubigny, nommé à quarante-huit ans.
- 1670-1672: -Jean Talon revient une deuxième fois, rentre définitivement en France en 1672.
- 1675-1682: -Jacques Duchesneau.
- 1682-1686: -Jacques Demeulle.
- 1686-1702: -Jean Bochart Champigny, sa femme était cousine de Monseigneur de Laval.
- 1702-1705: -François de la Bofsche de Beauharnois, frère aîné du gouverneur du même nom, nommé à trente-six ans.
- 1705-1710: -Jacques Raudot, nommé à cinquante-huit ans.  
-Antoine-Denis Raudot, fils du précédent, nommé intendant adjoint en 1705, à vingt-six ans, rentre en France en 1710.  
-François Clairambault d'Aigremont, intendant par intérim de 1711 à 1712, en attendant Bégon qui avait été nommé en 1710.
- 1712-1724: -Michel Bégon, nommé en 1710 à trente-six ans, n'arrive qu'en 1712.
- 1724: -Edme-Nicolas Robert, mort à bord du Chameau, en route pour la Nouvelle-France.  
-Michel Bégon continue ses fonctions d'intendant par suppléance.
- 1725: -Guillaume de Chazelles mort dans le naufrage du Chameau.  
-Michel Bégon continue ses fonctions par suppléance jusqu'en 1726.
- 1726-1728: -Claude-Thomas Dupuy, nommé à trente-neuf ans en 1725, n'arrive qu'en 1726.  
-François Clairambault d'Aigremont fut intendant par intérim de 1711 à 1712, l'est encore par intérim de 1728 à 1729.  
-Gilles Hocquart, à défaut d'intendant, commissaire-ordonnateur de 1729 à 1731.
- 1731-1748: -Gilles Hocquart, intendant en titre.
- 1748-1760: -François Bigot, nommé à quarante-cinq ans.(14)

---

14. Cette liste des Intendants de la Nouvelle-France a été copiée presque entièrement dans "Initiation à la Nouvelle-France" de Marcel Trudel, 165-167.

## 2. ORGANISATION MILITAIRE

La Nouvelle-France est un pays neuf où l'élément militaire est appelé à jouer un rôle important.

Le poste de gouverneur-général est ordinairement confié à un militaire de carrière puisque, de par sa fonction, il est commandant-en-chef des troupes stationnées au Canada. Ce gouverneur est aussi entouré d'un conseil composé de militaires.

Il va sans dire que les gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières sont, eux aussi, des militaires assistés dans leur charge par des militaires.

Il y a en plus, dans chaque paroisse, un capitaine de milice qui représente le gouverneur-général et l'intendant. Les recensements de la colonie au XVIIIe siècle sont faits avec le concours de cette milice.

Disons, en passant, qu'à l'instar des colonies anglaises d'Amérique, la Nouvelle-France ne possède pas de marine de guerre. (15)

### Troupes de la Nouvelle-France

#### Troupes provisoires:

Ces troupes ne sont stationnées dans la colonie que pour un temps. Le premier corps de troupes régulières arrive au Canada en 1665. C'est le régiment de Carignan-Salières.

---

15. Trudel, Marcel. op. cit., 172.

"Le seul régiment complet venu au Canada sous le régime français: vingt-quatre compagnies de cinquante hommes chacune, leurs officiers en plus."(16)

Les soldats du régiment de Carignan portaient un uniforme gris et un chapeau noir. Les officiers portaient le pistolet et l'épée, tandis que les hommes avaient un fusil muni d'une baïonnette.(17)

Ces troupes passèrent trois ans au Canada. Au moment de retourner en France, quatre cents hommes demeurèrent au pays comme colons.(18)

Il faudra attendre une centaine d'années avant que la Mère-Patrie nous renvoie des troupes relevant du ministère de la guerre.

Autre chose, pendant tout le temps du régime français, aucun contingent de cavalerie ne sera expédié en Nouvelle-France.

Les troupes d'infanterie envoyées en 1755, 1756 et 1757 pour essayer de sauver la colonie, étaient des bataillons des régiments de Guyenne, de la Reine, du Béarn, du Languedoc, de Bourgogne, de l'Artois, de La Sarre, du Berry et du Royal-Roussillon, sous les ordres de Montcalm, de Lévis et de Dieskan.

Après la capitulation, la plupart de ces troupes

---

16. Trudel, Marcel. *op. cit.*, 173.

17. *Ibidem.*

18. Roy, R. et Malchelosse, G., Le Régiment de Carignan, 85.

françaises s'embarquèrent pour la France. (19)

Troupes permanentes:

Depuis le départ du régiment de Carignan, jusqu'à la venue des dernières troupes d'infanterie envoyées par la métropole, les effectifs chargés de défendre la colonie relevaient du ministère de la Marine. C'est la raison pour laquelle on les appelait les "Troupes de la Marine".

A la veille de la conquête, soit en 1757, ces troupes de la Marine qui se recrutaient dans la colonie même, comprenaient quarante compagnies de soixante-cinq hommes chacune, et deux compagnies d'artillerie de cinquante hommes chacune.

Ces militaires étaient nourris, logés, habillés et payés par l'état.

La Milice

Créée par une ordonnance de Louis XIV en 1669 pour défendre le pays.

Tous les hommes de seize à soixante ans, en état de porter les armes, font partie de cette milice.

Le noyau de cette milice est la paroisse.

---

19. Trudel, Marcel. op. cit., 173-174.

20. Ibid.; Dechêne, Louise. Habitants et Marchands de Montréal au XVIIe siècle, 80 et suivantes; Lanctôt, Gustave. Les Troupes de la Nouvelle-France, Canadian Historical Association 1926, 40-60.

Les miliciens sont au service du pays chaque fois que ce dernier est menacé. Leurs services sont gratuits. Ils doivent fournir leurs armes, leur habillement et même leur nourriture.

Les miliciens étaient, en général, d'excellents tireurs. Ils n'aimaient pas les batailles rangées comme en Europe; à l'instar des sauvages, ils préféraient la guerre d'escarmouches et d'embuscades.

Organisation militaire:

Ces miliciens, à cause de leur discipline, étaient méprisés par les soldats des régiments réguliers et surtout par les officiers de carrière qui ne pouvaient les tolérer. Montcalm, pour qui la guerre était une affaire de profession, ne les comprit jamais.

Il leur arrivera cependant, surtout pendant le siège du Québec, de jouer un rôle de premier plan.(21)

Des vingt-quatre compagnies que comprenait le régiment de Carignan, à sa venue en Nouvelle-France, cinq compagnies, c'est-à-dire deux cent cinquante hommes (50 fois 5), sont stationnées dans l'île de Montréal, tandis que cinq autres "sont employées à bâtir des forts dans les environs.(22)

---

21. Lanctôt, Gustave. op. cit., 40-60; Malchelosse, G. Milice et Troupes de la Marine, Cahiers des dix, XLV (1949), 115-147; Trudel, Marcel. op. cit., 172-181.

22. Dechêne, Louise. op. cit., 80.

Versailles avait donné l'ordre à Monsieur de Louvois, alors ministre de la guerre, de se servir d'une partie des effectifs du régiment de Carignan pour coloniser la Nouvelle-France.

(23)

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la population de Montréal s'établit à près de deux mille hommes et l'on y compte de six cents à huit cents soldats. Tenant compte de la population, il y a beaucoup de soldats. Le nombre de soldats cantonnés à Montréal se maintiendra toujours autour de trois cents hommes, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.(24)

La qualité de l'entraînement des troupes laisse souvent à désirer. Les gouverneurs et les intendants se plaignent souvent de l'état lamentable des recrues. (25)

On défend aux soldats de se marier. L'évêque est obligé d'intervenir en faveur du mariage des soldats dans le but de préserver la morale et de limiter, le plus possible, les naissances illégitimes.(26)

Les troupes de la Marine ne sont pas employées

---

23. Roy, R. et Malchelosse G., op. cit., 24; Dechêne Louise, op. cit., 8

24. Dechêne, Louise, op. cit., 83, voir aussi note 127, 83.

25. Ibid., 84.

26. Ibidem; voir notes 136, 137, 84, 85.

pour faire la guerre; on leur préfère les miliciens et les Indiens.

Le comte de Frontenac déclare:

"qu'il n'y a pas le cinquième de  
ces troupes qui soit capable de faire la guerre et de suivre  
les miliciens et les Indiens par les bois et les rivières."  
(27)

Les autorités devraient cesser de se plaindre de manque de préparation des troupes et de leur peu d'efficacité et permettre à celles-ci de vivre une vie vraiment militaire. Au lieu de cela, on permet même aux soldats, au détriment des autres jeunes du pays, de s'engager chez les "habitants" et de recevoir ainsi, en plus de leur solde, jusqu'à douze livres par mois, cinq fois ce qu'il gagnerait en restant continuellement au service de l'armée.

Les officiers militaires et les administrateurs du pays ont vite fait de découvrir par le truchement de ces emplois confiés aux militaires, le moyen de s'enrichir aux dépens du gouvernement et des habitants de la colonie.

En effet, le soldat qui a ainsi obtenu de ses officiers, la permission d'aller s'engager, doit verser à ceux-ci, le montant de la solde de l'armée, et même une partie de ses gages.

On va jusqu'à spéculer sur l'habillement du soldat qui n'a pas le droit de porter son uniforme quand il travaille au dehors; on s'entend aussi pour partager la valeur de la ration quotidienne du militaire, cette ration étant chargée au compte du Roi.

---

27. Lettres de Frontenac et Champigny, 10 novembre 1695, 13 octobre 1697, AC, C11A13, fo. 302 et C11A15, fo. 83; Dechêne, Louise. op. cit., 85.

Pour peu que les administrateurs et les officiers soient habiles, ils peuvent, à l'aide de ces retenues, réaliser annuellement un minimum d'environ mille cinq cents livres.

Tous les administrateurs, en passant par le Gouverneur-général et l'intendant, sont plus ou moins mêlés à ce trafic illégal et font la sourde oreille aux dénonciations de l'évêque et aux avertissements du ministre.

"Il s'ensuit des conséquences économiques sérieuses:

- dépenses militaires trop considérables qui empêchent d'affecter une partie du budget à des entreprises civiles;
- une accumulation de capital trop considérable dans les mains de quelques officiers qui retournent en France bien nantis;
- c'est également un échec au peuplement."<sup>(28)</sup>

#### Budget de la Colonie:

Depuis la fin du XVIIe siècle, le budget de la colonie est administré sous une forme qui ne changera guère jusqu'à la fin du régime français.

Ce budget comprend:

- l'état du Roi
- l'état du domaine.

Comment se prépare le budget de la colonie?

L'intendant, au cours de l'été, prépare le "projets de fonds" (Budget) ou "projet de dépenses" pour la prochaine année. Il fait parvenir ce projet à Versailles par les derniers navires d'automne en partance pour la France.

---

28. Deschênes, Louise. op. cit., 87, 85, 86.

Le Conseil du Ministère de la Marine évalue ce projet au cours de l'hiver et rédige un "arrêt du Roi". Cet arrêt devient un budget de prévisions des dépenses qui seront faites dans la colonie au cours de l'année par l'administration.

Ces dépenses approuvées par Versailles concernent:

- l'administration
- la justice
- l'armée
- le culte religieux
- les travaux publics
- l'assistance
- etc.

Les sommes prévues par "l'Etat du Roi", une fois le budget approuvé,

"sont envoyées sous forme de numéraire au Canada où l'intendant les distribue pour payer les comptes ou pour racheter le papier-monnaie qu'il a dû émettre en attendant l'arrivée du vaisseau du Roi et les décisions du Ministère."(29)

Le budget s'alimente aussi à même les revenus du pays. (Etat du Domaine)

"en moyenne cent quinze mille livres par année."(30)

Ces revenus du Domaine proviennent des droits de douanes, du profit des magasins du Roi, de la traite des pelleteries, des droits établis sur les vins, les eaux-de-vie, le tabac importé, les amendes, etc."(31)

---

29. Trudel, Marcel, op. cit., 201.

30. Ibid.

31. Ibid., 203; Frégault, Guy. Le XVIIIe siècle Canadien, 374.

Les revenus du domaine servent à payer les états-majors des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières qui reçoivent vingt mille livres; tout ce qui regarde l'administration de la justice ainsi que le Conseil Souverain, environ douze mille livres; les mesures qui servent à encourager les mariages, près de trois mille livres; la part qui revient aux institutions religieuses (environ quarante-cinq mille livres):

clergé régulier,	15,000	livres
les Jésuites,	7,000	"
Les Hospitalières de Québec	6,500	"
Les Sulpiciens de Montréal,	6,000	"
les Soeurs de la Congrégation,	3,000	"
l'Hôtel-Dieu de Montréal,	2,000	"
les Ursulines de Québec et de Trois-Rivières,	1,500	"
les Récollets,	1,200	"

Ces chiffres étant ceux de 1705 nous donnent une bonne idée des dépenses acquittées par l'Etat du Domaine (Budget du Domaine).

A combien se chiffrait le budget de la France vers les années 1715-1720? Les dépenses du royaume étaient d'environ deux cent soixante-cinq millions à cette époque. C'est dire que les quatre cent cinquante mille livres affectées alors au Canada ne représentaient que dix-sept centième pour cent du budget du gouvernement métropolitain. C'était peu.

"Ce peu était souvent arraché de haute lutte et donné de mauvaise grâce."(32)

---

32. Frégault, Guy. op. cit., 374,375.

### Commerce de la fourrure

La plus importante source de revenus de la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle et son plus grand facteur économique est encore le commerce de la fourrure, surtout celle des castors. Les droits d'exportation de ces fourrures appartiennent en exclusivité à une société dont le siège social est en France. La compagnie des Indes Occidentales obtient ce monopole d'exportation de 1718 à 1760, c'est-à-dire jusqu'à la fin du régime français. Le Roi se réservait le droit de régler les quantités et les prix des fourrures.

De toutes les fourrures, (loutre, martre, renard, vison, chat sauvage, rat musqué, ours, chevreuil, orignal, loup, loup-marin, etc.) la plus recherchée est celles du castor.

En échange de leurs fourrures, les indigènes acceptent des vêtements, des outils, des ustensiles, des fusils et de la poudre à fusil.

La marchandise de troc qui avait aussi une grande valeur d'échange était l'eau-de-vie pour laquelle les indigènes sacrifiaient volontiers leurs fourrures. On sait que cette eau-de-vie poussait les Indiens à tous les excès. Ce trafic d'eau-de-vie demeurait cependant nécessaire à cause de la concurrence anglaise qui en offrait en abondance aux Indiens.

Vers 1726, la traite des fourrures se chiffre à cent trente-cinq mille peaux et en 1730, elle atteint cent soixante-quatre mille. La valeur monétaire de ces fourrures s'élève à un million cinq cent mille livres par an en 1745. Entre 1750 et 1760, ces fourrures atteindront une valeur qui pourra aller jusqu'à deux millions de

livres par an.

Le commerce de la fourrure gardera ainsi la première place dans l'économie canadienne jusqu'à la fin du régime français.(33)

Il y a trois manières de faire la traite des pelletteries dans la colonie:

1. les habitants les échangent entre eux pour de la marchandise, ça tient lieu d'argent;
2. à l'occasion des foires printanières, lorsque les indigènes (surtout à Montréal) viennent échanger leurs fourrures;
3. dans le pays même des indigènes, il faut pour cela obtenir un congé de traite qui coûte mille livres, (En 1739, il y en a quatre-vingt-un), ce permis est accordé par le gouverneur et l'intendant. Ce permis stipule entre autres:
  - l'endroit où se fera la traite;
  - le nombre d'engagés, de canotiers et de canots;
  - la quantité d'eau-de-vie à sa disposition (huit pintes par personne);
  - les dates de départ et de retour.

Ceux qui vont dans le pays des indigènes sans autorisation sont des coureurs des bois, des hors-la-loi, passibles des galères ou d'une amende de mille livres.

"La traite des fourrures et l'agriculture étant incompatibles, les colons qui voulurent miser sur les deux activités tombèrent dans la misère."(35)

---

33. Trudel, Marcel. op. cit., 207-211; Lacntôt, Gustave. Histoire du Canada, tome III, 162, 163.

34. Trudel, Marcel. op. cit., 207-211.

35. Dechêne, Louise. Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle, 487.

### Commerce

Par la force des choses, grâce aussi à l'augmentation de la population et des diverses productions du pays, grâce surtout à la fondation de Louisbourg qu'il faut approvisionner, le commerce général accuse une assez grande expansion au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les navires qui arrivent de France à Québec sont maintenant plus nombreux: en 1724, on en compte vingt; dans les dernières années de la domination française, on pourra en dénombrer jusqu'à cinquante et plus.(36)

La colonie importe de France: les étoffes, les coiffures, les chaussures, les articles de quincaillerie et les outils nécessaires à l'exploitation de la ferme et à la construction, les épiceries, les vins, l'eau-de-vie, etc.

Des Antilles, nous arrivent des produits exotiques, du sucre, du tabac, du café, de la mélasse, etc.

Louisbourg et l'île Royale nous expédient du charbon et de la morue.

Le Canada, en retour, vend à la métropole et aux Antilles: du bois, du blé, de la farine, du goudron et des produits de la terre.(37)

---

36. Lanctôt, Gustave. op. cit., 164.

37. Ibidem.

A combien ce commerce se chiffre-t-il? En 1730, les importations atteignent un million quatre cent dix-neuf mille quatre cent quinze livres, tandis que les exportations s'élèvent à un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent vingt-sept livres.

Avec l'augmentation de la population, nous arrivons en 1748 à deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre cent six livres pour les importations, alors que les exportations atteignent deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille six cent quarante-deux livres.

Lancôt affirme qu'en trente ans, de 1730 à 1760, il arrivera trois fois seulement (en 1731, 1739, 1741) que les exportations seront supérieures aux importations.

"Grâce aux fournitures et aux services que la colonie vend au Roi pour les dépenses administratives, militaires et sociales,"(38)

on réussit, en grande partie, à rétablir l'équilibre dans les finances. La Nouvelle-France aura toujours la mauvaise réputation d'avoir été une charge financière pour la métropole.

"De ce commerce, ce sont les négociants de France qui, par leurs capitaux et leurs commissionnaires sur place, encaissent les plus forts bénéfices. Hocquart écrit en 1743, que les marchands canadiens n'en touchent pas la moitié. Marchault constate en 1755 qu'ils ne sont pas assez

---

38, 39. Ibid., 164-166.

riches pour fournir tout ce qui est nécessaire à la population. Ce sont quatorze maisons françaises qui font les trois quarts du commerce au pays. Faute de capitaux et de latitude, la colonie ne possède en aucun temps une véritable bourgeoisie canadienne maîtresse et directrice du commerce du pays."(39)

#### Marchandises

- Elles sont obligatoirement françaises;
- A cause de la proximité de la Nouvelle-Angleterre, de la lenteur des communications avec la France, de l'avantage des prix, il se fait un très gros commerce de contrebande avec les colonies anglaises, et ce, en dépit des nombreuses amendes imposées;
- Le commerce et la fabrication de la bière sont libres; consommation abondante;
- L'intendant Dupuy rédige des règlements quant à l'usage et à la vente de l'eau-de-vie.

#### Les prix

- Ils sont étroitement surveillés;
- Les tarifs fixés par l'intendant;
- On souffre d'inflation: la lenteur des communications, l'interruption totale des approvisionnements durant l'hiver font souvent monter les prix;
- Les prix de tous les articles essentiels sont réglementés;
- Le blé, denrée importante, fait l'objet d'une réglementation sévère de la part de l'intendant;
- Les prix de la viande, du pain, des boissons et jusqu'au bois de chauffage sont aussi réglementés.

#### L'industrie

- La France ne veut pas que l'industrie prenne de l'expansion, d'où rareté des marchandises durant les guerres avec les Anglais;
- Le Roi décrète en 1704, que "tout ce qui pourrait faire concurrence aux manufactures du Royaume, ne doit jamais être fait dans les colonies."
- Dans ces conditions, l'industrie ne saurait prospérer.

#### Construction navale

Devant le besoin de transport maritime, dans un pays où la forêt pouvait fournir en abondance le bois de chêne et le bois de pin nécessaire à la construction des bâtiments, l'intendant

---

39. Ibidem.

Talon avait mis sur pied la construction navale qui aurait dû connaître un essor considérable grâce à notre commerce avec les Antilles. Après des débuts pleins de promesses, la construction maritime diminua après le départ du grand intendant Talon. Elle ne retrouvera son importance que vers 1729, sous l'intendant Hocquart. Elle devait connaître son apogée entre 1739 et 1750. Après cette date, la construction navale entre dans une activité réduite jusqu'à la fin du régime français. On sait aussi qu'un navire construit au Canada, faute de main-d'oeuvre spécialisée et d'industries secondaires qui obligeaient à tout importer de France, coûtait plus cher qu'un bâtiment construit dans les chantiers maritimes français.(40)

#### Les Forges du Saint-Maurice

On savait, au temps de la Nouvelle-France, qu'il y avait des gisements miniers au pays. En 1730 (41), la France concéda le traitement du fer à François Poulin de Francheville qui établit des forges sur les bords du St-Maurice de Trois-Rivières, (au nord).

En 1733, la mort de Francheville arrêta momentanément les activités des Forges du St-Maurice. Olivier de Vézin (Radib-Canada, les Forges du St-Maurice), grâce à un prêt royal de cent mille livres (42) remit en marche les Forges du St-Maurice.

Mal administrées par des négociants qui n'étaient pas assez riches pour mener cette entreprise à bonne fin, et qui ne pouvaient recruter du personnel qualifié sur place, (Il fallait faire venir des ouvriers spécialisés qu'on payait fort mal d'ailleurs, de

---

40. Trudel, Marcel. op. cit., 215, 216; Lanctôt, Gust., op. cit., 158

41. Trudel, Marcel. op. cit., 216.

42. Lanctôt, Gustave. op. cit., 159.

Bourgogne et de Franche-Comté. (Programme Radip-Canada, Les Forges du St-Maurice)

Les Forges du St-Maurice réussissent à se maintenir jusqu'à la Conquête grâce à l'intervention royale qui se chargea de l'entreprise en 1743.(43)

Les Forges du St-Maurice eurent quand même l'avantage de fournir pour les besoins locaux: des enclumes, des marmites, des poëles, des clous, des barres de fer nécessaires à la construction des navires, des boulets et même des canons.(44)

#### La petite Industrie

On peut s'imaginer le temps que ça prenait pour se procurer des marchandises dont on avait besoin d'une saison à l'autre. On pouvait attendre un an ou deux pour recevoir les effets, les articles et les produits qu'on avait commandés. On sait par ailleurs que le Roi avait interdit d'entrer en concurrence avec la métropole pour les produits manufacturés.

Il fallait donc, en conséquence, tout faire venir de France, excepté des produits de première nécessité qu'on pouvait essayer de fabriquer sur place surtout quand la guerre sévissait et qu'elle favorisait les Anglais qui contrôlaient l'océan et qui arraisonnaient les navires en provenance de France.

---

43. Trudel, Marcel. op. cit., 216, 217.

44. Idem; Lanctôt, Gustave. op. cit., 159

C'est ainsi que l'on vit les Soeurs de la Congrégation fabriquer, à l'aide de métiers copiés sur ceux déjà reçus de France et forcément fabriqués au Canada, de la toile et des tissus qui rivalisaient, dit-on, avec les étoffes et les toiles importées de France.

"La prise de la Seine, 1705, plongea tout le Canada dans le deuil, car ce vaisseau portait Monsieur de Saint-Vallier et dix-huit ecclésiastiques qui furent tous faits prisonniers de guerre, et détenus en Angleterre jusqu'à la conclusion de la paix. Ce bâtiment, et plusieurs autres bâtiments, navires, 1705, 1706, qui eurent le même sort, se trouvant d'ailleurs chargés d'effets de première nécessité, que le Canada tirait alors de la France, surtout de toiles et d'étoffes. Les Canadiens se trouvaient réduits à la plus désolante misère, et à la veille de mourir de froid, faute de vêtements.

Pour subvenir aux besoins urgents, Monsieur Leschassier écrivit aux Messieurs du Séminaire de Montréal d'user de toute leur influence sur les citoyens, pour les engager à fabriquer du linge et des étoffes, qu'on pouvait difficilement se procurer de France, et qui d'ailleurs se vendaient au Canada à un prix excessif."<sup>(45)</sup>

#### Fabrication de Goudron

La colonie connut un certain succès dans la fabrication du goudron. Dès 1720, on pouvait satisfaire aux demandes de la Nouvelle-France. L'industrie du goudron habilement dirigée après 1734 par Monsieur de Chevigny, venu de France pour en assumer la direction, produisit également du brai et de la résine dont la qualité était excellente et qu'on expédiait en France en assez grande quantité.<sup>(46)</sup>

---

45. Lettre de M. Leschassier, Citée par Faillon, T.2, p.185.

46. Fauteux, J.N. Essai sur l'industrie au Canada, chap. VII, t. 1, 308-333; Lanctôt, Gustave. op. cit., t. III, 159, 160.

Bien que cette industrie du goudron, du brai et de la résine ait fait de grands progrès, elle n'atteignit jamais le degré de développement que le gouvernement royal aût voulu lui voir atteindre. Lors de son voyage en Nouvelle-France, Kalm est surpris de ne pas trouver plus de goudronneries au Canada. Dans ses mémoires, il explique comment les Canadiens obtiennent ce goudron et cette résine, en utilisant des racines de pins que l'on fait chauffer dans des fourneaux qu'un autre voyageur, l'ingénieur français Franquet, nous décrit minutieusement dans ses récits sur le Canada.(47)

#### Pêcheries

Un autre domaine dans lequel la Nouvelle-France aurait pu exceller.

De tout temps, les Bretons, les Basques (48) sont venus et viennent encore pêcher sur les grands bancs de Terre-neuve. Les Canadiens n'ont point eu part aux grandes pêches du golfe Saint-Laurent et des côtes de l'Atlantique.

Dans les premiers temps de la colonie, Champlain estimait les revenus de la pêche à un million de livres par année.(49)

---

47. Kalm, P. Voyages dans l'Amérique du Nord, vol 111, 13; Franquet. Voyages et Mémoires sur le Canada, 111, 112; Fauteux, J.-N. op. cit., vol. 11, 308-331.

48. Trudel, Marcel. op. cit., 217.

49. Idem.

Faute d'initiative de la part des colons, d'une carence de cadres pour entraîner les pêcheurs, et surtout du manque de soutien financier de la part de la France, les pêcheries de la Nouvelle-France ne sont jamais devenues une entreprise d'envergure. On sait aussi que la colonie dépendait toujours, pour ses salaisons, du sel qui devait venir de France.(50)

#### Agriculture

Dans "Initiation à la Nouvelle-France", Marcel Trudel affirme que

"sur les dix mille immigrants qui sont venus en Nouvelle-France et qu'on a surtout installés sur des terres, on peut calculer que les trois quarts n'avaient aucune expérience agricole; ils étaient ou bien des recrues militaires, ou des gens de métiers. Le recensement de 1666 est, en cela, très significatif avec son grand nombre de tisserands, de maçons, de charpentiers, de tailleurs, de matelots, et autres gens de métiers qu'on venait de transformer en habitants."  
(51)

Dans l'histoire du Canada du Boréal Express, page 148, on y lit que l'agriculture occupait les trois quarts de la population canadienne.

Talon entendait bien que la colonie tirât le plus grand parti possible de toutes ses richesses. Il y avait un grand obstacle à la réalisation de ses désirs: c'était l'isolement auquel le pays était condamné pendant les mois d'hiver. En effet, cette avenue splendide et incomparable que forme le fleuve Saint-Lau-

---

50. Trudel, Marcel. op. cit., 217.

51. Ibid., 219.

rent qui s'avance jusqu'au coeur du continent, est, de la fin de novembre jusqu'au milieu d'avril, obstruée par les glaces qui constituent un blocus pour la Nouvelle-France, avec toutes ses conséquences matérielles et morales.

Pour assurer la nourriture aux colons et leur survivance, les autorités voudront les établir sur des terres.

"Ces colons ignorant les techniques élémentaires et dépourvus d'habitudes agricoles, inaugurent la tradition d'une agriculture pratiquée au petit bonheur: rendement maigre, les terres vite épuisées, le bétail de choix importé par Talon rapidement dégénéré. A la fin du régime français, les observateurs pourront parler avec mépris des procédés agricoles de nos colons et de la débilité du bétail."<sup>(52)</sup>

Kalm, en 1749, constate que nos charrues sont assez mal construites.<sup>(53)</sup>

Isaac Weld, voyageur anglais venu visiter les colonies d'Amérique en 1795, 1796 et 1797, reproche aux Canadiens-Français de n'avoir pas beaucoup évolué depuis cent ans. Il prétend que l'agriculture semble un métier d'appoint pour l'habitant du Haut-Canada.

Isaac Weld constate aussi que nos cultivateurs sont des coureurs des bois invétérés et des routiers incorrigibles. Il affirme qu'ils n'engraissent pas suffisamment leurs terres et se servent d'un équipement médiocre qui est toujours le même depuis les commencements de la colonie.<sup>(54)</sup>

---

52. Idem.

53. Séguin, Robert-Lionel. L'Équipement de la Ferme canadienne aux XVIIe et XVIIIe siècles, 32.

54. Ibid., 44, 46.

"Les habitants élèvent des boeufs qui servent de bêtes de trait (tirent par les cornes et non par le garrot comme dans les colonies anglaises); ils ont des vaches, de grandes quantités de cochons (on est grand mangeur de lard); beaucoup de dindes, chapons et poules; mais ce qui est étrange, dans un pays où la laine est de première nécessité, peu de moutons."<sup>(55)</sup>

Nos habitants possédaient aussi des chevaux.

Le cheval était même devenu, dans le temps, une marque de richesse. La population chevaline avait atteint cinq mille en 1720 et elle était de quinze mille à la fin du régime français. On a même reproché à nos cultivateurs d'avoir élevé trop de chevaux.<sup>(56)</sup>

On lit dans l'histoire du Canada de Farley, Lamarche, qu'en 1713 (Traité d'Utrecht), on avaitensemencé cinquante-trois mille cent soixante-et-un arpents. En 1739, le nombreensemencé atteignait cent quatre-vingt-huit mille cent cinq. Les récoltes de blé, ~~mais~~ dit le même volume, de deux cent quatre-vingt-deux mille sept cents boisseaux qu'elles étaient en 1721, passaient, en l'espace d'une quinzaine d'années à six cent trente-quatre mille six cent cinq.<sup>(57)</sup>

La culture du chanvre fut encouragée par l'intendant Bégon quand il annonça que les magasins du Roi achèteraient tout

---

55. Trudel, Marcel., op. cit., 221.

56. Ibid; Séguin, Robert. Le cheval et ses implications historiques, vol. 2, sept. 1951, 227-251.

57. Histoire du Canada, Farley, Lamarche, Boréal Expresse, 148.

ce que les cultivateurs voudraient bien apporter.(58)

Vers 1730, on commença également la culture du lin qui devait, par la suite, jouer un rôle considérable dans la confection des tissus et des vêtements.(59)

Parmi toutes les cultures auxquelles les Canadiens se livraient, il ne faudrait pas oublier de mentionner la culture du tabac. En 1721, on récoltait quarante-huit mille livres de cette plante originaire des Antilles et des pays de l'Amérique du Sud. (l'usage de fumer était général en Amérique à l'époque de sa découverte.)(60)

Les récoltes vers les années 1740 atteignaient plus de deux cent mille livres.(61)

#### La famille

Pour mieux comprendre cette société française qui vit à Montréal et dans les paroisses de l'île, nous allons essayer d'étudier l'organisation familiale de nos ancêtres; cette organisation familiale qui comme la paroisse sera appelée à jouer un rôle de premier plan dans la société canadienne-française.

Au début du XVIIIe siècle, la famille canadienne-française compte environ quatre enfants, soit six personnes par famille. (62)

---

58. Ibidem.

59. Séguin, Robert-Lionel. op. cit., 96.

60. Dictionnaire encyclopédique, définition du mot tabac.

61. Histoire du Canada, Farley, Lamarche. Boréal-Express, 148.

62. Deschênes, Louise, op. cit., 417.

Même si les parents ne sont pas riches, ils essaient de garder leurs enfants avec eux le plus longtemps possible.

"La coutume de passer un contrat de mariage devant notaire est générale à Montréal et probablement dans toute la colonie."(63)

On veut souligner d'une manière spéciale un des événements les plus importants de sa vie.

Cette proportion élevée des contrats de mariage se maintient encore entre 1750 et 1770 à quatre-vingt-seize pour cent.(64)

"Le contrat de mariage représente une démarche normale, une solennité rituelle pour tous les colons canadiens.(65)

Par contre "le quart des habitants" songent à établir et à faire connaître leurs dernières volontés. La croyance que seules les personnes âgées doivent faire leur testament est fort répandue. Les personnes en pleine santé et dans la force de l'âge ne pensent pas à la mort et encore moins à rédiger un testament.(66)

#### Maris et femmes

Dans le cas des Filles du Roi transportées au Canada aux frais de l'Etat, leurs mariages sont conclus assez hâtivement. "Mais ces conditions exceptionnelles ne touchent qu'environ dix pour cent des couples formés dans l'île de Montréal avant 1715."(67)

---

63. Deschênes, Louise. op. cit., 418.

64. Ibid., 419.

65. Ibidem.

66. Ibid., 426.

67. Ibid., 435.

Dans les ménages normaux, les futurs époux prennent le temps de se fréquenter pour mieux se connaître.(68)

Est-ce que les parents imposent leur volonté quand il s'agit pour leurs enfants de choisir un conjoint?

Il semble que oui quand il s'agit de familles riches.

Dans le peuple et au sein des familles de classes moyennes, on a l'impression que cette intervention des parents est moins prononcée.

On encourage les filles cependant à se marier assez tôt. La fille, à moins que sa mère soit malade ou décédée, est une personne à charge dans la famille, plus tôt elle est mariée, mieux c'est. On n'a pas d'objections à ce que les fils se marient plus tard, car les parents en retirent de grands avantages. Les garçons aident le père dans ses travaux et prennent charge de la besogne si ce dernier tombe malade ou meurt. Le fils célibataire peut, le cas échéant, s'engager et aider sa famille financièrement.

"Pour une ville de garnison comme Montréal, une région où la disproportion des sexes est longtemps très marquée, le comportement sexuel semble remarquablement conformiste."(68)a

Henripin dans son livre sur la population canadienne déclare que le taux de filles qui sont enceintes quand elles se marient s'élève à dix pour cent dans la colonie au XVIIIe siècle.(69)

---

68. Deschêne, Louise. op. cit., 435

68a. Ibid., 438.

69. Henripin. La population canadienne, 55, Tendances et Facteurs, 8

Les procès pour adultère (toujours intentés contre les femmes) font voir que les complices sont, dans la majorité des cas, des soldats et non des maris.(70)

Le peu de procès pour adultère "ne prouve pas nécessairement la vertu des hommes du pays, mais montre que la fidélité est essentiellement un devoir féminin."(71)

Les dossiers judiciaires n'indiquent pas non plus de brutalités entre les époux. Est-ce à dire qu'elles n'existaient pas? La loi ayant été de tout temps moins favorable envers les femmes, il pourrait se faire qu'elles se soient résignées à recevoir des coups, sans récriminations, de la part de maris égoïstes, brutaux, dominateurs, habitués à se mettre en colère et à brutaliser les femmes une fois ivres surtout.

Il faut dire cependant que "le statut des femmes dans la colonie ne semble ni meilleur ni pire qu'ailleurs. Elles prennent part aux décisions familiales, accompagnent leur mari chez le notaire lorsqu'il y a aliénation d'immeuble, signature de bail, mise en apprentissage d'un enfant. Laissées seules, elles se révèlent souvent d'excellentes administratrices, ce qui prouve qu'elles avaient été déjà très mêlées à l'entreprise familiale, qu'il s'agisse d'un bien rural ou d'un commerce."(72)

Disons que c'est à titre exceptionnel, du moins si l'on en croit les dossiers, qu'il y a désaccord grave dans les familles, surtout dans les classes populaires moins instruites et en général plus

---

70. Dechêne, Louise. op. cit., 438.

71. Ibid., et note 80.

72. Ibid., 439.

soumises aux lois et à l'Eglise.

Il faut avouer que l'Eglise exerçait une assez grande influence sur les familles et que les curés auraient vite fait de mettre au pas les femmes récalcitrantes.

De tout temps et dans presque toutes les religions, la femme a toujours été considérée comme un être de seconde zone qui doit être soumise aux hommes. Cette situation ridicule ne subsiste-t-elle pas encore de nos jours dans bien des domaines?

"...l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. Voilà pourquoi la femme, dans les assemblées chrétiennes, doit avoir sur la tête un signe de sujétion..."(73)

"Vous les femmes soyez soumises à vos maris... C'est ainsi qu'autrefois, les saintes femmes étaient soumises à leurs maris: telle Sara qui obéissait à Abraham en l'appelant son Seigneur."(74)

Malgré les sentiments qui pouvaient unir les couples et la collaboration de la femme dans les tâches quotidiennes de la ménagère et de sa participation aux joies et aux épreuves du foyer conjugal, il en restait toujours que l'homme était légalement le Seigneur et le maître de la famille canadienne.

A la mort de l'un des conjoints, le survivant cherche à se remarier au plus tôt afin d'assurer à nouveau la bonne marche de la famille et permettre surtout aux enfants en bas âge de survivre à cette dure épreuve.

---

73. Saint Paul. Première épître aux Corinthiens, 11, 2 à 12.

74. Saint-Pierre. Première épître, 111, 1 à 6.

"Au début du XVIIIe siècle, la moyenne des périodes de veuvage est de vingt-cinq mois pour les veufs et de trente-huit mois pour les veuves."(75)

#### Parents et enfants

Les familles canadiennes-françaises sont nombreuses à cette époque. Malheureusement, beaucoup d'enfants meurent en bas âge. Le climat rigoureux semble être une, sinon la cause première de ces morts prématurées et fréquentes. Il y a à peine quelques décennies, ces décès étaient chose courante dans nos familles. Il n'était pas rare autrefois d'entendre les vieilles dames dire qu'elles avaient eu douze ou quatorze enfants et n'en avaient "réchappé" que six ou quatre !

Les prêtres encourageaient, malgré tout, les familles nombreuses et répétaient aux parents qu'ils ne devaient pas se laisser abattre par cette terrible succession de sépulture d'enfants qui constituaient déjà une phalange de petits anges qui les avaient précédés au ciel pour y être leurs protecteurs et chanter les louanges du Seigneur devant le trône de Dieu décrit dans l'apocalypse de Saint Jean.

Les parents acceptaient ces épreuves avec une grande résignation chrétienne et comme l'expression de la volonté de Dieu.

Heureux les enfants qui pouvaient passer à travers

---

75. Dechêne, Louise. op. cit., 440; Hérpin, Jacques. La population canadienne, 99.

les années difficiles de leur première enfance. Vers l'âge de cinq ou six ans les enfants commençaient à rendre de petits services à leur famille.

Il est bon de mentionner que la plupart des enfants de Ville-Marie, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, pouvaient fréquenter les deux écoles dirigées par les Soeurs de la Congrégation et par les Sulpiciens.

Inutile d'insister sur le fait que toute la population de la Nouvelle-France est catholique. Celui qui ne pratiquerait pas ses devoirs religieux serait mal vu et montré du doigt.

Aussi voyons-nous Monseigneur de Saint-Vallier, s'adressant, dès 1691, à ses curés pour les exhorter à faire le catéchisme qu'il a lui-même fait éditer à Paris. (On se souvient qu'il n'y avait pas d'imprimerie au temps du régime français).<sup>(76)</sup>

Ce catéchisme de Monseigneur de Saint-Vallier avait cinq cent vingt-deux pages et portait la date de 1702.

Les filles s'initient aux travaux de la maison et aux arts domestiques.

Chaque garçon ambitionne de posséder son propre fusil qui lui sera utile pour la chasse et nécessaire pour les voyages de traite ou quand il fera partie des troupes de la milice.

Vers l'âge de seize ou dix-sept ans, le jeune homme

---

76. Mandement des évêques de Québec, tome 1, 283.

qui voudra apprendre un métier sera mis en apprentissage chez un artisan. (77)

Imutile de dire que le foyer paternel sert de pied-à-terre aux enfants jusqu'à leur établissement.

Louise Dechêne affirme qu'environ le quart de la jeunesse de l'île de Montréal va et vient entre la maison familiale et les postes de l'Ouest. (78)

Les jeunes gens de seize à vingt-huit ans qui ont réussi à survivre aux dures et difficiles années de la jeunesse constituent la grande force de la colonie.

Disons que l'indiscipline, le goût du vagabondage et le mépris des lois et règlements de la part de cette jeunesse qui cherche la liberté inquiètent parfois les parents et les autorités du pays.

En effet, beaucoup de jeunes gens fatigués de travailler sur la terre et au défrichage rêvent d'aller faire quelques profits aux Outaouais, au lieu de passer leur jeunesse à cultiver misérablement la terre de leur père qui les encourage parfois à partir. Les parents ont souvent trop peu à offrir à leurs enfants pour leur imposer l'obligation de fournir, à longueur d'année, du travail à la maison paternelle.

Les enfants ont encore le devoir élémentaire et l'obligation chrétienne de voir au bien-être de leurs parents devenus vieux.

---

78. Dechêne, Louise. op. cit., 441.

Bien souvent, le père abandonne, entre soixante et soixante-dix ans, le contrôle de ses biens à ses enfants. Il arrive cependant que le père conserve la propriété de ses biens ou de sa terre et que les enfants n'en ont que l'usufruit.(79)

Dans beaucoup de cas, les enfants, après avoir accepté la donation de leur père, doivent lui verser une pension en espèces ou en denrées pour le reste de ses jours.

Selon certains liens particuliers qui existent entre les parents et leurs enfants ou selon les circonstances particulières, les parents devenus vieux vont vivre chez l'un ou l'autre de leurs fils ou filles.

Parfois, si la pension qu'il reçoit de ses enfants ou si ses épargnes le lui permettent, le vieillard va s'installer au village ou à la ville.

Il arrive même que les vieux parents se bâtissent une maison à part de son fils ou de sa fille sur son ancienne terre.(80)

Il y aurait également beaucoup à dire sur l'organisation des tutelles et curatelles qui ont été la cause d'un si grand nombre de frictions au sein de nos familles au Canada-Français.(81)

Pendant longtemps, l'isolement des colons étant la cause principale de ce phénomène, il y a eu en Nouvelle-France, des al-

---

79. Ibid., 444, voir note 102.

80. Ibid., 445.

81. Ibidem, voir note 107.

liances entre parents.

"On est à la fois la tante et la belle-soeur de quelqu'un, son mari et son cousin. Toutes les combinaisons sont possibles. Les relations sociales sont très étroites et, à partir d'une première parenté, les rameaux entretiennent des rapports d'amitié qui donnent naissance à de nouvelles unions. (82.

Ce phénomène de "l'endogamie" familiale est aussi fort à Montréal que dans les côtes et touche toutes les couches de la société. (83)

La vie familiale s'organise d'abord autour de ces "noyaux élémentaires" qui forment les parentés.

#### Eglise, clergé, vie religieuse

L'Eglise catholique tient un rôle tellement important dans l'histoire du Canada-Français qu'on ne saurait l'ignorer sans rendre cette histoire incompréhensible et inexplicable.

William Bennett Munro dans "Crusaders of New France" souligne que tout ce qui se passe d'important sous le régime français "se rattache d'une manière ou d'une autre au catholicisme." (84)

L'Eglise oeuvre dans un milieu très homogène où les divergences religieuses n'existent pas.

On sait pertinemment que jusqu'à la fin du régime français, les protestants ne sont admis dans la colonie qu'à titre de "commis" venus pour surveiller le commerce de leurs "commettants" de

---

82. Ibid., 448.

83. Ibid., 449.

84. Groulx, Lionel. Histoire du Canada-Français, t. 1, 73.

France avec interdiction d'y amener leurs femmes et leurs enfants (nous pourrions discuter longtemps de l'opportunité de ces mesures).

En plus d'exercer son zèle dans le domaine de l'enseignement et de l'hospitalisation, l'Eglise - aidée à l'occasion par le gouvernement royal - se fait la gardienne vigilante de la morale.

Ce petit peuple de colons français, échelonnés le long de la vallée du Saint-Laurent, a été, depuis son origine, imprégné de catholicisme et a reçu de ses évêques et de son clergé une armature spirituelle qui, dès son berceau, lui donna l'essentiel des connaissances sur Dieu, sur l'homme, ses origines et son destin, sur l'art de vivre en société, sur la justice, sur la liberté et sur la doctrine du Christ qui constitue en elle-même une métaphysique qui n'a pas encore été dépassée par le génie humain.(85)

#### Les Evêques de la Nouvelle-France

La Nouvelle-France n'a eu que six évêques de 1674 à 1760.

Monseigneur François de Laval: - vicaire apostolique, 1658-1674  
 - évêque, 1674-1688  
 - sacré à l'âge de trente-cinq ans, ayant démissionné, il demeure à Québec et continue à remplir les fonctions épiscopales en l'absence de son successeur, Monseigneur de Saint-Vallier.

---

85. Ibid., Rôle général de l'Eglise, 73, 77, L'Eglise et son oeuvre, 165, 168, L'Eglise au coeur de la colonie, 315, 317; Trudel, Marcel. op. cit., chap. IX, 249-277; Wade Mason. Les Canadiens-Français, tome 1, 16-17, 37-39, 51-59.

Monseigneur Jean-de-la-Croix de Saint-Vallier:

- évêque, 1688-1727
- d'abord vicaire général, 1685-1688
- sacré à l'âge de trente-cinq ans.

Monseigneur Louis-François Duplessis de Mornay:

- évêque (capucin) 1728-1733
- sacré à l'âge de cinquante ans, n'est jamais venu au Canada.

Monseigneur Pierre-Herman Dosquet:

- évêque, 1733-1739
- sacré à l'âge de trente-quatre ans, sur dix ans d'épiscopat, n'en passe que quatre en la colonie.

Monseigneur François-Louis Pourroy de Lauberivière:

- évêque 1739-1740
- sacré à vingt-huit ans
- mort à son arrivée en 1740.

Monseigneur Henri-Marie Dubreil de Pontbriand:

- évêque, 1741 à 1760, année de sa mort.
- sacré à l'âge de trente-trois ans. (86)

1. L'Évêque

Le plus haut poste de l'Eglise en Nouvelle-France est occupé par un évêque qui réside à Québec depuis 1659. Le premier titulaire de ce poste est, comme on le sait, François de Laval, nommé vicaire-apostolique en 1658, puis évêque en titre de Québec en 1674. Son autorité ecclésiastiques'étendait sur tout l'empire français de l'Amérique du Nord.

La nomination de cet évêque, bien qu'approuvée par le pape, est faite par le Roi qui lui verse un salaire annuel d'environ dix mille livres.(87)

---

86. Trudel, Marcel. op. cit., 251; Héroux, Lahaise et Vallerand. La Nouvelle-France, 220-221.

87. Trudel, Marcel. op. cit., 251.

En prenant possession de son siège, l'évêque prêtait serment de fidélité au Roi; et de ce fait, s'engageait à défendre les intérêts de la Couronne.

Cette condition de double allégeance plaçait quelquefois l'Evêque dans des situations difficiles. On le verra au temps du gouverneur Frontenac. Monseigneur de Saint-Vallier en fera la triste expérience.(88)

Le Roi, le 6 mars, 1702, expédie à Monseigneur de Saint-Vallier une lettre dans laquelle il le réprimande et le prie de revenir sur une décision, la trouvant trop sévère, au sujet des dîmes que devaient payer les habitants.(89)

Le Roi se réservait le droit de nommer l'évêque de Québec, et d'approuver la nomination des membres du Chapitre, l'érection de nouvelles paroisses, la fondation de communautés religieuses en réglementant jusqu'à leurs règles, leur costume et leur nombre.

L'Eglise doit s'accommoder de cette tutelle de l'Etat qui soutient financièrement l'Evêque, le Chapitre, le Clergé, les missionnaires et les communautés religieuses.(90)

---

88. Lanctôt, Gustave. Une Nouvelle-France inconnue, 131-173, Mont.1955.

89. Ibidem; Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'enseignement au Québec, tome 1, 97; Correspondance de Pontchartrain à Saint-Vallier, 1702, AC, B23:37; Frégault, Guy. Le XVIIIe siècle Canadien, 115.

90. Audet, Louis-Philippe. op. cit., 97-100; Trudel, Marcel. op. cit., 253.

Il est vrai que l'Etat apporte son appui à l'Eglise, mais il lui fait aussi sentir le poids de son autorité.

"Le gouvernement royal exerce une surveillance particulièrement étroite sur les communautés de femmes. C'est qu'elles ont tendance à se multiplier et que leurs effectifs augmentent avec une rapidité surprenante. La Cour craint qu'elles ne se développent démesurément. En 1697, Saint-Vallier a fondé un couvent d'Ursulines aux Trois-Rivières. En 1700, le Roi hésite encore à donner des lettres patentes à cette institution."(91)

"Non pas qu'il la juge inutile: en plus d'instruire les jeunes filles de la région, les religieuses se disposent à tenir un hôpital."(92)

## 2. Eglise et Clergé

"Mais la Cour appréhende le scandale que provoquerait la fermeture de l'établissement si les soeurs se voyaient, faute de fonds, incapables de le soutenir. Avant de le reconnaître officiellement, elle attend de le savoir bien doté pour assurer la subsistance de huit religieuses. Il est entendu d'avance que les Ursulines des Trois-Rivières ne devront pas dépasser ce nombre sans la permission expresse de Sa Majesté."(93)

"En 1702, lorsque l'évêque de Québec a déposé aux bureaux de la Marine, deux contrats constituant une rente annuelle de mille livres en faveur du couvent, le Roi consent à l'expédition des lettres patentes que le prélat sollicite depuis plusieurs années.(94)

"Le Roi ratifiera en 1703 la concession du fief Saint-Jean, sur le lac Saint-Pierre, accordé deux ans auparavant à la communauté."(95)

---

91. Mémoire du Roi, 1700, AC B 122: 105V.

92. Mémoire de l'état présent de la Nouvelle-France, lier novembre, 1702, APC, Collection Beauharnais, 253.

93. Mémoire du Roi, AC, B22: 248V-249.

94. Pontchartrain à Saint-Vallier, lier avril, 1702, RAPQ (1940-41), 358.

95. Inventaire des Concessions en fief et seigneurie, APQ, 6 volumes, Beauceville, 1927-1929, 1V, 163; Frégault, Guy. op. cit., 116.

Il en est de même pour l'hôpital général de Québec, l'Hôtel-Dieu également. Monseigneur de Saint-Vallier intervient dans l'administration de ces deux maisons. Anxieux de voir grandir son oeuvre, l'évêque demande à l'Hôtel-Dieu d'envoyer douze religieuses à l'Hôpital-Général et fait recevoir des novices à ce dernier hôpital sans l'autorisation royale.

Les dépêches royales de 1700 ordonnent à l'évêque de renvoyer à l'Hôtel-Dieu les religieuses qu'il a transférées à l'Hôpital-Général; et pour être bien sûr que les désirs du Roi allaient être exécutés, une copie des dépêches est envoyée au gouverneur et à l'intendant. La Cour insiste pour que le prélat s'applique à "perfectionner les anciens établissements qui ne sont en trop grand nombre, sans en faire de nouveaux."(96)

Tous les évêques de la Nouvelle-France venaient des rangs de la noblesse. Monseigneur Dosquet faisait exception.(97) La noblesse française, comme chacun le sait, détenait le monopole des charges et des hautes dignités ecclésiastiques. Cette pratique du gouvernement royal de choisir les évêques au sein de la noblesse, excluait en

"principe et en pratique, la candidature d'un sujet canadien à qui il manquait presque inévitablement la noblesse d'extraction et l'influence nécessaire à la Cour."(98)

---

96. Pontchartrain à Saint-Vallier, 5 mai 1700, AC, B22: 96-96V, RAPQ 1940 1941, 337; Frégault, Guy. op. cit., 116-117.

97. Lanctôt, Gustave. Histoire de l'enseignement au Québec, t. 1, 112.

98. Ibid., 131, 173, cité par Louis-Philippe Audet, Histoire de l'enseignement au Québec, t. 1, 112.

L'Eglise de la Nouvelle-France, en raison de ces nominations d'Evêques par la métropole, en a certainement souffert dans sa vie religieuse et dans son administration.

Il est étonnant que la Foi ait pu demeurer si forte dans un diocèse laissé à lui-même pendant de si nombreuses années et qui ne pouvait bénéficier de la présence de son pasteur obligé surtout de par ses fonctions de prendre des décisions importantes et de veiller au bien spirituel de ses ouailles.

On sait que Monseigneur de Saint-Vallier passa treize ans en dehors de son diocèse.

"Au mois de juillet 1704, Monseigneur de Saint-Vallier quittait une fois de plus La Rochelle pour le Canada. Il venait de passer près de quatre ans en Europe et s'était même rendu jusqu'à Rome où Clément XI avait cordialement accueilli ce premier évêque de l'Amérique du Nord venu rendre visite au pape."

"Hélas ! On était en pleine guerre de Succession d'Espagne. La France n'avait plus la maîtrise des mers. Au large des Açores, une flotte anglaise attaqua le convoi auquel appartenait le navire de Monseigneur de Saint-Vallier. Monseigneur de Saint-Vallier, avec les seize ecclésiastiques qui l'accompagnaient, fut emmené en Angleterre."

"La Reine Anne régnait. Elle n'accepta de relâcher le prélat que si Louis XIV rendait la liberté à un autre ecclésiastique, le baron de Méan, enlevé de sa cathédrale à cause de ses intrigues avec les adversaires de la France."

"En 1709, Louis XIV consentit à libérer le baron de Méan. Les Anglais relâchèrent alors Monseigneur de Saint-Vallier qui se précipita à Paris et demanda aussitôt de repartir pour le Canada."

"Les nouvelles qu'il avait reçues de son diocèse étaient mauvaises. Monseigneur de Laval était mort en 1708, personne ne pouvait plus ordonner de nouveaux prêtres. En outre, des rapports signalaient une baisse de moralité."

"Le Roi, cependant, ne permit pas ce retour, car on craignait à Versailles une reprise des disputes religieuses. Pendant quatre ans (1709-1713), Saint-Vallier fut obligé de rester en France; c'est ce qu'on pourrait appeler son second exil."

"Au printemps de 1713, le Roi Louis XIV lui permit de retourner à Québec. Sans attendre plus longtemps, Saint-Vallier s'embarqua à La Rochelle, et le 17 août 1713, il débarquait à Québec après une absence de treize ans."(99)

"Dans la hiérarchie des grands personnages de la colonie", l'évêque venait immédiatement après le Gouverneur. Il faut noter cependant que de par ses fonctions spirituelles, l'évêque était indépendant du Gouverneur.

Tout l'Eglise canadienne lui était soumise. L'évêque était assisté d'un conseil de chanoines. Dans les "gouvernements" de Trois-Rivières et de Montréal, il était représenté par un grand vicaire "chargé de faire observer les mandements pastoraux" dans leur région respective.(100)

### 3. Le Clergé

Comme partout ailleurs dans l'Eglise catholique, le diocèse de Québec, au temps de la Nouvelle-France, comptait des prêtres séculiers (relevant directement de l'évêque): ceux qu'on pourrait appeler les prêtres ordinaires des paroisses, et des prêtres réguliers (faisant partie d'une communauté religieuse, ayant généralement des vœux et soumis à des Règles: Les Jésuites, les Récollets, les Sulpiciens.)

---

99. Rambaud, Alfred. La Croix de Chevrères de Saint-Vallier, Dictionnaire Biographique du Canada, vol. 11, 346-347.

100. Héroux, Lahaise, Vallerand. La Nouvelle-France, 177.

### Clergé séculier

Dès 1663, afin de constituer un clergé canadien, Monseigneur de Laval fonde le Séminaire de Québec qui devra servir de maison de formation aux futurs prêtres qui iront, par la suite, desservir les différentes paroisses et missions de l'immense diocèse.

Le Séminaire n'étant qu'une maison de formation qui servait exclusivement à la préparation des jeunes lévites au sacerdoce, les élèves de cette institution allaient chercher l'enseignement classique au collège des Jésuites.(101)

Monseigneur de Laval avait fait publier à Paris le mandement par lequel il établissait le Séminaire de Québec.

"On y élèvera et formera, disait-il, les jeunes élèves qui paraîtront propres au service de Dieu et auxquels, à cette fin, l'on enseignera la manière de bien administrer les sacrements, la méthode de catéchiser et prêcher apostoliquement, la théologie morale, les cérémonies, le plain-chant grégorien et autres choses appartenant aux devoirs d'un bon ecclésiastique."(102)

Pendant la centaine d'années qui suivra la fondation de ce Séminaire, cent dix-huit séminaristes auront atteint la prêtrise. C'est le clergé séculier qui s'est canadianisé le plus rapidement. Lors de la Conquête, les quatre cinquièmes des prêtres séculiers étaient des prêtres canadiens.

Formés, pour la plupart, au collège des Jésuites de Québec et au Séminaire de la même ville, les curés de Nouvelle-France étaient accaparés par de multiples tâches.

---

101. Gosselin, A. L'instruction au Canada, 388.

102. Mandement des évêques de Québec, vol. 1, 45, cités par Gosselin, A. op. cit., 389.

Le curé était l'homme à tout faire.

Ses fonctions sacerdotales et religieuses l'accaparaient beaucoup. En plus des cérémonies du dimanche qu'il devait présider, il y avait, au cours de l'année liturgique, trente-sept fêtes d'obligation que tout le monde devait observer sous peine de faute grave et au cours desquelles il fallait prêcher, célébrer le Saint-Sacrifice de la Messe, et administrer les sacrements.

De plus, l'évêque obligeait les curés, sous peine de péché mortel, de prêcher et d'instruire les fidèles tous les dimanches, toutes les fêtes et à toutes les messes. (103)

L'évêque faisait encore un devoir impératif au curé d'enseigner le catéchisme à la jeunesse surtout.

Outre la visite de ses paroissiens à tous les trois mois, notre bon curé était dans l'obligation d'aller desservir les collons trop éloignés qui ne pouvaient fréquenter l'église paroissiale.

Obligé de tenir les registres de la paroisse, le curé devait en outre surveiller l'enseignement qui pouvait s'y donner, s'occuper de l'assistance publique, conseiller les habitants et enfin administrer les biens de la fabrique. (104)

"Dans le calme des petites paroisses rurales, sans autre possibilité de culture supérieure que ces lectures et méditations personnelles, le curé canadien, l'unique chef de la collectivité dont il est le juge, le notaire, le conseiller, le greffier, le consolateur et le soutien, mettra tout son coeur à l'enseignement élémentaire des vérités religieuses. Il saura promouvoir, par tous les moyens, une vie chrétienne en esprit et en vérité, dans l'humble cadre du monotone quotidien.

---

103. Groulx, Lionel. op. cit., 317.

104. Héroux, Lahaise et Vallerand. op. cit., 177.

"Le vrai miracle canadien est là."(105)

Ces curés étaient, en général, respectés et estimés par la population dont ils connaissaient les misères, les épreuves et les joies.

Comment expliquer cette considération dont on entoure les curés et leur sacerdoce?

"Elle tient d'abord aux valeurs les plus hautes que les prêtres représentent et que la société prend au sérieux, un peu, sans doute, par habitude, par convenance et même par convention, mais encore beaucoup plus, on en a le sentiment, par conviction profonde. Cette considération tient ensuite à l'action même des gens d'Eglise: en plus de pourvoir de leur mieux, aux besoins spirituels du peuple chrétien - ici en Nouvelle-France, c'est tout le peuple - ils assument encore la mise en valeur d'important secteurs du territoire et se voient chargés de toutes sortes de services. Leur prestige correspond aux mérites d'un groupe qui sert utilement la colonie."(106)

Les revenus du curé étaient modestes. Les dîmes, les honoraires des messes, des baptêmes, des mariages et des sépultures constituaient des ressources qui pouvaient lui assurer une honnête sécurité, rien de plus.

Une subvention royale de dix mille livres était répartie entre les curés dans le besoin.

Devenus vieux, les prêtres séculiers pouvaient se réfugier au séminaire de Québec qui les hébergeait gratuitement jusqu'à leur mort.(107)

---

105. Porter, Fernand, ofm. L'institution catéchistique au Canada, 57.

106. Frégault, Guy. op. cit., 132, 133.

107. Trudel, Marcel. op. cit., 177.

Paroisses de la Nouvelle-France en 1722

Il y avait maintenant au-delà de quatre-vingt paroisses dans les trois gouvernements de Québec, Trois-Rivières, Montréal.

Les limites de ces paroisses furent approuvées par un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 3 mars 1722 et enregistrées au Conseil Souverain, le 5 octobre de la même année.

Voici les noms des différents districts paroissiaux qui avaient été enregistrés au Conseil Souverain cette année-là:

a) Gouvernement de Québec

A droite en remontant le fleuve: Baie St-Paul, 1681, Petite-Rivière, (St-François-Xavier), Saint-Joachim, 1687, Ste-Anne, 1657, Château-Richer, 1661, L'Ange-Gardien, 1666, St-François-de-Sales, I. O. 1679, St-Jean-Baptiste, I. o., 1679, St-Laurent, I. O., 1679, Ste-Famille, I. O., 1669, St-Pierre, I O., 1679, Beauport, 1673, Charlesbourg, 1679, Québec, 1621, Ste-Foy, 1699, Ancienne Lorette, 1676, St-Augustin, 1691, Neuville, 1679, Porneuf, Cap-Santé, 1679, Eschambault, LaChevroitière, 1713, Grondines, 1680, Ste-Anne près de Batiscau, 1693.

A gauche en remontant le fleuve: Kamouraska, Rivière Ouelle, 1685, Ste-Anne de la Pocatière, 1715, St-Roch des Aulnaies, Port-Joli, Bonsecours, 1679, Cap St-Ignace, 1679, Pointe-à-la-Caille, 1679, St-Pierre du Sud, Bellechasse, La Durantaye, 1713, St-Michel, 1693, Beaumont, 1692, La Pointe-de-Lévy, 1679, St-Nicolas, 1694, St-Antoine-de-Tilly, 1702, Ste-Croix, 1716, St-Louis-de-Lotbinière, 1692,

Eschailons.

b) Gouvernement de Trois-Rivières

A droite en remontant le fleuve: Batiscan, 1682, Champlain, 1679, Cap de la Madeleine, 1687, Trois-Rivières, 1635, Ouama-chiche, Rivière-du-Loup, 1714, Maskinongé.

A gauche en remontant le fleuve: St-Pierre, Gentilly, Bécancourt, 1716, Godefroy, Nicolet, 1716, Baie St-Antoine, 1715, St-François-du-Lac, 1715.

c) Gouvernement de Montréal

A droite en remontant le fleuve: La Visitation, 1715, Berthier, Lanoraie, Lavaltrie, St-Sulpice, 1706, Les Iles Bouchard, Repentigny, Lachenaye, 1683, Terrebonne, St-François-de-Sales, 1702, Rivière-des-Prairies, 1688, Pointe-aux-Trembles, 1674, Longue-Pointe, 1642, St-Laurent, 1720, Pointe-Claire, 1713, Ste-Anne du bout de l'Île, 1703,

Côté du sud en remontant le fleuve: St-Pierre de Sorel, 1670, St-Ours, 1681, Contrecoeur, 1680, Verchères, 1702, Varennes, 1693, Boucherville, 1668, Chambly, 1706, Longueuil, 1715, Laprairie de la Madeleine, 1670, Châteauguay.

La paroisse allait devenir l'élément de cohésion de la race française en Amérique, la pierre angulaire de l'édifice national, la forteresse qui devait résister à tous les assauts. (108)

---

108. Trudel, Marcel. op. cit.

### Clergé régulier

Les membres du clergé régulier appartenaient à trois communautés religieuses: les Jésuites, les Sulpiciens et les Récollets.

#### 1. Les Jésuites

Rentrés en France après la prise de Québec par les frères Kirk en 1629, les Jésuites revinrent s'installer en Nouvelle-France après le retour du Canada à la France. Cette constatation faite par Marcel Trudel indique que les Jésuites vinrent s'installer en Amérique dès les commencements de la colonie.

Remplis d'un grand zèle apostolique, les Jésuites acceptèrent les postes les plus difficiles et les plus périlleux. (missions iroquoises, montagnaises et huronnes)

Les Jésuites, "seuls missionnaires jusqu'en 1657," ont écrit les plus

"belles pages de l'Eglise catholique en Amérique du nord; pour trouver une oeuvre qui en approche, il faudra attendre le travail missionnaire de la seconde moitié du XIXe siècle."(109)

Les Jésuites firent également partie des expéditions qui conduisirent aux grandes découvertes: le père Albanel à la Baie d'Hudson, le père Marquette au Mississippi, les pères Aulneau, Mesaiger et Coquart dans l'Ouest avec Lavérendrye.(110)

---

109. Trudel, Marcel. op. cit., 63.

110. Ibid., 258.

Lors de ces expéditions, les Jésuites explorateurs devenaient des interprètes valables et des ambassadeurs auprès des Indiens.(111)

Fidèles au but premier de leur ordre, l'enseignement catholique dans les collèges et les universités, les Jésuites fondèrent un collège à Québec où ils enseignèrent avec succès jusqu'en 1768, date à laquelle ils durent fermer leur collège par ordre des autorités anglaises.

Le gouvernement royal, reconnaissant les services qu'ils rendaient au pays, avait gratifié les Jésuites d'immenses seigneuries qui pouvaient leur rapporter jusqu'à quarante mille livres par année vers 1730.(112)

Chose assez paradoxale, les Jésuites qui contrôlaient l'enseignement secondaire en Nouvelle-France, ne se recrutèrent à peu près pas au Canada pendant tout le régime français. Leurs sujets venaient de France.(113)

Les Jésuites établirent au Canada "un monopole religieux comparable au monopole commercial de la Compagnie de la Nouvelle-France."<sup>(114)</sup>

---

111. Héroux, Lahaise, Vallerand, op. cit., 178.

112. Trudel, Marcel. op. cit., 258.

113. Idem.

114. Wade Mason. Les Canadiens-Français de 1760 à nos jours, tome 1, 27.

Le rôle des Jésuites au sein de la colonie fut considérable et les oeuvres qu'ils accomplirent "constituent l'un des chapitres les plus remarquables de la Compagnie de Jésus."(115)

Les récits de leurs travaux et la mort de leurs missionnaires martyrs firent naître en France un grand intérêt pour la colonie, surtout chez les membres de la très puissante Compagnie du Saint-Sacrement. Ces récits suscitèrent des vocations missionnaires et furent à l'origine de donations importantes.

Les Jésuites contribuèrent également à la venue des Ursulines en Nouvelle-France. Ce sont ces religieuses qui ont établi au pays cette longue et bienfaisante tradition de la femme éducatrice au Canada.

Ils aidèrent également à l'installation des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Enfin, grâce aux célèbres Relations qui en inspirèrent la fondation, les Jésuites participèrent à l'établissement d'une nouvelle mission à Ville-Marie en 1642.(116)

Les Jésuites étaient, sans contredit, les plus considérés parmi les membres du clergé régulier au Canada.

"Les Jésuites sont ordinairement très instruits et adonnés à l'étude, en même temps que très polis et agréables en compagnie. Ils sont toujours prêts à rendre service. Leur conversation est très intéressante et instructive et l'on ne peut s'ennuyer dans leur société."(117)

---

115. Idem.

116. Ibid., 28-29.

117. Kalm, Pierre. Voyages dans l'Amérique Septentrionale, cité par Héroux, Lahaise, Vallerand, op. cit., 178.

## 2. Les Sulpiciens

Dans le cadre de notre travail, les Sulpiciens nous intéressent au plus haut point parce qu'ils étaient les seigneurs de l'île de Montréal et qu'en plus de leur ministère paroissial, ils s'occupèrent des petites écoles de Montréal qui font l'objet de notre présent travail.

Détachés du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, les Sulpiciens de Montréal arrivèrent en 1657 et organisèrent la vie religieuse à Ville-Marie. A cette époque les Sulpiciens se recrutaient surtout dans les hautes classes de la société. Plusieurs membres de cette communauté qui vinrent au Canada: Messieurs de Queylus, Fénelon, d'Urfé, Dollier, Pérot, de Belmont, Rémy, pour ne nommer que ceux-là, disposaient de revenus personnels considérables. (118)

Chose assez curieuse, les Sulpiciens ne sont pas des religieux réguliers au sens strict du mot, puisqu'ils n'ont pas de vœux. Ils vivent cependant en communauté. Fondés pour diriger des séminaires diocésains, ils acceptaient néanmoins de se soumettre à un supérieur général nommé à vie, et qui, de Paris, dirigeait les cures et les missions que les évêques voulaient bien leur confier.

La maison des Sulpiciens à Montréal porte le nom de "séminaire". Ce séminaire ne commencera cependant pas à dispenser des cours avant la moitié du XVIIIe siècle.

Cette maison des Sulpiciens a bien sûr un supérieur et elle sert de refuge à tous les Sulpiciens qui n'ont pas charge d'une

---

118. Dechêne, Louise. Habitants et marchands de Montréal au XVIIIe siècle, 451-452.

cure ou qui ne sont pas attachés à une mission particulière. On compte à Montréal une quinzaine de Sulpiciens vers 1730 et une trentaine à la fin du régime français.(119)

Certes l'évêque de Québec a autorité sur eux et sur leurs paroisses, mais les directives viennent surtout de leur supérieur-général qui réside à Paris. Les Sulpiciens comptent de très grands protecteurs à Versailles et le Roi estime beaucoup cette communauté d'hommes vertueux qui, quoique moins nombreuse, font contrepoids aux Jésuites appelés, de par leurs fonctions, à jouer un rôle de premier plan dans l'Eglise.

Les Sulpiciens "sont des hommes d'une grande sagesse, d'habiles politiques, dont l'intérêt pour les affaires canadiennes ne faiblit pas." (120)

Le clergé sulpicien étant d'une grande qualité, il s'en suit que l'île de Montréal jouit d'un statut religieux vraiment particulier par rapport au reste de la Nouvelle-France.

Les prêtres de Saint-Sulpice ont également rêvé d'aller annoncer l'Évangile aux peuplades indiennes du Canada, mais les Jésuites, soutenus par le séminaire des Missions Étrangères de Paris, dirigent pratiquement toutes les missions des territoires indigènes. Les Sulpiciens - à part la mission du lac des Deux-Montagnes - devront se

---

119. Ibid., 452.

120. Idem.

contenter d'exercer le ministère paroissial auprès des habitants établis dans leurs seigneuries. Leur générosité est très grande - plusieurs parmi eux, comme on le sait déjà, - possèdent une fortune assez considérable. Ils se dépensent sans compter pour leurs paroissiens.

Bien que très attachés aux dogmes et à la doctrine de l'Eglise, les Sulpiciens, comme beaucoup d'ecclésiastiques de France à cette époque, sont partisans du gallicanisme, cette doctrine soutenue surtout par le Roi Louis XIV et appuyée par l'assemblée de l'Eglise de France présidée par Bossuet et qui a pour objet la défense des libertés de l'Eglise française à l'égard du Saint-Siège.

Ce gallicanisme poussera les Sulpiciens à la méfiance envers les autres ordres religieux, surtout envers les Jésuites.

Après bien des pressions de la part de la population de Montréal, de l'évêque et de l'intendant, le Séminaire de Saint-Sulpice permettra enfin aux autres communautés de s'établir à Ville-Marie.

"C'est une pernicieuse chose que d'avoir introduit les Jésuites à Montréal, se plaint Dollier, ce sera une semence de division et la ruine de la paroisse."(121)

Sans doute, les limites de notre travail nous interdisent-elles de parler trop longuement de l'antagonisme qui existait entre les Jésuites, les Sulpiciens et les Récollets au sujet des "autorisations de prêcher et de confesser" qui, n'eût été la diplomatie

---

121. Rapporté par Tronson, avril 1685, vol. XlII, 40; cité par Dechêne Louise, op. cit., 454.

de l'évêque de Québec, menaçait constamment "d'éclater au grand jour."  
(122)

En dépit de la correspondance volumineuse échangée entre les Sulpiciens de Paris et ceux du Séminaire de Montréal, particulièrement entre Monsieur Tronson, supérieur-général, et Monsieur Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens de Montréal (tous deux supérieurs pendant près de vingt-cinq ans), il n'est jamais question - à notre grand étonnement - du Pape et de directives émanant de la Cour de Rome. C'est à la Sorbonne qu'on s'adresse pour les questions touchant la foi. Pour l'administration de routine, les décisions viennent de l'évêque et de Versailles.(123)

En plus d'être gallicans, les Sulpiciens, comme beaucoup de membres du clergé de France à cette époque, étaient animés d'esprit janséniste. Instruits et menant une vie sacerdotale irréprochable, les Sulpiciens avaient une conception très exigeante du christianisme.(124)

Aussi bien à Paris qu'en Nouvelle-France, les disciples de Monsieur Olier semblent s'être tenus à l'écart des grandes et inutiles luttes théologiques engendrées par la doctrine du Jansénisme qui exerça une influence considérable en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. On pouvait donc ne pas adhérer à cette doctrine du Jansénisme

---

122. Voir règlement très strict sur lequel on finit par s'accorder, 21 mai, 1694, ASSM. Copie Faillon H 534; Dechêne, Louise, op. cit., 454.

123. consulter Lévesque E., P.S.S. L'oeuvre de la Compagnie de Saint-Sulpice dans l'Amérique du Nord, 8, 9; Dechêne, Louise. op. cit., 454.

124. Dechêne, Louise. op. cit., 455.

et en avoir cependant l'esprit.

On sait que cette doctrine avait trouvé de brillants défenseurs à Port-Royal: Saint-Cyran, Monsieur de Sacy, la famille Arnaud (les abbesses et leur frère le Grand Arnaud) et surtout Blaise Pascal, ce génie universel qui, dans sa jeunesse, avait excellé dans les mathématiques, la physique et dans toutes les sciences humaines auxquelles il avait bien voulu s'appliquer. A l'âge de trente ans, il résolut de se donner rigoureusement aux choses qui pouvaient contribuer à son salut et au salut des autres. S'étant pratiquement retiré du monde, il se consacra à l'étude de l'Écriture Sainte, des Pères de l'Église et la morale chrétienne.(125)

Avec Saint Augustin, les Jansénistes enseignaient que le péché originel avait radicalement corrompu la nature humaine, celle-ci étant totalement incapable de faire un acte valable sans la grâce de Dieu.

Cette doctrine rigide et austère obligeait ses membres - et ils étaient nombreux - à vivre dans la crainte de Dieu et à ne s'approcher de Lui qu'avec peur et tremblement.

Les disciples de cette doctrine ascétique se considéraient comme indignes de recevoir les sacrements, sources de toutes grâces. Selon eux, il fallait absolument rompre avec tout ce qui est naturel pour ne fixer son regard que sur Jésus en croix.

---

125. Sainte-Beuve. Port-Royal, tome 1, II, III.

Il va sans dire que les Sulpiciens, rigides et exigeants pour eux-mêmes, entendent faire respecter rigoureusement les lois de la morale chrétienne par leurs paroissiens. Ils inquiètent les consciences. La question du salut et de la damnation éternelle est le thème favori et le plus important de leur prédication. "Cette question du salut est au coeur de toute la religiosité moderne."(131)

Rien n'est laissé au hasard par ces prêtres très pieux que sont les Sulpiciens. Leur intransigeance s'exerce contre les femmes trop bien parées qui sont ainsi une source de péchés pour les hommes, contre les femmes qui refusent de se livrer à leur mari ou qui - d'une manière ou d'une autre - empêchent la famille, désobéissant ainsi aux lois sacrées et formelles du mariage. On ne tolère aucun manquement aux VIe et IXe commandements. La question de pureté est plus importante pour eux que la vertu de charité.

Ces Sulpiciens, chargés de la vie religieuse dans l'île de Montréal, sont sans pitié pour les voleurs, pour ceux qui pratiquent le prêt usuraire, pour les officiers qui abusent de leurs subalternes, pour les marchands et trafiquants qui enivrent les Indiens pour ensuite les voler plus facilement. Tout est soigneusement souligné dans les prédications et passé au crible au confessionnal.(132)

---

131. Mandrou, Robert. La France aux XVIIe et XVIIIe siècles, P.U.F. 1974.

132. Consulter Dechêne, Louise. op. cit., 455.

### 3. Les Récollets

Les Récollets fondés par l'espagnol Jean de la Puebla Ferrara étaient des religieux qui se rattachaient à l'ordre de Saint François d'Assise.

Dès les commencements de la colonie, Samuel de Champlain fit appel à ces religieux pour qu'ils vinssent s'établir en Nouvelle-France. Les premiers missionnaires de cet ordre arrivèrent en 1615. Ils étaient trois: les Pères Denis Jamet, Jean Dolbeau et Joseph le Caron.

Quelques-uns de ces religieux s'établirent en Acadie vers 1619.

En 1625, en raison du manque de ressources, les Récollets, ne pouvant poursuivre leur oeuvre d'éducation auprès des indigènes, demandèrent aux Jésuites de leur venir en aide.(133)

Leur rôle de missionnaires "n'a ni l'envergure ni l'audace de celui des Jésuites."(134)

L'administration Frontenac les favorisa et ils finirent par s'établir à Montréal en 1692. Leur établissement à Montréal où ils ne jouèrent qu'un rôle très secondaire, n'eut pas de résultats appréciables.(135)

Les Récollets servaient surtout comme aumôniers du

---

133. Encyclopédie Grolier, éd. 1948, tome IX, 115-116.

134.. Trudel, Marcel. op. cit., 259.

135. Encyclopédie Grolier, op. cit., 115- 116.

du gouverneur et de l'armée. Ils exerçaient aussi les fonctions de curés aux Trois-Rivières et dans plusieurs paroisses. Cette vie isolée dans les paroisses leur fit souvent oublier leur vie de communauté (136)

De tous les prêtres religieux au Canada, les Récollets étaient les plus canadianisés; sur vingt-quatre religieux-prêtres en 1760, dix-sept étaient des Canadiens.(137)

"Les Récollets forment la troisième classe d'ecclésiastiques en Canada. Ils ne se mettent pas en peine de choisir des sujets brillants pour leur communauté. Ils ne se martèlent pas le cerveau pour acquérir la science. Ces moines n'ont guère de biens, ayant fait voeu de pauvreté, ils vivent principalement d'aumônes.(138)

#### Vocations sacerdotales

On a souvent considéré les vocations sacerdotales et religieuses comme un indice de la ferveur d'une population.

Au cours de l'époque que nous traitons, les vocations sacerdotales sont rares en Nouvelle-France. On en arrive à supposer que les Canadiens éprouvaient un éloignement naturel pour la vie religieuse et sacerdotale.

Cette situation était la même dans toute la Nouvelle-France.

---

136. Ibidem.

137. Trudel, Marcel. op. cit., 259.

138. Kalm, Pierre. Ibidem.

Les prêtres de Saint-Sulpice, les Jésuites et le clergé séculier ne réussissaient pas à se recruter en dépit du fait que les familles canadiennes vivaient dans une atmosphère religieuse intense et que la société comptait des laïques de grandes vertus.

Les Sulpiciens considéraient que la jeunesse du pays n'était pas assez sérieuse pour qu'ils pussent investir de l'argent et des efforts dans la formation de futurs prêtres, "l'espérance étant trop incertaine."(139)

"Ce n'est pas seulement un phénomène passager, conséquence de la faiblesse démographique et des difficultés matérielles, mais un trait qui va se perpétuer jusqu'au milieu du XIXe siècle et obliger l'Eglise à importer de France la majeure partie de ses prêtres."(139b)

De 1663 à 1763, cent vingt-deux Sulpiciens furent envoyés de France au Canada.

Les Supérieurs de la Compagnie de Saint-Sulpice qui ont été les Seigneurs de l'île de Montréal jusqu'à la conquête anglaise, sont:

1. Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, 1657-1676
2. Louis Tronson, 1676-1700
3. François Leschassier, 1700-1725
4. Maurice Le Peletier, 1725-1731
5. Jean Couturier, 1731-1770.

Supérieurs de la communauté Sulpicienne de Montréal:

1. Gabriel de Queylus, 1657-1661 et ensuite 1668-1671
2. Gabriel Souart, 1661-1668 et ensuite 1674-1676
3. François Dollier de Casson, 1671-1674 et 1678-1701
4. François Lefèvre, 1676-1678
5. François Vachon de Belmont, 1701-1732
6. Louis Normant, 1732-1759
7. Etienne Montgolfier, 1759-1791.

---

139a. Lettres de M. Leschassier, 20 février 1701, ASSP, vol. XIV, 222; lettre du gouverneur et de l'intendant, 14 oct., 1723, AC, C11A59, citées par Dechesne Louise, op. cit., 476.

139b. Dechesne, Louise, op. cit., note 100, 477.

Communautés de femmes

Les deux communautés de femmes établies à Montréal se recrutent assez facilement.

Sur une population de mille cinq cents habitants, le personnel féminin religieux de Montréal compte une centaine de sujets.

Il faudra l'intervention de l'Etat en 1722 pour freiner le recrutement des communautés religieuses de femmes.(140)

En effet, le gouvernement demandera aux religieuses de mettre de l'ordre dans leurs affaires, d'appliquer d'une façon plus stricte le régime des dots et de cesser de faire appel aux libéralités royales, une fois que les sujets sont acceptés, pour les tirer de leurs embarras financiers et permettre aux religieuses de vivre dans des conditions matérielles décentes.

Les vocations religieuses semblent plus nombreuses dans les familles parvenues à une certaine aisance.

Plusieurs jeunes filles ne trouvant pas de partis convenables (beaucoup de jeunes gens ont dû s'éloigner de leur foyer: traite des fourrures, service militaire, etc...) préfèrent entrer au couvent.

Il faudrait une étude plus approfondie pour vérifier l'assertion faite par plusieurs historiens, à l'effet que la plus ou moins grande fortune des parents des religieuses pouvait contribuer

---

140. Edits et Ordonnances royaux, volume 1, 464 et suivantes.

à établir des barrières sociales à l'intérieur des couvents.

Les filles des habitants entraient généralement dans les communautés en qualité de soeurs converses ou domestiques,

"avec une pension de blé, une paillasse, des ustensiles, quelques aunes de drap pour leur noviciat en guise de dot."(141)

Les parents des filles de campagne n'encourageaient pas beaucoup ces vocations qui les privaient de revenus et de support dans leur vieillesse.(142)

La Nouvelle-France, en 1760, comptait sept communautés religieuses de femmes dont la population se répartissait comme suit:

- Congrégation de Notre-Dame	70	
- Ursulines de Québec	30	
- Hôtel-Dieu de Québec	26	
- Hôtel-Dieu de Montréal	26	
- Hôpital-Général de Québec	22	
- Ursulines de Trois-Rivières	15	
- Hôpital-Général de Montréal	15	
Total des Religieuses:	204	(143)

### Les Paroisses

Nous allons parler, plus particulièrement des paroisses de Montréal et des environs.

Pendant plusieurs années, il n'y eut qu'une seule paroisse dans l'île de Montréal.

---

141. Allaire, Micheline. Accords entre les familles et les couvents dans les minutes notariales, A. Adhémar, citée par Dechesne, Louise, op. cit., 479, note 106.

142. Sœur Marie Morin citée par Dechesne Louise, op. cit., 479.

143. Trudel, Marcel. op. cit., 261.

Les offices furent d'abord célébrés dans le fort puis dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu et enfin en 1678, Monseigneur de Laval érigeait canoniquement la paroisse de Ville-Marie qui devait être desservie à perpétuité par les Sulpiciens.(144)

L'organisation de la paroisse canadienne est calquée sur celle de France:

assemblée des habitants,  
 élection annuelle,  
 compte-rendu à la fin de chaque exercice (année) par le marguillier sortant de charge; compte-rendu qui doit être approuvé par l'évêque,  
 le curé assiste de droit aux délibérations des marguilliers auxquelles peuvent participer tous les anciens marguilliers.(145)

La plupart des marguilliers sont des marchands.(146)

La plupart des églises du temps furent construites en corvée. L'Eglise Notre-Dame de Montréal, dirigée par les Sulpiciens, n'a pas échappé à cette contribution des habitants de la paroisse.

Commencée en 1672, l'église Notre-Dame était un édifice en pierre et d'assez grandes dimensions pour l'époque. Elle fut ouverte au culte en 1678. Il restait cependant beaucoup de travaux à terminer. Les contrats pour parachever le clocher, les chapelles et l'ornementation du portail et des fenêtres latérales furent passés entre 1710 et 1720.(147)

---

144. Rumilly, Robert. Histoire de Montréal, tome 1, 207.

145. Dechesne, Louise. op. cit., 457.

146. Marguilliers de la paroisse Notre-Dame, 1637-1817, BRH(1913), 276-284, cité par Dechesnes, op. cit., 457.

147. Adhémar, Notaire. 28 nov. 1710, Raimbault, mars 1729, APC, M.G.17 A17, 2, 3, vol. 6; Dechesnes, Louise. op. cit., 458.

La communauté de Saint-Sulpice fournit une somme importante pour la construction de l'église. Les curés y allèrent de leurs contributions personnelles. En 1670, le curé Pérot donna cinq mille livres pour acheter des ornements.(148)

Le Roi y alla d'un don de mille cinq cent livres.  
(149)

Toute la communauté contribuait, selon ses moyens, à l'érection de l'église paroissiale. On allait parfois jusqu'à donner à la fabrique, l'équivalent d'un mois de gages et parfois davantage. Ces dons étaient considérés par les paroissiens comme la part de Dieu.

Les dons en argent étaient toujours bienvenus, mais les fournitures de bois, de pierre, de chaux, de grains, d'attelages, et de journées d'hommes permettaient aux artisans et habitants moins fortunés de fournir une contribution toute aussi valable.(150)

Au début du XVIIIe siècle, la fabrique de Notre-Dame instaura la coutume de vendre chaque année les bancs à l'enchère dans le but d'augmenter les recettes de la paroisse.

En 1707, les comptes du marguillier en charge de la paroisse nous indiquent que les propriétaires de bancs se répartissaient ainsi:

- 16 officiers militaires civils,
- 17 marchands,
- 2 notaires,
- 1 chirurgien,
- 12 autres personnes: boulangers, bouchers, tanneurs, forgerons et un aubergiste.

---

148. Archives de la paroisse Notre-Dame, boîte 1, minutes 1672, Failon H, 622.

149. Ordonnance du 3 mai 1682, ASSP vol. Xlll; Dechesnes, Louise, op. cit., 458.

150. Dechesnes, Louise, op. cit., 458.

En tout, quarante-sept familles sur un total de trois cent cinquante-cinq familles qui possédaient un banc.(151)

Pour la période d'un an, de mai 1706 à mai 1707, la paroisse Notre-Dame fait les recettes suivantes:

262 livres, quêtes et offrandes,  
334 livres, enterrements, mariages,  
372 livres, bancs, etc.

Total: 968 livres. (selon le rapport du premier marguillier).

Le Roi subventionnait les paroisses par l'intermédiaire de l'Evêque.(152)

La dime rapportait parfois plus que les quêtes et les recettes mentionnées plus haut.(153)

Dès 1665, les Sulpiciens commencèrent à desservir les populations de l'île de Montréal trop éloignées de l'église-mère.

La Pointe-aux-Trembles et Lachine sont les premiers endroits que les Sulpiciens sont appelés à desservir.

Viendront ensuite: Rivière-des-Prairies, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Longue-Pointe, Saint-Laurent, Sainte-Geneviève et Sault-au-Récollet.

---

151. Archives de la paroisse Notre-Dame. Rapport du marguillier en charge, mai 1706 à mai 1707, Dechesnes, Louise, op. cit., 459.

152. AC, D2D1, BN, MSS fr. NA 9273 fo 166, Dechesnes, Louise. op. cit., 463.

153. ASSM, copie Faillon 11, 91, notaire J. B. Adhémar, Dechesnes, Louise, op. cit., 460.

154. Dechesnes, Louise. op. cit., 460.

Toutes les paroisses de Montréal étaient tenues  
par les Sulpiciens qui étaient les Seigneurs de l'île.

Enthousiasme et indifférence  
des Habitants  
lors de la fondation des paroisses

Dès que les familles sont assez nombreuses (une trentaine environ), les Habitants réclament une église et la nomination d'un curé.

Lors des premières assemblées pour la fondation d'une paroisse, un grand enthousiasme règne et tous les habitants sont présents.

Rien n'est trop beau pour la future maison de Dieu. Les paroissiens s'engagent à verser toutes les cotisations qu'on voudra bien leur imposer. Ils promettent "les plus beaux arbres de leur terre, des charrois de terre et de pierres, des vivres pour les ouvriers, et les corvées que le maître d'oeuvre jugera nécessaires."

(155)

Malheureusement les colons sont plus riches en paroles et en promesses qu'en argent et en réalisations.

Commencés en pleine euphorie, les travaux de construction sont bientôt interrompus faute de moyens financiers, de main-d'oeuvre et de matériaux.

Les personnes en charge du chantier convoquent alors des assemblées auxquelles les futurs paroissiens ne veulent plus assister. Malgré les interventions des Sulpiciens et de l'Evêque, rien n'y fait. Il faudra toute l'autorité de l'Intendant qui menace de

doubler les cotisations et d'imposer des amendes aux récalcitrants et des condamnations exemplaires des tribunaux pour que les travaux puissent recommencer. (156)

Il fallut attendre cinq ans à la Pointe-aux-Trembles pour reprendre les travaux, "quoiqu'au commencement quand la première pierre fut posée, tous avaient paru contents." (157)

Il paraît qu'il fallût attendre plus longtemps encore à Rivière-des-Prairies, tandis que le curé de Lachine dut régler une bonne partie des dépenses de la fabrique, les habitants ayant "laissé la fabrique en dette faute de secours, travaux et autres choses qu'ils avaient promis et qu'ils n'avaient pas voulu accomplir, étant accoutumés à promettre beaucoup et à ne rien tenir." (158)

Il arrive souvent, dans l'île de Montréal, que les prêtres ont une fortune personnelle (on sait que les Sulpiciens venaient de milieux aisés de France) et qu'ils avancent ce qu'il faut à la paroisse pour ériger l'église, remettant cette dette à la fabrique par testament. (159)

La grande source de tous ces tiraillements et de toutes ces difficultés que nous venons de constater vient surtout de la grande pauvreté des colons.

---

156. Dechesnes, Louise, op. cit., note 34, 461.

157. Dechesnes, Louise, op. cit., note 36, 461, note 52, 465.

158. Dechesnes, Louise. op. cit., note 37, 461.

159. Dechesnes, Louise. op. cit., note 38, 462.

Cette résistance des colons à contribuer aux besoins et aux nécessités de leur paroisse ne doit pas être interprétée comme un signe d'indifférence religieuse. Malgré ses refus, la communauté rurale est consciente que pour elle, l'église et la paroisse sont le "symbole qui marque la fin de la lutte" pour conquérir et "domestiquer le pays étranger et le retour à une vie sociale normale" à l'instar de la mère-patrie. Il en reste toujours que ce "colon français" est profondément attaché à sa foi, en dépit parfois des apparences, et que "l'église et le curé sont les pivots de sa religion."(160)

#### Croissance de Montréal au XVIIIe siècle

Malgré les déclarations du ministre Pontchartrain et de l'intendant Raudot, à l'effet

"qu'il est certain que ce sont toujours les habitants qui feront la force de cette colonie et que ce sont eux qui par leurs travaux la soutiendront et l'augmenteront; que les gens de la campagne sont plus nécessaires pour soutenir et augmenter la Colonie..."(161)

et en dépit des exhortations de la Cour aux administrateurs du Canada de "toujours donner leur attention pour que les jeunes du Canada se marient et travaillent les terres afin qu'ils puissent vivre commodément, en leur faisant connaître qu'il n'y a point d'établissement plus sûr que de faire des terres et de les bien cultiver..."(162)

---

160. Dechêne, Louise. op. cit., 465.

161. AC, B30:142, Pontchartrain à Raudot, 6 juillet 1709, AC, C11A 30:299V300.

162. RAPQ 1947-1948-140, Mémoire du Roi 1712-1713, cité par Frégault, Guy, Le XVIIIe siècle Canadien, 48-57.

les villes de Québec et de Montréal exercent une plus grande attraction que les campagnes et se peuplent plus rapidement que celles-ci.

Combien d'enfants la famille moyenne du Canada comptait-elle dans les villes et à la campagne lors du recensement de 1707?

Trois-Rivières	5.85	moyenne rurale	3.99
Québec	4.67	moyenne urbaine	4.62
Montréal	4.44	moyenne générale	4.15 (163)

Dans le cas de la ville de Montréal qui nous occupe plus précisément, on éprouve des difficultés à connaître sa population véritable. Louise Dechesnes dans "La Croissance de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle", dans RHAF, vol. 27, no 2, septembre 1973, page 163, attire notre attention sur le fait que "parmi les vingt-trois recensements de la population canadienne au XVIII<sup>e</sup> siècle, deux seulement, en 1707 et en 1754, isolent la population de Montréal de celle de la banlieue."

#### Estimation de la population

##### de Montréal

de 1697 à 1765.....

<u>Années</u>	<u>Maisons</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Nombre d'habitants au Canada</u>
1697	152	1150 A	13 200
1707		1327	17 615
1731	400	2980	34 850
1739		3450 D	43 264
1741	457	3575	
1754		4000	55 000
1765	900 E	5733	69 810

---

163. Frégault, Guy, op. cit., 49.

Cette estimation a été faite à partir de plusieurs sources.(164)

En faisant la moyenne du nombre d'habitants par maison, on arrive à sept personnes et une fraction tout au cours du XVIIIe siècle.

Depuis ses origines, Montréal est un comptoir où l'on échange des fourrures et où les marchandises qui arrivent d'Europe et de Québec sont transbordées pour être employées sur place ou pour être acheminées vers l'intérieur du continent par les coureurs de bois.

"C'est dans le premier quart du XVIIIe siècle que le développement urbain de Montréal s'affirme avec plus de vigueur."(165)

Montréal et ses environs accueillent d'abord plus de quatre cents soldats démobilisés entre 1697 et 1715 qui forment à eux seuls le plus fort groupe d'immigrants que la ville ait connu depuis sa fondation. A cause également de la mise en chantier de travaux publics, (surtout de la construction d'une muraille autour de la ville), Montréal reçoit d'un peu partout, mais surtout de Québec et de Trois-Rivières, des commerçants, des artisans et des manoeuvres

---

164. Livre des tenanciers de Montréal, 1697, Archives de St-Aulpice; Recensements du Canada, AC, G1, 460-1; Recensements du Canada, 1871, 1V; Dénombrement seignorial de 1731, RAPQ, (41-42); Population recensée dans la paroisse Notre-Dame, moins 900 habitants pour la banlieue, 1739; Perquisition de 1741, MSRC, 111, XV, (1921- ); citées par Dechesne, Louise. La Croissance de Montréal au XVIIIe siècle, RHA, vol. 27, no 2, sept. 1973.

165. Dechesne, Louise. op. cit., 166.

attirés spécialement par l'argent. Cet afflux de nouveaux-venus crée "une vague sans précédent d'investissements immobiliers."(166)

Le premier tableau représentant Montréal date de 1731. Ce tableau représente trois cent soixante-dix-neuf maisons dont ~~44%~~ sont construites en pierres et dont le quart ont deux étages. (167)

A cette époque (1731) - soit trente ans avant la conquête - la ville de Montréal comptait cinq couvents et cinq églises ou chapelles.

Parmi les édifices publics, on pouvait remarquer la résidence du gouverneur, le séminaire de Saint-Sulpice, deux écoles, le palais de justice et la prison, un corps de caserne, une brasserie et des entrepôts.

Les rues principales, larges de vingt-quatre pieds, étaient parallèles au fleuve; tandis que les rues secondaires étaient un peu moins larges et coupaient les rues principales à angle droit. Il va sans dire que les rues n'étaient pas pavées et devenaient boueuses à la moindre pluie.(168)

Quelques petites industries, soieries, tanneries, moulins à farine opéraient dans la ville et dans la banlieue. Rares, cependant, étaient les ateliers qui employaient plus de cinq apprentis.

---

166. Dechesnes, Louise. op. cit., 166.

167. Ibidem, 168.

168. Idem.

Les recensements nous apprennent qu'il y avait à Montréal des armuriers, des forgerons, des tonneliers et des menuisiers qui devaient certainement exécuter des commandes pour les marchands et les familles installées dans la ville.

On sait qu'il y avait beaucoup de manoeuvres et de journaliers. Les métiers du bâtiment occupaient la moitié de la main-d'oeuvre spécialisée.(169)

La construction des églises et des maisons religieuses exigeait, pour ces chantiers plus considérables, des ouvriers plus compétents et plus spécialisés qu'on devait souvent aller chercher jusqu'à Québec.(170)

En plus des services administratifs, Montréal comptait dans ses murs: des religieux et des religieuses - une quarantaine d'ecclésiastiques et une centaine de religieuses -, des militaires et des domestiques qui formaient les deux-cinquièmes de la population de la ville.

L'armée contribuait elle aussi au développement de Montréal. On pouvait trouver à Montréal, au cours du XVIIIe siècle, entre deux cents à deux cent cinquante soldats qui, au moins en termes de consommation, apportaient quelque chose de positif à la ville.

Les officiers - environ une quarantaine - qui com-

---

169. Dechêne, Louise. op. cit., 174-175.

170. Harvey, Pierre. Situation Economique en Nouvelle-France, L'actualité économique, 37, 537-548, cité par Dechêne, Louise. op. cit., 175.

mandaient à ces troupes venues de France, étaient, pour la plupart, des Canadiens-français et étaient - à cause de leurs fonctions domiciliés à Montréal.(171)

Les campagnes des alentours de Montréal nourrissaient la petite ville.

Il est établi que la ville ne donnait pas tellement de travail dans les campagnes et par ricochet n'apportait pas beaucoup de capitaux à la terre.

Il s'écoulera encore une centaine d'années avant que le commerce de Montréal prenne un essor plus considérable.

Population de la ville Montréal

les moins de 15 ans

<u>Année</u>	<u>Garçons 0 à 15</u>	<u>Filles 0 à 15</u>	<u>Garçons 0 à 4</u>	<u>Filles 0 à 4</u>	<u>Garçons 5 à 15</u> (3)	<u>Filles 5 à 15</u>
1706	325 (1)	305	environ 97 (2)	environ 92	228	213
1716	535	515	environ 161	environ 155	374	360
1730	595	568	environ 179	environ 171	416 (4)	397
1740	690	666	environ 307	environ 200	483	466
1754	725	675	environ 218	environ 205	507	470
1765	1045	1002	environ 315	environ 300	730	702

- 
1. En 1706, la ville de Montréal a une population de 1805 à 2000 hommes.  
Un rapport de 30 à 35% entre les moins de quinze ans et la population totale.  
Dechêne, Louise. op. cit., note 7, 100, tableau A, 493.
  2. Au nombre des enfants de moins de 15 ans, il y a des enfants de 0 à 4 qui ne vont pas à l'école, soit environ 35% des enfants de 5 à 15 ans. Il faut donc retrancher ces enfants qui ne sont pas d'âge scolaire. Pour les enfants de 0 à 4, nous nous sommes servis du ratio 30 à 35% obtenu avec les chiffres du recensement de 1681. Dechêne, Louise, op. cit., tableau C, 495. Total des garçons de 0 à 15, 321 moins 113 de 0 à 4, ce qui donne un pourcentage de 35% du total des garçons de 0 à 4. Total des filles de 0 à 15 ans, 317 moins 121 de 0 à 4, ce qui donne un pourcentage de 38% du total des filles de 0 à 4.  
Dechêne, Louise. Recensement 1681, tableau C, 495.

Ces différents calculs nous ont donné approximativement le nombre de garçons et de filles entre cinq et quinze ans qui résidaient à Montréal entre 1706 et 1765.

On peut présumer, sans crainte d'être trop dans l'erreur, qu'au moins 50 à 60% de ces garçons et filles fréquentaient soit l'école de Saint-Sulpice, soit l'école des Religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Marguerite Bourgeoys.

	<u>Ecole des garçons</u> (50% des garçons)	<u>Ecole des filles</u> (50% des filles)
1706	114	107
1716	187	180
1730	208	199
1740	242	233
1754	254	235
1765	365	351

Un fait curieux: les Archives de Saint-Sulpice à Notre-Dame ainsi qu'au grand séminaire de Montréal n'ont aucun dossier pouvant nous renseigner sur les petites écoles de garçons du temps. Il nous a été impossible de trouver le moindre registre qui aurait pu nous fournir des listes d'élèves, le nombre d'enfants qui fréquentaient l'école paroissiale en telle année du XVIII<sup>e</sup> siècle avant la conquête. Malgré la très grande obligeance des Pères Sulpiciens, aucun document n'a pu nous orienter en ce domaine. Lors de nos recherches au Séminaire de Saint-Sulpice à Notre-Dame, tout ce que nous avons appris est qu'une nouvelle école pour garçons avait été bâtie en 1725 et ensuite agrandie. Nous avons pu voir les feuilles de charges du constructeur et le prix des matériaux.

---

3. Nombre possible de garçons et filles qui pouvaient aller à l'école à telle époque donnée.

4. Les nombres mentionnés ici dans ce tableau sont établis d'après les ratios fournis par Louise Dechêne, Habitants et Marchands de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle, 100, 493, 494, 495.

## CONCLUSION GENERALE

Tout au long de ce travail, nous avons voulu retracer l'histoire et rendre hommage aux grandes figures de la pédagogie qui ont joué un rôle de premier plan dans l'établissement et la conduite des "petites écoles" de la ville de Montréal au temps du régime français.

Ces pionniers de l'éducation méritent certainement notre admiration quand on sait dans quelles conditions précaires ils ont travaillé.

Certes, il n'est pas facile de retracer l'histoire des premières écoles de Ville-Marie.

Ce travail a exigé de nombreux déplacements et la consultation d'un grand nombre de documents, surtout à la Bibliothèque Nationale de Montréal.

Nous voulons, ici, rendre un hommage spécial à Louis-Philippe Audet que nous appellerions, à juste titre, le "père de l'histoire de l'éducation au Québec" et qui, dans son "Histoire de l'Enseignement au Québec" (deux volumes), nous indique une bibliographie qui nous a été fort précieuse dans nos recherches et la rédaction de ce travail.

Qu'il nous soit permis d'attirer l'attention de nos lecteurs sur Yves Poutet, f.é.c. Ce religieux, f.é.c., a publié dans le Bulletin du Comité des Etudes de Saint-Sulpice à Paris, dans la revue d'Histoire Ecclésiastique de Louvain et dans la Revue d'Histoire de l'Eglise de France, des études très fouillées et remarquables sur les petites écoles de Montréal et sur l'oeuvre des Frères Charon. Grâce aux tra-

vaux de Yves Poutet, il nous a été possible de retracer l'histoire des écoles paroissiales des Sulpiciens pour les garçons à Montréal durant tout le régime français.

Enfin, on ne saurait passer sous silence le nom de celui qui, le premier, a eu l'idée de nous léguer un ouvrage que nous jugeons fondamental pour l'étude de l'organisation scolaire sous le régime français; il s'agit de Monseigneur Amédée Gosselin qui a publié à Québec, en 1911, un volume de cinq cents pages dont le titre est "L'Instruction au Canada sous le régime français". Ce travail, fruit de longues et patientes recherches, constitue une source précieuse de renseignements pour le chercheur qui veut reconstituer l'histoire des origines et de la formation du régime scolaire canadien-français.

Est-ce qu'on peut se poser la question: l'histoire de la pédagogie constitue-t-elle un sujet d'étude valable et un champ de recherche important? Il faut avouer que les travaux consacrés à l'étude des différents courants pédagogiques et des systèmes d'éducation ne semblent pas tellement nombreux.

C'est un fait que la pédagogie moderne éprouve bien plus le besoin de s'appuyer sur la psychologie de l'enfant que sur l'histoire de l'éducation.

L'école d'aujourd'hui n'est pas tentée de vouloir s'attarder sur un passé qui pourrait souvent l'aider à résoudre ses problèmes actuels.

Chaque grand moment de l'histoire de la pédagogie possède sa physionomie propre. En éducation, l'ancien doit être maintenu et en même temps modifié par sa mise en relation avec des éléments nou-

veaux. Les systèmes d'éducation ne devraient pas se succéder pour se détruire.

Ces systèmes éducatifs que l'histoire fait défiler devant nous sont l'expression d'une période déterminée, d'un courant particulier qui nous a apporté une manière originale de concevoir l'éducation de la jeunesse.

Ces étapes dans l'histoire de la pédagogie ne peuvent cependant pas être considérées comme des acquisitions définitives.

A la lumière de cette histoire de la pédagogie, on réalise que certains grands maîtres en science de l'éducation apportèrent une contribution et des éléments qui n'ont pas d'équivalents chez d'autres. Cette histoire s'est donc constituée par la réunion de tous ces apports.

L'enseignement qui se donne aux générations actuelles plonge ses racines dans un passé parfois bien éloigné. C'est pour cette raison, comme l'affirme un auteur de chez nous, que, dans un système scolaire, on ne peut ignorer l'histoire de l'éducation de son pays.

IMPORTANCE  
de  
L'HISTOIRE DE LA PEDAGOGIE  
en  
éducation

---

TITRE: Les Ecoles Populaires de Montréal sous le Régime Français

Importance de l'histoire de la pédagogie en éducation.

On ne semble pas, de nos jours, attacher tellement d'importance à l'histoire des doctrines et des institutions pédagogiques.

Ce retour en arrière et l'étude de ces doctrines pédagogiques constituent cependant un élément indispensable à la formation des éducateurs.

L'histoire de l'éducation donne aux maîtres des idées très précises sur les questions essentielles en matière de pédagogie, fait connaître aux éducateurs le développement des institutions scolaires, l'évolution des méthodes et des doctrines éducatives et la valeur des ouvrages qui, depuis la Grèce antique, ont été à la base et à la source des grands principes éducatifs du monde occidental, qui ont fait leur preuve au cours des siècles passés, au sein des générations qui nous ont précédés et qui représentent un ensemble de doctrines, un grand nombre d'expériences utiles et efficaces que les professeurs sont appelés à rencontrer dans le maniement quotidien des problèmes de l'éducation.

"On a délaissé ce qu'on appellerait la vieille sagesse historique et une longue tradition pédagogique pour se précipiter dans l'exploration pédagogique d'autres méthodes d'apprentissage d'apparence plus modernes, mais qui manquent de maturité pédagogique. Bien des réformes sophistiquées nous apparaissent comme trop artificielles."<sup>(1)</sup>

---

1. Grand'Maison. Pour une pédagogie sociale d'autodéveloppement en éducation, 60, 97.

Comme nous le disons plus haut, l'histoire de la pédagogie ne semble pas un sujet tellement en honneur parmi les éducateurs.

Les travaux et les articles consacrés aux pédagogues du passé (chez nous comme ailleurs) ne sont pas tellement nombreux, ni, non plus, les études ou les publications qui orientent le lecteur vers tel ou tel courant ou système pédagogique.

Tout l'appareil scolaire et pédagogique semble, de nos jours, vouloir s'appuyer davantage sur la psychologie de l'enfant. Les oeuvres de Piaget, ce grand psychologue suisse prétendent trouver des réponses aux problèmes de l'enseignement, tandis que les travaux de Carl Rogers aux Etats-Unis tendent à prouver, de façon évidente, que tous les problèmes pédagogiques trouvent une solution adéquate dans la psychologie.

On n'éprouve pas le besoin de retourner en arrière et de s'appuyer sur le passé historique. On attend encore moins de ce passé qu'il puisse aider à résoudre beaucoup de problèmes scolaires actuels.

"L'école traditionnelle privilégiait les contenus, les modèles. L'école d'aujourd'hui entend privilégier les méthodes nouvelles sous prétexte de respecter les intérêts de l'enfant. Faute de référence aux contenus, l'éducation nouvelle a sombré dans le flou et l'artificiel!"(2)

"L'homme et l'enfant se cherchent dans l'école moderne. Certains constats témoignent d'un manque de

---

2. Vial, Jean. La Pédagogie au ras du sol, 50.

conscience historique et de formation éthique et philosophique."<sup>(3)</sup>

"Que nous importe, dit-on volontiers aujourd'hui, ce qui s'est passé dans les siècles précédents? Nous arrivons à l'an 2,000. Ne remontons pas au déluge! L'ennui est, qu'au contraire, notre inconscient, lui, remonte au déluge. Les peuples, autant que les personnes, sont commandés par leur enfance. Organisations sociales et scolaires, activités économiques, luttes politiques reflètent, et à leur tour retrempe les mentalités: rien n'évolue aussi lentement qu'elles. Souvent un comportement se perpétue longtemps après que sa cause a disparu. La mémoire inconsciente d'un peuple est longue. Les Etats-Unis restent encore marqués par les guerres d'Indépendance et de Sécession, par les mythes de la conquête du Far West et par l'esclavage. Les Espagnols sentent encore planer les ombres de l'Inquisition et de la Guerre Civile."<sup>(4)</sup>

Et nous enchaînons avec cette pensée que nous trouvons dans l'Introduction à la métaphysique de Bergson:

"Sans cette survivance de passé dans le présent, il n'y aurait pas de durée, mais seulement de l'instantanéité."<sup>(5)</sup>

Avant de terminer cet exposé sommaire sur l'importance de l'histoire de la pédagogie, qu'on nous permette de citer deux auteurs de chez nous qui apporteront un éclairage final en faveur de notre argumentation:

"On ne touche pas impunément à l'histoire d'un pays."<sup>(6)</sup>

---

3. Grand'Maison, Jacques. op. cit., 33.

4. Peyrefitte, Alain. Le Mal Français, introduction, pp. XI et XII.

5. Bergson, Henri. Introduction à la Métaphysique, La Durée Réelle, 1411.

6. Gagnon, Lysianne. L'Ecole privée pourquoi? 88.

Et enfin, voici le témoignage de Celui qu'on pourrait appeler le Père de l'Histoire de l'Enseignement au Québec:

"Le passé n'est-il pas lourd de toutes les richesses de l'expérience? Pourquoi serait-il dépouillé de la sagesse des siècles révolus?"(7)

---

7. Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'Enseignement au Québec, tome 1, 1608-1840, avant-propos, Xlll;

"Dans la grandeur de leur passé les hommes  
puisent courage et confiance en l'avenir."(8)

"Faire abstraction de l'histoire, c'est s'ex-  
poser à juger superficiellement la situation  
contemporaine."(9)

"Le privilège ainsi reconnu de retourner au  
passé qui conduit à une élévation du présent.  
La vérité se dissimule en nous de toute éter-  
nité."(10)

"Les fastes de leur histoire les ont suivis  
comme une ombre fantastique, appelée légende  
ou tradition."(11)

---

8. Inscription du Musée Moderne de Mexico et qu'on peut trouver dans la  
Collection Les Grandes Epoques de l'Homme, L'Amérique précolombienne, 180.

9. Séguin, Maurice. Le Retard du Québec et l'infériorité économique des  
Canadiens-français, 93.

10. Saint Augustin. Dialogue "De Magistro" cité par Gusdorf, Georges.  
Pourquoi des professeurs, 85.

11. De Nevers, Edmond. L'Avenir du peuple canadien-français, 1964, 20.

Valeur primordiale de l'histoire de la pédagogie.

Outre l'intérêt que présente l'histoire de la pédagogie à tout esprit cultivé, elle doit susciter un grand intérêt chez les enseignants:

- parce qu'elle donne aux maîtres des idées précises sur les questions concernant une époque particulière en éducation;
- parce qu'elle fait connaître à ceux que la chose intéresse les développements successifs des institutions scolaires;
- parce qu'elle fait voir l'évolution des méthodes d'enseignement au cours des siècles;
- parce qu'elle nous fait apprécier la valeur pédagogique des différents ouvrages et traités sur l'éducation ainsi que leur contribution réelle à l'avancement de la science pédagogique, permettant aux spécialistes en la matière d'exercer un jugement critique sur la valeur des théories et des systèmes proposés par les maîtres de la science pédagogique qui vivaient à telle époque de l'histoire de l'éducation:
- parce qu'elle nous révèle l'origine, et nous fait voir l'évolution et le perfectionnement des méthodes qui font maintenant autorité en matière pédagogique;
- parce qu'elle fait connaître l'influence des événements historiques sur les progrès réalisés par l'enseignement et le développement des institutions scolaires;
- parce qu'elle fait étalage de vérités durables et de théories qui, privilégiées par l'expérience, consacrées par le temps et acceptées par une longue pratique, ont contribué à créer des conceptions pédagogiques qui devraient être à la base même de notre système d'éducation.

La pédagogie actuelle nous vient d'une longue tradition.

"Nous sommes des Gréco-Latins:  
tout l'essentiel de notre civilisation est issu de la leur;  
c'est vrai à un degré éminent,  
de notre système d'éducation."(12)

---

12. Marrou, Henri-Irénée. Histoire de l'éducation dans l'Antiquité, cité par Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'Enseignement au Québec.

Ce système d'éducation qui nous vient de l'antiquité se prolongera jusqu'à la renaissance intellectuelle carolingienne du Moyen-Age où les procédés de la pédagogie ancienne seront repris et réussiront à rejoindre cette tradition lointaine et à revenir ainsi aux trésors toujours inépuisables de l'antiquité. Mais ce sera surtout la Renaissance au XVe et au XVIe siècles qui va marquer les formules d'éducation et constituera un retour décisif à la tradition gréco-romaine.

Ces grandes doctrines pédagogiques et cette tradition constituées des idées, des expériences et des formules d'éducation qui ont fait leur apparition depuis l'antiquité chez les différentes nations civilisées, et que l'histoire fait défiler devant nos yeux, ont pour effet de maintenir l'idéal des maîtres à un niveau très élevé et de leur ouvrir des horizons plus vastes sur le monde de l'éducation.

Que les enseignants retirent les plus grands bienfaits de la lecture et de l'étude des grands maîtres en pédagogie.

On sait que Bach étudiait avec un soin particulier les grands maîtres italiens qui l'avaient précédé: Vivaldi, Torelli, Frescobaldi, Scarlatti, Palestrina, pour ne nommer que ceux-là. Les compositions de ces grands maîtres qui ont donné naissance aux grandes formes classiques de la musique: la fugue, la sonate, la symphonie, etc., et qui ont grandement favorisé la syntaxe musicale et l'harmonie, lui servaient de modèles. L'histoire de la musique nous rapporte qu'il copiait respectueusement les partitions de ces maîtres pour mieux s'assimiler leur technique.(13)

---

13. Consulter à ce propos l'histoire de la musique d'Emile Vuillermoz, des Grandes Etudes Historiques de la Librairie Arthème Fayard à Paris, 110, 111, ainsi que les pages précédentes.

Il en est de même pour les enseignants quand il s'agit de la lecture et de l'étude attentive des oeuvres des grands maîtres en pédagogie.

Cette étude de l'histoire de l'éducation met les enseignants en relation avec d'immortels génies dans les méthodes et les sciences de l'éducation, tels que Platon, Saint Augustin, Quintilien, Clément d'Alexandrie, Rabelais, Descartes, Fénelon, Montaigne, Comenius, ou avec d'illustres pédagogues qui sont considérés comme de grands bienfaiteurs de l'humanité et de la jeunesse: Gerson, Saint Ignace de Loyola, Saint Pierre Fourier, Saint Jean-Baptiste de la Salle, Monseigneur Dupanloup, Don Bosco, Dewey; et combien d'autres dont nous oublions malheureusement les noms.

Est-il rien de plus attachant pour un pédagogue que le récit des travaux de ces grands éducateurs, des obstacles qu'ils ont eu à surmonter et des peines et des épreuves qui les assaillirent sans jamais les ébranler?

Relation étroite entre la philosophie et la pédagogie d'une époque donnée.

L'examen attentif des principes philosophiques des différents systèmes d'éducation qui firent leur apparition tout au long de l'histoire du monde est aussi très important. N'est-il pas permis d'affirmer que l'éducation est l'écho fidèle de la philosophie dominante pendant la période historique envisagée. Derrière le Ratio Studiorum des Jésuites et l'Emile de Jean-Jacques Rousseau apparaît toute une philosophie qu'il nous faut apprécier.

On peut donc affirmer, sans crainte d'erreur, qu'il

est très important de connaître les bases philosophiques sur lesquelles les grands éducateurs ont édifié leurs théories pédagogiques.

L'influence familiale, le milieu social, les institutions civiles et religieuses, le climat même contribuent à l'individualité de l'enfant.

L'influence de la famille, le milieu social, les lectures, les événements de la vie de tous les jours, de la vie intellectuelle, morale et religieuse, ces événements modifient les idées, les sentiments et le caractère de l'enfant. Il n'est pas jusqu'au climat particulier du pays qu'il habite qui ne contribue à la formation de l'individualité de l'enfant.

Les habitudes de l'esprit, les institutions civiles et religieuses, les jeux de dépendance mutuelle finissent par former ce que nous appellerions un équilibre biologique.

L'histoire de la pédagogie nous amènera à nous demander des questions dans le genre de celles posées plus bas, dépendant, il va sans dire, de l'époque étudiée, afin de mieux connaître le statut socio-économique et le niveau de vie des sociétés auxquelles l'histoire fait référence.

- quels étaient les buts et les fins de l'éducation à l'époque qui fait l'objet de notre étude?
- quelles étaient les matières enseignées dans les écoles à cette époque particulière?
- à partir de quelle année, de quel siècle, tel mode d'enseignement fait-il son apparition?
- quand nous fait-on assister à la naissance des écoles épiscopales, des écoles monastiques, des écoles paroissiales ou petites écoles, des écoles publiques, etc.?
- quel était le rôle particulier de chacune de ces écoles?
- est-ce que les méthodes d'enseignement font l'objet d'une attention particulière?

- quels étaient les principes et les moyens de discipline et d'émulation alors en usage? serait-il sage de les employer encore aujourd'hui?
- par le truchement de l'histoire de la pédagogie, est-il possible de pouvoir apprécier les résultats obtenus dans tel ou tel système d'enseignement?
- quand la fameuse dispute des syllabaires débute-t-elle? quels personnages célèbres de l'époque souhaitaient que les jeunes enfants fussent mis en présence des lettres, des syllabes et des mots de leur propre langue avant d'avoir sous les yeux le moindre mot latin?
- quel fut le rôle des petites écoles de Port-Royal?
- est-ce que l'étude de telle période donnée donne une idée précise de la durée des études à une période déterminée de l'histoire?
- l'école a-t-elle toujours connu la répartition des élèves en classe-cellule qui est à la base de notre structure scolaire actuelle?
- avons-nous une connaissance assez exacte des doctrines des grands éducateurs grecs: Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, Xénophon et Plutarque?
- quelles étaient les idées pédagogiques de Sénèque et de Quintilien à l'époque romaine?
- quelle fut l'influence des Bénédictins sur la civilisation du Moyen-Age?
- quels sont les grands éducateurs de la période dite Scolastique?
- quel est l'étalement des âges des élèves dans les établissements scolaires de telle période donnée?
- peut-on considérer le pensionnat comme une des formes idéales de l'éducation des enfants et des adolescents?
- quels sont les deux principaux traités de pédagogie, en usage en France au XVIIe et au XVIIIe siècles, qui fixaient la discipline, les conditions matérielles et les programmes d'étude dans les petites écoles de l'époque?
- quand, dans l'histoire de la pédagogie, parle-t-on de l'apprentissage de l'écriture? (en 1596, Coote dans English School Master, se plaint des élèves des écoles de grammaire qui écrivent mal - cité par Ariès, 325, L'Enfant et la Vie Familiale sous l'Ancien

Régime, Edition du Seuil, Paris, 1973)

- pourquoi appelait-on le calcul le jet?
- quels ont été les effets de l'invention de l'imprimerie et de la fabrication industrielle du papier sur l'enseignement?
- que penser de l'éducation des filles jusqu'au siècle de Louis XIV et du rôle de Madame de Maintenon dans l'éducation de celles-ci?
- quel a été le rôle des Eglises dans le domaine de l'éducation? (surtout de l'Eglise catholique) (The state supported the Church because statesmen generally agreed that the clergy gave them indispensable aid in preserving social order. The kings of France left to the Catholic clergy almost all forms of public education.) Durant, Will and Ariel. The Age of Napoleon, Simon and Schuster, New York, 1975, 4.

Toutes ces questions posées plus haut et bien d'autres que nous pourrions nous demander, doivent nous conduire à une interprétation judicieuse de l'histoire de l'éducation.

Pour être logique et nous conduire à une vue d'ensemble assez précise de la période étudiée, l'histoire de la pédagogie doit présenter une chronologie, au moins sommaire, de l'époque envisagée. Elle doit aussi attirer notre attention

d'un système d'enseignement donné, sur les idéaux éducatifs

disciplinaire et pédagogique de l'école au cours des siècles, sur l'organisation disciplinaire et pédagogique de l'école au cours des siècles,

tallation matériels des écoles sous tel régime de gouvernement, sur l'aménagement et l'installation matériels des écoles sous tel régime de gouvernement,

grammes, la qualité du personnel enseignant, les formes d'enseignement au cours de telle étape pédagogique. sur les méthodes, les programmes, la qualité du personnel enseignant, les formes d'enseignement au cours de telle étape pédagogique.

"L'historiographie relative à telle époque n'est évidemment pas séparable du mouvement général qui anime la

société à cette époque."(14)

"L'histoire se doit de sauvegarder cette vision globale des sociétés humaines. Ce regard historique doit porter son attention à des sources jusqu'à maintenant négligées."(15)

De toutes les conclusions auxquelles nous en arrivons, celle qui s'impose par-dessus tout à notre attention et qui paraît la plus importante est la suivante: à toutes les époques et chez tous les peuples, l'éducation, sous une forme ou sous une autre, semble être l'objet de vives préoccupations. Plus les civilisations et les peuples se développent, plus cette question de l'éducation devient capitale. Il n'y a pas de type d'enseignement qui soit immuable et permanent.

Chaque système ou conception pédagogique présenté par les grands éducateurs du passé qui a subi l'épreuve du temps et de l'expérience a certainement amélioré et changé la société humaine.

Mais cette étude des siècles précédents et des grandes théories pédagogiques doit nous laisser la conviction qu'il n'y a pas de type d'enseignement qui soit immuable et permanent, que l'éducation d'hier n'est pas nécessairement celle de demain, que tout système d'éducation doit être en état de perpétuelle évolution.

Nous avons, bien sûr, une idée plus précise des ac-

---

14. Mandrou, Robert. La France aux XVIIe et XVIIIe siècles, 250.

15. Idem.

quisitions de la civilisation actuelle en éducation.

Ces nouvelles théories semblent avoir plus de prix et de valeur, et par voie de conséquence, paraissent plus dignes d'être retenues et approfondies.

C'est ainsi que des théories pédagogiques tronquées prennent naissance et ne peuvent résister au temps. On n'a qu'à regarder l'école d'aujourd'hui pour s'en convaincre.

"La pédagogie est en crise. Comment pourrait-il en être autrement, étant donné le caractère artificiel de l'école actuelle?"(16)

Qu'il faut se garder de rejeter complètement le passé, le présent dérive du passé et le continue souvent en bonne partie.

L'homme idéal d'aujourd'hui est l'homme réclamé par les besoins du jour et par les goûts du jour.

Ces besoins et ces goûts actuels seront remplacés demain par d'autres exigences.

Les conceptions nouvelles en pédagogie, pleines de l'ardeur et de la vitalité de leur nouveauté, sont, très souvent, agressives envers les anciennes théories qu'elles s'efforcent de remplacer.

Les champions des idées nouvelles ont toujours cru et croient encore volontiers qu'il n'y a rien à garder des formules antérieures. Pourtant, quand on a acquis une certaine expérience de la vie et de l'enseignement, on sait que le présent dérive souvent du

---

16. Silberman, C.-F. Crisis in the classroom, 47.

passé et le continue.

"On ne peut séparer le passé  
de l'écoute du présent."(17)

Ceux qui étaient à la tête de notre "Révolution  
Tranquille" en éducation, auraient pu se garder de faire table rase de  
tout notre passé pédagogique. Ils auraient dû méditer sur la valeur  
réelle de l'histoire de l'éducation;

"Ces charlatans politicalleurs,  
ces nouveaux Fausts connaissant  
mal la chimie sociale et éduca-  
tive, qui rêvaient de transfor-  
mations radicales au sein de no-  
tre société, imaginèrent une al-  
chimie miraculeuse qui devait  
transformer le vil métal de notre  
vieux système scolaire en or pur."  
(18)

---

17. Galarneau, Claude. Les Collèges Classiques au Canada-Français,  
couverture arrière du volume.

18. Peyrefitte, Alain. op. cit., 486.

Buts poursuivis tout au long de notre travail.

Nous avons voulu faire l'éloge et rendre un hommage spécial au courageux labeur des pionniers de l'éducation au Canada-Français, tout spécialement ceux de la région de Montréal.

Nous avons voulu mettre en lumière ces personnages simples qui ont apporté leur humble et précieuse contribution à l'édification laborieuse de notre système d'éducation.

Il ne s'agit pas ici d'érudition et ce qu'on pourrait appeler archéologie pédagogique et scientifique, mais bien plutôt d'une prise de conscience de ce qu'ont fait nos devanciers pour conserver les principales valeurs de la civilisation française dans ces terres lointaines d'Amérique.

Ce travail que nous présentons se veut un mémoire sur l'enseignement primaire à Montréal aux premiers temps de la colonie. Ce n'est, à proprement parler, qu'une esquisse que nous avons essayé de tracer avec les documents que nous avons en main; ce sont des jalons que nous avons voulu poser, afin qu'ils puissent servir éventuellement à ceux qui désireraient, plus tard, réaliser une oeuvre plus complète.

Environ trois siècles séparent Montréal de la petite bourgade de Ville-Marie. La ville actuelle, aux quartiers cosmopolites, semble bien loin de ses humbles origines. Ses fondateurs sont cependant des morts qui nous parlent encore. Nous avons voulu faire entendre leur voix qui devrait être plus forte que le tumulte des affaires et des intérêts, plus forte que l'indifférence et l'ignorance des foules d'aujourd'hui.

Tous les fondateurs et les premiers colons de Montréal ont vécu dangereusement. On connaît les épreuves qui s'accumulèrent, comme à plaisir, sur cette époque.

"Qu'il nous suffise de rappeler que pour mener de front les travaux herculéens de l'époque: refoulement de l'immense forêt laurentienne, exploration et conquête commerciale d'un pays aussi vaste que l'Europe, il fallait des hommes assumant à la fois les tâches de colon, d'explorateur et de militaire. Les colons canadiens seront, par devoir et par nécessité, des coureurs de bois et des soldats, maniant l'aviron et le fusil autant que la hache et la charrue.

L'on sait que, pendant les 150 ans du régime français, les colons vivront quatre-vingts années de guerre, la guerre avec les Iroquois s'aggravant parfois de la guerre anglaise.

N'y avait-il pas lieu, aussi, de compter avec le climat, en quelque façon ennemi de l'école; avec cette neige fabuleuse dont parle le Père Charlevoix dans son Histoire de la Nouvelle-France?"(19)

Que vaut ce monde de pédagogues au temps du régime français? Quelle était la valeur de l'enseignement à une époque où il n'y avait ni tradition pédagogique, ni milieu favorable à l'enseignement et où tout était à créer? Rares étaient les diplômés autres que

---

19. Groulx, Lionel Chanoine. L'Enseignement français au Canada, 10.

celui de la bonne volonté, dans ce pays où tout devait s'improviser.

Ce serait se tromper étrangement que de croire que ces humbles maîtresses ou ces maîtres étaient étrangers à tout souci pédagogique. On sait par ailleurs que des ordonnances spéciales des évêques, ordonnances qui furent ratifiées par la suite par le pouvoir civil, exigeaient de ceux qui enseignaient une attestation de moralité et de compétence. On songeait même à établir au pays du Québec des écoles normales dont on sentait la nécessité. L'évêque de Québec, Monseigneur de Saint-Vallier, entretint le ministre de sa Majesté dès 1686 à ce sujet.(20)

Ce même évêque voulait qu'au noviciat des Soeurs de la Congrégation les futures institutrices fussent formées à l'art d'enseigner.(21)

Au commencement du XVIIIe siècle, nous voyons François Charon qui vient de créer une petite communauté de maîtres-enseignants à Montréal, et qui cherche à unir sa petite société à la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, offrir à ces derniers de fonder une école normale à La Rochelle où les futurs maîtres du Canada eussent pu s'affermir dans leur vocation et se former à l'instruction de la jeunesse avant de s'embarquer pour la colonie.

Qu'enseigne-t-on dans les écoles de la Nouvelle-France à cette époque? Quels sont les manuels en usage? Quels sont les

---

20. Archives du Canada, F. A. vol. 11, 337-338.

21. Groulx, Lionel Chanoine. op. cit., 17.

programmes des études?

Pouvait-on au XVII<sup>e</sup> siècle, dans une colonie française aussi dépourvue, se permettre d'innover dans le domaine scolaire?

Les écoliers du Canada se penchent donc sur les mêmes manuels que ceux en usage en France: Le Petit Alphabet, le Grand Alphabet, le Psautier, les Pensées Chrétiennes, l'Introduction à la Vie Dévote, l'Instruction de la Jeunesse, L'Instruction Chrétienne, la Civilité, les Manuscrits et les Contrats.

Tous ces livres venaient de France. Il eut été difficile de faire autrement puisqu'on sait qu'au temps du régime français, l'imprimerie n'a jamais existé au Canada. Monseigneur de Saint-Vallier a même dû faire imprimer à Paris le catéchisme qu'il avait composé pour le diocèse de Québec. (Catéchisme du Diocèse de Québec, par Monseigneur L'Illustre et Révérendissime Jean de la Croix de Saint-Vallier, Evêque de Québec, à Paris chez Urbain Coustelier, rue St-Jacques, 1702)

Le programme de nos petites écoles était donc le même que celui des écoles primaires de France tel qu'exposé dans le célèbre traité de pédagogie très en vogue en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles: L'Ecole Paroissiale, ou la manière de bien instruire les enfants des petites écoles, imprimé à Paris en 1654, chez Pierre Targa, imprimeur de l'Archevêché de Paris.

Aux petits Canadiens, comme aux petits Français, l'on enseigne alors le catéchisme, la lecture, l'écriture et les rudiments des mathématiques. C'est le même programme pour les garçons et pour les filles, si ce n'est que pour celles-ci, l'instruction se complète d'un enseignement ménager.

Telles furent les écoles primaires de Montréal au temps du régime français. Le programme de ces écoles était bien modeste à côté des programmes de nos écoles d'aujourd'hui.

Qu'on nous permette de citer un témoignage sur ces petites écoles d'autrefois, il s'agit du Père Charlevoix qui, dans son Histoire de la Nouvelle-France, rend à Marguerite Bourgeoys cet hommage significatif:

"Sans autres ressources que son courage et sa confiance en Dieu, elle entreprit de procurer à toutes les jeunes personnes, quelque pauvres et quelque abandonnées qu'elles fussent, une éducation que n'ont point, même dans les royaumes les plus policés, beaucoup de filles de condition."<sup>(22)</sup>

Ce sont tous ces gestes héroïques que nous avons voulu représenter dans cette fresque audacieuse de cette période de l'histoire de l'éducation au Québec.

La vie de ces pionniers de l'éducation, loin de s'être éteinte avec leur dernier soupir, s'est prolongée tout au long des siècles de notre histoire.

Le flambeau que Marguerite Bourgeoys, que François Charon, que les Sulpiciens et leurs aides laïcs ont allumé sur le sol de la Nouvelle-France, d'autres l'ont pris dans leurs mains pour en porter partout la lumière conquérante.

---

22. Charlevoix, Père. Histoire de la Nouvelle-France, vol. 11, 94-95.

"D'autres régirent le peuple  
par leurs conseils et leur  
intelligence; et les sages  
discours de leur enseigne-  
ment.

"Tous furent honorés par leurs  
contemporains.

"Certains laissèrent un nom  
qu'on cite encore avec éloges.

"Leur descendance demeurera à jamais.

"Leur gloire ne ternira point.

"Leur corps a été enseveli  
dans la paix,  
Et leur nom est vivant pour  
des générations."(23)

---

23. Ecclésiastique, chap. 44, 4 à 15.

## BIBLIOGRAPHIE

- Allain, abbé. (archiviste du diocèse de Bordeaux). L'Instruction primaire en France, avant la Révolution. Paris. Librairie de la Société Bibliographique. 1881. Université de Montréal. Bibliothèque des Sciences de l'Éducation.
- Anselme, frère. (é.-c.) Conduite des Ecoles Chrétiennes par saint Jean-Baptiste-de-la-Salle. Paris. Procure générale. 1951.
- Aries, Philippe. L'enfant et la famille sous l'ancien régime. Paris. Editions du Seuil. 1973.
- Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'Enseignement au Québec, tome 1. Montréal. Holt, Rinehart and Winston. 1971.
- Audet, Louis-Philippe. (SRC) La Nouvelle-France et ses dix mille colons. Québec. Les Cahiers des dix. 1971.
- Bertrand, Camille. Histoire de Montréal, tome 1, 1535 à 1760. Paris, Plon. Montréal. Éditions Beauchemin. 1935.
- Blain, Jean-Baptiste. (Chanoine de l'Archevêché de Rouen). Vie de Jean-Baptiste-de-la-Salle, deux volumes. Rouen, Paris. Editions Ligé, rue de Vaugirard. 1956.
- Boréal Express. (Farley, Lamarche). Histoire du Canada, 1534-1968. Montréal. Editions du Renouveau Pédagogique. 1968.
- Boréal Express. Journal d'Histoire du Canada, 1524-1760. Trois-Rivières. Editions Fides. Volume 1.
- Callahan, Sterling G. Successful Teaching in Secondary Schools. Atlanta and Dallas. SCOH, Foresman and Company. 1966.
- Caron, Ivanhoe. (ptre). La colonisation du Canada sous la Nouvelle-France. Québec. 1916.
- Casgrain, H.-R. (abbé). Une Paroisse canadienne au XVIIe siècle. Montréal. Librairie Beauchemin. 1912.
- Charlevoix, Père. (Jésuite). Histoire et Description générale de la Nouvelle-France, tomes I, II, III. Paris. Chez Yvon Fils, Libraire. 1744. Réédité par Montréal. Editions Elysée. 1976.

- Charrier, Ozouf et Godier. Nouvelle Pédagogie Vécue. Paris. Editions Fernand Nathan. 1969.
- Charron, Yvon. (P.S.S.) Mère Bourgeoys. 1620 à 1700. Montréal. Editions Beauchemin. 1950.
- Château, Jean. Les Grands Pédagogues. Paris. Presses Universitaires de France. 1972.
- Correspondance Tronson-Leschassier. cité par Yves Poutet à plusieurs reprises.
- Daveluy, Marie-Claire. La Société Notre-Dame de Montréal, 1639-1663. Montréal. Editions Fides. 1965.
- De Batencour, Jacques. (prêtre d'une paroisse de Paris). L'Ecole paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants. Paris. Chez Pierre Farga, imprimeur de l'archevêché de Paris. 1654.
- De Casson, Dollier. L'Histoire de Montréal. Montréal. Société Historique de Montréal, no 12. 1868.
- Dechêne, Louise. Habitants et Marchands de Montréal, 17e siècle. Montréal. Plon Montréal. Collection: civilisations et mentalités dirigée par Philippe Aries et Robert Mandron.
- Dechêne, Louise. La croissance de Montréal au 18e siècle. Montréal. Revue d'Histoire de l'Amérique française. 1970.
- Dewy, John. L'Ecole et l'Enfant. Suisse, Neuchatel. Delachaux et Niestlé. 1962.
- Dictionnaire Biographique du Canada, volumes I, II, III; 1000 à 1760. Québec. Les Presses de l'Université Laval. 1967.
- Dictionnaire Encyclopédique Quillet. Paris. Editions 1952.
- Durkheim, Emile. L'Evolution Pédagogique en France. Paris. Presses universitaires de France. 1969.
- Eccles, W.J. La Société Canadienne sous le Régime français. Montréal. Harvest House. 1968.
- Faillon, Etienne-Michel. Vie de Soeur Bourgeoys, tomes I, II. Mémoires particulières pour servir à l'histoire de l'Eglise du nord de l'Amérique. Paris. Editions Poussielgue, Rusand, Epéris. 1853.
- Fauteux, J.-Noël. Essai sur l'industrie au Canada. Québec. Editions Louis-A. Proulx. 1927.
- Franquet, Louis. Voyages et Mémoires sur le Canada. Institut canadien de Québec. Montréal. Editions Elysée. 1974.

- Frégault, Guy. La Société canadienne sous le Régime français. Ottawa. Brochure Historique no 3. Société Historique du Canada. 1969.
- Frégault, Guy. Le XVIIIe siècle canadien. Etudes. Montréal. Les Editions HMH, volume 16. 1968.
- Frères des Ecoles Chrétiennes. L'Oeuvre d'un Siècle. 1837-1937. Montréal. Procure des Frères des Ecoles Chrétiennes. 1937.
- Gaxotte, Pierre. (Académie française). Le Siècle de Louis XV. Paris. Librairie Arthème Fayard. Les Grandes Etudes Historiques. 1933.
- Gosselin, Auguste. (ptre). L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête. Québec. Laflamme et Proulx. 1911.
- Gosselin, Auguste. (ptre). Vie de Monseigneur de Laval, 2 volumes. Premier évêque de Québec et apôtre du Canada, 1622-1708. Ouvrage couronné par la Société Royale du Canada. Québec. Imprimerie L. J. Demes et Frère. Editeurs propriétaires de l'Evénement. 1890.
- Groulx, Lionel. (Chanoine). Histoire du Canada français. 7e édition. Tomes 1, 11. Montréal. Editions Fides. 1960.
- Guérin et Vertefeuille, Marc-Aimé et Paul-Yvon. Histoire de la Pédagogie par les Textes. Montréal. Centre de Psychologie et de Pédagogie. 1960.
- Guilbert, J. ( S. S.) Vie de Saint Jean-Baptiste-de-la-Salle. (fondeur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Paris. Tours. Maison A. Mame et Fils. 1905.
- Henripin, Jacques. La Population canadienne au début du XVIIIe siècle. Travaux et documents, cahier no 22. Nuptialité, Fécondité, Mortalité infantile. Institut National d'Etudes Démographiques. Paris. Presses Universitaires de France. 1954.
- Héroux, Denis. Lhaise, Robert. Vallerand, Noël. Initiation à la Nouvelle-France. Montréal. Centre de Psychologie et de Pédagogie. 1967.
- Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal. XVIIIe siècle. Montréal. Congrégation de Notre-Dame. 1941.
- Hubert, René. Traité de Pédagogie générale. 6e édition. Paris. Les Presses Universitaires de France. 1965.
- Jamet, Albert. (Dom). Marguerite Bourgeoys, 1620 à 1700. Tomes 1, 11. Montréal. La Presse catholique pan-américaine. 1942.
- La Hontan, Le Baron de. Voyages du Baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale. Amsterdam. Chez François l'Honoré, 1705. Montréal. Editions Elysée. 1974.
- Lanctôt, Gustave. Histoire du Canada. 1663-1713. Montréal. Editions Beauchemin. 1967.

- Lanctôt, Gustave. Montréal sous Maisonneuve, 1642 à 1665. Montréal. Editions Beauchemin. 1966.
- Landet, Fernand. (de l'Institut) Saint Jean-Baptiste-de-la-Salle. L'Instituteur des Instituteurs. Paris. Maison Alfred Mame et Fils.
- Le Jeune, Père. (o.m.i.) Dictionnaire Général du Canada. Ottawa. Université d'Ottawa. Tomes 1 et 11. 1931.
- Le Maître français, ou Nouvelle Méthode pour apprendre à bien lire et à bien orthographier. Trois-Rivières. Imprimerie Ludger Duvernay. 1822.
- Lett, Emile. (e. c.) Les Premiers Biographes de Saint Jean-Baptiste-de-la-Salle. Paris. Editions Liget, rue de Vaugirard. 1956.
- Malchelosse, Gérard. (M.A.S.G.) L'Immigration des Filles de Nouvelle-France au XVIIe siècle. Québec. Cahier des dix. 1950.
- Mandrou, Robert. La France au XVIIe et au XVIIIe siècles. Paris. Presses Universitaires de France. 1967.
- Marchand, L. W. (avocat, greffier de la Cour d'Appel, membre de la Société Historique de Montréal). Mémoires de la Société Historique de Montréal, 7e livraison. Voyages de Kalm en Amérique, 2 volumes. Montréal. Imprimé par P. Berthiaume. 1880.
- Maritain, Jacques. Pour une philosophie de l'Éducation. Paris. Librairie Athème Fayard.
- Massicotte, Edmond-Z. Fondation d'une communauté de Frères instituteurs à Montréal. Montréal. Bulletin des Recherches historiques, no 28. 1922.
- Massicotte, Edmond-Z. Inventaire des Documents et des Imprimés concernant la Communauté des Frères Charron. Québec. RAPQ. 1923.
- Massicotte, Edmond-Z. Affaires personnelles du Frère François Charron trouvées après sa mort. Québec. RAPQ.
- Maurault, Olivier. (Mgr) Histoire de l'Enseignement primaire à Montréal de la fondation à nos jours. Volume XXXIII. Montréal. S.R.C. mai 1939.
- Maurault, Olivier. (Mgr) Nos Messieurs. (Les Sulpiciens) Montréal. Edition sulpicienne. 1937.
- Maurice, Auguste. (é.c.) L'idée d'un séminaire et d'un Institut de maîtres d'école à Paris en 1685. Paris. Bulletin des Frères des Ecoles Chrésiennes, no 162. Juillet 1960.
- Palméro, J. Histoire des Institutions et des Doctrines pédagogiques par les textes. Paris. Sudel. 1958.

- Ponton, Lionel et Rioux, Jean. Philosophie de l'Éducation. Québec. Les Presses de l'Université Laval. 1968.
- Porter, Fernand. (o.f.m.) Institution catéchistique au Canada. Deux siècles de formation religieuse, 1633-1833. Montréal. Les Éditions franciscaines. 1949.
- Poutet, Yves. (é.c.) La Compagnie de Saint-Sulpice et les petites écoles de Montréal au XVIIe siècle. Paris. Bulletin du Comité des Études, avril, juin, 1961.
- Poutet, Yves. (é.c.) Les vœux des Frères Charron. Paris. Revue Histoire de l'Église de France, no 49. 1963.
- Poutet, Yves. (é.c.) Manuscrit présenté dans le no 162. Bulletin des Frères des Ecoles Chrétiennes.
- Poutet, Yves. (é.c.) Une Institution franco-canadienne au XVIIIe siècle. Les Ecoles populaires de garçons à Montréal. Histoire de la Communauté des Frères Charron. Louvain. Revue d'Histoire ecclésiastique. 1964.
- Poutet, Yves. (é.c.) Une phase scolaire de la querelle des anciens et des modernes. La dispute des syllabaires. Latin-français. Louvain. Bulletin de la Société d'étude du XVIIe siècle, no 48. 1960.
- Recensements du Canada, 1665-1871. Ottawa. Statistiques Canada.
- Relations des Jésuites. Tome I, 1611 à 1636. Tome II, 1637 à 1641. Tome III, 1642 à 1646. Tome IV, 1647 à 1655. Tome V, 1656 à 1665. Tome VI, 1666 à 1672. Montréal. Editions du Jour. 1972.
- Riboulet, Louis. Histoire de la Pédagogie, 4e édition. Lyon, Paris. Librairie catholique Emmanuel Vitte. 1941.
- Riboulet, Louis. Manuel d'Histoire de la Pédagogie. Lyon, Paris. Librairie catholique Emmanuel Vitte. 1927.
- Rigault, G. Histoire générale des Frères des Ecoles Chrétiennes. Paris. Procure générale. 1937.
- Rops, Daniel. L'Église des Temps classiques. Le Grand Siècle des Ames. Paris. Editions Arthème Fayard. 1958.
- Rumilly, Robert. Histoire de Montréal. tome I. Montréal. Fides. 1970.
- Sainte-Beuve, Charles-Augustin. Port-Royal. Tome II. Paris. Editions Gallimard. Bibliothèque de la Pléiade. 1954.
- Saint-Vallier, De. (MGR) Catéchisme du Diocèse de Québec. 1702. Présentation, explications et commentaires. Porter, Fernand. (ofm.) Montréal. Editions franciscaines. 1958.

Salone, Emile. Colonisation de la Nouvelle-France. Paris. Librairie Orientale et Américaine. Editions Maisonneuve et Larose. Montréal. Maison Boréal Express. 1970.

Séguin, Robert-Lionel. La civilisation traditionnelle de l'Habitant au XVIIe et au XVIIIe siècles. Montréal. Fides. 1967.

Snyders, Georges. La Pédagogie en France au XVIIe et au XVIIIe siècles. Paris. Presses Universitaires de France. 1965.

Soeurs de la Congrégation Notre-Dame. Coutumier ou Direction à suivre dans l'Education et l'enseignement. Montréal. Congrégation Notre-Dame de Montréal.

Tessier, Albert. (Mgr) Compagnie du Saint-Sacrement. Montréal. Editions Cahier des Dix, no 7. 1942.

Thoraval, Jean. Pellerin, Colette. Lambert, Monique. Solleuz, Jean Le. Les Grandes Etapes de la Civilisation française. Paris. Bordas. Montréal. Centre Educatif et Culturel. 1968.

Tisserand. (Cardinal) Louis-Marie de Montfort. Ecoles de charité et origines des Frères de Saint-Gabriel.

Trudel, Marcel. Initiation à la Nouvelle-France. Montréal. Holt, Rinehart and Winston. Montréal. 1971.

Trudel, Marcel. Montréal, la formation d'une société, 1642-1663. Montréal. Fides. 1976.

Viger, Jacques. Précis Historique des petites écoles de Montréal. Partie du manuscrit dit: Sabredache. Montréal. Bibliothèque municipale de Montréal.

Wade, Mason. Les Canadiens français de 1760 à nos jours, tome 1. Montréal. Le Cercle du Livre de France, 2e édition. 1966.

Whitehead, Alfred North. The Aims of Education. New-York. The Mac-Millan Company. 1967.

Nevers, Edmond de. L'avenir du peuple canadien-français. Collection du Nénuphar. Fides. 1964.

Galarneau, Claude. Les collèges classiques au Canada français, 1620-1970. Fides. 1978.